



Les Possibles - No. 11 Automne 2016

Éditorial : Travail et revenu sont dans un bateau...

mardi 11 octobre 2016, par [Jean Tosti](#), [Jean-Marie Harribey](#)

Le travail et le revenu sont dans un bateau. La tempête capitaliste arrive et une lame envoie par le fond le travail qui se noie. Plus personne ne ramant dans la cale, le revenu se tarit. Certains invoquent alors une génération spontanée de richesse venant de nulle part, mais pouvant se rendre indéfiniment dans toutes les demeures.

Cette histoire pourrait être celle du revenu d'existence inconditionnel ou de ses copies, allocation universelle et salaire à vie. La violence de la crise capitaliste est telle, avec le chômage, la précarité, les inégalités, l'affaiblissement du droit du travail et de la protection sociale, que des succédanés aux salaires décents et au partage du travail sont imaginés, aux deux bords de l'échiquier politique et idéologique. Une partie de la droite a compris le pari qu'elle pouvait tirer de l'instauration d'un revenu de base qui ajouterait à la libéralisation du marché de l'emploi ce qu'elle n'a pu encore obtenir : le contournement, voire la disparition, du salaire minimum. La gauche social-libérale, toujours pleine de bonne conscience, se pâme pour un nouveau droit après avoir saccagé les anciens. Une bonne partie de la gauche radicale, qui a perdu ses illusions, tombe sous le charme d'une nouvelle utopie. Quant à la famille « alternative », elle rêve à un ailleurs que le travail pour se nourrir, se loger, s'éduquer et se soigner.

Une presse quasi unanime conforte ce mouvement : *Libération*, *Politis*, *Charlie Hebdo*, *Mouvements*, *Le Monde diplomatique*, *L'Âge de faire*, *Sciences humaines*, *Socialter*, *Terra éco...* *L'Humanité* hésite, c'est dire... Il ne manque plus que *Capital* et *Les Échos* et le tour sera complet.

Tout ce beau monde n'oublierait-il pas le b-a-ba de l'économie politique ? À savoir qu'il n'y a pas de valeur économique qui ne soit produite par le travail humain. Et que vouloir détacher, au niveau de la société dans son ensemble, l'une de l'autre revient soit à adhérer au mythe de la génération spontanée, une figure du créationnisme en économie, soit à

croire en la fécondité du capital, ce fétichisme tant dénoncé par Marx, soit à espérer un miracle monétaire lâché par hélicoptère [1].

En quoi la revue *Les Possibles* peut-elle contribuer à ce débat ? C'est la question que nous nous sommes posée, alors que l'année 2016 a connu une attaque sans précédent contre le Code du travail, dont le fondement était d'établir un cadre unifié pour l'ensemble des travailleurs salariés, et qui vient d'être mis à mal par la préférence accordée à l'accord d'entreprise. Le rapport de subordination de la force de travail à l'employeur capitaliste en sort renforcé. C'est une manière de réaffirmer la primauté du droit de propriété sur tout autre droit humain. Tel est le contexte dans lequel nous ouvrons notre dossier.

Trois premiers articles dressent le constat. D'abord, celui de Gérard Gourguechon fait le bilan de la lutte contre la loi travail. Il explique en quoi l'inversion de la hiérarchie des normes participe à une « radicalisation au service de la finance ». Le deuxième article de Werner Rügemer montre combien le prétendu miracle allemand doit à la précarisation d'une bonne partie des travailleurs. L'une des conséquences les plus graves de ces réformes est la détérioration de la santé des travailleurs, explique Évelyne Perrin. Le travail « réformé » ruine la santé ; la retraite permet-elle de la récupérer ?

Christiane Marty a épluché le dernier rapport du Conseil d'orientation des retraites : on a de la peine à trouver en quoi la situation s'améliore, sinon en postulant des scénarios économiques futurs irréalistes.

Suivent deux articles à la charnière de l'analyse

descriptive et de la théorie. Michel Husson fait l'inventaire des éléments dont on dispose pour comprendre l'origine de la faiblesse des gains de productivité du travail. Cet essoufflement explique que le capitalisme pourrait être entré dans une phase de longue stagnation. Matthieu Montalban aborde la question de l'économie collaborative et des transformations apportées par la robotique. C'est pour lui l'occasion de revenir sur la relation entre les changements d'ordre technique et les changements portant sur les rapports sociaux. Stagnation de la productivité et révolution technique, la rencontre est pour le moins paradoxale et oblige à reposer l'exigence de réduction du temps de travail.

Les économistes orthodoxes ont fait leur rentrée en publiant un pamphlet odieux contre tous ceux qui ne pensent pas comme eux. Leur cheval de bataille est la RTT qu'ils exècrent. Thomas Coutrot démontre que leur méthode prétendument scientifique est une somme d'incohérences.

Une dernière section de ce dossier sur le travail a une ambition encore un peu plus théorique. Pierre Khalifa ouvre le débat sur la proposition de salaire à vie de Bernard Friot. Il expose ses réserves de fond, tant sur le statut de la force de travail que sur la qualification censée légitimer le salaire à vie. Bernard Friot lui répond, en insistant sur l'importance des institutions salariales fondées après-guerre qui préfigurent selon lui un autre rapport au travail.

Jean-Marie Monnier et Carlo Vercellone, font partie depuis longtemps des chercheurs du courant cognitiviste. Ils expliquent que le « revenu social garanti » serait un revenu primaire, engendré par les multiples activités hors du travail, qui sont la caractéristique essentielle du capitalisme de la connaissance. Jean-Marie Harribey, sur la base de la théorie de la valeur de Marx, réexposée en soulignant le caractère irréfragable de la validation sociale, réfute les théories du salaire à vie et du revenu d'existence, et soutient que l'inconditionnalité d'un revenu est contradictoire avec la nécessité d'une validation collective.

Stéphanie Treillet poursuit dans la même direction pour souligner la contradiction de vouloir rémunérer

des activités autonomes qui n'entrent pas dans la circulation monétaire, soit par l'échange marchand, soit par la fiscalité. De plus, le revenu d'existence serait une grave menace sur l'autonomie des femmes. Au total, face à cette proposition, la réduction du temps de travail pour le plein emploi est la réponse à apporter aux politiques de l'emploi néolibérales.

Enfin, dans le contexte de la révolution numérique, Olivier Landau argumente en faveur de l'extension du régime des intermittents du spectacle à l'ensemble du travail pour former une « économie de la contribution ». On pourra y trouver un aperçu significatif des multiples interrogations que pose cette évolution, des contresens et des contradictions auxquels la théorisation de celle-ci peut aboutir si on confond activité personnelle et travail social productif, si on prône le versement d'un revenu qui n'a pas de soubassement réel et si on donne comme exemple d'« économie collaborative » le modèle Uber où la collaboration consiste à supprimer toute protection sociale aux travailleurs.

La partie « débats » de ce numéro des *Possibles* s'ouvre par un article de Denis Sieffert sur « les nouvelles formes de la parole démocratique ». La décennie de crise globale que nous traversons connaît un renouveau d'expression démocratique, des Indignés à Nuit debout. Il est sûr que les replâtrages institutionnels ne suffiront pas à redonner un sens à la démocratie, indissociable de l'intérêt général comme bien commun.

Claude Vaillancourt, président d'Attac Québec, donne un aperçu sur le dernier forum social mondial qui s'est tenu cet été à Montréal. Bien qu'il ait dû faire face à des difficultés inédites, ce forum a réussi à tenir une « agora des initiatives » sur le droit à l'éducation, le refus des traités de libre-échange ou la bataille contre l'extractivisme générateur de gaz à effet de serre.

La commission « Eau » d'Attac fait le point sur le transfert de la compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, qui doit intervenir en janvier 2018, dans le cadre de la réforme territoriale en France. Les auteurs décrivent cette

réforme comme une « malfaçon législative » : confusion entre les finalités et les moyens, flous concernant la maîtrise d'ouvrage ou le financement, gestion des digues incohérente, etc.

La revue poursuit la réflexion sur l'éducation par un article d'Alain Beitone et Raphaël Pradeau. Les auteurs soutiennent que les forces de droite et du centre portent deux discours différents, tandis que les pédagogues de gauche tombent dans un piège en prenant le risque de remettre en cause le système éducatif public et républicain.

Michel Cabannes rend compte du dernier livre de Pierre Dardot et Christian Laval, *Ce cauchemar qui n'en finit pas*. Pour comprendre le néolibéralisme, il faut intégrer les aspects économiques et institutionnels, car « le déploiement historique du capital suppose à chaque étape une mise en forme symbolique et une mise en œuvre institutionnelle ». Les auteurs insistent sur le rôle de l'État « promoteur du néolibéralisme » qui n'est pas un ultralibéralisme. Mais l'avertissement est clair : le néolibéralisme est en train de se radicaliser, disent-ils, au risque de sous-estimer la portée de l'État social. L'alternative déployée par Dardot et Laval préconisant l'action « par en bas » suffira-t-elle ? On peut en douter, répond Michel Cabannes.

La revue des revues, préparée par Jacques Cossart termine ce numéro. On y retrouvera les comptes rendus habituels des dernières préconisations des institutions internationales, du FMI, à la Banque mondiale, à la CNUCED et à l'OIT. On ne s'étonnera guère de l'imbroglio dans lequel sont plongés les experts mondiaux : l'austérité reste le mantra général, mais il faut bien reconnaître que « au lieu de permettre la croissance, plusieurs politiques

néolibérales ont augmenté les inégalités, compromettant en retour une expansion durable ». Et c'est sans compter les effets délétères sur la santé des plus pauvres et sur la mortalité infantile. Même aux États-Unis, l'état de la population laisse à désirer. Quant à l'avenir du travail, thème de notre dossier, il n'est pas aussi rose que le promettent les chantres de la révolution numérique. Et l'avertissement vient de l'Organisation internationale du travail.

Décidément, le travail reste au cœur des interrogations sur notre avenir. Il ne faut pas s'en étonner, et cela à plusieurs titres. Le travail est la seule source de la valeur économique. Il est le seul « facteur de production » au sens propre. Les autres éléments concourant à la « valeur ajoutée » sont les éléments permissifs du travail, le « cadre » dans lequel il évolue, comme disait Keynes avec des accents très classiques, sinon marxistes. Si l'on peut dissocier la distribution de revenus de l'apport productif individuel, on ne peut le faire à l'échelle de la production. Autrement dit, si l'on crée un nouveau droit au revenu, comme on a créé un droit à l'éducation, à la santé, à la retraite, la satisfaction de ce droit exigera un travail productif validé à l'échelle collective.

Si le travail est aussi prégnant dans la réflexion théorique et politique, c'est aussi parce que, derrière la redéfinition de son sens, de ses finalités et de son partage, se dresse l'exigence de remettre à plat les finalités du système productif. Le social rejoint l'écologie (ou est rejoint par elle). Travail et revenu sont dans un bateau. Encore faut-il qu'il vogue sans que la ligne de flottaison ne soit pas dépassée par une empreinte écologique insoutenable. Sinon, ce sera la galère !

Notes

[1] L'image de l'hélicoptère est due à Milton Friedman, « The Optimum Quantity of Money », dans *The Optimum Quantity of Money and Other Essays*, Chicago, Aldine, Publishing Company, 1969. Dans son esprit, il s'agissait de moquer les politiques monétaires cherchant à redynamiser l'économie, parce que, selon lui, cela ne sert à rien.

Dossier : Le travail en question(s)

Les enjeux de la « loi travail »

mardi 11 octobre 2016, par [Gérard Gourguechon](#)

La « loi travail » en France a conduit au développement d'une mobilisation assez forte, assez longue, non terminée à ce jour (début septembre 2016) malgré le « vote » de la loi, et revêtant divers aspects (manifestations, grèves, occupations, pétitions très larges, installation de collectifs, mise en place de nouveaux lieux de rencontres et de débats, etc.). L'obstination du gouvernement dans son ensemble, même si c'est l'image du Premier ministre qui nous est régulièrement envoyée, ne peut être expliquée par des éléments « psychologiques », voire caractériels, liés à quelques personnes (entêtement, volonté de ne pas reculer, de ne pas « céder », etc.). La détermination du gouvernement à ne pas céder sur l'essentiel (qui est l'inversion des normes) nous éclaire sur l'exigence du capitalisme financier dans ce dossier pour conforter ses pouvoirs et ses avantages. Nous avons vu ce même gouvernement, ce même Premier ministre aux mâchoires serrées, reculer sur le dossier « déchéance de nationalité », alors même que les mobilisations engagées contre ce projet gouvernemental étaient très loin d'atteindre le niveau des mobilisations contre la « loi travail ». La différence de réponse de la part du gouvernement est à trouver dans la différence entre les deux dossiers. Le dossier « déchéance de nationalité » n'est en rien une demande du système dominant. Politiquement même, il peut servir de dérivatif pour un gouvernement en période de tensions sociales, pour essayer de détourner des mécontentements sociaux vers d'autres canaux. Par contre, le dossier « inversion des normes », c'est-à-dire inversion des pouvoirs entre la loi et le pouvoir patronal dans l'entreprise est bien un dossier important pour les propriétaires des entreprises.

1 - Un gouvernement engagé dans la lutte de classes aux côtés du grand patronat et des financiers

La loi travail a été votée et promulguée le 9 août 2016. L'objectif premier recherché par les tenants du système actuellement dominant a bien été obtenu : la partie 3 du Code du travail sera maintenant gouvernée par de nouvelles règles qui remplacent la hiérarchie des normes. Désormais, la loi définira les règles (minimales) d'ordre public, elle fixera le champ et l'étendue de la négociation collective en matière de durée du travail (ce qui est négociable et à quel niveau) et les règles supplétives s'il n'existe pas d'accord. Ainsi, les 35 heures demeurent la référence légale, mais l'aménagement dérogatoire devient la règle. La loi pourra être remplacée par des accords au niveau des entreprises ou des branches. Et ceci pourra couvrir de vastes domaines : rémunération des heures supplémentaires, durée maximale de la journée, dérogation à la durée du repos quotidien, durée des pauses, jours fériés chômés, astreinte, etc.

Désormais aussi, l'accord de branche devient le niveau « par défaut », qui ne peut exister que s'il n'y a pas d'accord d'entreprise.

Le Medef et le gouvernement ont utilisé ce moment de « réforme » pour faire passer d'autres dispositions qui confortent également le pouvoir patronal dans l'entreprise et y fragilisent les salariés. Ainsi, les licenciements sont rendus plus faciles (accords de compétitivité - article 11 ; réforme des licenciements économiques - article 30 ; possibilité de licencier en cas de reprise d'entreprise - article 41). Les licenciements économiques pourront s'apprécier en fonction de « baisses significatives des commandes ou du chiffre d'affaires », etc. La médecine du travail ressort sensiblement « allégée » par la loi (article 44). L'ubérisation du salariat est actée et validée par les textes (article 27). La formation professionnelle est principalement mise au service des employeurs plutôt que des personnes en emploi ou en recherche d'emploi (articles 32 et 33). Et le gouvernement actuel confirme que cette loi n'est qu'une première étape dans tout un processus de « simplification » du

Code du travail. En effet, dans les deux ans, une commission aura à charge de réécrire le Code du travail. C'est bien la confirmation que les exigences du capitalisme financier sont sans limites.

Les médias, les économistes et les « syndicalistes » dans la ligne gouvernementale ont fortement souligné les quelques avancées contenues dans la loi, « avancées » qui servent à donner corps au discours du gouvernement sur sa volonté de « dialoguer » : le renforcement de la législation sur le harcèlement sexuel, l'extension de la protection contre le licenciement à 10 semaines après l'accouchement (contre 4 aujourd'hui) et au deuxième parent, la création d'une aide à la recherche du premier emploi, le renforcement de la garantie jeune et du CPA. Certes, ces quelques points sont un « mieux », mais ils ne contrebalancent en rien les reculs nombreux et portant sur l'essentiel contenus dans la loi.

La loi travail retenue va dans le sens d'une partie des demandes du capitalisme financier (mais il a, et il aura, encore d'autres demandes !), et c'est ce qui explique la grande détermination du gouvernement sur ce dossier pour faire passer les dispositions déterminantes quant à l'évolution des pouvoirs dans l'entreprise. Il est manifeste que le gouvernement a décidé de « passer en force », en ne respectant plus grand-chose des principes démocratiques. Ce même gouvernement, attentiste en ce qui concerne la lutte contre la grande fraude, ne s'agitant, sans agir réellement, contre le système de l'opacité financière et le réseau des paradis fiscaux qu'après un scandale dévoilé par quelque lanceur d'alerte, rétif à toute taxation un peu conséquente des flux financiers, fait preuve de sa « détermination » sur ce dossier : il recourt à plusieurs occasions au 49.3, il se contrefout des critiques internes à sa propre majorité, il se moque d'une opinion publique majoritairement opposée à son projet de loi. C'est ce qu'ont rapidement compris, notamment, des citoyens, dont des syndicalistes : la « lutte de classes » était rendue très concrète par le gouvernement au travers de cette réforme législative qui allait, justement, réduire le pouvoir de la loi dans l'entreprise, et réduire le pouvoir du collectif le plus large, pour privilégier le pouvoir du « chef d'entreprise » face à « ses salariés

», dans chaque entreprise, dans chaque établissement.

2 - L'inversion des normes, dans l'entreprise, c'est le recul du collectif de travail dans l'entreprise et le renforcement du pouvoir des propriétaires des entreprises

Bien entendu, ceci ne nous a pas été présenté ainsi. Il nous a été dit qu'il s'agissait de rapprocher les prises de décision de la réalité du terrain. Il nous a été répété que les personnes directement concernées étaient les mieux placées pour décider des choses qui les concernaient au quotidien. Il nous a été chanté que, dans l'entreprise, le « collectif employeur – salariés » devait pouvoir décider de ce qu'il convenait de faire pour « leur » entreprise. Tout ceci était de l'enfumage. En France, il n'y a pas de système de cogestion institué et généralisé. En France, le droit de propriété prime dans l'entreprise, et c'est le propriétaire de l'entreprise qui décide. Le salarié vient « vendre sa force de travail » au propriétaire, et est alors sous son pouvoir. Les syndicalistes collabos ont, de leur côté, souligné combien ils étaient attachés à cette démocratie « au plus près » de la mise en application des décisions. Il n'y a pas à s'étonner : dans l'histoire, lors de chaque période de tensions fortes dans un pays, il y en a toujours qui se mettent dans le camp des plus forts, du côté de ceux qui ont une apparente légitimité, qui se mettent avec ceux qui, aujourd'hui et maintenant, ont la réalité de certains pouvoirs, ont la réalité des nominations, des promotions, des prébendes, des gratifications, des légions d'honneur et des fins de carrière.

Depuis nombre d'années, avec ce gouvernement ou avec ceux qui l'ont précédé, nous sommes habitués à cette frénésie de « réformes ». Régulièrement, de nouveaux dossiers sont ouverts à « la réforme », et celles et ceux qui s'opposent sont aussitôt qualifiés de ringards, conservateurs, archaïques, etc. Et nous avons déjà largement constaté que toutes ces réformes vont dans un seul sens, un partage plus

inégalitaire des richesses et des pouvoirs. Pour essayer d'expliquer l'ouverture de ce chantier, le gouvernement nous a dit qu'il s'agissait de « simplifier » le code du travail, afin d'en rendre la lecture et l'application plus simples, plus claires pour tous les intervenants, tous les « partenaires sociaux ».

La raison d'être d'un « code du travail » c'était de tenir compte de la réalité des rapports, dans l'entreprise, entre l'employeur et chaque employé : ce qui les réunit, ce n'est pas un contrat comme les autres, ce n'est pas un contrat commercial entre deux parties à égalité de situation, c'est un contrat où l'un sera sous la dépendance de l'autre et à son service. Par le Code du travail, il s'agit donc que l'employé ne soit pas « la chose » de l'employeur », mais que des droits lui soient reconnus, par la loi, et donc que la loi puisse entrer dans l'entreprise et s'immiscer dans la gestion par l'employeur de ses employés, donc dans la gestion patronale.

Pendant des décennies, plus ou moins, le choix fondamental a été d'adapter le travail aux humains et non pas de plier les humains aux « exigences » du travail. C'est pourtant ce que le président de la République, François Hollande, a annoncé en disant qu'il allait « adapter le droit du travail aux besoins des entreprises ». Au moment où le Medef structurait son projet de « refondation sociale », Denis Kessler, alors vice-président du Medef en novembre 1999, écrivait : « *Avec la mondialisation, les systèmes économiques et sociaux sont devenus interdépendants. Les systèmes de protection sociale entrent en résonance, en concurrence, en compétition avec les modèles des autres pays. À l'avenir, tout dispositif social devra être passé au crible du raisonnement économique* ». Ce qui veut dire que toute politique sociale menée par un gouvernement doit l'être à l'aune des exigences des entreprises. Ce qui signifie notamment la réduction de la part des salaires dans la valeur ajoutée (car il faut augmenter la part allouée à la rémunération du capital). Les gouvernements qui s'inscrivent dans cette cohérence ont leur ligne de route bien tracée : en France, c'est l'orientation prise par l'assemblée générale du Medef du 18 janvier 2000 de « refondation sociale ». Le Medef signifiait qu'il ne voulait plus de lois

constitutives de droits pour les salariés, mais qu'il voulait généraliser la notion de « contrat » entre l'employeur et le salarié. Là encore, rien de « moderne », mais le retour au capitalisme du XIX^e siècle ! Tout cela n'a rien à voir avec une « simplification », rien à voir non plus avec l'emploi. Et il était précisé que des conventions et accords collectifs pourront retenir une durée du travail différente de la « durée normale », qui remplacera la « durée légale ». Il était prévu que, dans de nombreux domaines, l'accord collectif d'entreprise (là où le rapport de forces est le plus faible, là où ce n'est pas une profession qui se réglemente et évite le dumping social entre ses membres) ou d'établissement passe avant l'accord de branche, même s'il est plus défavorable pour le salarié.

3 - La question de la hiérarchie des normes, un point clé du système de relations sociales et du mode de régulation sociale

Il s'agit de savoir quelle articulation établir entre démocratie représentative et démocratie sociale. En France, nous sommes dans un pays « de droit romain » qui donne la primauté à la loi votée par les députés sur le contrat passé entre partenaires sociaux. En France, depuis le XIX^e siècle, la hiérarchie est la suivante : Droits de l'Homme – Constitution – loi – accords interprofessionnels – conventions collectives de branche – accords d'entreprise. Chaque étage constitue un minimum et une base pour l'étage inférieur. Ainsi, si la loi fixe le SMIC à 1 500 euros mensuels, aucun accord de branche ou d'entreprise ne peut, aujourd'hui, fixer le SMIC à 1 000 euros pour les salariés de telle branche ou de telle entreprise. Au contraire, la dynamique du progrès social peut être initiée par un accord d'entreprise « pionnier » qui se généralise ensuite à la branche puis devient, de par la loi, un nouveau minimum.

L'élargissement de la durée des congés payés en France illustre bien cette dynamique de progrès social. Les congés payés ont été créés par la loi du 20

juin 1936 (deux semaines). Le 15 septembre 1955, un accord a été signé entre le PDG de la Régie Renault et quatre syndicats, accord comportant notamment l'instauration d'une troisième semaine de congés payés. Puis, l'accord Renault fit tache d'huile, en commençant par le Groupe des industries métallurgiques de la région parisienne avec l'accord du 24 novembre 1955. La contagion devait se poursuivre dans la métallurgie, la banque, les mines, le textile. Les élections du 2 janvier 1956 amenèrent au Palais Bourbon une majorité de gauche et le gouvernement Guy Mollet déposa un projet de loi prévoyant la troisième semaine de congés payés (loi votée le 27 mars 1956). Les congés payés sont ensuite passés à quatre semaines (loi du 17 mai 1969), puis à cinq semaines (ordonnance du 16 janvier 1982). Il y avait un « effet cliquet » qui interdisait le retour en arrière et protégeait donc les entreprises pionnières d'une concurrence excessive, dans la branche dans un premier temps, par le coût salarial (le dumping social).

La hiérarchie des normes a commencé à être érodée par Martine Aubry dans la loi Aubry 2 qui stipulait que des accords de branche pouvaient déroger à la loi dans certains cas (par exemple, l'amplitude de la journée de travail). La volonté du gouvernement, avec la loi travail, était d'aller bien plus loin : « La primauté de l'accord d'entreprise en matière de durée du travail devient le principe de droit commun », ce qui signifie qu'une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche, peut déroger à la loi. Ainsi, dans les entreprises où le pouvoir syndical ou le pouvoir collectif des travailleurs est faible (et il est affaibli partout par l'organisation d'un chômage de masse), il y aura des « accords » de régression sociale, et ces accords d'entreprise feront pression à l'égard des autres entreprises de la même branche. Il y aura un « effet cliquet », mais qui jouera dans le sens inverse, tirant tout vers le bas pour les salariés.

4 - Un gouvernement minoritaire et qui se radicalise au service de la finance

Le choix du gouvernement d'actualiser un front

supplémentaire dans la lutte de classes a provoqué une forte mobilisation syndicale, sociale et citoyenne. En plus des manifestations syndicales, cette fois répétées et poursuivies durant plusieurs mois dans la même unité qu'au départ (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL), et de quelques grèves, l'opposition a aussi pu se mesurer par d'autres éléments : des pétitions nombreuses et massives, des occupations, des blocages, l'émergence de collectifs divers, l'apparition de lieux de réflexion et de mise en cause progressivement plus globale de la société (Nuit Debout dans un certain nombre de villes), des déclarations d'intellectuels, de sociologues, d'économistes, etc.

Le gouvernement a répondu par l'autoritarisme.

Autoritarisme dans la rue, avec l'usage fait des forces de police, avec les provocations à peine dissimulées, avec la recherche fréquente de la confrontation physique, avec la manipulation de casseurs.

Autoritarisme au Parlement, puisque le gouvernement, dépourvu de majorité à l'Assemblée nationale, a dû dégainer à chaque lecture l'article 49-3 avant l'article 2 du projet de loi en première lecture et avant même toute prise de parole en deuxième lecture. Le résultat, c'est notamment que le projet de loi travail n'aura jamais été débattu en séance publique à l'Assemblée nationale. À plusieurs occasions, notamment au Sénat, le gouvernement n'a pu cacher sa connivence avec « l'opposition de droite » sur ce dossier, donnant corps aux discours qui opposent les « 1 % aux 99 % ». Par exemple, au Sénat, le 24 juin 2016, le sénateur Les Républicains de l'Yonne, Jean-Baptiste Lemoyne, s'adressait ainsi à la ministre du Travail El Khomri « *Nous avons toujours été favorables à la primauté de l'accord d'entreprise. Aujourd'hui, vous reprenez cette logique. C'est formidable ! Ce projet de loi s'inscrit dans la continuité des réformes menées par les précédentes majorités* ».

Autoritarisme social également, car ce projet de loi n'a pas fait l'objet d'une réelle négociation, malgré l'engagement, long et déterminé, d'une majorité des organisations syndicales de salariés et de jeunes, malgré l'opposition de la CFE-CGC, et même malgré

les critiques de l'UNSA.

La lecture d'un communiqué de l'UPA (Union professionnelle artisanale) éclaire bien le sens du projet du gouvernement : « *la loi travail a été taillée pour les grandes entreprises, comme le prouve son article emblématique qui permettra aux grandes entreprises de signer des accords d'entreprises dérogatoires, ce que ne pourront faire les TPE-PME qui pourtant représentent l'immense majorité des entreprises françaises... Ces dispositions vont favoriser l'émergence d'une nouvelle forme de concurrence déloyale, entre les entreprises qui pourront déroger à certains articles du code du travail et celles qui devront les respecter intégralement. Pour l'UPA, la priorité était au contraire de maintenir et même d'augmenter la portée des accords de branche qui couvrent la quasi-totalité des entreprises et des salariés de ce pays.* » Cette analyse de l'UPA confirme qu'il s'agit de la poursuite de tensions à l'intérieur du système capitaliste, entre le capitalisme entrepreneurial des petites et moyennes entreprises et le capitalisme financier et mondialisé qui, progressivement, absorbe, colonise, écrase tout.

Autoritarisme politique et idéologique, quand le gouvernement n'a cessé de recourir au mépris des oppositions, à leur dénigrement, au mensonge, à l'utilisation sans limites des idéologues libéraux et des experts et économistes labellisés par le système.

Foutage de gueule, quand le gouvernement demande aux manifestants de cesser leurs récriminations dans un contexte de menaces terroristes, puis d'inondations, puis de championnat d'Europe de football en France, comme si le gouvernement et le Medef cessaient leur lutte de classes et faisaient « la trêve », comme l'Église catholique prônait au Moyen-Âge une suspension de l'activité guerrière durant certaines périodes de l'année (Trêve de Dieu). Manipulations grossières quand le gouvernement, avec tous les serviles et les larbins qui accourent, cherche à diviser le mouvement syndical regroupé dans l'opposition à son projet de loi, en mettant en avant la CGT, et particulièrement même son seul secrétaire général. Partout, le gouvernement a utilisé la stratégie de la tension, physique, et idéologique, dans la rue, dans les discours, dans les médias, etc.

C'est dire si la demande du capitalisme financier est forte.

5 - La radicalisation du néolibéralisme

Présentée comme une simplification du Code du travail par le gouvernement, la loi El Khomri en est plutôt une déconstruction. Elle est une étape dans l'offensive oligarchique dirigée contre les droits sociaux et économiques d'une part, et contre les droits civils et politiques des citoyens d'autre part. Il ne s'agit pas de faire disparaître l'État, mais de mettre l'État néolibéral au service des intérêts privés. Cela se traduit notamment par une réduction des normes publiques, élaborées plus ou moins démocratiquement, au profit des normes privées, décidées, *in fine*, par les détenteurs du droit de propriété. Le droit de vote politique, universel, est réduit de sa substance, et remplacé par le pouvoir de ceux qui possèdent. C'est un retour au droit de vote censitaire : ceux qui possèdent peuvent décider du sort de la collectivité. La mission régaliennne de « maintien de l'ordre et de répression » se traduit progressivement en une utilisation de l'appareil d'État comme force d'opposition à tout ce qui peut être considéré comme un obstacle à la liberté des grandes entreprises et à la valorisation du capital. L'État doit agir pour favoriser la liberté de la concurrence et la compétition entre les acteurs économiques. Nous voyons que l'État est fort quand il s'agit de réprimer le mouvement social et les citoyens (arrestations au cours de manifestations du printemps, salariés de Goodyear, chemise arrachée à Air-France, manifestations interdites, etc.), mais qu'il est particulièrement attentif aux droits des particuliers en matière de criminalité financière, par exemple. L'article 34 de la Constitution stipule : « *La loi détermine les principes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale* ». En inversant les normes, on réduit à peu de chagrin le principe selon lequel « *Tous les citoyens sont égaux devant la loi* » : plus le champ de la loi est réduit, plus le contrat est privilégié par rapport à la loi, et moins ce principe constitutionnel d'égalité des citoyens devant la loi trouve à s'appliquer.

6 - Où veulent-ils aller ?

Les demandes du Medef, exprimées dans leur programme de « refondation sociale » de 2000, étaient à prendre au sérieux, tout comme les propos de Denis Kessler. La ligne de force des demandes du patronat des multinationales, c'est de laisser les patrons « patronner » dans leurs entreprises. Les réglementations, les législations qui s'immiscent dans l'entreprise, dans la gestion patronale, doivent progressivement être effacées. Et le législateur actuel a pour fonction, notamment, de procéder à ce recul progressif de la loi dans l'entreprise. C'est plus ou moins ce à quoi contribue la loi travail actuelle en faisant en sorte que, désormais, dans l'entreprise, particulièrement en matière de temps et de durée du travail, la loi s'efface devant le contrat, terme pudique pour ne pas dire que la loi ne doit pas primer le choix patronal. À terme, donc, ce patronat souhaite avoir les mains libres chez lui, puisque l'entreprise lui appartient, et que c'est donc bien là sa conception du droit de propriété des entreprises.

La direction impulsée par ces demandes patronales, c'est une liberté toujours plus grande des propriétaires des entreprises dans leurs entreprises, c'est-à-dire la liberté de pouvoir faire comme ils l'entendent pour tirer des richesses de leurs entreprises.

Si les demandes des multinationales continuent de « faire la loi », le « partage » des fonctions dans le pays, entre l'État et l'entreprise, devrait se clarifier aux yeux d'un plus grand nombre.

Les propriétaires des grandes entreprises auraient les mains libres pour « créer les richesses » (en disant autrement : pour exploiter les travailleurs). Pendant que les propriétaires des entreprises seraient laissés libres chez eux, la fonction du législateur et de l'appareil d'État se trouvera réduite et simplifiée. La fonction de l'État, dans une telle vision, c'est uniquement tout ce qui était anciennement appelé le « pouvoir régalien » : la police, la justice, le maintien de l'ordre (bien entendu, le maintien de « l'ordre existant », c'est-à-dire le maintien des pouvoirs et privilèges des

multinationales), les impôts (là aussi, avec le souci de « l'entreprise », c'est-à-dire qu'il s'agira toujours de baisser ce qui est demandé au capital et d'augmenter ce qui est demandé au plus grand nombre (baisse de la progressivité de l'impôt sur le revenu, augmentation de la TVA, etc.).

L'objectif recherché par les multinationales se clarifie donc : quand l'État pourra encore intervenir, il sera « cadré » par les demandes des propriétaires des entreprises. En effet, Kessler précise bien qu'à terme « *tout dispositif social devra être passé au crible du raisonnement économique* ». C'est-à-dire que le patronat demande que le législateur, quand il intervient dans le domaine « social », le fasse toujours avec le souci premier de l'intérêt des propriétaires des entreprises. C'est là que nous trouvons la cohérence des politiques gouvernementales menées depuis pas mal d'années. Les politiques budgétaires, la prochaine nouvelle baisse de l'impôt sur les sociétés (de 33,3 % à 28 %), les politiques de casse des services publics, de privatisation des profits et de collectivisation des pertes (ainsi de l'indemnisation des personnes victimes d'un médicament mis sur le marché, quand le laboratoire a été laissé libre d'accumuler des profits et quand c'est ensuite un fonds public qui vient aider les victimes), etc., tout ceci illustre ce que peut signifier la « primauté du raisonnement économique ». Et nous voyons aussi comment se concrétise cette demande des multinationales quand sont signés des traités commerciaux bilatéraux ou « régionaux ». De plus en plus souvent, ces traités contiennent des dispositions qui visent à prévenir toute loi nationale nouvelle qui, dans un pays, pourrait venir réduire les opportunités de profits d'une multinationale. De telles dispositions s'ajoutant à la création « d'instances d'arbitrage privées » visent à exclure à terme les multinationales des « aléas démocratiques » : un pays pourra se donner très démocratiquement un gouvernement voulant réduire sa dette, par exemple en imposant plus fortement les investissements et les profits des multinationales, mais il devra alors « compenser » auprès de ces multinationales leur manque à gagner.

Dans un tel système, la création de richesses dans les entreprises est du seul choix des propriétaires de

ces entreprises : les choix d'investissements, les politiques d'emploi, les conditions de travail, le choix des marchés, etc. La logique de la demande patronale est aussi que la répartition des richesses dans l'entreprise relève du seul choix patronal (quelles parts pour la rémunération des actionnaires, des dirigeants, des salariés, etc.). Et le Medef demande aussi à avoir un droit de regard sur la répartition des richesses dans la société, puisque toute législation sociale doit être faite à l'aune des intérêts des entreprises.

Cette absence totale de démocratie sur le lieu de création de richesses, à savoir dans les entreprises, liée au recul du champ et de l'intervention de la loi, aurait forcément des conséquences sur le niveau de fonctionnement démocratique du pays. Nous en voyons déjà, d'ailleurs, de plus en plus souvent, la concrétisation, en France comme dans la plupart des pays riches et « développés ». Dans un tel cadre, le vote politique n'a progressivement d'utilité immédiate et réelle que dans les domaines où le pouvoir politique a été circonscrit. Ainsi, quel que soit le vote, la politique économique ressort plus ou moins à l'identique ; peuvent être différents, le niveau, le rythme, l'intensité et la brutalité des « réformes ». Par exemple, il est peut-être possible que les quelques mesures positives contenues dans la loi travail, comme les actions de prévention des agissements sexistes, soient remises en cause par un gouvernement encore plus ouvertement réactionnaire. C'est ce qui relève des différences de style dans l'application de politiques économiques qui suivent la même cohérence : plus ou moins de brutalité, plus ou moins de pansement des plaies. Dans une telle situation de recul du champ de la loi et de son exclusion progressive du champ économique, les débats politiques sont reportés essentiellement sur « le reste ». En France, nous avons abondance d'intervenants sur les sujets qui nous sont mis en exergue : le mariage pour tous, la déchéance de nationalité, les politiques migratoires, les politiques « sécuritaires », le voile, le burkini, les menus dans les cantines scolaires, etc. !

Cela a forcément des conséquences sur l'organisation très concrète de la vie politique dans chaque pays. Les gouvernements peuvent de moins

en moins agir pour aller effectivement vers un autre partage des richesses en faveur du travail, coïncés qu'ils sont du fait des limites, des contraintes et des cadrages acceptés et mis en place par eux et leurs prédécesseurs. Si des candidats font des promesses en ce sens (par exemple, « *mon ennemi, c'est la finance* »), ils n'en font rien ensuite (soit que leur promesse était mensonge dès le départ, soit que son application impliquerait des rapports de force apparaissant inatteignables). Et quand un gouvernement semble, pendant un temps, décidé à procéder à cet autre partage, les tenants de la poursuite du système de répartition de plus en plus inégalitaire savent user de plein de moyens de pression pour faire reculer ce gouvernement, sauf à s'engager dans un affrontement décisif, et incertain. C'est ce que connaît le peuple grec depuis le début de l'année 2015. Très concrètement toujours, les « solutions » gouvernementales peuvent plus ou moins varier d'un pays à l'autre en fonction des traditions politiques et des réalités constitutionnelles, mais les résultats quant aux politiques économiques, budgétaires, sociales, etc., menées diffèrent très peu. Dans certains pays, l'illusion de l'alternance peut être poursuivie (entre « gauche » et « droite » le plus souvent), les différences en matière économique portant plus sur la manière que sur le fond, mais les différences, et les choix réels, pouvant se poursuivre dans certains domaines sociétaux. Dans d'autres pays, la « gouvernance » des hommes et des choses peut conduire à un gouvernement « d'union nationale » où les partis de gouvernement acceptent de gouverner ensemble, bien entendu là aussi au service de la finance. Dans d'autres pays, ces partis de gouvernement s'effacent et laissent ouvertement la place à des personnes venant directement « du système » (la BCE, Goldman Sachs, etc.). Et la suite logique d'une telle situation, c'est l'interrogation sur les limites du « système démocratique réellement existant », comme on nous parlait, il y a quelques décennies, du « communisme réellement existant ».

7 – Que faire ?

En comprenant un peu mieux vers où veulent aller « ceux d'en face », on devrait parvenir à mieux

discerner ce que nous devrions faire.

En effet, nous voyons que tout cela renouvelle les questions qui doivent être posées par celles et ceux qui, aujourd'hui et maintenant, souhaitent bâtir une alternative humaine et viable à cette société prédatrice.

Il y a la question du droit de propriété des moyens de production : quels sont les limites, les encadrements, les restrictions, etc. qui doivent être apportés au droit de propriété des moyens de production ?

Il y a la question de la situation des personnes qui apportent leur travail dans l'entreprise : le salariat est-il vraiment l'avenir de l'humanité ? Après l'esclavage, le servage, et maintenant le salariat, que sommes-nous capables de construire comme relations sociales et économiques entre producteurs de richesses communes ?

Il y a donc la question de la démocratie sur et dans le lieu de travail : pouvoirs des « propriétaires » (individuels ? actionnaires ? sociétaires ? coopérateurs ? collectifs ? etc.), pouvoirs des apporteurs de travail, pouvoirs des territoires, pouvoirs des fournisseurs, pouvoirs des clients, etc.

Il y a la question de la démocratie politique dans l'ensemble du pays, question qui doit être posée par tous les acteurs de la vie économique, sociale, syndicale, associative, citoyenne, sans être laissée aux seuls partis politiques. La première nécessité est certainement d'inverser la tendance actuelle en donnant plus de champ d'intervention aux votes démocratiques. Le vote, pour être utile, doit comprendre l'option d'une sortie du cadre du système dominant actuel. Et la question de la démocratie politique ne peut être réduite à celle de la délégation de pouvoirs par un vote conduisant à élire des « représentants » auxquels le « peuple » déléguerait son « pouvoir souverain ». Dans le même temps, si le champ d'intervention de la loi doit certainement être élargi dès lors qu'il correspond à un élargissement du champ d'intervention des choix démocratiques collectifs, l'équilibre est toujours à rechercher entre l'individuel et le collectif.

Les difficultés commencent avec la multiplication de ces interrogations. Il nous faut pour autant y répondre, si nous voulons être crédibles quand nous nous disons porteurs d'alternatives.

29 août 2016

Travail et non-travail dans l'Union européenne

mardi 11 octobre 2016, par [Werner Rügemer](#)

Nuit Debout, Bourse de Travail, Paris 30 juin 2016

Je remercie Nuit Debout-République d'avoir organisé cette conférence. J'espère qu'une coopération continue en résultera.

D'abord une remarque générale : l'Union européenne n'est pas seulement une affaire européenne. L'UE est gouvernée et co-gouvernée par exemple par le pacte militaire OTAN dominé des États Unis, par le Fonds monétaire international, membre de la "Troika", par des services secrets et digitaux américains, par des grands propriétaires et investisseurs surtout anglo-américains dans des entreprises importantes en Europe, par les trois grands agences de notation et autres acteurs.

Les « réformes » du travail en Allemagne fédérale

En Allemagne, le gouvernement, sous le chancelier Gerhard Schröder, a installé en 2000 l'Agenda 2010 : l'Allemagne devrait être « réformée », transformée en un territoire « plus compétitif », « plus concurrentiel ».

Cette réforme faisait partie de la « Stratégie de Lisbonne » de l'UE décidée en 2000. L'UE devrait devenir « l'espace économique le plus compétitif du monde ». Le gouvernement allemand en était le pionnier pour l'Allemagne et l'UE.

La réforme contenait les éléments classiques néolibéraux :

- abaisser les taxes pour les entreprises privées et les riches ;
- réduire les dépenses de l'État ;
- donner plus de libertés aux acteurs financiers et aux entreprises privées : ladite « dérégulation » ou « dé-bureaucratisation » ;
- réformer les lois du travail : le parlement vota quatre lois (« Hartz-Gesetze ») : le travail intérimaire prolongé ; différentes formes d'activités en temps partiel,

nommées aussi jobs mini et midi ; les paiements restrictifs pour les chômeurs comprenant aussi des sanctions financières et du travail obligatoire ; finalement, l'office du travail a été transformé en une agence sur le modèle privé et avec la présence permanente de conseillers privés.

Ces lois sont présentées avec des notions enjolivantes : les détériorations sont nommées « réformes » pour évoquer de manière démagogique les réformes réelles des années 1970 sous le chancelier social-démocrate Willy Brandt ; emploi et travail sont remplacés par « job », les chômeurs sont nommés « clients » (Kunde) et ils ne vont plus à l'Office de travail mais au « job-center ». La statistique des chômeurs et du nombre de jobs sont manipulés : par exemple, les malades et les sanctionnés qui n'ont toujours pas de travail ne sont plus comptés comme chômeurs. Les chômeurs constituent la source d'une grande partie des jobs intérimaires, mal payés et à court terme.

Activités du secteur privé

En même temps, les propriétaires des entreprises ont pris de nouvelles libertés ; ils quittent leurs fédérations et préfèrent les conventions sur les

conditions de travail dans les entreprises ; ils répartissent les entreprises en des douzaines et des centaines de petites entreprises ; ils engagent de nombreux sous- traitants ou ils les créent eux-mêmes ; ils préfèrent des conventions avec des petits syndicats qui s'appellent chrétiens ou des petits syndicats « jaunes » ; ils installent des représentations des employés en excluant les syndicats.

Entre-temps, avocats spécialisés en droit de travail et de médias, détectives, agences de publicité et de surveillance constituent une branche de services professionnels. Les chefs d'entreprises s'en servent pour lutter contre les syndicats et les ouvriers les plus actifs. Cette branche est nommée d'après le modèle américain « union busting », qui veut dire « détruire les syndicats ». Appartiennent à cette branche aussi des instituts universitaires qui sont en réalité payés par des entreprises ou des fédérations patronales. Ces instituts préparent et propagent des changements des lois du travail et organisent des entraînements pour des managers.

Les influences des acteurs internationaux

Les dites « réformes » n'étaient pas seulement une idée allemande. Pendant la phase préparatoire, le chancelier allemand était invité par les banquiers de Wall Street. Son conseiller et ami personnel était Sandy Weil, le chef de Citibank.

Dans la commission qui préparait les changements des lois du travail (« Hartz-Kommission ») étaient nommés les conseillers McKinsey, les entreprises qui étaient le plus intensément liées au marché américain, Deutsche Bank et Daimler Chrysler. La fondation du holding multimédia Bertelsmann agissait comme conseiller externe. Les entreprises des secteurs automobiles, finances, pharma, médias et autres profitent dans leurs filiales américaines aussi des standards de travail inférieurs qui sont les plus bas dans le capitalisme dit développé. Les investisseurs américains comme allemands voulaient avoir les standards américains aussi en Allemagne.

L'ex-chef de Deutsche Bank, Hilmar Kopper, était

nommé mandataire spécial du chancelier pour la quête d'investisseurs surtout aux États-Unis, qui, ensuite, achetaient des entreprises en Allemagne ou en devenaient les copropriétaires actifs.

Pour la « réforme » de l'Office du travail en une agence « moderne », le gouvernement social-démocrate et vert mandait les conseillers Bearing Point, Accenture et McKinsey.

Entre-temps, la plupart de la propriété des grandes entreprises en Allemagne (DAX 30) et beaucoup d'autres sont passées entre les mains d'Anglo-Américains.

Conséquences en Allemagne et en Europe

L'Allemagne est devenue, au sein de l'UE, le plus grand territoire de travail précaire et de bas salaires. Des centaines de milliers d'employés doivent être supportés par des aides publiques. Un nombre croissant de retraités doivent travailler parce que leurs pensions sont trop basses. Des millions d'employés travaillent 45 heures par semaine ou beaucoup plus, pendant que plusieurs autres millions sont forcés à travailler à temps partiel. La valeur des heures supplémentaires non payées par an est au moins de 40 milliards d'euros – et ce sont seulement les heures supplémentaires documentées.

Les chômeurs sont soumis à du chantage et en même temps ils sont instrumentalisés pour faire chanter ceux qui ont un job. Les employés des jobs-centers eux-mêmes sont débordés par la bureaucratie. Ils se démoralisent ou deviennent cyniques.

La pauvreté est en marche. En Allemagne, environ un millier de tables caritatives distribuent tous les jours des produits alimentaires pour une partie de ceux qui ont faim. La léthargie politique et culturelle se répand. La réceptivité des propos nationalistes et racistes est avivée.

Le mécanisme du dumping entre employés et chômeurs et entre entreprises se reproduit aussi à l'extérieur – entre les États membres de l'UE, par exemple entre l'Allemagne et la France. Ce dumping,

par définition, n'arrive jamais à satisfaire les propriétaires. À cause de cela, le caractère démocratique, constitutionnel et social de la société est détruit.

Relance européenne pour les droits universels de l'homme

Comme en France, ce sont surtout des gouvernements socialistes ou social-démocrates qui implantent ce genre de « réformes ». Au Royaume-Uni, c'était Tony Blair avec son « New Labour ». En Allemagne, les propositions de telles « réformes » étaient déjà faites depuis les années 1980 par des membres du gouvernement chrétien-libéral. Mais c'est seulement le gouvernement social-démocrate et vert qui réussit à les imposer, grâce à ses relations américaines et à la complicité de hauts fonctionnaires et des syndicats.

L'UE connaît beaucoup de crises. Le Brexit par exemple est important surtout comme protestation – certainement pour des motifs très mixtes – des employés et des chômeurs contre une Europe injuste. La crise du travail et du non-travail de la majorité des peuples européens est la plus niée, la plus distordue de toutes les crises de l'UE, et aussi des États-Unis. Et c'est pourquoi il est absurde de combiner ces deux régions encore plus étroitement par des traités dits de libre commerce (TTIP, CETA).

Le capitalisme transatlantique ne peut pas et ne veut pas créer du travail pour tous. Et les jobs qu'il crée violent les droits universels de l'homme. La résistance contre la « loi travail » en France devrait donner enfin l'impulsion pour une résistance coordonnée en Europe, comme élément de la relance d'une Europe démocratique, constitutionnelle et sociale.

Luttes et outils de défense pour la santé au travail

mardi 11 octobre 2016, par [Évelyne Perrin](#)

Pendant de nombreuses années, et notamment au cours des « Trente Glorieuses », la souffrance au travail et les maladies professionnelles concernaient plus les ouvriers et salariés exposés à des gestes répétitifs ou pénibles et à des substances dangereuses comme l'amiante. Mais le tournant libéral pris par les dirigeants des principaux pays d'Europe à la suite des États-Unis et du Royaume-Uni après le premier choc pétrolier, et l'adoption par ces derniers de la doctrine de compétitivité et de financiarisation à outrance, se sont traduits progressivement par de profondes transformations des objectifs et des modes de gestion des entreprises privées tout d'abord, puis des services publics eux-mêmes, ouverts à une privatisation rampante.

Le constat : néo-management et souffrance au travail

Ainsi, les risques psycho-sociaux sont apparus sur le devant de la scène au rythme des suicides de France Télécom, et la souffrance au travail s'est répandue, manifestée par du stress et du harcèlement, des épisodes de *burn out*, l'augmentation des arrêts maladie, des démissions plus ou moins voulues... au point où aujourd'hui il ne semble plus y avoir aucun secteur de travail exempt de ces problèmes : suppressions forcenées d'effectifs, augmentation de la charge de travail et *turn over* pour ceux et celles qui restent, mise en concurrence généralisée de tous contre tous, objectifs de rendement impossibles à tenir...

Ainsi, en juillet, à Pontarlier, un énième facteur/factrice se suicide en raison de l'augmentation intenable de ses cadences de travail et de la détérioration totale de son métier, qui perd son sens et son aspect humain. L'hiver précédent, une jeune postière, devant finir seule sa tournée en montagne sous la neige en milieu d'après-midi, avait aussi mis fin à ses jours. Ce ne sont que deux cas parmi tant d'autres à la Poste en pleine restructuration. La Direction de la Poste nie tout lien avec le travail !

C'est encore le réseau de soutien bénévole SOS Fonctionnaire Victime qui reçoit appel sur appel de salariés du public au bord du suicide, dont 8 sur 10 émanent de personnels des collectivités

territoriales...

À l'hôpital, en pleine restriction de moyens et course à la rentabilité, cela ne va pas mieux pour les personnels, et en conséquence pour les patients, qui patientent tellement aux urgences saturées qu'ils peuvent y mourir. Ces derniers mois, ce ne sont pas moins de cinq infirmiers qui se sont suicidés, certains sur leur lieu de travail, du fait de la déshumanisation de leur métier, comme nous en alerte Emmanuel Hirsch, professeur d'éthique médicale à l'Université Paris-Sud-Paris-Saclay dans un article intitulé « La dignité des soignants bafouée au nom de l'efficience » (*Le Monde*, 13 septembre 2016) : « Le discours managérial est repris comme un mantra qui pénètre l'espace des pratiques, façonne des modes de pensée, altère la pertinence des actes, ramène les enjeux à l'obsession du quantitatif et du performatif... » À cela s'ajoutent les agressions des personnels par des malades excédés (14 500 en 2014). Les syndicats d'infirmier-e-s appellent à la grève le 14 septembre 2016 pour alerter sur la souffrance des soignants en hôpital et obtenir la mise en place d'un plan de prévention des risques psychosociaux.

Experts et chercheurs n'ont pas manqué de lancer des alertes et d'établir des constats alarmants, au point que pas un mois ne passe sans que se tiennent un séminaire, un colloque ou un symposium sur la souffrance au travail. Des ouvrages de poids sont parus, documentant abondamment le sujet, depuis *Souffrance au travail en France* de Christophe Dejours

dès 2000, *La société malade de la gestion* de Vincent de Gaulejac en 2005, *Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés* de Marie Pezé en 2009, au moment où paraissait également *Orange stressé, le management par le stress à France Télécom* d'Yvan du Roy... sans oublier les travaux de Danièle Linhart, Philippe Davezies, Florence Palpacuer, Yves Clot, Hirigoyen... On ne saurait les citer tous, tant ils sont nombreux.

que par experts et chercheurs, il semble que les solutions soient très longues à venir. Le passage en force de la loi travail en juillet dernier vient même fragiliser les outils juridiques de défense, et aggraver les possibilités offertes au patron – tant public que privé – de porter atteinte à la santé de son salarié, ce qui pourtant est interdit par le Code du travail.

Les outils juridiques menacés au lieu d'être renforcés

Dans ce contexte d'amplification de la souffrance au travail créée par l'omniprésence des logiques de rentabilité financière qui gangrènent jusqu'aux services publics, il est grand temps de mettre en œuvre des politiques qui restaurent la santé autant physique que psychique des travailleurs/ses dans l'exercice de leur travail, comme y oblige le droit du travail, meilleur rempart des salarié-e-s. Or en la matière, les insuffisances du droit sont notoires. Rappelons en les principaux :

- Définition très vague par la loi du harcèlement moral, laissée à l'appréciation du juge.
- Délais de prescription de la déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle trop courts.
- Non-reconnaissance des risques psychosociaux au nombre des maladies professionnelles. - Inexistence de la présomption d'imputabilité dans le secteur public.

Nous réaffirmons avec ASD-Pro qu'un tableau sur «

les pathologies psychiques causées par l'organisation du travail » est nécessaire. En effet, seule la présomption d'imputabilité permet à la victime de ne pas devoir faire la démonstration du lien entre son travail et sa pathologie. Mais la « contrepartie » de cette disposition est que la rente attribuée est égale à la moitié du taux d'IPP. Et, en cas de reconnaissance par le comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles), cette disposition demeure, bien que la victime doive démontrer le lien direct et essentiel ! Seule l'obtention de la faute inexcusable de l'employeur permet réparation totale par le doublement de la rente pour les seuls salariés du privé, la fonction publique en est exclue.

La loi n°2016-1088 du 8 août 2016 (couramment appelée 'Loi Travail') modifie l'organisation de la médecine du travail (professionnel de santé habilité à réaliser la visite d'embauche, rythme des visites...). Une surveillance médicale renforcée est certes prévue pour les salariés travaillant sur des postes présentant des risques particuliers, mais la visite médicale d'embauche n'est plus obligatoire.

D'ores et déjà, les médecins du travail sont de plus en plus empêchés de faire leur travail, car ils se voient poursuivis et sanctionnés quasi systématiquement, sur plaintes... des entreprises, par le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), organe créé sous l'Occupation, supprimé à la Libération et hélas recréé par De Gaulle en 1946 : on compterait 300 poursuites en trois ans !

C'est pourquoi nous soutenons les appels, pétitions, et recours déposés le 13 mai 2016 par plusieurs associations de défense de la médecine du travail – *Santé et Médecine du Travail a-SMT*, le *Syndicat national des médecins du travail des mines et des industries électriques et gazières SMTIEG-CGT*, le *Syndicat de médecine générale, l'UGICT-CGT*, l'*Union syndicale Solidaires*, l'*Association d'aide aux victimes et aux organisations confrontées aux suicides et dépressions professionnels ASD PRO* – . Celles-ci ont sollicité l'abrogation partielle de l'article R 4126-1 du Code de la santé publique permettant aux employeurs de saisir l'Ordre des médecins des écrits médicaux attestant de souffrance ou de maladie liée

au travail. Si cette requête n'était pas prise en compte par le Premier ministre, les six requérants en feront appel devant le Conseil d'État.

Les luttes contre le néo-management et ses conséquences

L'ampleur prise par la souffrance liée à la dégradation des conditions de travail dans plusieurs secteurs professionnels a conduit, on l'a évoqué, à une montée en puissance des résistances et des luttes, et à des progrès dans la coordination des différents acteurs. France Télécom fut probablement la première entreprise où le nombre très élevé de suicides attira l'attention sur le recours au management par le stress et le harcèlement pour réduire brutalement des effectifs en cas de restructuration. Ses salariés étant encore protégés par leur statut public, les licenciés étaient difficiles, et le PDG de l'époque, enfin objet de poursuites aujourd'hui, opta pour les pousser vers la sortie par la longue maladie ou le suicide... À l'issue de ce premier scandale largement médiatisé, les syndicats obtinrent la création de l'Observatoire du stress de France Télécom, chargé d'étudier les causes des suicides et de les prévenir, et qui fit alors figure de modèle en la matière. Las, des années après, il continue à se produire des suicides dans cette entreprise qui a été privatisée, qui poursuit sa course à la rentabilité, et qui a perdu la plus grande partie de son personnel, par départs volontaires ou négociés...

De nombreuses luttes ont été et sont menées avec succès par les salariés contre les méthodes de management par le stress, les réorganisations productrices de souffrance et la destruction du sens de leur travail. Ainsi, et pour ne citer qu'eux, les postiers des Hauts-de-Seine ont tenu plusieurs mois en grève en 2014, 2015 et 2016, et obtenu chaque fois des avancées : réduction des cadences et embauches en CDI de précaires.

En février 2011, nous avons lancé le réseau d'information et de lutte Stop Stress Management pour donner aussi la parole aux salariés et mutualiser les outils de défense existants au-delà des

cloisonnements entre organisations syndicales et associatives. Nous revendiquons en effet la notion d'*habeas corpus*, c'est-à-dire le droit au maintien de l'intégrité physique et psychique au travail. Nous ne vendons pas notre santé, ni notre âme, avec notre travail. Nous avons ainsi organisé douze débats salariés/chercheurs, secteur professionnel par secteur, en y associant des inspecteurs, médecins et psychologues du travail, et même organisé avec ces derniers des ateliers de parole gratuits à titre expérimental ; nous avons aussi noué des coopérations fructueuses avec d'autres collectifs et associations très actifs, comme SOS Fonctionnaire Victime, ASD-pro (créée pour faire indemniser les victimes de radiations en centrale nucléaire [1]), Les Périphériques vous parlent, l'Appel des Appels, etc.

En 2015, a été lancé à l'initiative de Solidaires l'appel « Ne pas perdre sa vie à la gagner », regroupant syndicats, associations, et juristes ou professionnels de la santé au travail, qui a débouché sur le Collectif pour la santé des travailleuses et travailleurs, dont les premières Journées ont réuni des centaines de participant-e-s. Attac est aussi active au sein de sa commission Travail-santé-protection sociale, qui dénonce notamment les privatisations liées aux partenariats public-privé à l'hôpital, qui font primer les logiques de rentabilité au profit des actionnaires privés, comme si la santé devenait un marché juteux !

La souffrance au travail a bien entendu tenu une place non négligeable dans la forte mobilisation sociale de plusieurs mois contre la loi travail. Outre les commissions Hôpital Debout ! et Psy Debout !, l'une des commissions les plus actives de Nuit Debout est la commission des travailleurs sociaux (actiontravailsocial@outlook.fr) qui a tenu le 8 septembre dernier une assemblée générale des secteurs sociaux et médico-sociaux appelant à des AG sur les lieux de travail et d'étude, et à une mobilisation durable pour mettre un terme à la casse des métiers du social liée à une marchandisation croissante.

À qui s'adresser pour se défendre ?

La première difficulté lorsque le travail vous apporte plus de mal-être et de souffrance que de satisfaction est l'isolement. En effet, quand on se sent mal, on va moins vers les autres ; et quand un salarié commence à aller mal ou à être la cible de harcèlement ou de maltraitance de la part de ses supérieurs, inconsciemment ses collègues se détournent de lui comme s'ils craignaient d'en être contaminés. Redonner place à la parole des salariés sur leur travail est essentiel, d'où l'intérêt des ateliers de parole. Ainsi l'association ASDpro lance à l'automne 2016 une initiative visant à redonner aux salariés la parole sur leur travail : La clinique du travail, Quand que le récit l'emporte sur le concept.

Un salarié en souffrance a plusieurs moyens de se défendre. Il est bien sûr préférable qu'il s'appuie soit sur ses collègues, soit sur un syndicat offensif pour ne pas rester seul et agir de façon collective, même si ce n'est pas toujours possible. Il doit d'abord en parler à son médecin du travail ou de prévention dans le secteur public. Il doit aussi saisir le délégué du personnel ou syndical, et, s'il existe dans son entreprise, le CHSCT, qui pourra engager des démarches et faire procéder à des expertises. Si l'atteinte à sa santé est très grave et durable, outre demander à son médecin traitant un arrêt maladie en en faisant préciser la cause, il peut engager une procédure de reconnaissance de maladie professionnelle, auprès de la Caisse primaire d'assurance maladie – ce qui peut s'avérer très long et aléatoire, même si les médecins experts de la CPAM lui donnent presque toujours raison, mais c'est un recours essentiel. Il peut aussi saisir l'inspection du travail qui, malgré les freins mis à son activité par les dernières réformes, effectuera une visite dans

son entreprise, et la rappellera à ses obligations en matière de santé des travailleurs. Il peut aussi faire un recours auprès du conseil des prud'hommes, ou au tribunal administratif. Enfin, il dispose d'un droit de retrait prévu par le Code du travail en cas de mise en danger imminente de sa santé au travail.

Il existe également des consultations sur la souffrance au travail dans de nombreux hôpitaux, outre celles proposées par des associations et collectifs. Citons notamment [Souffrance et travail](#) qui édite des guides, à l'usage des salarié-e-s et aussi des médecins, médecins privés et du travail ; il propose aussi des modèles de lettres et des conseils sur la démarche à suivre pour engager une procédure et pour se défendre, et l'association [Henri Pézerat, santé, travail, environnement](#). Enfin, le réseau [Stop précarité](#), créé en 2001, organise depuis 2004 des cours gratuits de droit du travail donnés par des juristes de plusieurs appartenances à Paris et depuis trois ans à Bordeaux. Parmi les thèmes traités, est donné un cours sur l'hygiène et la sécurité et sur la protection de la santé au travail, ainsi qu'un autre sur les accidents du travail et maladies professionnelles.

Conclusion

Notre conclusion sera brève. La préservation de la santé au travail est un droit absolu, reconnu par le Code du travail. Tous les droits au travail ont été arrachés par des luttes parfois sanglantes. Ils se voient un à un remis en question aujourd'hui par des gouvernants ayant opté pour la libéralisation capitaliste financiarisée. La santé au travail est l'objet d'atteintes inadmissibles, et le droit en la matière doit être renforcé et non pas affaibli. C'est ce à quoi nous nous emploierons.

Notes

[1] L'association ASD-PRO (asd.risquepro@gmail.com) a été créée en 2008 après les suicides survenus à la Centrale nucléaire de Chinon, avec, dans les fondateurs, Frédérique Guillon, ergonomiste, Michel Lallier, secrétaire de CHSCT, et Dominique Huez, médecin du travail, tous trois syndicalistes CGT.

L'avenir des retraites : une amélioration, vraiment ?

mardi 11 octobre 2016, par [Christiane Marty](#)

Depuis la loi du 20 janvier 2014, le Conseil d'orientation des retraites (COR) a la mission de produire chaque année avant le 15 juin un rapport d'évaluation et de perspectives des retraites. Ce document, basé sur des indicateurs de suivi définis par décret et sur différents scénarios de projections économiques, doit permettre d'évaluer la conformité du système de retraites avec ses objectifs en termes de pérennité financière, d'équité et de solidarité. C'est ensuite la mission du Comité de suivi des retraites (CSR), instauré par cette même loi, d'examiner cette conformité et de rendre un avis public avant le 15 juillet. S'il considère que le système s'éloigne de manière significative de ses objectifs, il « *formule des recommandations* » visant à en garantir le respect.

L'avis du CSR rendu public en juillet 2016 sur la base du rapport du COR [1] conclut à une « *amélioration lente mais sensible* » de l'équilibre financier à l'échéance 2020 « *sous l'effet des réformes intervenues au cours de la dernière décennie* ». Il note que « *le système est sans doute aujourd'hui plus solide financièrement et moins inéquitable que ne le pensent souvent nos concitoyens.* » Tout dépend de ce que l'on conçoit comme équitable... et on verra que la notion d'équité retenue est de fait très orientée. Sans aller jusqu'à formuler des recommandations au gouvernement, le CSR attire néanmoins l'attention sur la baisse future du niveau de vie des retraités comparé à celui de la population, et ceci, quel que soit le scénario envisagé par le COR. Il demande une vigilance particulière par rapport à la réapparition d'un risque de pauvreté pour les retraités. Comment peut-il alors estimer que ce décrochage du niveau de vie des retraités « *ne s'éloigne pas de manière significative* » de l'objectif de solidarité attribué au système de retraites ?

Le communiqué du 11 juillet 2016 du Premier ministre Manuel Valls accentue encore la tonalité positive de l'ensemble : « *Les rapports montrent que la France a su remettre son système de retraites sur la voie d'un équilibre financier durable.../... Ces résultats démontrent que nos efforts pour préserver le système de retraites par répartition, un modèle de solidarité auquel les Français sont attachés, portent leurs fruits* ». Il se félicite ainsi des « *réformes* » passées, auxquelles pourtant le PS, alors dans l'opposition,

s'était opposé. Plus grave, il passe sous silence la mise en garde concernant le niveau de vie des retraités. Comment, pourtant, le gouvernement peut-il rester inactif face à cet avertissement ?

Bien d'autres éléments démentent l'avis globalement lénifiant du CSR et témoignent que les objectifs de solidarité et d'équité sont loin d'être respectés. C'est ce que cet article se propose de présenter. Tout d'abord, on rappellera l'évolution du système de retraites et la logique des réformes. Puis, à partir des principaux résultats donnés par le rapport du COR, on montrera que les objectifs définis par la loi de 2014 – tout insuffisants qu'ils sont [2] – ne sont même pas respectés.

1- Évolution du système de retraites

Depuis une vingtaine d'années, les « *réformes* » des retraites se succèdent et se ressemblent [3]. Qu'elles soient menées sous un gouvernement de droite (Balladur en 1993, Raffarin en 2003, Fillon en 2010), ou de gauche (Ayrault en 2013), qu'elles concernent les régimes de base, les régimes complémentaires Agirc-Arrco (plusieurs accords depuis 1996) ou les régimes spéciaux (2007), la logique qui les guide reste la même. Face à l'augmentation du nombre de retraité-es et donc au besoin accru de financement des retraites, l'orientation retenue consiste essentiellement à mettre à contribution les salarié-es, en augmentant leur durée de cotisation, et les

retraité-es, en faisant baisser le montant de leur pension. L'option d'une augmentation des ressources des caisses de retraite au moyen d'une hausse des taux de cotisation est soigneusement écartée, car il serait difficile d'éviter une hausse des cotisations patronales. Ce qui est évidemment banni par la doctrine libérale... mais manifestement aussi par la gauche au pouvoir. Ainsi, la réforme Ayrault de 2013 prévoit une (légère) hausse de cotisation, salariale comme patronale, mais il a aussitôt été annoncé que la hausse de la cotisation patronale serait intégralement compensée par une baisse des cotisations famille ! Le gouvernement reprend à son compte l'antienne libérale qui accuse de tous les maux le coût du travail, mais semble ignorer le coût du capital.

L'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour une pension à taux plein (sans décote) est alors présenté comme normal et inévitable, avec l'argument - apparemment de bon sens - « on vit plus vieux, il faut donc travailler plus longtemps ». Peu importe si travailler plus longtemps signifie dans les faits, pour les seniors, prolonger des situations de chômage, de temps partiel ou d'emplois de mauvaise qualité ! Dans une situation où nombre d'entreprises continuent de se débarrasser des salariés âgés, l'augmentation du taux d'emploi des seniors recouvre surtout l'augmentation de leur taux de chômage. Peu importe également si allonger la durée de cotisation pénalise plus durement les femmes (elles ont en moyenne des carrières plus courtes que les hommes) alors qu'elles ont déjà des pensions très inférieures à celles des hommes... Cela n'empêche pas les décideurs d'afficher l'équité entre les femmes et les hommes comme un critère de leur réforme ! En 2008, la loi programme l'allongement régulier de la durée de cotisation en instaurant son indexation sur la croissance de l'espérance de vie (mais cette croissance ne correspond pas à une vie en bonne santé, car le vieillissement de la population s'accompagne de l'accroissement des incapacités fonctionnelles). En 2010, l'âge de la retraite recule de 60 à 62 ans et l'âge du taux plein passe de 65 à 67 ans.

En parallèle, les réformes organisent la baisse des pensions. Une des mesures les plus efficaces a

consisté à indexer d'une part les pensions, et d'autre part les salaires pris en compte pour calculer la pension, sur l'évolution des prix et non plus sur celle des salaires. On revient plus loin sur ce changement de mode d'indexation, qui est responsable du décrochage du niveau de vie des retraités par rapport aux actifs (voir l'encadré page 8). Une autre mesure ayant une forte responsabilité dans la baisse des pensions et dans celle du taux de remplacement [4] est le passage de 10 à 25 ans de carrière pour la prise en compte des salaires servant à calculer la pension, mesure décidée en 1993. Plus récemment, en 2013, c'est même la garantie de maintien du pouvoir d'achat des retraités qui est abandonnée : la pension complémentaire des régimes Agirc-Arrco n'est plus revalorisée selon l'inflation, mais selon l'inflation moins un point (sous-indexation). Autre méthode encore pour baisser les dépenses de retraite : le décalage de 6 mois de la date de revalorisation des pensions, qui passe du 1^{er} avril au 1^{er} octobre. Ce recul concerne aujourd'hui l'ensemble des régimes de base ainsi que les régimes Agirc et Arrco.

Ces mesures ne sont pas exhaustives, mais elles illustrent le choix politique de privilégier la diminution des dépenses en faisant baisser le montant des pensions servies par le régime de retraites par répartition, plutôt que l'augmentation des ressources qui devrait accompagner la hausse du nombre de retraités. Alors que la part des retraités dans la population va objectivement augmenter, en tout cas dans la prochaine période, le refus obstiné de la part du Medef, de la droite, mais aussi dans une moindre mesure de la gauche, d'augmenter la part de la richesse qui va aux retraites aboutit mécaniquement à un appauvrissement des retraités. Il est ensuite curieux de prétendre s'en alerter.

Au nom de l'équité, la convergence vers le pire

Toutes les réformes de retraite se font en mettant en avant l'exigence d'équité : entre les différents régimes, entre public et privé, etc., et la convergence se fait évidemment vers le bas. Ainsi, en 1993, la loi Balladur concernait le secteur privé, elle a entraîné une régression importante de la retraite du régime général. Dix ans plus tard, en 2003, au nom de l'équité public-privé, la loi Fillon étend au secteur

public les dispositions de 1993 comme l'allongement de la durée de cotisation, l'indexation des pensions sur les prix et l'application d'une décote pour carrière incomplète. Elle réduit en outre les majorations de durée d'assurance (MDA) dont bénéficient les mères fonctionnaires au titre des enfants [5]. Puis, en 2009, ce sont les femmes du secteur privé qui, à leur tour, voient leur MDA rabotée. Les régimes spéciaux sont touchés en 2007. Quant aux régimes complémentaires, qui sont des systèmes à points [6] gérés de manière paritaire entre le patronat et les syndicats, ils évoluent depuis 1990 sous le coup d'accords successifs allant tous dans le même sens : la baisse régulière du « rendement du point » qui conduit à une baisse importante du taux de remplacement de la pension complémentaire [7]. Ces régimes innovent même dans la régression, puisqu'ils ont instauré depuis 2013 la sous-indexation des pensions – d'abord présentée comme temporaire, puis reconduite en octobre 2015 –, ce qui signifie la baisse du pouvoir d'achat des pensions complémentaires.

La logique libérale : ouvrir le champ au secteur privé...

Les réformes de retraite, menées un peu partout depuis trente ans, se font sur l'orientation libérale promue par les instances internationales, FMI, Banque mondiale, Commission européenne. L'objectif est de réduire la part de la retraite publique basée sur le système par répartition et d'offrir un champ de plus en plus large de la protection sociale au secteur privé et à la capitalisation. Face à la baisse programmée des pensions, de plus en plus de personnes, surtout parmi les plus jeunes, anticipent qu'elles n'auront pas une pension suffisante si elles ne la complètent pas en « *développant des stratégies individuelles d'épargne* » selon la formule officielle, c'est-à-dire en prenant une assurance individuelle (fonds de pensions...)

... et renforcer la contributivité du système

La tendance générale est au renforcement de la contributivité du système de retraites, c'est-à-dire de la correspondance entre le montant global des cotisations versées tout au long de la carrière et le

montant global de la pension perçue pendant la retraite. Certains droits à la pension sont en effet contributifs, c'est-à-dire qu'ils sont acquis en contrepartie de cotisations versées par l'assuré et son employeur. D'autres, comme les dispositifs familiaux, les pensions de réversion ne correspondant pas à des cotisations, sont dits non contributifs : ils représentent les dispositifs de solidarité.

Le renforcement de la contributivité découle concrètement de mesures comme l'allongement continu de la durée de cotisation ou le passage des 10 aux 25 meilleures années de salaires pour calculer la pension. La hausse de la part des droits contributifs dans la pension signifie à l'opposé une baisse du poids des mécanismes de solidarité dans le niveau de pension. Cet affaiblissement dégrade la propriété de redistribution du système de retraites envers les pensions les plus faibles. Il pénalise plus durement les femmes, leur pension étant en moyenne constituée d'une part plus importante [8] de droits non contributifs (majorations liées aux enfants, réversion, minimum garanti) que celle des hommes.

Cette volonté de faire évoluer les retraites vers plus de contributivité entend mettre en œuvre l'idée que chacun doit « récupérer sa mise » : la retraite n'est plus alors la continuation du salaire mais le fruit d'une logique assurantielle individuelle. Dans cette logique, les dispositifs de solidarité n'ont pas à être assumés par le système de retraites mais relèvent de la responsabilité de l'État. Ce qui est bien utile pour ouvrir la voie aux assurances privées en les exonérant de la prise en charge de la solidarité.

2- Rapport du COR et avis du CSR : où est l'amélioration annoncée ?

Le COR indique que son rapport est structuré sur les objectifs du système de retraites définis par la loi, qu'il présente ainsi : « *la loi fait ressortir trois objectifs principaux : la pérennité financière du système de retraite, un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités et l'équité entre les assurés de générations différentes ou appartenant à la même*

génération (entre les femmes et les hommes notamment » (page 5). L'avis du CSR reprend la même structuration « *selon trois grands axes : le montant des pensions et le niveau de vie des retraités, l'équité entre assurés, la pérennité financière* » (page 3). Il conclut que « *la situation et les perspectives du système de retraites ne s'éloignent pas de façon significative des objectifs définis par la loi* » et ne formule pas de recommandations.

Ce qui suit entend montrer que cette posture lénifiante n'est justifiée sur aucun de ces trois objectifs. Mais une remarque préalable s'impose. Le rappel par le COR et le CSR des objectifs définis par la loi est incomplet et sélectif : il escamote l'objectif explicitement mentionné par la loi d'une répartition équitable des contributions entre les revenus du travail et du capital. Ce qui n'est pas un simple détail...

Quid du partage équitable des contributions sur les revenus du travail et du capital ?

La loi de 2014 énonce que « *La pérennité financière du système de retraite par répartition est assurée par des contributions réparties équitablement entre les générations et, au sein de chaque génération, entre les différents niveaux de revenus et entre les revenus tirés du travail et du capital. Elle suppose de rechercher le plein emploi* [9] ». Mais cette question de la répartition entre les revenus du travail et du capital est complètement ignorée par le COR et à sa suite par le CSR. Les hypothèses retenues par le COR excluent toute modification du partage de la richesse créée entre capital et travail. Le rapport note sommairement que ce partage est supposé stable (page 22). La répartition actuelle est donc posée comme équitable... et immuable ! Exit alors tout levier d'action basé sur une mise à contribution du capital pour améliorer le financement des retraites.

De même en ce qui concerne la nécessité de « *rechercher le plein emploi* ». Les hypothèses de travail du COR supposent que la durée moyenne travaillée est stable et que les productivités apparentes du travail par heure travaillée et par tête évoluent au même rythme (page 22). Exit l'option d'une réduction du chômage par la mise en œuvre

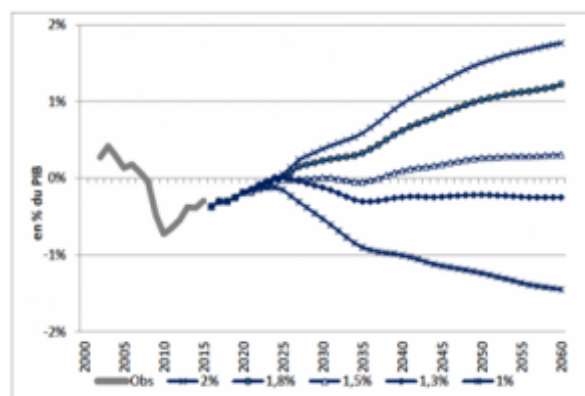
d'une politique de réduction du temps de travail. Ce qui n'empêche pas le COR d'expliquer que l'élaboration de ses hypothèses s'inscrit « *dans la constitution de variantes suffisamment contrastées – et dont aucune n'est privilégiée par rapport aux autres – afin de balayer un large éventail des possibles* » (page 19) !

Pérennité financière... pour des scénarios improbables

Les résultats des projections sont présentés selon cinq scénarios de croissance de la productivité du travail : 1 %, 1,3 %, 1,5 %, 1,8 % et 2 % et pour un taux de chômage central de 7 % atteint en 2025. Ensuite, des variantes sont étudiées pour un taux de chômage plus fort (10 %) et un plus faible (4,5 %). Il faut garder en tête que les résultats obtenus sont ceux de projections faites sous de nombreuses hypothèses, et sont donc caractérisés par de larges marges d'incertitude.

L'équilibre financier dépend bien sûr de ces hypothèses. Cependant, elles ne jouent pas à l'horizon 2020 (graphe suivant), et le solde financier du système de retraites s'établit à - 0,2 % du PIB à cette date. À noter que le rapport du COR de 2015 prévoyait un solde de - 0,4 % du PIB à la même date. L'amélioration intervenue cette année vient de la prise en compte de l'accord Agirc-Arrco signé en octobre 2015 [10], qui doit dégager 6 milliards d'euros en 2020... dont les neuf dixièmes pèsent sur les salarié-es et retraité-es, le patronat n'y contribuant qu'à hauteur d'un dixième...

Solde financier annuel projeté du système de retraites



Scénario central de taux de chômage à 7 %

Après 2020, pour les trois scénarios 1,5 %, 1,8 % et 2 %, l'équilibre financier serait atteint vers 2025 et le système dégagerait des excédents à plus long terme. Pour les deux autres scénarios, 1,3 % et 1 %, le système resterait en besoin de financement, qui se stabiliserait à hauteur de 0,2 % du PIB pour le premier, et atteindrait 1,4 % en 2060 du PIB pour le second. Comme le note le CSR dans sa conclusion, « *dans des scénarios économiques favorables, le système tend vers l'équilibre financier, voire l'excédent* ». Certes. Mais ces scénarios favorables ne sont pas les plus probables. Le chômage en France dépasse les 7 % depuis 1980 et le gain annuel de productivité n'est en moyenne que de 1,4 % sur la période 1990-2015 (tableau page 23 du rapport du COR)... et seulement de 0,7 % sur la période récente 2008-2015.

La part des ressources du système de retraites dans le PIB est projetée à la baisse, quel que soit le scénario (un point de PIB de baisse environ à l'horizon 2060), et ceci alors que la part des retraités dans la population est croissante. Ce qui acte un appauvrissement relatif des retraités.

Sensibilité du solde financier à divers paramètres

Chômage

Le COR étudie la sensibilité du bilan financier au chômage, qui influe bien sûr négativement du fait de la diminution du nombre de cotisants. Avec un taux de chômage de 10 % au lieu de 7 %, le solde financier se dégrade de 0,3 point de PIB en 2040 (page 47). Mais l'effet des baisses de cotisation résultant d'un niveau plus élevé de chômage est à plus long terme atténué par le fait que les pensions servies sont plus faibles en raison des carrières davantage marquées par le chômage. Le rapport indique que les hypothèses de productivité ont un impact sur le bilan financier nettement plus marqué – car cumulatif – que les hypothèses sur le taux de chômage. Ceci étant, cela ne doit pas diminuer l'intérêt et l'importance de réduire le chômage.

Solde migratoire

Le bilan financier dépend des projections démographiques, donc des hypothèses faites sur la fécondité, la mortalité et le solde migratoire. Concernant ce dernier, le scénario central du COR retient régulièrement un solde migratoire annuel de + 100 000, avec des variantes à plus ou moins 50 000. Les résultats font apparaître que la variante basse du solde migratoire à + 50 000 dégrade le bilan financier de 0,3 à 0,4 point de PIB à la fin des années 2040. Ce qui n'est donc pas négligeable. Or, si le solde migratoire était de + 100 000 au début des années 2000, il a chuté à 45 000 autour de 2008. Puis, sur les trois dernières années, il se situe à un niveau de 61 000, sensiblement inférieur au scénario central. Il est utile d'avoir en tête cet impact positif du solde migratoire, en particulier dans la situation actuelle où la France n'accueille même pas le nombre de migrants sur lequel elle s'est engagée.

Taux d'activité des femmes

Étudier l'évolution du bilan financier suppose également de faire des hypothèses sur l'évolution des taux d'activité des hommes et des femmes. En 2014, pour la tranche 25-49 ans, ces taux étaient respectivement de 93,7 % et de 83,7 % (Insee, 2016), soit un écart de 10 points entre les hommes et les femmes. Le COR projette que d'ici à 2030, cet écart se réduira d'environ 2 points, mais qu'ensuite il se stabilisera jusqu'en 2060 du fait, écrit-il, d'une moindre participation des femmes au marché du travail aux âges de la maternité et de l'éducation des jeunes enfants. Aucune variante n'est étudiée. Le COR renonce ainsi à envisager une plus grande égalité dans le partage avec les hommes des tâches parentales qui permettrait une plus grande égalité de taux d'activité. Là encore, en contradiction manifeste avec « *le large éventail des possibles* » qu'il affirme considérer. Des marges de progrès existent pourtant, la France ne se situant qu'au 14^e rang de l'Union européenne en termes de taux d'activité des femmes (Insee, 2014). On sait que leur comportement d'activité est largement influencé par les politiques conduites, que ce soit en matière fiscale (mode d'imposition des couples), familiale (congé parental, etc.), en matière d'égalité professionnelle ou de

qualité des emplois. Il est donc très dommage de voir le COR et, à sa suite, le CSR entériner ainsi la situation inégalitaire actuelle, et conclure ensuite candidement que « *la situation relative des femmes continue à s'améliorer* ».

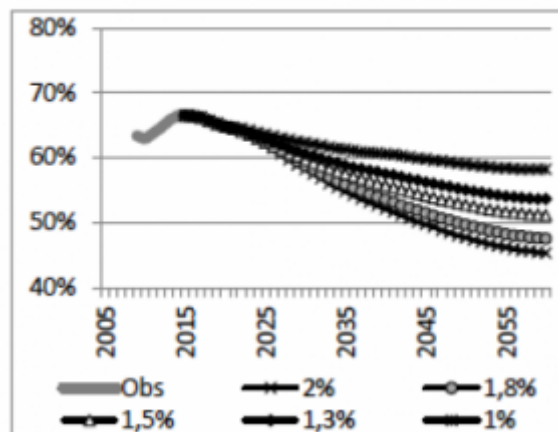
Un niveau de vie des retraités rien moins que préoccupant

Le CSR indique que le système « *garantit, aujourd'hui et en moyenne, un niveau de vie satisfaisant aux retraités* », les termes « *aujourd'hui* » et « *en moyenne* » étant décisifs. Il attire en effet l'attention sur le décrochage à venir du niveau de vie des retraité-es par rapport aux actifs et sur la réapparition d'un risque de pauvreté, qui est « *de nature à fragiliser l'adhésion de nos concitoyens au système* ». Certes ! On présente ci-dessous trois des données fournies par le rapport du COR, qui interdisent de se satisfaire de la situation.

Si on considère l'ensemble des retraités, la pension moyenne croît en euros constants sous l'effet du renouvellement de leur population, dit effet de noria : les nouvelles générations, aux pensions plus élevées, remplacent progressivement les plus anciennes qui décèdent. Mais elle croît moins vite que le revenu d'activité moyen, ce qui est dû au mode d'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires (voir encadré ci-après). Dans tous les scénarios économiques, la pension moyenne rapportée au revenu d'activité moyen tend donc à diminuer, et ceci d'autant plus fortement que la croissance des revenus d'activité est élevée. Compte tenu des hypothèses faites par le COR, les revenus d'activité croissent au même rythme que le gain de productivité ; le décrochage de la pension et du niveau de vie des retraités est alors d'autant plus rapide que la croissance de la productivité est forte (graphe suivant). Le CSR indique dans une formulation toute personnelle : « *la situation actuelle doit permettre d'envisager avec une sérénité raisonnable les évolutions qui restent à conduire pour assurer une moindre sensibilité du système à la croissance, notamment en faisant évoluer l'indexation des droits à retraite* ». Concrètement, la solution existe : elle consiste à revenir à l'indexation des pensions sur les

salaires et non plus sur les prix, pourquoi le CSR ne formule-t-il pas officiellement cette recommandation au gouvernement ?

Pension nette moyenne de l'ensemble des retraités rapportée au revenu d'activité net moyen



Obs = observé. Les cinq courbes correspondent aux cinq scénarios de productivité, la courbe la plus basse correspondant au scénario 2 %.

Impact de l'indexation sur les prix et non plus sur les salaires

Suite à la réforme de 1993, la revalorisation des pensions et des salaires portés au compte est indexée sur les prix et non plus sur les salaires. Rappelons que les salaires augmentent en moyenne plus vite que l'inflation : l'indexation d'un revenu sur le salaire moyen est donc plus favorable que celle sur les prix. Au moment de la liquidation de la retraite, lorsque les salaires annuels obtenus au cours de la carrière sont pris en compte pour le calcul de la pension, ils sont revalorisés sur la base de l'inflation, ce qui aboutit à une valeur plus faible que s'ils étaient revalorisés sur la base du salaire. Cette perte de valeur est d'autant plus importante que l'année concernée est éloignée. L'indexation sur les prix a comme conséquence une baisse sensible du montant de la pension au moment du départ en retraite, qui entraîne une baisse du taux de remplacement (le rapport entre

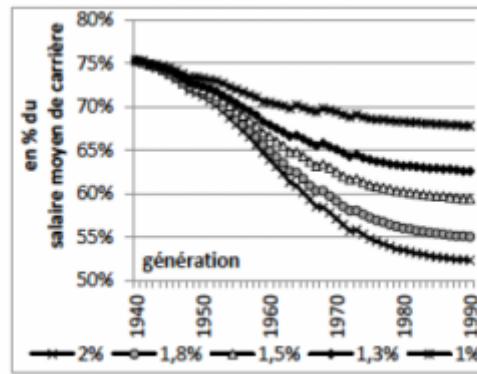
la pension perçue l'année de la liquidation et le salaire perçu lors de la dernière année d'activité).

Cette même règle d'indexation sur les prix et non sur les salaires a également été mise en œuvre pour la revalorisation des pensions : l'évolution des pensions au fil du temps ne suit donc plus celle des salaires. Ainsi, les écarts de niveau de vie se creusent entre les salariés et les retraités, et le décrochage est maximum pour les plus âgés. Comme le notait déjà le rapport Moreau en 2013 (page 39) : « les effets des critères de revalorisation peuvent être considérables sur des retraites servies pendant 20, 30 ou 40 ans ». Sont particulièrement concernés « les plus de 75 ans dont le taux de pauvreté est en nette augmentation. Au sein de cette population les femmes isolées (notamment les veuves) sont surreprésentées ».

Autre manière d'évaluer l'évolution des pensions, examiner le taux de remplacement. Le rapport du COR fournit la projection du taux de remplacement calculé pour un profil type de salarié non-cadre du privé (indicateur prévu par la loi), pour les générations nées entre 1940 et 1990. Quel que soit le scénario, la baisse sera importante, et, toujours en raison du mode d'indexation, d'autant plus importante que le gain de productivité est élevé.

Taux de remplacement net moyen sur le cycle de vie [11]

pour le cas type du non-cadre du privé



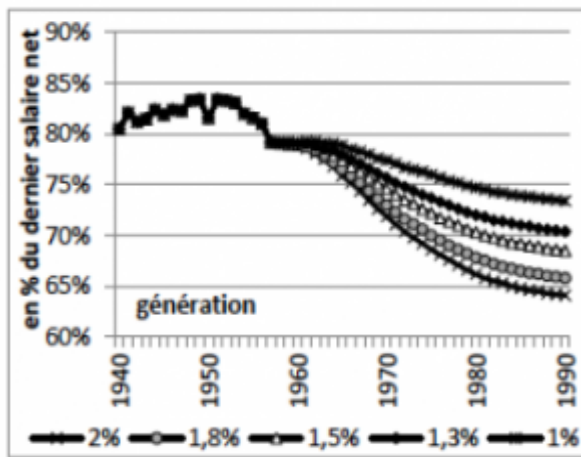
Lecture : pour le cas type né en 1940, la pension moyenne perçue sur l'ensemble de la durée de retraite représente 75,3 % du salaire moyen sur l'ensemble de la carrière. Source : DREES.

Entre la génération née en 1940 et celle née en 1990, le taux de remplacement passerait ainsi à de 75,3 % à 67,8 % pour le scénario 1 % et à 52,3 % pour le scénario 2 %, soit une chute de 23 points !

Même dégringolade pour les carrières au SMIC

Enfin, le COR fournit une information très éloquent, qui aurait dû, à elle seule, suffire pour reconnaître que le système de retraites ne respecte (même) pas les objectifs fixés par la loi. L'article 4 de la loi du 21 août 2003 fixe en effet, pour une carrière complète entièrement cotisée au SMIC, l'objectif d'un montant de pension au moins égal à 85 % du SMIC net. Cet objectif, qui tient lieu en quelque sorte d'alibi social censé modérer une loi régressive, devait être réalisé dès 2008. Non seulement il n'a pas été atteint, mais il n'est pas près de l'être, car les projections s'en éloignent de plus en plus (graphe ci-dessous). Le maximum atteint concerne la génération née autour des années 1950 (retraite acquise en 2010-2011), et il n'est que de 82 %. Sans scrupule, le COR déclare que ce taux est « assez proche de 85 % » (sic) et se contente d'indiquer qu'il va diminuer au fil des générations en l'absence de coups de pouce.

Taux de remplacement net à l'issue d'une carrière entièrement cotisée au SMIC



De son côté, le CSR reconnaît que le taux de remplacement, qui pourrait chuter à 65 %, est « très loin de l'objectif de 85 % » fixé par la loi (page 15). Mais alors, comment peut-il affirmer en conclusion que « les perspectives du système de retraites ne s'éloignent pas de façon significative des objectifs définis par la loi » ?

Équité entre les assurés : une conception très idéologique

Le COR et le CSR examinent ce qu'ils nomment l'équité entre les assurés, et qu'ils décomposent en équité entre les générations, entre les sexes et entre les différents régimes.

Pour l'équité entre les générations, il s'agit, nous dit-on, de « comparer les efforts contributifs réalisés par chaque génération (permettant d'évaluer sa contribution au financement du système) avec les avantages qu'elle en retire, afin notamment de s'assurer que les réformes conduites depuis la fin des années 80 n'ont pas sensiblement pesé davantage sur certaines que sur d'autres. [12] »

Cela revient en quelque sorte à examiner un « retour sur investissement » des contributions au système de retraites, ce qui reflète la tendance au renforcement de la contributivité du système. En réalité, le rapport n'étudie pas cette comparaison entre efforts contributifs et avantages retirés, et il traite simplement de l'évolution de quatre paramètres, présentés séparément. Côté retraités, il regarde le niveau de vie (ce qu'on vient de voir) et la durée de retraite ; et, côté actifs, la durée de carrière et le taux

de cotisation moyen. Il n'y a pas de synthèse.

Prenons l'exemple de la durée de vie à la retraite. Elle diminue de plus d'un an entre la génération née en 1951 et celle née en 1955 en raison de la législation reculant l'âge de départ. Est-ce équitable ? Ensuite, pour les vingt générations nées après 1955 (qui sont encore majoritairement en activité), la durée de retraite devrait rester stable, autour de 26 ans. Mais il est précisé que ces générations ayant eu des âges de fin d'études plus élevés, l'augmentation de la durée de cotisation (à 43 ans pour la génération 1973) aboutit à ce que « l'augmentation continue de l'espérance de vie serait donc absorbée par la hausse progressive de la durée de cotisations ».

Contrairement donc à ce qui était visé par la loi de 2003, à savoir un partage du gain d'espérance de vie allant pour un tiers à la retraite et pour deux tiers à la vie active. Est-ce équitable ? De plus, et ce n'est pas anodin, l'espérance de vie sans incapacités augmentant moins vite que l'espérance de vie, cela signifie que la durée de retraite passée en bonne santé va diminuer en absolu pour les générations nées entre 1955 et 1975 par rapport aux générations précédentes. Leur taux de remplacement étant de plus programmé à la baisse, tout cela jette un doute sur l'équité du système au fil des générations.

Concernant le taux de cotisation moyen sur l'ensemble de la carrière, il est précisé qu'il ne peut être calculé par manque de données de la part des caisses de retraites. Cet indicateur est donc seulement donné pour le cas type du salarié non cadre du privé : le taux de cotisation augmente de 3 points environ entre 1990 et 2020 [13]. D'une part, on ne sait pas ce que le COR tire comme enseignement de l'évolution de ce taux de cotisation. Conclut-il que « l'effort contributif » du salarié non cadre est en relation avec les « avantages » qu'il en recevra ? Rien n'est dit mais on a vu que le taux de remplacement pour ce salarié va chuter : il perd donc des deux côtés, il cotise plus et il aura une pension plus faible. D'autre part, et surtout, le taux de cotisation fourni est le taux global, c'est-à-dire qu'il inclut la part salariale et la part employeur, pour les régimes de base et complémentaire. Il ne distingue donc pas la part respective entre salarié et employeur dans la hausse des contributions. C'est-à-dire qu'il occulte le

fait que jusqu'à présent, les efforts sont essentiellement fournis par les salariés...

Les efforts ne visent à être répartis qu'entre actifs et retraités

Cette question pointe un problème majeur, celui d'une conception très particulière de ce qu'est une répartition équitable des efforts. Tout est d'ailleurs résumé dans la présentation que fait le COR du simulateur qu'il a développé pour le pilotage des retraites et qu'il met à disposition sur son site : « *L'utilisateur sélectionne d'abord un scénario économique pour les prochaines décennies puis choisit ensuite comment partager les efforts entre personnes en emploi et personnes à la retraite, en modulant, jusqu'en 2060, les trois leviers de l'équilibre financier du système de retraite : l'âge auquel les personnes partent à la retraite, le niveau des cotisations et le niveau des pensions par rapport aux salaires* ». On choisit donc comment partager les efforts entre actifs et retraités, eux seulement sont mis à contribution. Le choix n'est offert qu'entre reculer l'âge de départ, augmenter les cotisations (implicitement celle des salariés) et baisser les pensions. L'équité revient alors à concevoir un juste milieu entre déshabiller Pierre pour habiller Paul. Pas question de toucher au partage entre les revenus du travail et ceux du capital, puisque c'est éliminé par les hypothèses de départ.

Remarque : le jury citoyen inclut les entreprises dans la répartition des efforts

La loi de 2014 qui a créé le CSR prévoit qu'il soit accompagné dans ses travaux par un jury citoyen composé de neuf femmes et de neuf hommes tirés au sort. Ce jury doit être consulté, terme qui recouvre dans les faits l'organisation d'une réunion sur une journée, le matin étant consacré à la formation/information des jurés, et l'après-midi au recueil de leur avis. Les discussions du jury sont résumées en une demi-page dans une annexe de l'avis du CSR [14]. On conçoit bien les limites de l'exercice,

compte tenu de la complexité du système de retraites et de la somme des informations à appréhender par des personnes a priori néophytes. Il est donc notable que les jurés aient tenu à manifester « *leur attachement à une répartition équitable des efforts entre retraités, salariés et entreprises et, en cas de résultats favorables de la croissance à long terme, à un partage équitable des fruits de celle-ci* ».

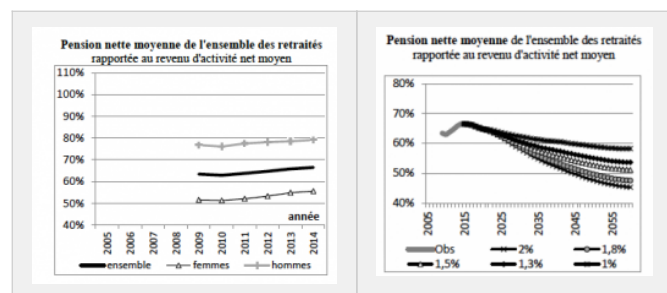
Équité entre les femmes et les hommes

Pour finir, donnons juste quelques éléments sur l'évolution attendue pour les inégalités de pension entre les sexes. Le CSR note simplement dans sa conclusion que « *la situation relative des femmes continue à s'améliorer en raison principalement de l'allongement de leurs durées de carrière* ». Pour mieux refléter la réalité, il aurait fallu ajouter « bien que les réformes passées aient pénalisé plus durement les femmes avec des mesures comme l'allongement de la durée de cotisation, le passage des 10 aux 25 années de carrière pour le calcul de la pension, l'instauration de la décote, la diminution des majorations liées aux enfants ». Il y a eu malgré tout quelques rares mesures qui ont permis de prendre un peu mieux en compte les périodes de maternité ou de temps partiel.

En tout état de cause, le rapport entre la pension brute moyenne (y compris la réversion et les majorations) des femmes et des hommes devrait croître lentement et atteindre un peu moins de 90 % vers 2050. C'est son optimum, car elle plafonne ensuite à ce niveau. Alors que les femmes sortent plus diplômées du système scolaire depuis plusieurs décennies, peut-on se satisfaire d'une perspective où leur pension, tout compris, reste inférieure de 10 % à celle des hommes ? Et encore, pas avant 40 ans ?

Le graphe ci-dessous montre à gauche l'évolution de 2009 à 2014 de la pension moyenne de l'ensemble des retraités (courbe en noir), celle des femmes et des hommes rapportées au revenu d'activité moyen.

Les courbes évoluent en parallèle, l'écart entre femmes et hommes ne diminuant que très lentement. Rappelons, en regard sur le graphe de droite, la projection après 2015 de la pension de l'ensemble des retraités, qui poursuit donc la courbe en noir de droite. Même en tenant compte du fait que la pension des femmes se rapproche lentement de celle des hommes, la tendance est à une baisse continue dès 2015, et on est en droit de douter de l'amélioration annoncée pour la situation des femmes.



En outre, la population des retraités n'est pas homogène, et on sait que les retraites les plus faibles sont celles des femmes. La hausse de l'activité des femmes et leur meilleure qualification depuis plusieurs décennies devraient être de nature à atténuer la concentration féminine dans le bas de la distribution des pensions, mais la persistance des inégalités de salaires entre les sexes contrarie cette tendance. Au final, l'évolution est inquiétante : lorsqu'on considère les 10 % de retraités les plus pauvres, on note « *une forte féminisation de ce décile [15]* » entre les générations 1926 et 1946. Le CSR explique que « *si la hausse du taux d'activité des femmes permet désormais à nombre d'entre elles d'avoir des carrières complètes, c'est à des niveaux de rémunération en moyenne inférieurs à ceux des hommes* ». Rappelons que le COR a précisément éliminé la perspective de l'augmentation du taux d'activité des femmes, qui est pourtant un des paramètres décisifs pour réduire des inégalités entre les sexes, mais aussi pour améliorer le financement des retraites en augmentant le volume des cotisations.

En conclusion

Comme les années précédentes, le rapport du COR résulte d'un travail important et fournit des données très utiles. Les éléments présentés dans cet article ne prétendent nullement le résumer mais ils suffisent à témoigner d'une évolution inquiétante du système des retraites, qui n'est pas rendue par l'avis lénifiant du CSR.

En effet, la pérennité financière du système de retraites n'est assurée que dans des projections très optimistes de la productivité et du chômage. Les objectifs de solidarité et d'équité, même en se limitant à ceux définis par la loi, ne sont pas atteints. La chute annoncée du niveau de vie relatif des retraités actuels comme futurs est telle qu'il est impossible de qualifier le système de solidaire. La pension perçue au bout d'une carrière passée au SMIC n'atteint même pas le seuil de 85 % du SMIC fixé par la loi, et elle s'en éloignera de plus en plus au fil du temps !

Enfin, « l'éventail des possibles » censé être balayé par le COR reste dans les faits enfermé dans le cadre idéologique libéral. Ce qui n'est pas conforme à cette doctrine en est exclu. Ainsi, les hypothèses sur les évolutions démographiques et économiques éliminent d'emblée toute modification du partage capital/travail. La répartition équitable des contributions au financement des retraites se limite à examiner comment partager les efforts entre les salarié-es et les retraité-es. Conception très restrictive de l'équité. De même, la réduction du temps de travail est exclue des scénarios.

Un autre avenir est possible pour les retraites. Il suppose d'adapter les ressources à l'évolution des besoins, donc à l'évolution de la part des retraités dans la population, avec l'objectif du maintien du niveau de vie lors du départ en retraite. Pour cela, la question du partage de la richesse produite est centrale, tous les revenus devraient être mis à contribution, y compris donc ceux du capital. Il faudrait en finir avec les nombreuses exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les employeurs sans effet sur l'emploi. Augmenter les ressources

signifie aussi s'attacher à réduire le chômage, en particulier par une politique de réduction du temps de travail, qui a toujours été synonyme de progrès social. C'est également poser la question de la nature de ce qu'on produit, en lien avec les besoins sociaux et environnementaux. C'est encore mettre en œuvre une politique pour favoriser une plus forte activité des femmes (agir pour le partage des responsabilités familiales et domestiques, créer des places de crèches, supprimer l'imposition conjointe des

couples...) et réduire les inégalités de salaires entre les sexes.

L'avenir des retraites et, plus largement, de la protection sociale, relève avant tout d'un choix politique... Les scénarios étudiés par le COR doivent donc sortir du cadre libéral et intégrer l'examen de leviers d'action comme ceux qui viennent d'être rappelés. Nul doute que les perspectives du système de retraites en soient améliorées, *pour de vrai*.

Notes

[1] COR « Évolutions et perspectives des retraites en France », juin 2016, et CSR « Comité de suivi des retraites, troisième avis », juillet 2016.

[2] La loi de 2014 est la traduction législative de la réforme du gouvernement Ayrault, menée dans la continuité des réformes antisociales précédentes et, comme elles, contestée par une vaste mobilisation sociale. La loi intègre néanmoins l'affirmation de quelques principes sur lesquels il est possible de s'appuyer. En particulier, elle mentionne la nécessité d'une répartition équitable des contributions entre les revenus tirés du travail et du capital.

[3] Pour une présentation plus complète des réformes de retraites, des choix politiques et des contrevérités du discours libéral, on renvoie aux livres d'Attac/Fondation Copernic *Retraites l'heure de vérité*, 2010, Syllepse et *Retraites : l'alternative cachée*, 2013, Syllepse.

[4] Le taux de remplacement est défini comme le rapport entre la pension perçue l'année suivant la liquidation et le salaire perçu lors de la dernière année d'activité.

[5] Pour les modalités concrètes, voir Christiane Marty, « [Femmes et retraites, un besoin de rupture](#) ».

[6] Voir une présentation du système par points dans *Retraites l'heure de vérité*, chapitre 7.

[7] En 19 ans, de 1990 à 2009, le taux de remplacement des pensions complémentaires a baissé de plus de 30 % dans chacun des régimes, ce qui est une baisse encore plus sévère que dans le régime de base !

[8] Par exemple, les pensions de réversion représentent 11,7 % de la masse totale des pensions de retraite, mais un quart des pensions versées aux femmes.

[9] Article L. 111-2-1 de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites.

[10] Voir Christiane Marty, « Retraites complémentaires : la régression continue » dans *Les Possibles*, numéro 8.

[11] Le taux de remplacement sur l'ensemble du cycle de vie est calculé en rapportant la pension moyenne perçue sur l'ensemble de la durée de retraite au salaire moyen sur l'ensemble de la carrière.

[12] Comité de suivi des retraites, troisième avis, page 17.

[13] Rapport du COR, page 41.

[14] Comité de suivi des retraites, troisième avis, page 45.

[15] Comité de suivi des retraites, troisième avis, page 15.

Débats sur l'avenir du capitalisme : stagnation séculaire ou rebond technologique ?

mardi 11 octobre 2016, par [Michel Husson](#)

Il est étonnant de constater que le débat sur l'avenir du capitalisme est aujourd'hui polarisé à l'extrême. D'un côté, certains anticipent une hécatombe d'emplois provoquée par l'économie numérique ; d'autres, au contraire, évoquent la perspective d'une « stagnation séculaire » et s'inquiètent, comme Christine Lagarde, d'une « nouvelle médiocrité ». Cet article, qui synthétise des contributions antérieures, cherche à éclairer ce paradoxe.

Stagnation séculaire ?

L'expression fait référence à un article de 1939 [1] où l'économiste Alvin Hansen définissait « l'essence » de la stagnation séculaire comme « des dépressions auto-entretenues qui engendrent un noyau dur et apparemment irréductible de chômage ». Le débat contemporain est porté par des économistes qui n'ont rien d'hétérodoxes. Il recouvre en fait deux versions.

La première, notamment exposée par Lawrence Summers [2], fait référence aux effets de la crise financière et aux limites de la politique monétaire. Celle-ci serait rendue inopérante par le *Zero Lower Bound*, autrement dit par des taux d'intérêt proches de zéro, qui limitent la capacité des banques centrales à relancer l'activité. Cette première catégorie d'analyses a l'intérêt de pointer le poids des dettes accumulées, mais avance des recommandations qui sont contradictoires avec la logique profonde du capitalisme. L'un des participants à ce débat peut ainsi écrire : « Il n'y a pas de raison de s'infliger une stagnation séculaire si le gouvernement compense le désendettement du secteur privé par des mesures de relance budgétaire [3]. »

La deuxième version, portée par l'économiste Robert Gordon, insiste sur le rendement décroissant des innovations en termes de gains de productivité. Son pronostic est très pessimiste : « La croissance future du PIB par tête sera inférieure à ce qu'elle a été

depuis la fin du XIX^e siècle, et la croissance de la consommation réelle par habitant sera encore plus lente pour les 99 % du bas de la répartition des revenus. » Cette thèse pose la question fondamentale pour la dynamique du capitalisme : celle-ci est déterminée par le taux de profit dont l'évolution dépend en grande partie de sa capacité à dégager des gains de productivité (voir encadré).

Taux de profit et productivité

[Marx a proposé une formule classique où le taux de profit dépend de deux grandeurs : le taux de plus-value et la composition organique du capital. Cette décomposition peut être élargie, de manière à la relier à des variables empiriquement observables.

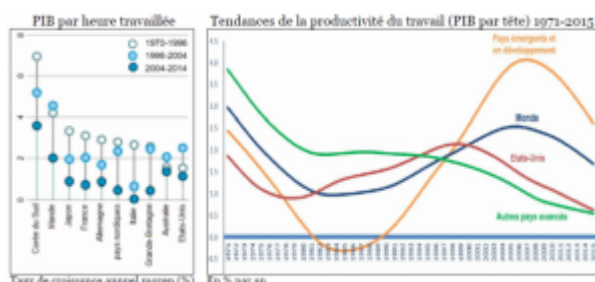
Le taux de plus-value dépend de l'évolution relative du salaire réel et de la productivité du travail. La composition organique du capital peut elle aussi être décomposée en une composition technique (le « volume » de capital par tête) et le prix des moyens de production exprimé en proportion du salaire. Si on définit la « productivité globale des facteurs » comme la moyenne pondérée de la productivité du travail et de l'efficacité du capital, on obtient finalement le résultat suivant : le taux de profit augmente quand la productivité globale des facteurs augmente plus rapidement que le salaire [4].

L'intérêt de cette approche est de mettre en lumière ce « fait stylisé » essentiel : durant la phase néolibérale, le capitalisme a réussi à rétablir le taux de profit malgré un ralentissement des gains de productivité, même s'il n'a réalisé cette prouesse que par une baisse quasi universelle de la part des salaires et par la mise en œuvre de divers dispositifs qui l'ont conduit à la crise actuelle.

L'épuisement des gains de productivité

« On voit des ordinateurs partout, sauf dans les statistiques de productivité » : ce que l'on appelle paradoxe de Solow tient toujours [5]. Lawrence Mishel de l'*Economic Policy Institute* le reprend en constatant que « les robots sont partout dans les médias, mais ils ne semblent pas laisser d'empreinte dans les données [6] ». Il s'appuie sur une étude approfondie [7] qui montre que la productivité du travail et les investissements en capital fixe en matériel informatique et en logiciels ralentissent depuis 2002 aux États-Unis.

Ce ralentissement de la productivité est aujourd'hui un phénomène à peu près universel, qui n'épargne plus les pays dits émergents (voir graphique), et il n'est pas vraiment compris par les économistes : le *Financial Times* [8] parle ainsi d'un « casse-tête déconcertant ».



Sources : [The Economist](#), 4 juin 2016 ; [The Conference Board](#), mai 2016.

Vers une hécatombe d'emplois ?

Face à la thèse de la stagnation séculaire, de

nombreuses contributions mettent au contraire l'accent sur le développement de la robotisation, sur les innovations des technologies de l'information et de la communication : réseaux, économie collaborative, imprimantes 3D, Big Data, etc. Toutes ces mutations mettraient en péril la pérennité d'une grande partie des emplois. L'étude de référence est celle de Frey et Osborne [9] qui prévoit que 47 % des emplois sont menacés par l'automatisation aux États-Unis. Les études ultérieures en sont de simples décalques, par exemple celle du cabinet Roland Berger qui prévoit la destruction de 3 millions d'emplois en France d'ici à 2025 [10].

D'autres contributions sont pourtant nettement moins alarmistes et ne trouvent « pas d'effet significatif des robots industriels sur l'emploi global [11] ». Un spécialiste de ces questions, David Autor, se demande même ironiquement « pourquoi il y a encore tant d'emplois » [12] et introduit la distinction fondamentale entre tâches et emplois : « Bien que certaines des tâches effectuées par des emplois moyennement qualifiés sont exposés à l'automatisation, beaucoup de ces emplois continueront à mobiliser un ensemble de tâches couvrant l'ensemble du spectre des qualifications ». C'est sur la base de cette distinction entre emplois et tâches qu'une récente étude de l'OCDE [13] arrive à un chiffre très inférieur (5 fois moins) aux prévisions les plus alarmistes : « 9 % des emplois seulement sont confrontés aux États-Unis à une forte probabilité d'être automatisés [*'automatibility'*] au lieu de 47 % selon Frey et Osborne ». Ce résultat est obtenu à partir d'une critique serrée de leur méthode qui vaut pour toutes les études qui la reprennent.

Une étude récente [14] a mis en lumière un autre fait troublant : l'effet sur la productivité des nouvelles technologies « n'est jamais visible après la fin des années 1990 ». Mais surtout, lorsque cet effet est présent, « il résulte d'une baisse de la production relative [du secteur considéré] et d'une baisse encore plus rapide de l'emploi. Il est difficile de concilier ces baisses de production avec l'idée que l'informatisation et les nouvelles technologies incorporées dans les nouveaux équipements seraient à l'origine d'une révolution de la productivité ». Et les auteurs de conclure que leurs résultats suggèrent

que « les déclarations antérieures sur la mort du paradoxe de Solow étaient peut-être prématurées ».

La robotisation ou l'automatisation peuvent évidemment engendrer des gains de productivité dans l'industrie et dans une partie des services. Mais les innovations nécessitent des investissements, et ceux-ci doivent satisfaire le critère d'une rentabilité élevée. Lors de l'éclatement de la « bulle Internet » au début des années 2000, Patrick Artus avait paraphrasé Marx [15] en montrant que les gains de productivité liés aux nouvelles technologies avaient été très coûteux en investissements et que cette augmentation de la « composition organique du capital » avait enclenché une chute du taux de profit. Bref, la 'nouvelle économie' n'était bien qu'un cycle *high tech* [16].

Les mutations induites par ce que l'on appelle maintenant « économie collaborative » nécessitent une réflexion spécifique. Sans forcément y voir une alternative au capitalisme, on peut cependant se demander dans quelle mesure ce type d'innovations peut être inséré dans sa logique : les ateliers d'imprimante 3D ou les réseaux de covoiturage ne sont pas forcément porteurs d'un élargissement du champ de la marchandise. C'est peut-être la réponse de fond au paradoxe de Solow : le flux des innovations technologiques ne semble pas se tarir, mais c'est la capacité du capitalisme à les incorporer à sa logique qui est en train de s'épuiser.

La structure et le statut des emplois sont en cause

Il ne faut donc pas tomber dans le *story telling* d'observateurs fascinés par ces mutations technologiques et qui s'en font les prophètes. Cependant, la critique des évaluations catastrophistes des effets de l'économie numérique sur l'emploi ne doit pas conduire à sous-estimer l'ampleur des transformations en cours. Même les études les plus sceptiques insistent sur l'impact de ces mutations sur la structure des emplois et sur leur statut.

Prenons par exemple *Industrie 4.0*, ce projet

développé en Allemagne pour l'automatisation intelligente des usines (*smart factories*) via la mise en place de « systèmes cyber-physiques » assurant une meilleure coordination et une plus grande réactivité des robots. Une étude récente [17] trouve, elle aussi, que les effets sur l'emploi global seraient réduits.

En revanche, ces nouveaux processus de production induiraient d'importants transferts de main-d'œuvre entre postes de travail et secteurs, orientés vers des emplois plus qualifiés. Depuis plusieurs décennies, les mutations technologiques jouent déjà un rôle essentiel dans la « tripolarisation » des emplois : les emplois hautement qualifiés, d'un côté, et les emplois peu qualifiés, de l'autre, voient leur part augmenter dans l'emploi total. Et ce sont les emplois intermédiaires dont la part décline. Ce mouvement se combine avec la mondialisation et les relocalisations de main-d'œuvre dans les pays dits émergents [18], et contribue au creusement des inégalités au sein même du salariat.

Selon une hypothèse optimiste, cette évolution pourrait être infléchie moyennant une élévation générale des qualifications, assurant ainsi un regain de compétitivité qui ne serait donc plus fondée sur de bas salaires. Mais cette perspective n'est pas forcément une voie royale susceptible de créer des emplois en nombre suffisant et adaptés à la structure des qualifications.

Le « collaboratif » contre le salariat

L'économie numérique peut aussi transformer la nature des emplois par la généralisation des plateformes qui procurent des petits boulots à des travailleurs dits « indépendants » : Uber, Task Rabbit, YoupiJob, Frizbiz ou encore les « Turcs mécaniques » d'Amazon. Cette économie « du partage », « collaborative » ou « à la demande » exerce un effet corrosif sur les institutions du salariat, parce que, comme le note l'OCDE [19] : « la durée légale du travail, le salaire minimum, l'assurance chômage, les impôts et les prestations sont toujours fondés sur la notion d'une relation classique et unique entre le salarié et l'employeur. »

Avec le développement du travail indépendant, ajoute l'OCDE, « un nombre croissant de travailleurs risquent de se retrouver exclus des conventions collectives. Il se peut également qu'ils n'aient pas droit aux allocations de chômage et aux régimes de retraite et de santé dont bénéficient les salariés, et qu'ils aient des difficultés à obtenir un crédit. À l'heure actuelle, les travailleurs indépendants n'ont pas droit aux allocations de chômage dans 19 pays de l'OCDE sur 34, et n'ont pas droit aux prestations d'accident du travail dans 10 pays ».

Les nouvelles technologies ne sont pas seules en cause et accompagnent un mouvement général de précarisation des emplois. Patrick Artus a récemment observé qu'il n'y a aucune corrélation entre le poids du travail indépendant et la part de l'emploi dans les secteurs de haute technologie, et qu'elle irait plutôt en sens inverse. Et il suggère que « le développement du travail indépendant [pourrait] permettre simplement de contourner la protection de l'emploi salarié [20] ».

Le fractionnement social

L'automatisation, quand elle est mise en œuvre dans une logique de rentabilité et de concurrence, conduit à une remise en cause de la cohérence des sociétés : chômage de masse, polarisation entre emplois qualifiés et petits boulots, etc. Cette question des effets sociaux des mutations technologiques est d'ailleurs débattue depuis longtemps. Ainsi, il y a 35 ans, deux économistes [21] expliquaient qu'on allait vers une « socio-économie duale », c'est-à-dire une organisation de la société distinguant deux grands sous-ensembles : « d'une part, un sous-ensemble adapté aux technologies nouvelles, intégré à l'espace mondial, fait d'hommes modernes, aptes à manier l'information et les techniques de pointe, ainsi que les langues étrangères, passant une partie de leur vie à l'étranger. D'autre part, un sous-ensemble incarnant l'héritage de nos traditions culturelles, constitué d'organisations isolées de la concurrence internationale, faisant pénétrer plus lentement les technologies modernes, d'un revenu moindre mais d'un mode de vie plus convivial et plus classique. »

Les auteurs avertissaient, avec une grande délicatesse dans le choix des termes, que « ce serait donc un contresens ou une erreur que de considérer les éléments et les membres du secteur le moins avancé technologiquement comme appartenant à une sous-race et à l'archaïsme ». Cependant cet esprit de tolérance n'allait pas beaucoup plus loin : « Encore faudra-t-il que ceux qui choisissent d'œuvrer dans le secteur traditionnel ne revendiquent pas le même degré d'avantages notamment en terme de revenus que ceux qui subissent les contraintes de l'impératif technologique et de son contexte industriel. »

Dans un texte de 1986 [22], Ernest Mandel partageait ce pronostic pessimiste quant à l'usage capitaliste de l'automatisation, dont il montrait par ailleurs le caractère contradictoire : « Sa solution, c'est celle d'une société duale qui diviserait le prolétariat actuel en deux groupes antagoniques : ceux qui continuent à participer au processus de production de la plus-value, c'est-à-dire au processus de production capitaliste (avec une tendance à la réduction des salaires) ; ceux qui sont exclus de ce processus, et qui survivent par tous les moyens autres que la vente de leur force de travail aux capitalistes ou à l'État bourgeois : assistance sociale, augmentation des activités 'indépendantes', paysans parcellaires ou artisans, retour au travail domestique, communautés 'ludiques', etc., et qui achètent des marchandises capitalistes sans en produire. Une forme transitoire de marginalisation par rapport au processus de production 'normal' se trouve dans le travail précaire, le travail à temps partiel, le travail au noir qui touchent particulièrement les femmes, les jeunes travailleurs, les immigrés, etc. »

La machinisation du travailleur

Il vaut la peine ici de décrire en détail les obstacles à l'automatisation identifiés par Frey et Osborne dans leur étude déjà citée (voir le tableau 1, p. 31). Une première catégorie regroupe les exigences de dextérité et les contraintes liées à la configuration du poste de travail. Vient ensuite l'« intelligence créative », à savoir la vivacité intellectuelle ou les dispositions

artistiques. Mais la dernière catégorie, baptisée « intelligence sociale » fait froid dans le dos et mérite d'être citée plus en détail. Voici donc, selon Frey et Osborne, quels sont les autres obstacles à l'informatisation qu'il faudrait surmonter :

- la « perspicacité sociale », qui consiste à comprendre les réactions des autres et les raisons de ces comportements ;
- la « négociation, » autrement dit le fait de chercher à concilier les points de vue différents ;
- la « persuasion », qui permet d'amener les autres à changer de point de vue ou de comportement ;
- la « préoccupation pour les autres » (collègues, clients, patients) sous forme d'assistance personnelle, de soins médicaux ou autres ou de soutien émotionnel.

Cette énumération permet de comprendre à quel point l'automatisation des processus de production est conçue comme une « machinisation » des travailleurs. L'obstacle à éradiquer, ce sont les dispositions - tout simplement humaines - qui constituent le collectif de travail et permettent que se nouent les relations sociales entre producteurs et usagers. L'objectif, typique du capitalisme, est au fond de porter à son paroxysme la réification des rapports sociaux qui transforme les rapports entre être humains en rapports entre marchandises. Ce constat évoque ce que disait Marx de la machine dans le chapitre « Machinisme et grande industrie » de *Capital* : « la machine n'agit pas seulement comme un concurrent dont la force supérieure est toujours sur le point de rendre le salarié superflu. C'est comme puissance ennemie de l'ouvrier que le capital l'emploie, et il le proclame hautement [23]. »

Les limites de l'automatisation capitaliste

Pour expliquer le « paradoxe de Solow », certains invoquent un problème de mesure. Ainsi selon Charles Bean, ex-économiste en chef de la Banque

d'Angleterre, ce paradoxe proviendrait notamment « du fait qu'une part croissante de la consommation se porte sur des produits numériques gratuits ou financés par d'autres moyens, comme la publicité. Bien que les biens virtuels gratuits aient clairement de la valeur pour les consommateurs, ils sont entièrement exclus du PIB, conformément aux normes statistiques internationales. Par conséquent, nos mesures pourraient ne pas prendre en compte une part croissante de l'activité économique [24] ».

Pour corriger ce biais, Bean propose deux méthodes : « On pourrait utiliser les salaires moyens pour estimer la valeur du temps que les gens passent en ligne en utilisant des produits numériques gratuits, ou bien corriger la production de services de télécommunication pour tenir compte de la croissance rapide du trafic Internet. »

Le professeur à la London School of Economics commet ici une bourde révélatrice en confondant valeur d'usage et valeur d'échange. La « valeur » que représente pour le consommateur l'écoute de musique en ligne représente une valeur d'usage mais pas de valeur d'échange. C'est la société du « coût marginal zéro » que théorise Rifkin [25] qui n'a peut-être pas tort sur ce point de pronostiquer « l'éclipse du capitalisme ».

La bourde de Bean est utile : elle permet d'insister sur le fait que la généralisation de l'économie numérique n'est pas « naturellement » compatible avec la logique capitaliste qui est de produire et de vendre des marchandises. Celles-ci peuvent tout à fait être virtuelles et dématérialisées, mais elles doivent rentabiliser le capital. De même la robotisation doit, non seulement être rentable, mais disposer de débouchés. Si vraiment elle devait conduire à une destruction massive d'emplois, la question se poserait alors de savoir à qui vendre les marchandises produites par les robots.

Il faudrait creuser ces pistes en gardant à l'esprit le principe avancé par Ernest Mandel : « L'automatisation générale dans la grande industrie est impossible en régime capitaliste. Attendre une telle automatisation généralisée aussi longtemps que les rapports de production capitalistes ne sont pas supprimés est

tout aussi faux que d'espérer la suppression de ces rapports de production des progrès mêmes de cette automation [26]. »

L'ère des gourous

Quelles sont en fin de compte les possibilités d'extension de cette économie « collaborative » et des statuts de travail dégradés qui l'accompagnent le plus souvent ? Pour certains, « aucune filière n'est épargnée », comme le revendique fièrement *TheFamily*, un « incubateur » de *start-up*, pour qui l'emploi, la protection sociale, les transports, les retraites, etc. sont menacés par « les barbares » [27].

Cette problématique a suscité l'apparition de prophètes et de gourous inégalement inspirés, qui fonctionnent en réseaux souvent concurrents et font preuve d'une grande habileté pour obtenir des subventions de l'État ou des grandes entreprises. La fascination technologique des grands initiés, dont Jeremy Rifkin est la figure emblématique, sert à diffuser une nouvelle idéologie selon laquelle l'emploi, le salariat, la protection sociale, la santé publique, les retraites par répartition seraient aujourd'hui dépassés. Il serait selon eux vain et réactionnaire de vouloir « faire tourner à l'envers la roue de l'histoire », plutôt que d'inventer les moyens de s'adapter au mouvement impétueux du progrès technologique.

Un discours multiforme se construit ainsi, qui exalte la « transversalité » contre la « verticalité », le « nomadisme » contre le « sédentarisme », la « réforme » contre le « conservatisme ». Il enjoint la majorité des êtres humains à s'adapter à d'inéluctables mutations, et à renoncer à toute forme solidaire d'organisation sociale. Il martèle l'idée que « le travail, c'est fini » et que la seule compensation à laquelle on puisse prétendre est un (petit) revenu dans le cadre d'une société d'apartheid [28]. Ces prédications ont pour point commun d'exhorter les peuples à abandonner tout projet de maîtrise de leur destin.

Gains de productivité et durée du travail

Il y a longtemps que domine la croyance selon laquelle des gains de productivité très élevés seraient la cause du chômage et annonceraient la « fin du travail ». Mais cette thèse déjà ancienne est contraire à la réalité : les gains de productivité étaient très élevés durant l'« Âge d'or du capitalisme » (1945-1975) caractérisé pourtant par un quasi-plein-emploi. Et la montée ultérieure du chômage est concomitante de l'épuisement des gains de productivité.

Mais admettons un instant la perspective de destructions massives d'emplois. Imaginons une société qui, par un coup de baguette magique, n'aurait plus besoin que de la moitié du temps de travail nécessaire pour assurer le même niveau de vie. Elle pourrait décider que la moitié des producteurs continuent à travailler autant qu'avant, et que l'autre moitié serait « dispensée » de travail et bénéficierait d'un revenu. Mais elle pourrait aussi profiter de la manne technologique pour diviser par deux le temps de travail de chacun(e).

Si on laisse de côté la fable pour regarder ce qui s'est passé au cours du XX^e siècle, on constate que, sur cette période, la productivité horaire du travail a été multipliée par 13,6 et que la durée du travail a baissé de 44 %. Bref, nous travaillons à mi-temps par rapport à nos arrière-grands-parents et, si tel n'avait pas été le cas, le chômage aurait atteint des niveaux insurmontables. Cela ne s'est pas fait « naturellement » : ce sont les luttes sociales qui ont obtenu cette redistribution des gains de productivité sous forme de baisse du temps de travail et pas seulement d'augmentations du pouvoir d'achat des salaires. Toute l'histoire des luttes sociales a été scandée par les combats sur le temps de travail.

Même l'OCDE évoque cette possibilité toujours ouverte : « même si le besoin de main-d'œuvre est moindre dans un pays en particulier, cela peut se traduire par une réduction du nombre d'heures travaillées, et pas nécessairement par une baisse du nombre d'emplois, comme l'ont constaté de nombreux pays européens au cours des dernières

décennies [29]. »

Au total, les nouvelles technologies n'ont pas jusqu'ici permis de dégager des gains de productivité au niveau global, mais elles ont d'ores et déjà contribué à la fragmentation sociale. Et c'est cela qu'il faut remettre en cause :

- dans l'immédiat, en revitalisant le projet de statut du salarié, étendu aux travailleurs « ubérisés » et en augmentant les minima sociaux ;
- en posant la question de la répartition : non seulement la répartition des revenus, mais aussi la répartition des heures travaillées, en faisant de la réduction de la

durée du travail l'axe central d'un projet de transformation sociale ;

- en interrogeant le contenu de la croissance et de l'accumulation. En régime capitaliste, la recherche de la croissance à tout prix passe toujours par l'intensification du travail, la mise en concurrence généralisée et la marchandisation de toute chose. C'est le contenu de cette croissance qu'il faut remettre en cause d'un double point de vue : son adéquation aux besoins sociaux et son respect des contraintes environnementales.

Notes

[1] Alvin Hansen, « [Economic Progress and Declining Population Growth](#) », *The American Economic Review*, vol.29 (1), Mars 1939.

[2] Lawrence Summers, « [US Economic Prospects : Secular Stagnation, Hysteresis and the Zero Lower Bound](#) », *Business Economics*, Vol. 49, No. 2, February 2014 ; ou cet article : « [Why Stagnation Might Prove to be the New Normal](#) », *Financial Times*, 15 December 2013.

[3] Richard C. Koo, « [Balance sheet recession is the reason for secular stagnation](#) », dans : Coen Teulings et Richard Baldwin (éditeurs), *Secular Stagnation : Facts, Causes, and Cures*, CEPR, 2014.

[4] pour une approche formalisée, voir : Michel Husson, « [Arithmétique du taux de profit](#) », *note hussonet* n°66, août 2014.

[5] Robert Solow, « [We'd Better Watch Out](#) », *New York Times Book Review*, 12 July 1987.

[6] *Robots are everywhere in the news but they do not seem to leave a footprint in the data*, Lawrence Mishel, « [The Missing Footprint of the Robots](#) », 13 Mai 2015.

[7] John G. Fernald, « [Productivity and Potential Output Before, During, and After the Great Recession](#) », Federal Reserve Bank San Francisco, 2014.

[8] « [The productivity puzzle that baffles the world's economies](#) », *Financial Times*, May 29, 2016.

- [9] Carl B. Frey, Michael A. Osborne, « [The future of employment : how susceptible are jobs to computerisation ?](#) », September 2013.
- [10] Camille Neveux, « [Les robots vont-ils tuer la classe moyenne ?](#) », *Le Journal du Dimanche*, 26 octobre 2014.
- [11] Georg Graetz, Guy Michaels, « [Robots at Work](#) », *CEPR Discussion Paper* 10477, March 2015.
- [12] David H. Autor, « [Why Are There Still So Many Jobs ? The History and Future of Workplace](#) », *Journal of Economic Perspectives*, vol.29, n°3, 2015.
- [13] M. Arntz, T. Gregory, U. Zierahn, « [The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries](#) », OECD, 2016.
- [14] Daron Acemoglu, David Autor, David Dorn, Gordon H. Hanson, and Brendan Price, « [Return of the Solow Paradox ? IT, Productivity, and Employment in US Manufacturing](#) », *American Economic Review : Papers & Proceedings* 2014, 104(5).
- [15] Patrick Artus, « [Karl Marx is back](#) », *Flash Natixis*, 4 janvier 2002.
- [16] Michel Husson, « [Derrière les mirages de la nouvelle économie](#) », dans : *Espaces Marx, Capitalisme : quoi de neuf ?*, Syllepse 2002.
- [17] M. I. Wolter, A. Mönnig, M. Hummel *et al.* (2015), « [Industrie 4.0 und die Folgen für Arbeitsmarkt und Wirtschaft](#) », *IAB Forschungsbericht*, No. 8/2015.
- [18] Michel Husson, « [La formation d'une classe ouvrière mondiale](#) », *note hussonet* n°64, 2013.
- [19] OCDE, « [Automatisation et travail indépendant dans une économie numérique](#) », mai 2016.
- [20] Patrick Artus, « [Les travailleurs indépendants : évolution normale du marché du travail avec le numérique ou contournement de la protection de l'emploi salarié ?](#) », 7 juin 2016.
- [21] Jean Amado et Christian Stoffaes, « [Vers une socio-économie duale ?](#) », dans *La Société française et la technologie*, Commissariat général du plan, Paris, 1980.
- [22] Ernest Mandel, « [Marx, la crise actuelle et l'avenir du travail humain](#) », *Quatrième Internationale* n°20, mai 1986.
- [23] Karl Marx *Le Capital*, Livre I, Éditions sociales, tome 2, p.116 ; *Oeuvres*, La Pléiade, tome I, p.1292.

[24] Charles Bean, « [Measuring the Value of Free](#) », *Project Syndicate*, May 3, 2016.

[25] Jeremy Rifkin, *La Nouvelle Société au coût marginal zéro*, 2014.

[26] Ernest Mandel, *Le troisième âge du capitalisme*, Edition de La Passion, Paris 1997, p.453.

[27] TheFamily, « [Les barbares attaquent](#) ».

[28] Benjamin Dessus, « [Revenu universel : le risque d'apartheid](#) », *AlterEcoPlus*, 27 mai 2016.

[29] OCDE, « [Automatisation et travail indépendant dans une économie numérique](#) », mai 2016.

Le partage du travail et les frères Bogdanov

mardi 11 octobre 2016, par [Thomas Coutrot](#)

Les économistes critiques qui s'obstinent à prôner la RTT « se comportent comme les frères Bogdanov en physique, ils compensent un manque de reconnaissance scientifique par une surexposition médiatique » [1]. Près de 20 ans après la première loi Aubry, le débat sur la réduction du temps de travail continue de diviser profondément la société française et les économistes. Ce débat s'est même radicalisé avec le pamphlet de MM. Cahuc et Zylberberg sur le « négationnisme économique ». De l'aveu même des auteurs [2], leur but principal est de discréditer les partisans de la RTT qui cherchent à reprendre l'offensive [3]. Selon les pamphlétaires, « les travaux les plus rigoureux (qui) comparent des entreprises ayant bénéficié de cette mesure avec des entreprises similaires n'en ayant pas bénéficié » aboutissent « tous à la même conclusion : la réduction du temps de travail ne crée pas d'emplois » (p. 71). Prétendre que la RTT crée des emplois serait aussi absurde que nier l'existence du génocide juif ou du réchauffement climatique.

Aucun économiste raisonnable ne peut attribuer les créations d'emploi des 35 heures aux baisses de charges

Au-delà de l'outrance du propos, on a pu noter [4] que cette affirmation était erronée. L'article de MM. Chemin et Wasmer, brandi pour prouver l'échec des 35 heures avec l'exemple de l'Alsace & Moselle [5], conclut en réalité ... qu'il ne peut rien conclure. Et plusieurs études publiées dans des revues prestigieuses, notamment celle de l'Insee (Économie et Statistique), aboutissent au contraire, précisément en comparant avec rigueur les entreprises passées aux 35 heures aux autres, à des évaluations concordantes autour de 350 000 emplois créés entre 1998 et 2002. Ces évaluations consensuelles sont celles que reprend le rapport parlementaire Romagnan et celui de l'IGAS, qui ont suscité la colère de nos pamphlétaires. 350 000 emplois créés, c'est certes bien peu face à l'ampleur du chômage, et cela s'est accompagné d'une intensité accrue du travail pour beaucoup de salariés, surtout parmi les moins qualifiés. Mais ce n'est pas totalement désastreux.

Confrontés à ces évaluations, la ligne de repli des pourfendeurs de la RTT est simple : « ce sont les baisses de charges des lois Aubry qui ont créé des emplois, pas les 35 heures » [6].

Pour quiconque connaît les calculs économiques au fondement des lois Aubry [7], cette affirmation paraît étrange. Pour les concepteurs de la loi, l'acceptation de la RTT par les salariés supposait à l'évidence un maintien intégral du salaire mensuel. Une hausse du salaire horaire d'environ 10% était donc jugée inévitable. Mais ils voulaient absolument éviter une hausse du coût salarial par unité produite, qui aurait selon eux dégradé la situation économique et la compétitivité des entreprises. À partir d'hypothèses précises sur les gains de productivité et la modération salariale post-RTT, les exonérations de cotisations sociales étaient donc calibrées pour respecter « la stabilité à la fois des coûts des entreprises, de la production et des comptes publics » (Gubian & alii, p. 28).

Ces calculs *ex ante* étaient ils justes ? Une étude fouillée a répondu *a posteriori* à cette question en s'appuyant sur une riche base de données [8]. Elle est signée de trois chercheur.e.s « insoupçonnables » puisque membres du CREST, centre de recherche de l'Insee et place-forte des économistes orthodoxes...

Usant de méthodes sophistiquées, l'étude de Crépon & alii confirme en premier lieu que les entreprises passées à 35 heures entre 1997 et 2000 ont bien créé plus d'emplois que les autres (10% de plus pour celles qui ont appliqué la loi Aubry 1). Surtout, le coût salarial unitaire, que les concepteurs de la loi

craignaient de voir augmenter, a en fait légèrement diminué, de 1% précisément (Crépon & alii, tableau 2, p. 63). La modération salariale et les gains de productivité prévus ont bien été au rendez-vous, se joignant aux exonérations pour annuler la hausse du coût salarial et même au delà.

L'argument de Cahuc et Zylberberg pourrait donc sembler conforté : contrairement au discours patronal unanime, la RTT a réduit les coûts salariaux. Malheureusement pour eux, les ordres de grandeur ne sont pas crédibles : comment une baisse de 1% du coût salarial pourrait-elle créer 10% d'emplois supplémentaires ? À titre d'illustration, cela voudrait dire que le CICE, qui a réduit de 5% le coût salarial, aurait créé 8 millions d'emplois depuis 2013... Cela se saurait. Une controverse existe à propos de l'impact sur l'emploi des baisses de cotisations [9], très difficile à mesurer, mais même les partisans les plus fous de ces politiques ne prétendent pas à des effets aussi extraordinaires. Aucun économiste raisonnable ne peut attribuer les créations d'emploi des lois Aubry à la baisse du coût du travail.

Idéologie, quand tu nous tiens !

L'étude de Crépon & alii mérite d'ailleurs un examen plus approfondi tant elle constitue un exemple typique de ce mélange incontrôlé, que Cahuc et Zylberberg poussent à l'extrême, entre maîtrise technique et biais idéologique. Même si cela peut paraître au premier abord fastidieux, il s'avère assez fascinant de se plonger dans les méandres de raisonnements d'apparence scientifique mais bricolés pour faire coller des chiffres rebelles à des préjugés tacites.

Après avoir fait parler les données avec force équations et modèles, Crépon & alii aboutissent à une première conclusion, limpide : « le différentiel d'emploi de 10% entre les entreprises restées à 39 heures et celles passées à 35 heures est bien imputable à la politique de RTT » (p. 75) [10]. Mais, ajoutent-ils, cela ne prouve pas qu'il y a eu partage du travail : il pourrait s'agir de l'effet des baisses de charges. Ils proposent donc des investigations complémentaires pour trancher.

Voulant montrer leur impartialité, les auteurs proposent un modèle théorique fondant la possibilité d'un effet « partage du travail » - ce que la plupart des économistes orthodoxes se refusent même à envisager. Dans ce modèle d'inspiration hétérodoxe, les entreprises ne maximisent pas leur profit à tout moment mais après la RTT, maintiennent leur production et donc augmentent leur emploi pour continuer à répondre à la demande inchangée de leurs clients. Dans le cadre d'un tel modèle « de partage pur du travail » - donc à production constante -, l'emploi devrait augmenter d'environ 5% (p. 77). Les auteurs contrastent ce modèle avec le modèle orthodoxe (qu'ils appellent « classique ») où seule la baisse du coût salarial peut expliquer des créations d'emplois en cas de RTT. Ils semblent même prêts, en bons scientifiques, à s'en remettre au verdict des données pour départager les deux modèles.

C'est là qu'intervient le dérapage. Les 10% d'emplois créés résultent-ils d'un partage du travail ? Impossible, répondent les auteurs, car on attendait seulement 5% : « l'hypothèse de partage pur du travail est rejetée » (p. 77).

Pourtant, ils le montrent eux-mêmes, les entreprises passées aux 35 heures ont augmenté en même temps leurs investissements et leur production : c'est en allant bien au-delà d'un « pur partage du travail » qu'elles ont créé plus d'emplois que prévu. Mais par un étonnant glissement, au lieu de reconnaître que le partage du travail n'a pas été « pur », nos auteurs préfèrent conclure... qu'il n'a pas existé. Comme si la survenue d'une averse plus forte que prévue par la météo prouvait qu'il n'a pas plu.

Dans la foulée et sans autre forme de procès, ils n'hésitent pas à proclamer *a contrario* le modèle orthodoxe validé : « la RTT a pu créer des emplois parce qu'y étaient associées des aides et parce qu'elle incitait à une certaine modération salariale » [11].

Bien sûr, les auteurs ne sont pas les frères Bogdanov : ils ont pleinement conscience du caractère stupéfiant de leur résultat [12]. Comment justifier qu'une baisse de 1% du coût salarial puisse créer

10% d'emplois ? L'existence d'un lien systématique (les économistes aiment l'appeler « élasticité ») entre le coût du travail et l'emploi est controversée et son ampleur difficile à mesurer ; beaucoup d'études y échouent. Mais les rares qui y parviennent trouvent en général une élasticité de l'ordre de 0,6 [13] : une baisse de 1% du coût salarial devrait créer environ 0,6% d'emplois supplémentaires. 0,6% peut-être, mais 10%, jamais : les données statistiques devraient obliger Crépon & alii à juger le modèle « classique » bien moins performant que celui du partage (même « pur ») du travail pour expliquer les créations d'emplois associées à la RTT.

Il eût été plus naturel, en s'appuyant sur les études de terrain et d'autres enquêtes statistiques [14], de conclure que les réorganisations du travail et les investissements concomitants au passage à 35 heures ont pu permettre aux entreprises de gagner en efficacité et de créer plus d'emplois que prévu, délaissant la « pureté » du partage du travail. Au lieu de quoi les auteurs, pour justifier leur invraisemblable élasticité, terminent leur papier par une discussion embarrassée à propos d'une hypothétique « interaction entre la réduction des coûts unitaires et la conjoncture générale de la période » qui aurait permis aux entreprises passées à 35 heures d'augmenter leurs parts de marché : mais « il ne s'agit que d'une hypothèse » et « il reste encore difficile de parvenir à une explication » (p. 79)...

Les 35 heures : pourquoi tant de haine ?

Quand on les regarde sans œillères, les études tant micro que macroéconomiques convergent vers le même diagnostic : les 35 heures ont été un demi-succès, bien en dessous des espoirs initiaux des partisans de la RTT [15] mais sans aucun rapport avec le catastrophisme des opposants. Au plan économique, l'ampleur de la RTT et des créations d'emploi ont été modestes et les réorganisations du travail ont été importantes, favorisant la flexibilité et l'intensification du travail dans les entreprises. Au plan social, le temps libéré est un acquis pour beaucoup de salariés, mais les moins qualifiés et les moins protégés en ont peu profité et les inégalités

face aux conditions de travail ont augmenté.

Comment expliquer alors la violence et la mauvaise foi qui continuent à caractériser ce débat 20 ans après ?

Depuis l'annonce de la loi sur les 35 heures par Lionel Jospin en octobre 1997 et la démission fracassante de Jean Gandois, le président du CNPF, suivie de la fondation d'un Medef de combat, la RTT met en furie les représentants patronaux et la droite. Les économistes libéraux ont eux aussi immédiatement disjoncté : en témoigne l'étrange attitude (restée inaperçue des médias) des directeurs de la Direction de la Prévision et de l'Insee, deux organes du Ministère de l'Économie, qui ont refusé pendant des mois de faire plancher leurs équipes sur la préparation de la loi Aubry, jugée aberrante et anti-économique, alors même que leur ministre (DSK) le leur demandait.

Depuis lors, il n'est pas un candidat ni un gouvernement de droite qui n'ait annoncé bruyamment qu'il allait « en finir avec les 35 heures ». Les candidats à la primaire de la droite promettent, pour Juppé, de revenir à 39 heures, et pour Sarkozy et Fillon, de supprimer la notion même de durée légale. Même si très peu d'entreprises sont revenues formellement à 39 heures – les patrons considérant le plus souvent inutile de remettre en cause des accords où ils ont trouvé leur compte -, le détricotage progressif des lois Aubry, engagé par François Fillon dès 2003, s'est poursuivi au fil des ans, avec la banalisation des heures supplémentaires et des forfaits jours, et une hausse moyenne de 5% de la durée du travail des salariés à temps plein [16]. Il ne reste plus grand chose des 35 heures, sauf les jours de RTT engrangés par certaines catégories de salariés.

Cette virulence patronale maintenue contre une mesure qui a été plutôt profitable pour les entreprises avant d'être vidée de son contenu au fil des ans, s'explique par la politique et l'idéologie. C'est qu'avec le SMIC, la durée légale du travail – et donc la majoration obligatoire des heures supplémentaires – est le dernier outil important de la régulation politique du travail qui subsiste après 30 ans de dérégulation. Les règles organisant les

contrats de travail, le licenciement, la formation professionnelle ou la santé au travail ont largement été remises au bon vouloir des entreprises par les réformes successives incluant la loi El Khomri. Mais le SMIC et la durée légale demeurent des « principes essentiels » - même selon le rapport Badinter [17] qui a préléudé à la loi Travail.

La durée légale demeure donc un outil potentiel entre les mains du politique pour interférer dans l'organisation du travail au sein des entreprises. En la réduisant, non seulement l'État abaisse le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, mais il modifie la norme sociale du temps de travail, la « durée normale » selon l'expression du rapport Badinter. Ce qui est proprement intolérable pour les représentants et idéologues des milieux d'affaires. Pour eux, le marché est toujours plus efficient que la politique, les patrons savent toujours mieux que les élus du peuple ou des salariés ce qui est bon pour leur entreprise. L'enjeu du débat autour de la RTT est d'éradiquer définitivement l'idée selon laquelle un projet politique démocratiquement adopté pourrait légalement et légitimement, au nom de l'intérêt général, interférer avec le monopole patronal de décision sur l'organisation du travail.

Les 35 heures, une « expérience naturelle »

Pour ce faire, il faut convaincre que les lois de l'économie sont des lois naturelles, comme celles de la physique ou de la biologie, indépendantes de la volonté humaine. Toujours et partout, il est vrai que la baisse du salaire crée des emplois et que la réduction du temps de travail en détruit, tout comme $E=mc^2$. C'est vrai au plan macro (celui des décisions gouvernementales) comme au niveau micro : comme le disent Cahuc et Zylberberg, 'réduire le temps de travail ne va pas créer des emplois ou en détruire selon que le chef d'entreprise et ses employés sont de gauche ou de droite' [18].

Pour les approches hétérodoxes en revanche, les individus ne sont pas que des « agents économiques » mais des acteurs sociaux : leurs logiques d'action

sont complexes, mêlant rationalité instrumentale, normes et conventions sociales, croyances collectives, quête de reconnaissance, etc... C'est pourquoi des dirigeants ou des salariés « de gauche » ou « de droite » n'auront justement peut-être pas la même attitude face à la RTT ni les mêmes résultats après sa mise en œuvre.

Les 35 heures ont fourni à cet égard un véritable terrain d'expérimentation – une « expérience naturelle » ! Et l'expérimentation a confirmé les vues hétérodoxes. Face à la réduction annoncée de la durée légale au 1^{er} janvier 2000, les chefs d'entreprise ont réagi de façons très diverses. Certains avaient déjà anticipé la RTT grâce à la loi Robien, votée par la majorité de droite en 1993. D'autres, malgré l'appel du Medef au boycott de la loi [19], se sont engagés dès le vote de la loi Aubry 1 (1998), qui prévoyait des aides incitatives mais posait des exigences strictes en matière de réduction réelle du temps de travail et de création d'emplois. D'autres encore, comme Peugeot, Renault et d'autres grands groupes, ont mis en œuvre une RTT tronquée (intégrant les temps de pause dans le temps de travail) en créant peu d'emplois, afin de peser sur le contenu de la loi Aubry 2 qui était annoncée pour 2000 [20]. D'autres enfin ont attendu cette loi Aubry 2 pour réduire le temps de travail *a minima* en créant là encore moins d'emplois (5 %) que les entreprises engagées dès la loi Aubry 1 (10 %).

Pour les économistes orthodoxes, cette diversité n'a qu'une cause : la rationalité économique. Les chefs d'entreprise ont choisi la réaction économiquement optimale à la baisse de la durée légale à l'issue d'un calcul prenant en compte leurs particularités (coûts salariaux, technologie, marchés...). Dans une approche hétérodoxe en revanche, ces paramètres entrent en jeu mais ne sont pas les seuls. Ainsi une étude menée en 1999 par l'institut CSA pour la Dares par entretiens approfondis auprès de 500 chefs d'entreprise montre que « les logiques d'entrée dans la RTT ne sont pas seulement économiques » [21] : à côté de facteurs techniques [22] qui favorisent en effet l'entrée précoce dans la RTT, d'autres facteurs socio-politiques jouent fortement : la présence de syndicats dans l'entreprise, la non-adhésion à une fédération patronale, et même les « opinions

philosophiques et politiques de l'employeur ». Ainsi une opinion positive vis-à-vis du syndicalisme, et surtout le fait, minoritaire parmi les patrons interrogés, de considérer que les politiques publiques devraient donner « la priorité à la cohésion sociale plutôt qu'à l'initiative économique », sont statistiquement fortement associés à une entrée précoce dans la RTT.

Menée 2 ans plus tard, une autre étude similaire, portant cette fois-ci sur la mise en œuvre de la RTT [23], confirme que les choix stratégiques des entreprises face aux 35 heures, qui débouchent sur des résultats très différents en matière d'emplois créés, ne s'expliquent pas seulement par des critères économiques : « tout se passe comme si l'existence de collectifs de travail assez autonomes et turbulents favorisait les modalités de RTT les plus actives et créatrices d'emploi ». En effet, le pluralisme syndical dans l'entreprise, un fort taux de syndicalisation, l'existence d'une grève au cours des trois dernières années expliquent statistiquement une forte RTT accompagnée de nombreuses créations d'emploi [24]. Autrement dit, contrairement à la vision scientifique, l'impact des 35 heures sur l'emploi a certes dépendu des paramètres économiques des entreprises, mais aussi des stratégies politiques éminemment diverses des acteurs : État, dirigeants, syndicats, salariés...

Vers les 32 heures ? Oui si...

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des « lois économiques », c'est-à-dire des régularités dans les comportements des acteurs qu'on peut analyser comme résultant du jeu de leurs calculs au service de leurs préférences individuelles. Mais cette rationalité instrumentale et ces préférences sont elles-mêmes conformées et encadrées dans et par les institutions et normes sociales, les passions humaines, les visions politiques... Ces « lois » sont donc conditionnelles à des structures sociales et des conjonctures historiques très particulières.

Le décalque en économie de la méthode expérimentale des sciences « dures », qui s'applique

à des objets inertes, est donc impossible. Ceux qui le proposent prennent le risque de paraître aussi ignorants des fondements de leur discipline que les frères Bogdanov... « L'expérience naturelle » des 35 heures a montré que la RTT n'est pas une aberration économique mais un enjeu politique : non seulement la décision des pouvoirs publics était évidemment politique, mais le choix par les entreprises du moment d'y aller (Robien, Aubry 1, Aubry 2 précurseurs, Aubry 2) ou pas, et des modalités de mise en œuvre qui ont déterminé l'impact sur l'emploi et les conditions de travail, ont résulté également pour une large part de choix politiques.

La vigueur – pas tant scientifique qu'idéologique – du débat autour des 35 heures confirme que la baisse du coût du travail ou la RTT incarnent deux choix de société antagoniques. « Eux » parient sur des gains de compétitivité qui stimuleraient la croissance et les inégalités, avec leurs retombées en terme d'emplois de domesticité et autres *bullshit jobs*. Nous voulons accompagner la décroissance des émissions et des consommations matérielles en redistribuant et en redéfinissant la richesse : la reprise du processus séculaire de réduction du temps de travail, vers les 32 heures pour commencer, est à cet égard essentielle. Face à ces choix politiques, les arguments économiques ont une pertinence mais de second ordre, pour orienter les choix d'intendance et de mise en œuvre.

Les 35 heures sont riches d'enseignements mais depuis 1998 beaucoup de choses ont changé. Le PS conservait quelques traces de son passé social-démocrate, il les a effacées. Une (petite) partie des dirigeants d'entreprise [25] acceptait un compromis social autour de la RTT, le patronat est plus uni que jamais autour d'une ligne dure. Renouer avec la croissance et les gains de productivité semblait alors atteignable, nous sommes désormais entrés dans une longue phase de stagnation. Financer la RTT par des gains de productivité et une modération salariale était crédible : ce n'est plus le cas. Le partage du travail, plus que jamais nécessaire, peut moins que jamais être dissocié du partage des richesses et de l'exploration d'alternatives sociétales [26].

Notes

[1] A. Zylberberg, « 35 heures, impôts, SMIC : lutter contre les impostures en économie », *Challenge*, 07/09/2016

[2] « [Quel sujet illustre le mieux ce négationnisme ? La réduction du temps de travail](#) ».

[3] Outre la CGT, qui plaide pour les 32 heures depuis l'arrivée de P. Martinez, on peut citer [l'appel d'Alternatives Economiques à « remettre la réduction du temps de travail au cœur du débat public »](#), ou l'ouvrage de P. Larouturrou et D. Méda, *Einstein avait raison*, Éd. de l'Atelier, 2016.

[4] E. Heyer, S. Jugnot, F. Lerais, D. Méda, « 35 heures : « Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo et Francis Kramarz préfèrent le déni et le dénigrement », *Le Monde*, 6/09/2016

[5] M. Chemin, E. Wasmer, « Using Alsace-Moselle Local Laws to Build a Difference-in-Differences Estimation Strategy of the Employment Effects of the 35-Hour Workweek Regulation in France », *Journal of Labor Economics* October 2009, Vol. 27, No. 4 : 487-524. La conclusion de cet article : « nous ne pouvons pas conclure avec certitude que l'impact global de la réforme des 35 heures ait été proche de zéro. Cependant, nos résultats sont certainement compatibles avec cette interprétation ». Heyer & alii font remarquer qu'en tout état de cause la source utilisée (l'enquête Emploi de l'Insee) n'est pas suffisamment précise pour donner lieu à des analyses au niveau départemental.

[6] A. Zylberberg, interview à *L'Opinion*, 20/07/2016

[7] A. Gubian, S. Jugnot, F. Lerais, V. Passeron, « Les effets de la RTT sur l'emploi : des simulations ex ante aux évaluations ex post », *Économie et Statistique*, n° 376-377, 2004.

[8] B. Crépon, M. Leclair, S. Roux, « RTT, productivité et emploi : nouvelles estimations sur données d'entreprises », *Économie et Statistique*, n° 376-377, 2004.

[9] M. Husson, *Créer des emplois en baissant les salaires ? Une histoire de chiffres*, Editions du Croquant, 2015

[10] Cette conclusion confirme d'ailleurs l'inanité de la fameuse étude sur l'Alsace-Moselle.

[11] Phrase qui ne serait d'ailleurs pas fautive si elle se contentait de signifier que les aides ont permis au processus de partage du travail de fonctionner à plein...

[12] « On peut néanmoins s'interroger sur l'ampleur des effets mis en évidence dans cet article », l'élasticité de l'emploi au coût du travail que supposeraient ces effets étant « « très supérieure aux estimations fournies

jusqu'ici par la littérature » (p. 78).

[13] B. Dormont, « L'influence du coût du travail sur la demande de travail », *Économie et Statistique*, n° 301-302, 1997. De façon peu usuelle, Crépon & alii rapprochent les créations d'emploi non de l'évolution du coût salarial unitaire (-1%) mais de la baisse de la productivité globale des facteurs par tête (-2 %). L'élasticité affichée de l'emploi à son coût n'est alors plus égale à 10, mais à 5. Peu importe : cela reste totalement invraisemblable.

[14] P. Askenazy, « Working time regulation in France from 1996 to 2012 », *Cambridge Journal of Economics*, 37-2, 2013.

[15] E. Confais, G. Cornilleau, A. Gubian, F. Lerais, H. Sterdyniak, « Veut-on réduire le chômage ? », *Lettre de l'OFCE*, n°112, 1993

[16] M. Pak, S. Zylberman, C. Letroublon (2013), « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares, Analyses*, n° 47, juillet. Au total, entre 1998 et 2012, la France n'a pas réduit davantage sa durée du travail que les autres pays européens.

[17] Comité chargé de définir les principes essentiels du Code du travail, « [Rapport au Premier Ministre](#) », janvier 2016.

[18] Cahuc et Zylberberg, p. 93.

[19] E.A. Seillière (président du Medef) : « ne rien faire, c'est la méthode la plus simple, la plus recommandable. On attend benoîtement le 1^{er} janvier 2000. Il peut se faire qu'il y ait des changements politiques ou des modifications de majorité au pouvoir », *Le Monde*, 12/12/1997.

[20] Commissariat Général du Plan, « Réduction du temps de travail, les enseignements de l'observation », 2001.

[21] T. Coutrot, A. Gubian, « La réduction du temps de travail au milieu du gué », *Revue économique*, n°51-3, 2000

[22] Non cotation en Bourse, saisonnalité de la demande, dynamique de croissance antérieure, organisation en jute-à-temps, non ouverture 7 jours sur 7.

[23] T. Coutrot, N. Guignon, « Négociation sociale et performance économique : le cas des 35 heures », *Travail et Emploi*, n° 92, Octobre 2002.

[24] Fait remarquable, la grande majorité des dirigeants interrogés considère que la RTT a augmenté les coûts salariaux, mais leur opinion est curieusement indépendante des exonérations perçues ou des gains de productivité signalés. Elle est en revanche fortement corrélée à la préférence du dirigeant pour « l'initiative

économique » plutôt que la « cohésion sociale », manifestant qu'il s'agit plus d'une croyance a priori que d'une constatation fondée sur les faits.

[25] 20 000 entreprises ont signé des accords Robien ou Aubry 1 entre 1996 et 1999.

[26] Voir T. Coutrot, « Capital, nature et démocratie : crises imbriquées, issues à défricher », in *Un monde qui vient*, LDH, La Découverte, 2016

L'économie collaborative et la robotique : par-delà la science-fiction ?

mardi 11 octobre 2016, par [Matthieu Montalban](#)

Le changement technique est source de transformations des rapports sociaux : Marx et Engels faisaient de la contradiction entre le développement des forces productives lié à la technique et les rapports de production existants la source des crises des modes de production. Mais une même technologie peut donner le meilleur et le pire selon les rapports sociaux dominants. Marx avait effectivement noté l'ambivalence de la technologie, qui peut autant accroître l'exploitation des travailleurs que leur offrir les conditions de leur émancipation. Marx et Schumpeter avaient bien compris que l'une des caractéristiques principales du capitalisme est un bouleversement permanent des conditions de production par l'utilisation systématique des technologies et de la science pour augmenter la productivité, une destruction créatrice permanente qui entraîne des cycles de longue période du produit par tête via la disparition douloureuse de secteurs, firmes et technologies obsolètes au profit de d'industries, d'organisations et de technologies nouvelles.

Les innovations dans le numérique n'échappent pas à la règle et participent à une reconfiguration potentiellement profonde de nos économies et sociétés. Elles sont sources à la fois de modifications des modes de vie, de production et de consommation mais aussi de la culture. Elles l'ont déjà fait de manière importante grâce à Internet, aux smartphones et autres gadgets connectés qui ont envahi notre quotidien. Dans ce processus, nombre d'entrepreneurs ambitieux, voire mégalomanes, de la Silicon Valley (citons parmi les plus célèbres Larry Page et Sergueï Brin fondateurs de Google, Mark Zuckerberg fondateur de Facebook, Eon Musk le fondateur de Tesla Motors) et d'ailleurs, se sont donné clairement comme objectif officiel de changer le monde par la technologie en lieu et place de la politique (le tout en faisant fortune...). Il y a nombre d'innovations numériques et d'activités qui sont impactées, il serait donc vain de les passer en revue, nous nous bornerons à évoquer deux transformations économiques qui affectent ou risquent d'affecter profondément nos modes de production, à savoir ce qu'on appelle l'économie du partage ou collaborative, et la robotique. Comme on le verra, ces changements de paradigmes techno-économiques sont porteurs à la fois de progrès possibles, voire d'espoirs d'un certain réencastrement [1] de l'économie dans le social, mais aussi des risques de réelles

transformations dystopiques [2] et d'un capitalisme débridé. Ces changements de paradigmes techno-économiques sont sources de conflits de classes et donc apporteront des modifications des rapports de production et des régulations. Mais, plus fondamentalement, nous interprétons cet engouement néo-technologiste, ainsi que les mythes qui l'entourent, comme le produit d'un mode de régulation postmoderne, où la politique est peu à peu remplacée par des systèmes de contrôle techniques, dont on peut craindre légitimement qu'il ne puisse enrayer les dangers qu'il génère. Nous rappellerons au préalable, que les questions posées par les rapports technique/changement social ne sont pas nouvelles et furent abordés par de nombreux économistes notamment.

I. Technologie et transformations du capitalisme : quelques rappels

Le rapport entre technologie, lutte des classes et transformations économiques et sociales n'est pas une question nouvelle.

A - Marx : développement des forces

productives et luttes des classes

C'est certainement Marx et Engels [3] qui furent les premiers à insister, d'une part sur le rôle des rapports sociaux de production dans le développement des forces productives, et réciproquement des effets de ce développement sur les modifications des rapports de production et les possibilités de changements révolutionnaires des modes de production. Pour eux en effet, les rapports de production (essentiellement les rapports de propriété et de travail) conditionnent et bornent en partie les possibilités de développement technologique, mais les innovations technologiques ouvrent également des possibilités d'émancipation pour les travailleurs, ou, inversement, peuvent être un moyen d'accroître les conditions d'exploitation de ces derniers. Il existe donc un effet dialectique entre technique et social. Pour Marx et Engels, ce sont les bouleversements des infrastructures (donc des forces productives et des rapports de production), qui déterminent en dernière instance les changements des superstructures (idéologie, religion, etc.). Dans le cas du capitalisme, la recherche du profit et la concurrence pour l'accumulation des capitaux poussent tendanciellement les capitalistes à bouleverser les techniques de production, afin de réduire les coûts de production et les prix, et ainsi gagner des parts de marché [4]. Pour cela, ils vont mécaniser de plus en plus la production, introduire des transformations de la division et de l'organisation du travail (notamment en expropriant les savoirs ouvriers et ainsi en limitant les possibilités de résistance), et subordonner de plus en plus la science et les savoirs aux exigences du capital. Dans le même temps, les capitaux les moins productifs sont éliminés du marché et la concentration et la centralisation du capital s'accroissent, synonymes d'une socialisation toujours plus grande de la production. Marx prophétisait que cette substitution du capital constant (machines) au capital variable engendrerait une baisse tendancielle du taux de profit et la crise du capitalisme. [5] La hausse du chômage limitera la consommation, engendrant une crise de surproduction. Par ailleurs, la montée du chômage liée à la technologie [6] et la socialisation de plus en

plus grande de la production du fait des travailleurs concentrés dans des grands groupes, amènerait des luttes sociales de plus en plus dures et une révolution qui abolirait la propriété capitaliste pour passer à un mode de production socialiste ou communiste, où les moyens de production seraient partagés et gérés collectivement et directement par les travailleurs. Jusqu'à preuve du contraire, cette baisse tendancielle n'a pas été constatée, ce sont plutôt des cycles longs du taux de profit que l'on observe. Cependant, la centralisation du capital s'est assez largement vérifiée, et la contradiction entre production collective et appropriation privée du surplus est toujours une source de conflits et de transformations sociales.

B - Schumpeter et les néo-schumpeteriens : innovation, destruction-créatrice et cycles longs

Ces cycles longs peuvent être reliés à l'idée de Schumpeter [7] de destruction-créatrice. Lecteur critique de Marx, il a repris ses idées de reproduction simple *versus* reproduction élargie et sur le rôle du capitalisme dans le développement des forces productives. Selon lui, à l'équilibre walrassien (qu'il appelle aussi circuit), les profits sont nuls, comme chez Quesnay. Sans profit, l'accumulation n'est pas possible, malgré un plein emploi des ressources. Seuls les entrepreneurs, via l'introduction d'innovations qui sont en fait de nouvelles combinaisons productives plus efficaces à partir des ressources existantes, vont pouvoir permettre la croissance. L'innovation va en effet permettre un profit de monopole et une hausse des prix, qui servira à financer l'accumulation et les innovations suivantes. Mais cette innovation, en créant de nouvelles activités et en concurrençant des secteurs et entreprises installés, va détruire ces activités obsolètes (l'automobile remplace la calèche ; l'ordinateur la machine à écrire). D'où l'idée d'une destruction créatrice. Par la suite, des « grappes d'innovations » complémentaires à l'innovation de départ vont apparaître (exemple : l'invention de l'ordinateur est suivie des disquettes, des souris, des logiciels, d'Internet, etc.), ce moment correspondant à la phase de croissance dans les cycles longs de

Kondratieff. Schumpeter fait donc jouer à l'entrepreneur (et au banquier qui le finance à crédit) l'agent du changement, ce qui explique une certaine apologie de l'entrepreneuriat. Cela est souvent oublié, mais Schumpeter a été formé par l'autrichien ultra-libéral Böhm-Bawerk, et ses vues sur les bienfaits du capitalisme, bien que différentes de celles de l'école autrichienne, sont largement compatibles. D'ailleurs, Hayek [8] ou Israël Kirzner [9] font jouer à l'entrepreneur un rôle similaire d'exploitation opportuniste des connaissances et des informations cachées, dont l'effet sera une autorégulation du marché et la découverte des choix économiques les plus efficaces. Cela dit, Schumpeter, bien qu'apologiste du capitalisme, n'en restait pas moins un original qui pensait que le capitalisme allait disparaître pour avoir trop bien réussi. À ses yeux, ce sont bien les innovations introduites par les capitalistes qui ont permis d'augmenter le produit par tête. Ceci s'accompagnerait alors d'une montée des grandes firmes managériales, dans lesquelles l'innovation devient routinière et incrémentale, et d'une méfiance croissante à l'égard de ces grandes firmes de la part des classes populaires et des intellectuels, poussant à une intervention de l'État, et une convergence entre capitalisme et socialisme [10]. Les idées de cycles longs d'innovation et destruction-créatrice furent reprises par les néo-schumpeteriens comme Christopher Freeman [11] et Carlota Perez [12], en les articulant aux idées marxistes qui lient changements techniques et sociaux : pour eux, les grandes innovations s'inscrivent dans des paradigmes techno-économiques (ou socio-techniques) et des systèmes institutionnels spécifiques. Les innovations radicales vont amener à un changement à la fois du système technique et des institutions, assurant la transition des industries obsolètes vers les nouvelles, le tout passant par des crises.

Une dernière figure pour analyser les évolutions actuelles est celle de Veblen [13]. Celui-ci, également lecteur de Marx, faisait de la lutte entre ingénieurs, qui maîtrisent les questions productives, et capitalistes financiers, plus intéressés aux logiques de court terme, le cœur de la lutte des classes. La

source des richesses provient selon lui des connaissances de la société et du travail. Mais certaines institutions, au premier rang desquelles la propriété privée intangible et les institutions du capitalisme (ce qu'il appelle l'entreprise d'affaires) bloquent les transformations productives possibles, en favorisant les intérêts installés. Pour lui, le capitalisme financier bloquait les innovations et déstabilisait le système productif, par sa logique spéculative et prédatrice. Pour cette raison, Veblen était favorable à « un soviét technicien » et à la technocratie, autrement dit, au gouvernement des ingénieurs et scientifiques, afin d'assurer le développement technologique et social.

Ces visions, tantôt complémentaires, tantôt contradictoires, permettent de comprendre une partie des transformations actuelles liées au numérique, aux premiers rangs desquels l'économie du partage et la robotisation.

II. Économie du partage et uberisation : communisme libertaire ou anarcho-capitalisme ?

Ces derniers mois, les expressions comme « économie du partage » ou « économie collaborative » ou encore « uberisation » ont fait florès à la suite des transformations amenées par les plateformes numériques, qui reconfigurent un certain nombre d'activités et bousculent un certain nombre de régulations. L'économie collaborative représentait 15 milliards de dollars en 2015 et certains consultants estiment qu'elle pourrait atteindre 335 milliards d'ici 2025, soit une croissance estimée de [77 % par an](#). Si les termes de « partage » et de « collaboration » véhiculent un imaginaire *a priori* plus sympathique que le barbarisme d'uberisation (au double sens de barbarisme : celui du mot lui-même et le fait de « l'invasion barbare » de ce type d'entreprise dans le secteur des VTC et taxis), il convient donc de s'interroger sur l'origine, la nature et le sens de ces nouvelles activités. En effet, [certains des propagandistes de l'économie du partage](#) en font un moyen de créer une économie plus humaine ou plus « encadrée », pour reprendre la terminologie de

Polanyi, tout en étant plus écologique car moins gaspilleuse de ressources. Dans le même temps, d'autres font d'Uber ou d'Airbnb les symboles de [l'anarcho-capitalisme libertarien](#). La définition en elle-même de ce qu'est l'économie du partage ou de l'économie collaborative est problématique, dans la mesure où il s'agit plutôt d'un concept de marketing que d'un concept scientifique. Pour l'essentiel, il s'agit d'un ensemble de pratiques et d'activités économiques qui, via la mise en réseau des utilisateurs visent soit à optimiser l'utilisation de ressources en partageant leur usage, soit à faciliter l'échange de services entre utilisateurs. Les technologies numériques sont ici au service de cette mise en réseau. Comme on va le voir, l'économie collaborative pourrait participer d'un nouveau paradigme techno-économique et donc d'un processus de destruction créatrice, ce qui veut dire qu'elle pourrait entraîner des bouleversements institutionnels non négligeables, reste à savoir s'ils nous amènent vers un anarcho-capitalisme et un désencastrement accompli, ou au contraire, comme son nom semble l'indiquer, vers une forme de « communisme » et de réencastrement.

A - L'économie du partage : une destruction créatrice...

Le changement technologique amené par le numérique et la « plateformisation » peut être vu comme un processus de destruction créatrice : des innovations sont introduites sur le marché, qui améliorent la productivité ou créent de nouvelles activités sources de croissance. Une innovation de rupture est suivie de « grappes d'innovations » qui se développent de façon connexes, attirées par les opportunités technologiques et de profit apportées par l'innovation de départ. Ce nouveau paradigme technologique participe de la diffusion d'un certain nombre de pratiques de production et de consommation. Ainsi, les entreprises de cette économie du partage créent des applications qui mettent en réseau les utilisateurs, pour leur faciliter l'utilisation et le partage de ressources (optimiser leur usage) ou pour permettre l'échange de services ou la consommation collective : faciliter l'hébergement à domicile, le covoiturage, le partage

de bureaux (*co-working*), le financement participatif (*crowdfunding*), le recyclage, la location de biens, l'échange de services entre particuliers (jardinage, bricolage, dépannage informatique etc.) ou les achats groupés. Comme tout processus de destruction créatrice, la création de ces activités amène à concurrencer des firmes installées dans des secteurs matures, voire à remplacer tout bonnement d'autres activités économiques. Ainsi, ces nouveaux entrants ont pour effet de réduire les rentes dans les secteurs matures, dont les acteurs se voient obliger soit de réagir, soit de recréer des barrières à l'entrée. Classiquement, comme d'ailleurs la plupart des entreprises des secteurs du numérique et du net, ces entreprises exploitent des rendements croissants d'adoption liés aux économies de réseaux : plus le nombre d'utilisateurs d'une application est important, plus sa valeur est importante pour chacun des utilisateurs. Elles exploitent aussi le fait que les coûts marginaux sont ici proches de zéro, tandis que les coûts fixes sont élevés. Il en découle bien sûr des possibilités à moyen terme de croissance très rapide pour certaines de ces jeunes pousses et de devenir rapidement de nouveaux monopoles, rentabilisant les investissements initiaux, ce qui incite bien sûr nombre d'entrepreneurs et de financeurs (*business angels*, capitaux-risqueurs) à se lancer dans l'aventure.

Ainsi décrite, l'économie du partage ne serait qu'un avatar de plus des transformations endogènes du capitalisme. Cependant, il convient de voir qu'elle prend en réalité des formes plus variées et contradictoires.

B - ...aux modèles protéiformes et vecteurs de transformations contradictoires...

Les modèles de l'économie du partage ont en fait des origines variées, et sont vecteurs de transformations qui, pour certaines se veulent anticapitalistes ou du moins non pécuniaires, tandis que d'autres étendent le champ du capitalisme et du marché.

1 - Un certain nombre de pratiques et de fondements visant un réencastrement social...

Historiquement, les premiers pas de l'économie du

partage sont à chercher dans les activités de co-production par les communautés de *hackers* du libre, comme le sont la production de logiciels libres comme Linux ou la production en pair-à-pair de communs numériques comme l'encyclopédie Wikipédia. Dans leur logique, ces activités ont une dominante anarcho-libertaires, voire anarcho-communistes, puisqu'elles visent à assurer une diffusion large aux utilisateurs et un enrichissement continu des contenus par la contribution volontaire de chacun, sans recherche nécessaire de rétribution monétaire, même si elle n'est pas forcément empêchée. Ce mouvement s'est accompagné de formes juridiques nouvelles, comme les licences GNU-GPL ou les licences *creatives commons*, qui servent à la diffusion et l'enrichissement collectif par les utilisateurs, et visaient explicitement à contourner les restrictions d'accès aux codes sources d'une logique propriétaire qui commençait à pointer son nez aux débuts de l'ère de l'informatique personnelle. Qu'est-ce qu'un commun ? C'est au fond une ressource en accès libre pour une communauté, mais dont il faut définir des règles d'utilisation pour éviter qu'elle ne se détériore par la surexploitation (en l'occurrence ici, si on prend Wikipédia, s'assurer que les utilisateurs améliorent toujours les contenus et ne les détériorent pas) [14].

À cette première vague déjà ancienne, et dans un contexte marqué par l'idéologie du développement durable, par une crise du capitalisme amenant un questionnement légitime sur la propriété privée et le marché, les acteurs de l'économie collaborative exploitent l'idée de partager l'utilisation des biens plutôt que de les posséder, ce qu'on peut appeler des économies de fonctionnalité, avec également l'idée de recréer des liens sociaux qui dépassent l'anonymat des relations marchandes. Qu'il s'agisse de Couchsurfing, de Blablacar ou Taskrabbit, il s'agit de mettre en relation des particuliers pour s'échanger des services, que ce soit du bricolage, du covoiturage ou de l'hébergement à domicile. Le discours parfois véhiculé ou implicite est ici que les liens sociaux se recréent pour redonner une sorte de supplément d'âme aux relations économiques en les faisant sortir du calcul égoïste de *l'homo oeconomicus*. Il y a ici un champ de recherche empirique important pour les

sociologues afin de connaître les aspirations véritables de ces créateurs de plateformes et des utilisateurs, que l'on ne peut ici qu'esquisser. S'il y a en quelque sorte une quête de sens plus ou moins revendiquée sur laquelle surfent les plateformes d'économie collaborative, nombre de ces plateformes ne font en réalité qu'étendre des pratiques sociales qui existaient déjà à une échelle plus réduite, faute des moyens techniques adéquats. Que ce soient le covoiturage (les autostoppeurs n'ont pas attendu Blablacar pour qu'une voiture daigne s'arrêter), même le financement participatif (le financement par dons comme ceux du Sidaction, du Téléthon ou du mécénat n'ont pas attendu Kickstarter), le don, le troc et le recyclage de biens, l'hébergement à domicile (l'hospitalité n'est pas un mot nouveau...) ou la location de biens (on louait déjà des cassettes dans des vidéoclubs ou des CD-ROM dans des boutiques de jeux vidéo avant l'économie du partage) existaient déjà avant que des *start-ups* du numérique créent des applications. Quant au développement relativement récent du partage de vélos et d'automobiles (type V-lib'/V-Cub) ou la redécouverte des jardins partagés, ils constituent bien un partage de l'usage de biens, voire une production coopérative en vue d'autoconsommation pour ce qui est des jardins partagés, mais cette fois-ci sans nécessairement avoir besoin d'une plateforme numérique, et le plus souvent mis en place ou aidé par la puissance publique (comme un service public, qui d'ailleurs peut être fourni par une entreprise privée via un contrat de délégation de service public). On peut donc partager l'usage sans passer par le numérique, et cette « économie du partage »-là existe depuis bien longtemps.

Cependant, il est indéniable que les plateformes numériques permettent d'accroître significativement l'échelle de toutes ces pratiques par la mise en réseau, et il y a des changements quantitatifs qui sont des changements qualitatifs, au sens où elles peuvent amener à concurrencer des secteurs économiques bien installés : quand on donne des objets après utilisation, c'est autant de parts de marché qui risquent de s'évaporer pour les entreprises qui produisent ces biens... Cela permet éventuellement de réduire l'empreinte écologique et

d'éviter le gaspillage, et bon nombre de ces plateformes peuvent améliorer le service aux utilisateurs/consommateurs en réduisant les coûts et en créant des économies de fonctionnalité, tout en sortant éventuellement de l'anonymat du marché abstrait. Et cela peut être vu effectivement comme une certaine forme de socialisation des moyens de consommation (plus rarement de production).

L'économie collaborative est parfois confondue à tort avec l'économie sociale et solidaire (ESS). Cette dernière, cherche, dans une démarche clairement militante, à concilier logique économique et équité sociale, en réencastrant les logiques de production et d'échange dans des démarches issues du socialisme coopératif et autogestionnaire. Elle repose sur le principe d'une gouvernance démocratique, où la règle de un homme = une voix remplace celle de une action = une voix, et dans laquelle c'est le travail et non le capital qui possède le pouvoir. Les organisations de l'ESS sont essentiellement des entreprises coopératives ou autogérées, des mutuelles ou des associations. Les finalités de l'économie collaborative et de l'ESS ne sont donc pas identiques, même si l'intersection n'est pas nécessairement vide : rien n'interdit, du moins sur le papier, qu'une entreprise du numérique puisse fonctionner avec une structure juridique de société coopérative ouvrière de production par exemple. De même, de nombreuses expériences d'ESS reposent sur la création de monnaies locales (souvent des monnaies-temps), pour recréer des liens sociaux et permettre des échanges de services, ce qui pourrait s'appuyer (mais pas nécessairement) sur des innovations monétaires numériques décentralisées, telles que le système du *blockchain* (utilisé par des monnaies numériques comme le bitcoin), même si on ne peut pas mélanger consommation collaborative et innovations monétaires sur un plan conceptuel. Quoi qu'il en soit, rien n'oblige en réalité que l'économie collaborative repose sur les principes de l'ESS, une large proportion des entreprises de l'économie collaborative n'ont pas le statut de coopératives et sont à but exclusivement lucratif, ce qui montre ici qu'elles peuvent s'articuler au capitalisme financier contemporain.

2 - ...mais qui peuvent alimenter ou s'articuler à une nouvelle forme de capitalisme

En effet, les rapports entre économie collaborative et économie capitaliste sont loin d'être contradictoires, bien au contraire, et on peut même penser qu'elles font concurrence à l'ESS.

Tout d'abord, comme on l'a déjà dit, la plupart de ces entreprises sont construites sur le modèle standard des *start-ups* : des sociétés anonymes à but lucratif avec un financement privé, très souvent via, outre les fondateurs, des *business angels* ou des sociétés de capital-risque (donc avec « sortie » par entrée en Bourse ou revente pour plus-value), qui cherchent à bénéficier des économies de réseau et des rendements croissants d'adoption pour devenir des monopoles qui rentabilisent les investissements initiaux. La forme coopérative de l'ESS apparaît largement incompatible dans les faits avec ce modèle, qui suppose des levées de capitaux importantes et très rapides et la recherche du profit et de plus-values de cession.

Sur les visées de recréation de sociabilités ou d'éthique, il semble que ce ne soit pas ce que recherchent très majoritairement les utilisateurs de ces plateformes. En 2013, 77 % des individus voyaient dans ces plateformes d'abord un moyen de dépenser moins ou d'augmenter leurs revenus, et seuls 36 % étaient mus par la volonté de recréer du lien social ou par le respect de l'environnement [15]. C'est donc beaucoup plus une logique d'optimisation de la consommation plutôt que l'éthique qui est recherchée : au fond, les gens utilisent Blablacar pour économiser sur leur coût de transport plutôt que pour se faire des amis, tout simplement. Notons aussi que la pratique consistant à noter/évaluer les personnes qui offrent leur prestation via ces plateformes encourage plutôt à la recherche d'efficacité économique et à rentabiliser sa prestation (chercher à avoir le plus « d'étoiles » pour pouvoir faire payer un prix rentable) plutôt qu'à la sociabilité, et on peut douter de la pérennité des liens sociaux créés à la suite d'un voyage Blablacar (même si cela n'est pas impossible).

Ensuite, il existe une véritable stratégie de

communication des acteurs de l'économie du partage, qui peut nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Après le fameux *greenwashing* qui tentait de nous faire croire que des firmes multinationales pétrolières se souciaient de l'environnement, voici le « *sharewashing* », qui prétend faire du communautaire et du partage quand il ne fait que du *business*. Uber en est l'essence même : il n'y a strictement rien de collaboratif dans l'activité d'Uber pour ce qui est des VTCs, qui n'est rien d'autre qu'une activité de taxi déguisée, et son application Uberpop, qui se rapprocherait le plus de ce qu'on pourrait considérer comme de l'économie collaborative, était une incitation à peine cachée à développer du travail au noir pour des particuliers.

Ensuite, la pratique dite du « *co-working* », qui consiste à ce que plusieurs entreprises partagent les mêmes bureaux pour maximiser les interactions et externalités positives liées aux connaissances est en grande partie nouvelle, mais clairement à vocation capitaliste.

Si l'économie collaborative « partage l'usage » des biens, il n'en demeure pas moins que, bien souvent, elle repose sur la stricte application de la propriété privée, si on met à part le cas de la production de communs numériques comme Wikipédia ou les exemples des jardins partagés et autres V-Lib', qui n'ont rien à voir avec le numérique. La location n'est rien d'autre que l'application de la propriété privée lucrative. Dans le covoiturage ou l'hébergement à domicile, le propriétaire ne fait qu'ici « partager » l'usage de son bien ou de sa consommation, en échange d'une rétribution le plus souvent (autrement dit, ce n'est que de la location). Ce qui veut dire que nombre de modèles d'économie collaborative ne font qu'exploiter les potentialités de la propriété capitaliste en incitant à marchandiser ce qui avant ne l'était pas forcément. Le stade ultime se trouve dans l'uberisation, qui se veut anarcho-capitaliste. Dans le cas d'Airbnb, il y a là une opportunité pour les plus fortunés de transformer leur habitation en moyen de toucher une rente complémentaire, voire substantielle. Dans le cas des monnaies numériques décentralisées comme le bitcoin, si de telles monnaies privées s'étendaient, cela ressemblerait fortement à l'utopie ultralibérale et anti-keynésienne

d'un Hayek [16], en ce sens qu'elles priveraient les États de leur monopole d'émission de la monnaie, voire fragmenteraient l'espace monétaire en rendant encore plus compliquées les politiques macroéconomiques. On serait loin du réencastrement social promis...

Donc, loin d'observer un réencastrement du marché, il se pourrait bien que l'on assiste à un nouveau stade de la marchandisation, qui, de plus, bouleverse les rapports au travail et les réglementations.

3 - ...amenant des évolutions des formes de régulation et du rapport capital/travail

L'économie collaborative, en bousculant les entreprises des secteurs installés, incite certains particuliers à compléter leurs revenus, voire à développer une activité professionnelle en exploitant des zones grises du droit, ce qui concurrence les professionnels de ces secteurs soumis quant à eux au respect de certaines réglementations et à des coûts d'entrée (les cas emblématiques étant le conflit des taxis vs Uber, ou de l'hôtellerie traditionnelle face à Airbnb). Cela pose plusieurs questions, d'abord sur la régulation de ces activités, et sur les transformations du rapport au travail.

a) La question de la régulation de ces activités

La question de la réglementation et des frontières des secteurs a trait évidemment à celle de la concurrence déloyale, puisque certains acteurs sont tenus de respecter des normes professionnelles que d'autres contournent, c'est le premier enjeu des conflits Uber/taxis, hôtellerie traditionnelle/Airbnb, etc. Mais c'est aussi parce que certaines de ces normes n'étaient pas seulement pensées comme des barrières pour d'éventuels nouveaux entrants sur le marché, mais aussi comme des obligations de sécurité à respecter pour les professionnels au bénéfice du consommateur. Bien souvent, les particuliers qui se lancent dans l'hébergement à domicile via Airbnb ne sont guère conscients des responsabilités et obligations qui leur incombent. Le site a récemment fait en sorte de rappeler les règles de droit qui s'appliquent, mais les mauvaises surprises sont encore nombreuses. Cela amène

évidemment tous ces acteurs à réagir, tantôt pour faire appliquer la loi pour les acteurs installés et les États (l'exemple des taxis) ou la modifier/l'aménager à ce changement technologique et ces nouvelles pratiques (les nouveaux entrants, par exemple la reconnaissance de la différence entre taxi et VTC et des règles différentes qui s'y appliquent, ou plutôt, qui devraient s'y appliquer si elles étaient parfaitement respectées). L'issue est ici encore incertaine : Uber a par exemple plusieurs procès à affronter face aussi bien à des taxis ou des États ; plusieurs métropoles veulent interdire ou réguler l'usage d'Airbnb. Il s'agit ici de points sensibles, puisque la manière dont la réglementation évoluera ou non déterminera largement la viabilité de certains modèles. Le rachat des licences de taxi par l'État pour compenser les pertes de ces derniers liées à la concurrence des VTCs fait également partie des solutions actuellement discutées. On notera aussi que l'État aurait tout intérêt à exploiter cette économie du partage pour socialiser certains moyens de production, ou améliorer l'offre de services. Par exemple, les communes proposent déjà des vélos ou des voitures en libre-service, qui sont une forme d'économie du partage. Certaines applications facilitent l'utilisation des transports en comparant et optimisant les usages et en facilitant l'intermodalité. Si l'État ne veut pas que ces applications appartiennent au privé, rien ne lui interdit de les racheter une fois que l'application de la *start-up* devient virale, ou plutôt juste avant. Ou pourquoi ne pas créer des applications concurrentes d'Airbnb pour l'hébergement à domicile, avec les contrôles adéquats, pour éviter les abus ? Pourquoi ne pas utiliser la finance participative plutôt que l'impôt pour financer certains projets (certains chercheurs en manque de financement passent déjà par Kickstarter) ? L'implication de la puissance publique apparaît d'autant plus légitime si le but est réellement de retisser des liens sociaux ou des solidarités, ce serait là un levier dont on aurait tort de se priver s'il s'agit de construire du socialisme. Et comme certaines de ces firmes bénéficient de subventions publiques, d'aides à la création d'entreprises, c'est encore plus justifiable. Cela nécessiterait que l'État fasse une veille continue des différents projets de *start-up* et qu'il se dote lui-

même d'informaticiens et d'anciens membres de ces réseaux pour identifier en amont des projets d'intérêt général. La question de la régulation et de l'intérêt général se pose aussi quand on étudie les effets sur le travail de « l'uberisation ».

b) « Uberisation » et exploitation de la force de travail

Ces plateformes poussent également à une transformation du rapport capital/travail, en favorisant le travail indépendant en substitution du salariat, ce qui pose la question des droits et des régimes de protection sociale à appliquer à ces catégories de travailleurs. Nombre d'entre eux sont en statut d'autoentrepreneur en France ou sous statut d'indépendant. Notons ici que « l'uberisation » du travail pose là encore des questions de frontières et de définitions du système économique : on a longtemps pensé que le capitalisme se définissait comme un mode de production fondé sur le marché et le salariat. Dans l'hypothèse où « l'uberisation » se généraliserait, pourrait-on encore qualifier de capitalisme ce système économique (hypothèse largement utopique ou dystopique selon le point de vue), où les travailleurs deviendraient tous des indépendants que des plateformes mettraient en relation ? Il n'y a guère à hésiter à répondre « oui ». En fait, il faut bien comprendre que si le salariat industriel, intégré dans l'entreprise s'est développé à partir de la fin du XVIII^e-début du XIX^e, c'était pour des raisons de contrôle du travail. Il faut savoir que le capitalisme n'a pas toujours fonctionné sur le salariat : les capitalistes ont pu utiliser des esclaves (on pense aux plantations aux États-Unis), et, avant le développement des usines et manufactures, le travail fonctionnait de façon dominante sous la forme du *putting-out system* : les travailleurs (souvent dans l'industrie textile, avant l'invention des machines à coudre modernes et du prêt-à-porter) étaient des sous-contractants, qui travaillaient chez eux ou dans des workshops, pour une entreprise qui donnait le capital circulant (matières premières, etc.) aux travailleurs, qui ensuite lui livraient les produits finis pour que celle-ci puisse ensuite vendre. Toute organisation du travail vise à améliorer et/ou à assurer un contrôle plus absolu sur les travailleurs, de façon à limiter leur pouvoir (Freyssenet, 1974).

C'est d'ailleurs ce que dit la théorie standard, du moins celle qu'on appelle la théorie des coûts de transaction (Coase, 1937 ; Williamson, 1991), qui explique que l'internalisation est d'autant plus probable que les actifs sont spécifiques, que les transactions sont fréquentes et sources d'incertitude, car, dans ce cas, les prestataires à qui on ferait appel par le marché auraient un pouvoir de négociation trop grand, générant des coûts de transaction ; en l'occurrence, la relation salariale est souvent l'exemple parfait de la nécessité d'intégration pour le capital afin de s'assurer de la soumission des travailleurs. Le système des manufactures, le taylorisme et toutes ces innovations organisationnelles l'ont été par le capital pour s'assurer la subordination la plus absolue du travail, à mesure que la standardisation des produits et les possibilités de résistance des travailleurs augmentaient. Le numérique et la « plateformisation » permettent finalement de se passer de l'intégration (le contrat de travail salarié), tout en s'assurant de la soumission des travailleurs qui, le plus souvent, sont dans des situations précaires. Dans la mesure où le capital se définit d'abord comme un pouvoir de subordination sur le travail d'autrui via le contrôle de certains moyens de production (ici, l'accès au réseau et le contrôle du code via l'application), et sur la possibilité de mettre « en valeur de l'argent » dans le but d'extraction de profit, il est clair que l'uberisation est un capitalisme des plateformes, qui s'appuie sur une organisation ressemblant au *putting-out system* et au franchisage, grâce au contrôle permis par les applications numériques. Ces firmes, en se positionnant comme simples passerelles entre consommateurs et professionnels, peuvent s'assurer, par effet de réseaux, que le nombre des utilisateurs (consommateurs et professionnels) augmentera, donc qu'elles pourront se rémunérer, sans avoir à payer le coût de la protection sociale, ni le coût de la responsabilité d'un service qui serait mal fait, puisque ce sont les indépendants qui devront en assumer les conséquences.

Mais la viabilité de cette forme d'externalisation est questionable : les chauffeurs Uber, notamment en Californie, mais également dans d'autres pays, ont intenté des procès pour requalifier leur contrat en

contrat de travail, dans la mesure où ils estiment être dans une relation de subordination hiérarchique typique du salariat. Uber essaye à tout prix d'éviter cela, en proposant un accord avec compensations financières à ses chauffeurs en échange de leur non-salarisation, mais un [tribunal a récemment rejeté cet accord jugé inadéquat](#). Si une telle décision était amenée à se confirmer, alors le modèle d'Uber serait gravement remis en question, car c'est bien, outre la création d'une application géolocalisée fort pratique mais qui depuis a été copiée, par la non-salarisation que l'entreprise a construit son avantage compétitif. Récemment, les entreprises comme Take Eat Easy ou Deliveroo, qui fonctionnent sur un modèle similaire de mise en relation d'un restaurant et de livreurs à vélo, risquent de subir [le même sort](#). Ces enseignes exploitent des auto-entrepreneurs alors qu'elles ont clairement un contrôle direct sur le travail des livreurs, qui sont obligés d'être habillés avec le costume de la marque, ou pour les VTC, de respecter un certain nombre de normes. La viabilité économique de l'uberisation est donc bien une question de lutte des classes, ce qui nous ramène bien à l'analyse marxienne.

Pourtant, les transformations du rapport au travail amenées par l'uberisation et l'économie collaborative pourraient n'être qu'une transition vers un bouleversement beaucoup plus important lié à l'automatisation et les progrès de l'intelligence artificielle.

III. Vers l'économie automatisée par la robotique et les algorithmes : libération du travail, chômage technologique ou Terminator ?

Les algorithmes et logiciels utilisés par les plateformes ne sont, au fond, qu'un moyen d'automatiser et d'accélérer un certain nombre d'opérations et calculs. Ainsi, les applications comme Uber ou Airbnb, si on reprend le cas des plateformes, ne font qu'automatiser ou accélérer l'appariement entre l'offreur et le demandeur du service. L'informatisation pourrait n'être vue au fond que

comme une étape supplémentaire de l'automatisation croissante liée à la substitution des machines aux hommes. C'est effectivement le cas. Cependant, l'ampleur que pourrait prendre cette substitution, et surtout ses conséquences, font aujourd'hui question.

La question de l'automatisation et de ses effets n'est pas nouvelle, puisque des auteurs comme David Ricardo [17] ou Sismondi [18], avaient noté que les machines étaient susceptibles d'engendrer un chômage technologique. Cette thèse est depuis largement battue en brèche par la théorie économique standard, car, jusqu'à présent, les destructions d'emplois suscitées par le progrès technique ont été plus que compensées par la création de nouvelles activités, comme Schumpeter le défendait. Cependant, il convient premièrement de se rappeler que la substitution des travailleurs par des machines au début du XIX^e s'était traduite par des révoltes violentes, qu'il s'agisse de luddisme en Grande-Bretagne, ou de la révolte des tondeurs à Vienne [19], dans lesquelles les travailleurs avaient détruit les machines qu'ils accusaient de générer du chômage et des baisses de salaires. Depuis, les luttes ne sont plus luddites, mais il n'est pas impossible que les progrès de la robotique et de l'intelligence artificielle (IA) fassent renaître des conflits similaires. En tout cas, le spectre des craintes technologiques, comme celui des promesses délirantes du futur, hante notre présent. Cela dit, les incertitudes sur le nombre d'emplois menacés par le développement de la robotique sont nombreuses. Une première étude avait conclu qu'environ 50 % des emplois seraient automatisables d'ici une vingtaine d'années [20] ; contestant la méthode utilisée qui conduirait à surestimer le nombre d'emplois menacés, une autre étude nous donne « seulement » 10 % d'emplois détruits pour l'OCDE et la France, ce qui est déjà beaucoup [21]. L'incertitude sur les effets sur l'emploi de l'automatisation ne provient pas seulement de questions techniques, mais également de coût relatif du travail et de la machine et d'acceptabilité sociale de l'automatisation : il sera par exemple probablement possible dans quelques années d'avoir des robots infirmiers qui pourraient prendre les constantes des patients, mais reste à

savoir si les patients acceptent cette absence d'interaction humaine dans une relation de soin. Ensuite, les gains de productivité à attendre dans le futur sont là aussi incertains. Gordon [22] défend une thèse « pessimiste », mais largement étayée, d'un probable ralentissement de long terme des gains de productivité. Cette thèse est contestée par Brynjolfsson et McAfee [23], pour qui les innovations dans le numérique et l'automatisation vont au contraire amener une accélération très importante de la productivité, ce qui non seulement remplacera les cols bleus, mais aussi les cols blancs, car les machines, devenues plus « intelligentes » que les hommes, prennent de meilleures décisions (c'est déjà le cas avec le *trading* à haute fréquence par exemple...). Comme dans la littérature de science-fiction, nous pourrions atteindre une « singularité technologique », où les gains de productivité s'accéléraient de façon spectaculaire avec les progrès de l'automatisation et de l'IA. Le paradoxe de Solow, selon lequel on voit des ordinateurs partout sauf dans les statistiques de la productivité, serait en passe d'être résolu selon ces deux auteurs. Des voitures autonomes d'Uber, Google et Tesla sont d'ailleurs déjà sur les routes, ce qui pourrait affecter beaucoup plus que l'actuelle uberisation les professions du transport routier dans un futur relativement proche. De leur côté, les grandes firmes du numérique, comme Google ou Facebook, ont investi massivement dans l'IA, avec l'objectif affiché de changer le monde par la technologie. Rappelons que la puissance de calcul des ordinateurs double tous les 18 mois, et que récemment, AlphaGo, un logiciel développé par Google, a battu le champion du monde de go Lee Sedol. Notons aussi que la certitude chez certains patrons de la Silicon Valley (Bill Gates, Elon Musk...) comme d'ailleurs chez Stephen Hawking des progrès futurs de l'IA, des nanotechnologies et des biotechnologies, leur fait craindre que l'intelligence des machines finisse par dépasser celle des hommes, et qu'un scénario à la Terminator ou Matrix finisse par arriver à long terme. Elon Musk, le patron de Tesla Motors, a même investi plusieurs millions d'euros dans différents projets visant à éviter de tels scénarios catastrophes [24].

Pour l'instant, c'est la thèse de Gordon qui est validée

empiriquement, puisque les gains de productivité ralentissent dans tous les pays de l'OCDE [25], y compris si on s'intéresse seulement à l'usage des TIC [26], et qu'en plus, les emplois détruits dans l'industrie sont remplacés par des emplois de service où les gains de productivité à attendre sont faibles. Il y a donc fort à prévoir que, loin d'observer à moyen terme la « singularité technologique », nous soyons au contraire dans une ère de grande stagnation de la productivité, dont l'effet sera une tension sensible sur les salaires et sur la protection sociale [27]. Dans un tel univers, la robotisation peut même conduire à une diminution du bien-être selon le NBER. [28]

Cela dit, les prophètes de la « singularité », où les IAs deviennent au moins aussi intelligents (et acceptés) que les humains, puis dont l'intelligence croîtrait de façon exponentielle, n'arriverait pas avant 40-50 ans au mieux. Mais est-ce désirable ? Ce n'est même pas certain, car cela peut amener le meilleur comme le pire. Aristote avait écrit : « *Si les navettes tissaient toutes seules, si l'archet jouait seul de la cithare, alors les entrepreneurs se passeraient d'ouvriers, et les maîtres, d'esclaves* » [29]. Si c'est bien une robotisation totale de l'économie qui nous attend, bon nombre de salariés, si ce n'est tous, risquent effectivement de se retrouver sans emploi. Le pire étant qu'on peut très bien imaginer un capitalisme automatisé, qui produirait les pires inégalités, avec d'un côté une classe (voire une caste) oligarchique servie par des robots qui produisent des robots et des robots qui produisent d'autres marchandises et services, et de l'autre une masse énorme d'exclus, un lumpenprolétariat postmoderne, qui survivrait des miettes qu'elle trouverait. Contrairement à la vulgate marxiste sur la valeur-travail, les prix, la propriété et la monnaie pourraient très bien être maintenus un temps bien que le travail humain eût disparu, amenant une concentration énorme des richesses [30]. Un tel système produirait certainement des révoltes à la fois néo-luddites et anticapitalistes très importantes. Dès lors, il convient plutôt d'anticiper pour éviter une telle dystopie, et au contraire profiter de ce qui pourrait être une utopie réalisée : la libération du travail salarié par la diminution de la durée légale du travail pour tous, qui permettrait de concilier plein emploi et revenu pour tous, et des

capacités de calcul inédites qui faciliteraient grandement la planification de la production. Certains *think tanks* « pro-économie du partage » comme Ouishare défendent la mise en place d'un revenu inconditionnel cumulable avec les revenus d'activités pour tous les adultes, et en substitut des autres prestations sociales, débat porté également par d'autres mouvements sociaux (la proposition a été rejetée en Suisse à la suite d'un référendum). Si, dans l'absolu, rien n'interdit sur le plan économique d'envisager un revenu inconditionnel, reste à définir son niveau et sa compatibilité avec les prestations existantes, ce qui est loin d'être évident pour qu'il soit soutenable. Si l'économie était entièrement robotisée, effectivement, un revenu inconditionnel serait nécessaire puisque le temps de travail de tous serait nul, et on pourrait dire que ce serait le communisme réalisé : plus d'exploitation salariale, partage des richesses et utilisation comme bon nous semble du temps libre. Cela dit, avant cet état utopique, les gains de productivité permis par la robotique peuvent être utilisés soit à réduire le temps de travail salarié, soit à distribuer un revenu pour tous. Le choix entre les deux se fonde surtout sur des questions normatives, que nous n'aborderons pas ici.

Mais les régulations à inventer doivent aller plus loin. D'ores et déjà, certains juristes réfléchissent à un droit des robots. Par exemple, pour une question très immédiate, si vous utilisez une voiture autonome et que la voiture a un accident, est-ce vous (en tant que propriétaire mais qui ne conduit pas réellement) ou l'entreprise qui est responsable ? Mais d'autres s'interrogent également sur les évolutions culturelles des relations humains-robots, certains anticipant déjà la possibilité de [mariages entre humains et robots](#) (!!!). Dans un scénario encore plus « science-fiction », si une IA devenait consciente, devrait-on la considérer comme une personne ? Et du coup, si un robot venait à devenir conscient et se révoltait, aurait-il les mêmes droits qu'un humain et du coup, aurait-on le droit de l'exploiter ? Etant donné que « l'homme augmenté » est aussi pour demain (avec tout un tas de prothèses), comment devra-t-on définir un humain et un robot ? Les vertiges juridiques et philosophiques du postmodernisme que ne manqueraient pas d'arriver ont de quoi laisser

circonspect... Il faudra également réguler l'usage des robots, notamment interdire les robots soldats, qui contrediraient la première loi de la robotique d'Asimov, à savoir : « *un robot ne peut porter atteinte à un être humain, ni, en restant passif, permettre qu'un être humain soit exposé au danger* ». Hélas, le Defense Advanced Research Projects Agency ([DARPA](#), l'agence de la défense américaine) fait des recherches en ce sens et il est peu probable que nous puissions y échapper, puisqu'on cherche à réduire le nombre de soldats humains morts sur les champs de bataille. Le scénario que craignent les Stephen Hawking, les Elon Musk est bien celui de la création de robots soldats couplée au progrès d'une IA devenue consciente et incontrôlable, comme dans les films les plus effrayants de la SF. Si le pire n'est jamais certain et si ce sont des perspectives de plus long terme [31], encore faut-il pouvoir faire en sorte que Terminator ne sera pas réalisé... Or, le « délire » technicien est de plus en plus favorisé par les régulations sociales en cours, des régulations postmodernes qui risquent d'amener la post-humanité...

IV. Des transformations typiques d'un nouveau mode de régulation postmoderne

Plus généralement, l'économie numérique, qu'elle soit collaborative ou robotique, semble participer d'un nouveau mode de régulation des pratiques sociales. Michel Freitag [32], sociologue suisse-canadien, avait théorisé qu'il existait trois grands modes de régulation des pratiques sociales, correspondant à des stades spécifiques des sociétés. Le premier mode de régulation, dénommé culturo-symbolique, fait appel aux croyances collectives, mythes, religions, idéologies, coutumes, traditions et rites, caractéristiques de la communauté. C'est le seul mode de régulation de ce qu'on appelle parfois plus ou moins improprement les sociétés « primitives », « traditionnelles » ou « froides » ou sans État. Dans ce mode de régulation, chaque invention de pratique sociale et chaque conflit doivent être réinscrits dans les mythes fondateurs, pour éviter la dissolution de la

communauté. Le second mode de régulation est le mode politico-institutionnel. La et le politique apparaissent, respectivement comme mode de régulation des pratiques et comme espace d'expressions des intérêts contradictoires en vue de leur médiation institutionnelle, qu'à partir du moment où l'État, comme entité monopolisant l'exercice du pouvoir, se sépare, du fait d'une division du travail plus large. La politique a trait à la reproduction des relations sociales par l'imposition d'une finalité commune transcendant les intérêts (« l'intérêt général »), et le politique est l'arène où les intérêts privés se confrontent pour pouvoir exercer le pouvoir sur les hommes « directement ». Une pratique sera dite politique, lorsqu'un processus de politisation est mis en œuvre par les agents, c'est-à-dire que la question soulevée par les agents relativement à une ou un ensemble de pratique(s), est mise dans l'arène du politique comme problème regardant la finalité de l'organisation de la totalité sociale. Ce mode de régulation a pris une forme traditionnelle (les royaumes, empires, etc.), où les anciennes croyances religieuses servaient l'autorité politique. La forme démocratique de ce mode de régulation correspond à ce qu'on appelle la Modernité : une projection dans un avenir fondé sur la raison, la protection des droits politiques des individus, la loi librement délibérée, l'émancipation des traditions et des autorités religieuses. Il faut comprendre que l'invention d'un nouveau mode de régulation n'annihile pas le précédent, mais au contraire l'intègre : toute société repose sur le symbolique, donc la régulation politique ne fait qu'intégrer le culturo-symbolique autrement.

Mais, pour Freitag, l'avènement du capitalisme correspondrait à un autre mode de régulation des pratiques sociales, qu'il appelle décisionnel-opérationnel, ou parfois techno-organisationnel, ou encore postmoderne, et qui finirait par déborder la régulation politico-institutionnel (sans bien sûr la supprimer). La montée d'un capitalisme postmoderne (Freitag, 2008) consiste dans l'idée d'une possible domination des logiques organisationnelles et techniques sur les régulations politiques, amenant à une impossibilité de trouver des médiations symboliques faisant sens commun. Si le mythe est

l'institution phare de la régulation culturo-symbolique et la loi celle de la régulation politico-institutionnelle, ce serait l'organisation, le système qui serait la forme idéal-typique de l'institution postmoderne. Dans cette régulation, chaque organisation, pour se reproduire, essaye de s'adapter à son environnement, qui est constitué d'autres organisations, en le contrôlant. Cette forme de régulation serait la conséquence de l'invention du capitalisme, qui fonctionne non pas sur la logique moderne de la délibération politique, mais sur l'automatisme aveugle du capital, la froide logique A-M-A', qui se traduit par un contrôle direct, dépolitisé et technique, sur le travail via l'organisation. La postmodernité correspondrait à un système où chaque sous-système s'autonomise et dont la reproduction s'effectue par validation *ex post* (contrairement à la régulation politique *a priori*). Évidemment, pendant la Modernité, dont le dernier stade fut le fordisme, la régulation politique a permis d'encaster ce type de rapport social. Mais la globalisation, la montée progressive des logiques de contrôle de leur environnement par les grandes organisations multinationales capitalistes (firmes, banques, fonds de placement...) via le corporatisme, le lobbying, la publicité et la technique (autant de moyen de contrôler l'environnement), font perdre progressivement la cohérence et la transcendance de la médiation/régulation politique, amenant un régime de dépolitisation « thatchérien » du TINA (*There Is No Alternative*) et du recours systématique aux arguments techno-scientifiques et d'efficacité adaptative dans le champ politique plutôt qu'aux arguments en termes de valeurs, ou, plus exactement, la subordination des valeurs aux arguments techniques et d'adaptation à l'environnement (concurrentiel). Notons qu'on a longtemps opposé organisation et marché (que ce soit Schumpeter, Marx ou Hayek, pour les auteurs déjà cités) faisant de l'organisation un symbole du socialisme bureaucratique tandis que le marché serait un symbole du capitalisme. En fait, ces deux institutions se renforcent l'une l'autre, et participent dans la régulation postmoderne, à cette adaptation pragmatique et technique dépolitisée, qui prend la forme d'une course sans fin pour le profit, puis pour la technique. Les ingénieurs et les capitalistes ne

sont pas complètement opposés comme le pensait Veblen (1904), ils participent au contraire d'un même processus technocratique aveugle, dont la postmodernité et l'abolition de la politique seraient les aboutissements.

Clairement, les projets nés de l'économie du partage comme de la robotique participent de cette régulation technique et dépolitisée, et de façon clairement affirmée. La technologie est ici utilisée comme substitut de la politique et du social, qui, de toute manière, ne parvient plus à réguler des logiques de plus en plus autonomes et transnationales. Ainsi, dans la régulation postmoderne, quand un enfant est turbulent, on ne changera pas d'abord la société par la politique, on proposera une pilule de Ritaline pour traiter son TDAH ; éventuellement, on proposera une procédure ou un code de conduite à suivre pour le réadapter (une thérapie cognitivo-comportementale par exemple). De la même façon, les difficultés de trouver l'âme sœur engendrées par cette société liquide et cet hyper-individualisme, ne vont pas être traitées par un changement politique, mais par une nouvelle application smartphone ou un site Internet (Adopteunmec ou Tinder). Les algorithmes « choisissent », au sens où ils orientent et sélectionnent nos choix, de plus en plus pour nous (si bien que parler de souveraineté du consommateur laisse rêveur...). C'est l'ère de l'automatisation du social. En matière de politique économique, du fait des pouvoirs des grandes organisations capitalistes dotées d'une personnalité morale (banques, fonds de placement et multinationales) et de l'absence d'État mondial, se met en place un néolibéralisme de plus en plus technicisé (bien aidé en cela par le *mainstream* économique), où la souveraineté démocratique sera progressivement éviée, au profit d'un droit de plus en plus soumis aux particularismes et aux intérêts privés, via des tribunaux (on pense bien sûr aux tribunaux d'arbitrage prévus dans le TAFTA). Bien évidemment, cette postmodernité ne peut jamais complètement abolir la politique, car comme Polanyi [33] l'avait compris, un processus de désencastrement est trop violent et finit par produire par réaction dialectique un réencastrement. Il n'est donc guère étonnant que l'on observe le retour en force du local, des monnaies locales, de la proximité

ou de l'ESS, comme d'ailleurs un retour du religieux le plus inquiétant qui soit. Il se trouve que l'économie du partage est défendue comme projet politique « sans les politiques », et que ce qu'on appelle le transhumanisme est défendu par ceux qui font de la montée de l'IA le moyen de résoudre nos problèmes sociaux. Les discours technologistes et du « collaborativisme » sont bien entendu des mythes postmodernes, mais la difficulté vient du fait qu'il est peu probable qu'ils parviennent à produire de l'unité sociale. Car, sans la politique, la loi et la démocratie en médiations centrales de la société, les initiatives

sociales de l'économie du partage comme de l'ESS d'ailleurs, pourront s'articuler au mouvement aveugle de la régulation postmoderne et de la technique sans en empêcher leur course folle, qui finira, comme c'est déjà beaucoup le cas, par transformer les cultures humaines en purs slogans publicitaires, voire pire : en ayant déchaîné les forces de la technique, elle pourrait finir par effectivement détruire physiquement l'humanité en la remplaçant par des robots, dont la froide efficacité, serait le pendant de cette « a-société » glacée où, paradoxalement, les liens sociaux n'auront jamais été aussi liquides [34]...

Notes

[1] Polanyi, K. (1944). *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, 1983.

[2] La dystopie, parfois appelée contre-utopie, désigne un récit fictionnel décrivant une société imaginaire qui empêche l'épanouissement de ses membres.

[3] Marx K. et Engels (1845). *L'idéologie allemande*.

Marx K. et Engels (1847). *Le manifeste du parti communiste*.

[4] Marx K. (1867). *Le capital, livre I*, éd. Broché (2014), Paris.

[5] Marx K. (1883), *Le capital, livre III*, éd. La Pléiade, Paris.

[6] Idées reprises de Sismondi (1819), y compris celle de la surproduction, comme on le verra après. Notons que sur le rôle du chômage dans la lutte des classes, Marx évoque aussi (plus souvent) la causalité inverse car l'accroissement de l'armée de réserve industrielle affaiblit le pouvoir de négociation des salariés, et permet la hausse du taux de profit. Le chômage fonctionnerait alors comme mode de régulation du capitalisme...

[7] Schumpeter, J. A. (1999). *Théorie de l'évolution économique : recherches sur le profit, le crédit, l'intérêt et le cycle de la conjoncture*. Dalloz.

[8] Hayek F.A. (1973), *Droit, législation et liberté. Tome 1 : règles et ordres*, Puf, Paris.

[9] Kirzner, I. M. (1997). « Entrepreneurial discovery and the competitive market process : An Austrian approach ». *Journal of Economic Literature*, 35(1), 60-85.

[10] Schumpeter, J. A., Fain, G., & Schumpeter, J. A. (1951). *Capitalisme, socialisme et démocratie* (pp. 168-193). Payot.

[11] Freeman, C. (1987). Technical innovation, diffusion, and long cycles of economic development. In *The long-wave debate* (pp. 295-309). Springer Berlin Heidelberg.

[12] Perez, C. (2004). Technological revolutions, paradigm shifts and socio-institutional change. *Globalization, economic development and inequality : An alternative perspective*, 217-242.

[13] Veblen T. (1904) *Theory of Business Enterprise*.

[14] Coriat B. (sous la dir.)(2015) *Le retour des communs*, Les Liens qui Libèrent, Paris.

[15] Direction générale des entreprises (2015), « [Enjeux et perspectives de la consommation collaborative, études économiques prospectives](#) ».

[16] Hayek F. (1990), *Denationalisation of money, The argument refined*, The Institute of Economic Affairs, London.

[17] Ricardo D. (1817), [Traité d'économie politique et de l'impôt](#).

[18] Sismondi J.S (1819), [Nouveaux principes d'économie politique](#).

[19] Chevassus-au-Louis N. (2006), *Les briseurs de machines. De Ned Ludd à José Bové*, éd. du Seuil, Paris.

[20] Frey, C. and M. Osborne (2013), "The Future of Employment : How Susceptible are Jobs to Computerisation ?", *Oxford Martin School Working Paper*.

[21] Arntz, M., T. Gregory and U. Zierahn (2016), "[The Risk of Automation for Jobs in OECD countries : A Comparative Analysis](#)", OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 189, OECD Publishing, Paris.

France Stratégie (2015), « L'avenir du travail et de la protection des actifs », *France Stratégie*, Paris.

[22] Gordon R.J. (2012), « Is US economic growth over ?Faltering innovation confronts the six headwinds», *CEPR Policy Insight n°63*, september.

[23] Brynjolfsson E. et McAfee A. (2014), *The Second Age of Machine. Work, Progress and Prosperity in a Time of Brilliant Technologies*, Norton.

[24] [Ici](#) et [là](#).

[25] Artus P. (2014), « La productivité ralentit dans tous les pays et dans tous les secteurs : quel message passe cette « universalité » du ralentissement de la productivité ? » *NATIXIS Flash n° 835*, 22 octobre 2014.

[26] Acemoglu, D., Dorn, D., Hanson, G. H., & Price, B. (2014). Return of the Solow paradox ? IT, productivity, and employment in US manufacturing. *The American Economic Review*, 104(5), 394-399.

[27] Rappelons par exemple que l'argument de la gauche de gauche (je m'inclus dans ceux qui ont défendu ce point de vue par le passé) pour augmenter les taux de cotisation retraite en maintenant les 37,5 annuités et la retraite à 60 ans était que les gains de productivité ont été historiquement de 1,5 à 2% par an, et que donc on pouvait en gros extraire 0,3 point de productivité par an pour financer la hausse des cotisations, le reste servant à augmenter les salaires nets des actifs. Si ces gains tombent aux alentours de zéro, l'argumentaire ne tient plus...

[28] Sachs, J. D., Benzell, S. G., & LaGarda, G. (2015). *Robots : Curse or blessing ? A basic framework* (No. w21091). National Bureau of Economic Research.

[29] Aristote, *La Politique*, Livre I, chapitre 2, paragraphe 5, traduction Champagne revue par Hoefler.

[30] Plus techniquement, étant donné qu'une économie entièrement robotisée ne signifie pas que la productivité des robots est infinie, on ne serait donc pas non plus dans un monde où la rareté a totalement disparu (ne serait-ce que pour les ressources naturelles). Les prix pourraient dès lors encore être utilisés comme signaux de rareté, si la propriété privée était encore maintenue. On pourrait donc considérer alors que les robots sont une marchandise fondamentale au sens de Sraffa, et appliquer les prix de production sraffiens. Simplement, le taux de salaire et la quantité de travail humain étant nuls, le taux de profit correspondrait au taux de profit maximum. On pourrait alors dire que la valeur représente la difficulté de production des robots, ou alors, l'équivalent en temps de travail humain qui serait nécessaire pour réaliser la tâche du robot (le travail économisé en somme).

[31] Mais attention, 40 ans, c'est plus proche que les 2 à 5 degrés dans 100 ans prévus par le GIEC, et nous tentons déjà de prendre des mesures contre ce fléau. On peut toujours faire le pari que la Singularité n'arrivera pas du fait des incertitudes (40 ? 50 ? 60 ans ?) et que nous nous inquiétons pour rien, mais alors on pourrait tout autant dire la même chose du réchauffement climatique...

[32] Freitag M. (1986), *Dialectique et société, vol. 1. Introduction à une théorie générale du Symbolique*, Montréal, Saint-Martin et Lausanne, L'Âge d'Homme.

Freitag M. (1986), *Dialectique et société, vol. 2. Culture, pouvoir et contrôle : les modes de reproduction formels de la société*, Montréal, Saint-Martin et Lausanne, L'Âge d'Homme.

[33] *Ibid.*

[34] Bauman Z. (2003). *La vie liquide*, éd. Du Rouergue, Paris.

Des théorisations fragiles aux implications politiques hasardeuses.

mardi 11 octobre 2016, par [Pierre Khalifa](#)

Bernard Friot poursuit inlassablement sa réflexion sur les voies possibles d'émancipation du salariat. Parti d'une analyse de la protection sociale, en particulier des retraites, il a élargi son propos pour aboutir aujourd'hui à une théorisation globale dont les implications politiques sont originales mais pour le moins problématiques [1].

L'enjeu des retraites [2] et la cotisation

La question des retraites a été, ces dernières années, un des terrains d'affrontement avec la logique néolibérale. Bernard Friot, qui a pris une part importante dans ce combat [3], pointe à juste titre dans ses ouvrages que cette dernière ne vise pas simplement à substituer la capitalisation à la répartition, mais à transformer la répartition en y introduisant la logique de la capitalisation. Il s'agit, avec un système à points – cas de l'Arrco/Agirc – ou des comptes notionnels, de rendre la retraite le plus contributive possible dans une logique de salaire différé : « j'ai cotisé tant, je touche donc tant ». Sont ainsi exclus du débat public le partage de la richesse produite et la part devant revenir aux retraités [4].

Mais Bernard Friot ne s'arrête pas à cette analyse. Il veut, avec l'exemple des retraites, illustrer sa thèse centrale sur le « salaire à vie ». Son analyse est la suivante : « *les actifs et les retraités ne sont pas dans un rapport de génération : ils ont le même statut de salariés payés à la qualification, sauf que les actifs travaillent en subordination à un employeur, et les retraités, non* [5]. » Ainsi, c'est une « *erreur qui consiste à dire que ce sont les cotisations actuelles des autres, des actifs, qui financent ma retraite d'aujourd'hui* [6]. » Il remet donc en cause la conception même de la retraite par répartition et dénonce « *l'illusion de la solidarité intergénérationnelle* [7]. », alors même que cette dernière est un des fondements des sociétés humaines. Dans le cas des retraites, le travail fourni par la génération qui part à la retraite bénéficie à la

génération suivante et cette dernière prend en charge les retraités. Ainsi chaque génération monte sur les épaules de la précédente et la création de richesse est partagée entre actifs et retraités. Nier cette réalité, c'est affaiblir considérablement le combat pour défendre la répartition.

La pension correspondrait au salaire du retraité, « *la monnaie distribuée aux retraités correspond non pas à une part de la richesse créée par les actifs, mais à la richesse créée par les retraités eux-mêmes* [8]. » Les retraités héritent de la qualification qu'ils ont acquise lorsqu'ils étaient en activité : « *lorsqu'ils liquident leur pension, (ils) se voient attribuer cette qualification jusqu'à leur mort* [9]. » Le retraité devient ainsi un travailleur hors de toute subordination au capital et dont la pension constitue le salaire. Cette thèse peut se voir immédiatement objecter deux arguments. Quid des retraités qui ont simplement envie de ne rien faire ? Si la pension est le salaire de leur activité, faut-il, dans ce cas, la leur supprimer ? Quid aussi des retraités qui sont dans l'incapacité de travailler ? Bernard Friot voit le problème, mais le résout par une pirouette : « *Attribuer une qualification jusqu'à la mort, c'est affirmer l'irrévocabilité de la dignité de citoyen, cette citoyenneté que vient enrichir l'attribut universel d'une qualification : est-ce que l'on retire le droit de vote aux mourants ?* [10]. » Certes un mourant garde son droit de vote et peut même voter, mais il ne produit plus rien. Comment alors la pension peut-elle être le salaire d'une activité inexistante ?

Dans un livre plus récent [11], il tente de dépasser ces apories. Ainsi, il affirme que « *poursuivre le*

combat de la pension de retraite comme salaire continué implique que la carrière ne s'arrête pas à l'âge de la retraite. Les retraités qui souhaiteront progresser en qualification, et donc en niveau de pension, devront pouvoir le faire [12]. » Et Bernard Friot de proposer de « dégager les retraités des responsabilités opérationnelles afin de les confier aux plus jeunes : les retraités auront alors la liberté d'explorer des chemins nouveaux pour le travail [13] ». La distinction entre retraite et vie active disparaît ainsi. Or, les classes dirigeantes tentent aujourd'hui d'imposer un recul toujours plus important de l'âge de départ à la retraite et d'effacer la distinction entre retraite et vie active, comme le montrent les dispositifs de cumul emploi/retraite. Même si on ne peut pas soupçonner Bernard Friot de sympathie avec cette logique, comment ne pas voir que ses propositions risquent d'entrer en résonance avec ce type de projet [14] ?

Bernard Friot part d'un constat juste. La période de la retraite n'est plus pour de nombreux retraités une simple antichambre de la mort, et ils sont de plus en plus nombreux à exercer des activités diverses et souvent socialement très utiles. Mais outre qu'il ne s'agit que d'une partie d'entre eux – ceux qui, comme il le note, sont « en bonne santé, (avec une) pension pas trop éloignée de leur salaire d'activité, (doté d'un) réseau social porteurs de projets [15] » –, elle est aussi, à l'encontre de ce qu'il affirme, « un droit aux loisirs après une longue vie de travail [16] ». Affirmer haut et fort un tel droit, alors même que la logique néolibérale vise à nous en priver en reculant sans cesse l'âge de départ à la retraite, est aujourd'hui fondamental. En affirmant le contraire, il affaiblit un combat qu'il juge pourtant décisif.

Au-delà, pourquoi, si les retraités produisent la richesse monétaire correspondante à leurs pensions, demander, comme le fait Bernard Friot, d'affecter « chaque année une petite partie des gains de productivité à une hausse du taux de cotisation patronale vieillesse [17] » ? Pourquoi revendiquer « une hausse considérable du taux de cotisation [18] » et donc augmenter le prélèvement sur les actifs, au détriment d'autres possibilités, si les retraités créent la richesse monétaire qui les rémunère ?

Enfin, quel est le statut de la cotisation sociale ? « La cotisation finance non pas du salaire différé mais du "salaire socialisé" : c'est non pas la reconnaissance d'une valeur que j'ai produite et qui va à une caisse pour me revenir plus tard, mais la reconnaissance d'une valeur non marchande produite par les soignants, les retraités, les chômeurs, les personnes en arrêts de maladie, les parents, et incorporée dans le prix des marchandises [19]. » Ces affirmations posent plusieurs problèmes. Tout d'abord, on ne voit pas quelle valeur, même non marchande, produisent, par exemple, les personnes en arrêt de maladie ; et les retraités peuvent certes produire de la richesse, mais des « valeurs d'usage » dont l'utilité sociale est indéniable, mais qui ne s'expriment pas sous forme monétaire, et dont la pension ne peut être la rémunération. En fait, Bernard Friot nie le fait que la cotisation sociale soit la part socialisée du salaire qui finance des transferts sociaux. Enfin, la cotisation sociale, comme part de la masse salariale, est certes incorporée dans le prix des marchandises, mais cela n'a rien à voir avec une quelconque reconnaissance par la société capitaliste de la valeur non marchande produite par les bénéficiaires des prestations sociales. Ces dernières sont des transferts sociaux, issus du travail des actifs et ne sont pas le produit du travail de leurs bénéficiaires. Comment d'ailleurs, les cotisations sociales qui financent les pensions pourraient-elles être à la fois le produit de l'activité des retraités permise par leur qualification et être déjà incluses dans le prix des marchandises ?

D'ailleurs, Bernard Friot voit bien lui-même que la cotisation peut être utilisée à des fins tout autres que celles qu'il préconise. Ainsi, il explique, à juste titre, que la logique des droits contributifs – « j'ai contribué quand j'étais dans l'emploi, j'ai droit au différé de cette contribution quand je ne serai plus dans l'emploi [20] » – est contradictoire avec la perspective qu'il prône. Il oppose ainsi très justement la « cotisation-prévoyance » issue de cette logique à la « cotisation-salaire ». Mais c'est la preuve que sa focalisation sur la cotisation ne permet pas de tracer la ligne de partage qu'il veut mettre en avant.

Ces interrogations renvoient à l'analyse qui fonde aujourd'hui les propositions de Bernard Friot, l'opposition entre « la pratique capitaliste et la

pratique salariale de la valeur »

L'impasse de l'analyse de la valeur et de la force de travail

Bernard Friot affirme s'aider des catégories de Marx et en reprend la catégorie de valeur [21]. Il commence par poser la distinction entre valeur d'usage et valeur économique (valeur d'échange, dit Marx) : « *Commençons par bien poser l'existence de deux ordres de valeur, la valeur d'usage et la valeur économique. La valeur d'usage d'un bien ou d'un service, c'est ce à quoi il sert concrètement. Sa valeur économique, c'est le pouvoir monétaire qu'il donne à son propriétaire [22]* ». Si on ne peut qu'être d'accord avec la définition de la valeur d'usage, la seconde affirmation pose problème. La valeur économique des biens n'existe pas en soi, c'est le rapport entre deux marchandises qui permet de mesurer leur commensurabilité. C'est pour cela que Marx parle de valeur d'échange. Dans ce rapport, qui permet que les biens s'échangent entre eux, il est fait abstraction de leur valeur d'usage. Affirmer donc que la valeur d'un bien ou d'un service, c'est le pouvoir monétaire qu'il donne à son propriétaire ne peut que laisser perplexe.

Mais Bernard Friot n'en reste pas là. Il affirme ainsi : « *Toutes les valeurs d'usage ne se valent pas. Non par essence, mais parce que les rapports sociaux décident de fait de leur inégalité. Leur valeur est affaire de pouvoir. C'est le détenteur du pouvoir qui décide de la valeur économique, en même temps que l'appropriation de celle-ci fonde son pouvoir [23]* ». Il y a là une confusion entre valeur d'usage et valeur économique (valeur d'échange). Écrire que « toutes les valeurs d'usage ne se valent pas » ou parler de leur inégalité n'a aucun sens. Chaque objet a une valeur d'usage qui lui est propre : un stylo sert à écrire et un verre à boire. Par contre la valeur économique d'un objet dépend effectivement de la société dans laquelle cet objet est utilisé. Mais ce n'est pas « le détenteur du pouvoir » qui en décide. Les valeurs des marchandises ne résultent pas d'une délibération de la classe dirigeante. De plus, il semble maladroit d'écrire que l'appropriation de la

valeur fonde son pouvoir. Son pouvoir économique se fonde sur l'appropriation du sur-travail – la plus-value en système capitaliste – produit par les classes dominées.

En fait, pour Bernard Friot, la valeur n'est pas une caractéristique de la société capitaliste ou des sociétés marchandes. Pour lui, elle existe dans toutes les sociétés : « *Si j'inclus la valeur d'échange dans la notion générique de valeur économique, c'est pour éviter d'identifier la valeur à sa pratique capitaliste. Il faut toujours qualifier la valeur par rapport au mode de production qu'elle détermine : valeur hier féodale, aujourd'hui capitaliste, mais objet d'une subversion salariale depuis un siècle, et donc demain, je l'espère salariale. [24]* ». Or, comme l'indiquait Marx, « *des objets d'utilité ne deviennent marchandises que parce qu'ils sont les produits de travaux privés exécutés indépendamment les uns des autres [25]* », ce qui suppose l'existence de marchés et la propriété privée de moyens de production. C'est à ses conditions que la valeur peut exister. Or, Bernard Friot nous parle de « valeur féodale », sans d'ailleurs nous dire en quoi elle consiste, et fait de la valeur une simple convention – le terme revient à plusieurs reprises sous sa plume – qui dépend des rapports de pouvoir dans une société.

Ainsi, il nous explique : « *Avant que le capitalisme invente la médiation du travail abstrait, la valeur économique était immédiatement liée à ces rapports de pouvoir (...) Le rapport de pouvoir inhérent à la valeur économique s'expose directement : c'est celui du chef de clan, du prêtre, du prince. Et c'est la légitimité en permanence réactivée de ce rapport social posé comme naturel qui assure la convention de la valeur économique ayant cours dans la société [26]* ». Ce que confond ici encore Bernard Friot, c'est la valeur d'échange d'un bien (sa valeur économique) et la capacité d'une classe dirigeante à s'approprier le sur-travail des classes exploitées. Ce qu'il décrit ici, à juste titre mais en des termes discutables, c'est l'encastrement de la sphère économique dans la société, phénomène caractéristique des sociétés précapitalistes. Mais cela n'a rien à voir avec le fait que la valeur des biens serait le produit d'une convention décidée par les dominants.

Logiquement, l'analyse de la valeur de la force de travail tient une grande place dans ses écrits. Dans un livre fondateur, *Puissance du salariat* [27], il avait développé une idée essentielle et novatrice. Le salaire « est un tarif que l'on ne peut pas rapporter à une valeur (ou productivité) des forces de travail individuelles qui seraient reconnues sur le marché du travail. Ce salaire-barème est défini par les institutions politiques du salariat : les conventions collectives définissent la part directe du salaire socialisé, les caisses de sécurité sociale gèrent sa part indirecte [28] ». Cette analyse de Bernard Friot est tout à fait fondamentale et rompt à juste titre avec une vision économiste du salaire. Le salaire n'est donc pas la valeur de la force de travail déterminée par la quantité de travail socialement nécessaire à sa production et à son entretien. La force de travail n'est pas une simple marchandise. Sa valeur est le produit de rapports de force et de combats sociaux cristallisés dans « les institutions politiques du salariat ». Ces institutions émergent au sein du capitalisme et constituent des instruments qui libèrent en partie les salariés de la domination du capital.

On pourrait d'ailleurs souligner un point qui renforce le propos de Bernard Friot sur le fait que la force de travail n'est pas une simple marchandise. Quand le capitaliste achète des machines ou des matières premières, la mise en œuvre de la valeur d'usage de ces produits ne pose aucun problème particulier. Par contre, quand il achète la force de travail d'un ouvrier, les problèmes commencent pour lui. Le fait d'avoir acheté x heures de travail ne lui garantit en rien l'intensité de l'effort, ni le rythme de travail fourni par le salarié pendant ces x heures de travail. D'où la lutte permanente qui a lieu au sein du procès de production pour traquer, comme le disait Frederick Taylor « la fainéantise naturelle des ouvriers ». Ce sont ces luttes, ainsi que celles qui ont lieu explicitement sur les salaires, qui en définitive déterminent la valeur de la force de travail. Bref, la force de travail ne peut pas devenir une simple marchandise – malgré tous les moyens que se donne le capital pour qu'il en soit ainsi –, dont la valeur d'échange serait déterminée par des facteurs objectifs.

Au-delà de ce point que Bernard Friot n'aborde pas – nous verrons plus loin que ce n'est pas sans conséquences –, il faut noter qu'il n'est pas resté sur son propos d'origine et que sa conception du salaire a notablement évolué depuis celle évoquée dans *Puissance du salariat* pour fluctuer depuis. Le salaire correspondait à un tarif, un barème, issu de rapports de force. Il devient la mesure de la qualification : « À chaque niveau de qualification correspond un salaire [29] ». Il ajoute que la qualification est issue d'une « délibération politique [30] », ce qui pourrait intégrer la notion de rapports de force. Cependant, il affirme dans le même ouvrage qu'elle correspond à « des capacités transversales à plusieurs métiers [31] », ce qui renvoie là à une vision technique de cette dernière qui tend à évacuer toute notion de rapports de force dans la détermination du salaire. Ailleurs, il en revient à une vision marxiste traditionnelle et explique que « la force de travail elle-même est une marchandise capitaliste : afin que son prix soit le plus faible possible, les biens et les services nécessaires à sa reproduction vont être produits dans une économie maximum de temps [32] ». Notons d'abord que produire dans une économie maximale de temps est une caractéristique de la production capitaliste dans son ensemble, et pas seulement celle de la production des biens nécessaires à la reproduction de la force de travail. Mais surtout, Bernard Friot en revient là à une conception objective de la valeur de la force de travail. Celle-ci correspondrait pour le salarié « à la mesure de ses besoins [33] ». Une autre définition, donnée quelques lignes plus haut, y intègre aussi la formation professionnelle, ce qui élargit assez considérablement la notion de besoin du salarié.

Il est difficile de comprendre ces fluctuations. On n'est pas plus avancé avec la distinction qu'il fait entre rémunération et salaire : « après deux siècles de conflits décisifs, la rémunération exprime certes la subordination des travailleurs à la convention capitaliste du travail, mais le salaire s'est affirmé contrairement à elle [34] ». Or, qu'est-ce que le salaire, sinon la rémunération de la force de travail, rémunération dont la détermination dépend essentiellement des rapports de force, qu'ils soient cristallisés dans des institutions salariales ou/et

issus des luttes immédiates ? De plus, dans le même mouvement, il nous enjoint de nous « *défaire de sa lecture (du salaire) en terme de pouvoir d'achat [35]* ». L'obsession de la cotisation lui fait oublier que la question du pouvoir d'achat, et donc de l'augmentation du salaire direct, est primordiale pour des millions de salariés, et plus encore pour les femmes. Si la socialisation d'une partie du salaire par le biais de la cotisation a permis une émancipation partielle des salariés, le lien de subordination avec l'employeur n'est pas rompu pour autant. La lutte pour de meilleures rémunérations, et donc pour des augmentations de salaire, est un des terrains d'affrontement avec le capital. Il est regrettable que la thèse de Bernard Friot aboutisse à dévaloriser ce niveau de lutte.

La qualification, remède illusoire

Bernard Friot s'étend longuement dans ses ouvrages sur la fonction publique d'État marquée par la séparation du grade et de l'emploi. Le grade est acquis par concours et peut être en effet défini comme « *une capacité potentielle de produire de la valeur économique à un certain niveau [36]* » ce qui, comme il l'explique à juste titre, « *ne préjuge pas du poste et donc du contenu concret des tâches qui seront effectuées [37]* ». Cependant, il fait, à notre avis, un contresens en affirmant que « *Le travail abstrait qui préside au statut de la fonction publique répartit les fonctionnaires aux multiples métiers (travail concret) en quatre niveaux de qualifications [38]* ». Il s'agit ici des catégories A, B, C, D de la fonction publique. Or, ces catégories ne représentent en rien un niveau de qualification, mais, comme il le dit lui-même, « *une capacité potentielle* » d'occuper un poste de la catégorie en question, capacité mesurée (à tort ou à raison, c'est un autre problème) par la réussite à un concours. En fait, il s'agit ici, pour reprendre son vocabulaire, non de qualification, mais de certification, c'est-à-dire de « *la reconnaissance d'un niveau de savoir et de savoir-faire [39]* ». La qualification pour occuper un poste concret est donnée par la suite lors de la formation initiale qui permet au fonctionnaire de passer d'un poste à l'autre avec le même grade.

Ce premier contresens entraîne chez lui un second plus grave. Contrairement à ce qu'il affirme, ce n'est pas « *la qualification de la personne du fonctionnaire dans son grade [40]* » qui lui permet d'avoir un « *salaire à vie* », mais la décision politique de lui accorder, non pas « *un salaire à vie* », mais une garantie de l'emploi pendant sa vie active. La séparation du grade et de l'emploi, et non pas la qualification, n'est que la modalité technique pour mettre en pratique cette décision politique. Dans la fonction publique, l'administration a l'obligation de fournir un emploi qui évidemment correspond à un poste de travail. En prenant l'effet pour la cause, Bernard Friot se trompe de cible et nous entraîne dans une voie sans issue en faisant de la qualification un point central de ses thèses. Il nous faut donc y revenir.

Voici la façon dont il résume sa position : « *La qualification est anticapitaliste parce qu'elle subvertit le salaire comme prix de la force de travail. Le salaire, s'il est le prix de la force de travail établi sur le marché du travail, paie la force de travail selon son coût de production [41]* ». Il nous énonce ensuite tout ce que contient le « *coût de production* » de la force de travail. Comme on l'a vu, il y cite ainsi la formation professionnelle. Or, qu'est-ce que cette dernière, sinon une des conditions de la qualification du salarié ? Quel sens y a-t-il alors d'opposer le salaire comme coût de production de la force de travail et le salaire comme résultat de la qualification ? Et comment donc alors la qualification pourrait-elle subvertir le salaire ?

Mais surtout, Bernard Friot, pour justifier le rôle donné dans ses thèses à la qualification, est obligé de revenir à une conception du salaire comme valeur du coût de production de la force de travail. Or, nous avons vu plus haut que ce n'est pas le cas. Si le salaire ne se réduit pas au coût de production de la force de travail, c'est qu'il est aussi issu des rapports de force qui s'expriment dans la résistance quotidienne à l'exploitation du travail, dans les luttes immédiates, et qui peuvent se matérialiser dans des institutions pérennes. La lutte pour la reconnaissance des qualifications fait évidemment partie de ce processus, comme, par exemple, celle pour l'amélioration des conditions de travail. Dans de

très nombreux secteurs d'activité, le capitalisme a besoin de travailleurs qualifiés et les employeurs sont bien obligés de les former et de tenir (un peu) compte de cette formation dans la rémunération qui entre donc dans le coût de production de la force de travail. Que le patronat essaie de s'attaquer à la rigidité supposée des grilles de qualifications en tentant d'imposer la notion de compétences, et qu'il faille évidemment s'y opposer, n'entraîne pas qu'il faille faire de la notion de qualification le pivot de la lutte anticapitaliste.

De plus, Bernard Friot oppose de façon mécanique la qualification du poste de travail et celle de la personne. Ainsi, il nous dit : « *L'emploi, c'est l'origine du chômage puisque, dès lors qu'on qualifie un poste et non pas une personne, toute personne sans poste va être chômeuse. Alors que si on qualifie les personnes, on leur attribue un salaire à vie. On reconnaît que c'est la personne qui est en capacité de produire de la valeur économique et non pas le poste de travail. Et qu'elle ait ou non un poste de travail, elle va être payée* [42] ». Or, la qualification fait correspondre le poste de travail et le salarié apte à le tenir. Ce n'est pas seulement le poste qui est qualifié, mais aussi le salarié qui le tient. Et cette qualification se retrouve d'ailleurs lorsque le salarié est au chômage, puisque les indemnités versées tiennent compte du salaire antérieur, qui lui-même dépend du poste de travail occupé. Le fait d'avoir une qualification ne fait pas échapper au chômage dans la société capitaliste...

Bien qu'il s'en défende – « *il ne s'agit pas bien sûr de devenir tous fonctionnaires* [43] » –, ses propositions en matière d'attribution des qualifications ressemblent à la tentative d'appliquer à toute la société le schéma de la fonction publique. « *Nous ne partons pas de zéro* », nous dit-il, « *puisque'il y a déjà dans la fonction publique des situations de salaire à vie fondées sur la qualification personnelle* » [44]. Nous avons vu plus haut que cette analyse de la fonction publique reposait sur un contresens. Faisant de la qualification le fondement du « salaire à vie », il indique qu'« *il sera possible de transposer à la qualification des personnes les pratiques de qualification des postes dans le privé* » [45]. Et de proposer que « *chacun démarrera à 18 ans avec le*

niveau 1 de qualification qui lui sera automatiquement attribué quel que soit son niveau scolaire [46] », le passage au niveau supérieur se faisant avec un examen d'évaluation par un jury, Bernard Friot envisageant quatre niveaux de qualification, chacun correspondant à un niveau de salaire avec le niveau 1 fixé à 1 500 euros.

Au-delà des difficultés de mise en pratique, une telle orientation soulève plusieurs problèmes. Quid de la place du diplôme dans ce schéma ? Bernard Friot insiste sur le fait que la qualification telle qu'il l'a définie n'a pas de rapport avec un niveau de diplôme. Ainsi, il nous explique : « *Avec tel niveau de qualification, je peux exercer dans n'importe quelle branche d'activité. Encore faut-il bien sûr que j'ai le savoir-faire requis, mais là, nous sommes dans un autre ordre, celui précisément du diplôme et des compétences qui, eux, renvoient au travail concret* » [47]. Il fait ainsi la différence entre la « certification », qui renverrait au diplôme et au travail concret, et la qualification qui relèverait du travail abstrait. Il donne en exemple des diplômes relevant du travail concret comme le « diplôme de boucher ». Or tous les diplômes ne sont pas de cette nature. Une licence de mathématiques ou une de philosophie ne correspondent à aucun travail concret, les licenciés dans ces matières ne devenant pas tous enseignants... L'opposition entre le savoir-faire et la qualification ne peut que laisser perplexe et aboutit à désincarner la notion de qualification. Qu'est-ce qu'une qualification qui ne s'appuierait sur aucun savoir-faire concret ?

En fait, le terme « qualification » n'a pas ici de sens puisqu'il n'a aucun rapport avec l'exécution d'une tâche précise, avec justement un « travail concret ». Il indique simplement un niveau de rémunération décidé politiquement et donné automatiquement à partir de 18 ans. Bernard Friot pourrait supprimer tous ses développements sur la qualification, sans rien changer à ses propositions. Deuxième problème, l'emploi : le niveau de « qualification » donne un niveau de salaire qui sera automatiquement versé, que la personne occupe ou non un emploi. Le risque est ici l'instauration d'une cassure dans la société entre ceux qui se contenteront de toucher ce « salaire à vie » sans avoir d'emploi et les autres. Bernard Friot

veut faire de la qualification « *la contribution à la production de la valeur économique* [48] », mais de quelle contribution s'agit-il si la personne n'occupe aucun emploi ?

Pour conclure provisoirement

Nous ne parlerons pas ici, faute de place, du projet de société que Bernard Friot propose, projet qui soulève nombre de difficultés à la fois d'ordre théorique et de mise en œuvre pratique [49]. Il nous faut cependant revenir sur les conséquences politiques de ses positions. Nous avons noté plus haut que ses positions sur la question des retraites affaiblissent politiquement et idéologiquement la bataille pour la répartition. De même, nous avons vu comment sa conception du salaire lui fait dédaigner la bataille pour le pouvoir d'achat des salariés.

Dans son dernier ouvrage, *Emanciper le travail. Entretiens avec Patrick Zech*, il s'en prend vivement à ce qu'il nomme « *les conduites d'évitement* [50] ». Sous cette expression, il dénonce pêle-mêle la lutte pour le service public (au nom de la fonction publique !) et celle contre les inégalités, l'exigence d'un pôle public bancaire, le financement des emprunts publics par la banque centrale, l'exigence d'une allocation autonomie pour la jeunesse et celle d'une révolution fiscale, le combat pour une autre répartition de la richesse produite... Bref, rien ne trouve grâce à ses yeux, si ce n'est sa propre perspective. Tout ce qui fait aujourd'hui l'objet d'affrontements concrets avec la logique néolibérale est condamné sans appel, car contradictoire avec la perspective du « salaire à vie ». De plus, il met cela sur le même plan que les positions social-libérales de

la CFDT.

Mais surtout, toute la logique de Bernard Friot vise à éviter de se poser la question de l'emploi [51]. Devant les difficultés et les échecs de la lutte pour l'emploi, la tentation est grande de prendre des raccourcis. Celui de Bernard Friot consiste à purement et simplement abandonner ce terrain. « *Se battre pour l'emploi, c'est se tirer une balle dans le pied* [52] » nous dit-il. La seule bataille qui compterait serait celle pour la copropriété d'usage de l'entreprise par ses salariés, le « salaire à vie » et la qualification comme droit politique qui y donnerait droit, toutes choses qui supposent, au-delà même de la critique de tel ou tel aspect, une rupture nette, évidemment nécessaire, avec le capitalisme. Mais comment pense-t-il pouvoir l'obtenir alors même que la construction de rapports de force pour des objectifs moins ambitieux s'avère difficile ? Comment construire une perspective anticapitaliste sans partir des luttes immédiates ? Le risque d'une telle position est d'être purement idéologique, de laisser les salariés désarmés dans les batailles concrètes face aux attaques qu'ils subissent, puis de les renvoyer ensuite à leur échec car n'ayant pas compris la voie qu'il fallait emprunter.

Bernard Friot part d'une intuition que nous partageons : il y a du « déjà-là de l'émancipation » dans la société capitaliste. Il met l'accent, à juste titre, sur les institutions salariales qui permettent une remise en cause partielle de la domination du capital. Mais, à partir de là, il construit un édifice, non seulement théoriquement fragile, mais surtout qui le conduit à abandonner des terrains essentiels de la remise en cause de la domination du capital. Débat à poursuivre donc.

Notes

[1] On peut trouver une critique des thèses de Bernard Friot chez Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste*, Les Liens qui libèrent, 2013, p 375-383, ainsi que sur le [blog](#) de Jean Gadrey.

[2] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, La Dispute, 2010.

[3] Bernard Friot avait participé en 1999 à l'ouvrage collectif initié par la Fondation Copernic, *Les retraites au péril du libéralisme*, Syllepse.

[4] Pour plus de développements voir Attac et Fondation Copernic, *Retraites, l'heure de vérité*, Syllepse, 2010, ainsi que *Retraites : l'alternative cachée*, Syllepse, 2013.

[5] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, p.111.

[6] *Op.cit*, p.124.

[7] *Op.cit*, p. 124.

[8] *Op.cit*, p. 125.

[9] *Op.cit*, p. 66.

[10] *Op.cit*, p. 123.

[11] Bernard Friot, *Emanciper le travail. Entretiens avec Patrick Zech*, La Dispute, 2014.

[12] *Op.cit*, p.135.

[13] *Op.cit*, p.135.

[14] Au détour d'une phrase, Bernard Friot éprouve le besoin de se démarquer du dispositif de cumul emploi/retraite : *Émanciper le travail, op. cit.*, p. 136.

[15] {}Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, p. 11.

[16] Bernard Friot, *Emanciper le travail, op. cit.*, p. 136.

[17] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, p. 113.

[18] Bernard Friot, *Emanciper le travail, op. cit.*, p.141.

[19] Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, La Dispute, 2012, p.59-60.

[20] Bernard Friot, *Emanciper le travail, op. cit.*, p.137.

[21] Ce texte fera volontairement l'impasse sur la critique de la théorie de la valeur chez Marx, critique tout à fait fondamentale, mais inutile dans le cadre de ce travail. Sur ce point, voir notamment, Cornélius Castoriadis, *Valeur, égalité, justice, politique de Marx à Aristote et d'Aristote à nous*, in *Les carrefours du labyrinthe*, Le Seuil, 1978, ainsi que André Orléan, *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Le Seuil, 2011. Voir aussi, pour une critique de ces travaux, Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'ineffable*, op. cit.

[22] Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, op. cit, p. 26.

[23] Op.cit, p. 27.

[24] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, op. cit., p.19.

[25] Karl Marx, *Le Capital*, livre 1, tome 1, p. 85, Editions sociales.

[26] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, op. cit., p.27.

[27] Bernard Friot, *Puissance du salariat, Emploi et protection sociale à la française*, La Dispute 1998

[28] op. cit, p. 34.

[29] Bernard Friot, *L'enjeu des retraites*, p. 64.

[30] Op.cit, p. 165.

[31] Op.cit, p. 65.

[32] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, op. cit., p. 27-28.

[33] Op.cit, p. 35.

[34] Bernard Friot, *L'enjeu du salaire*, op. cit., p. 45.

[35] {}Op.cit, p. 45.

[36] Op.cit, p.77.

[37] Op.cit, p. 75.

[38] Op.cit, p.77.

[39] *Op.cit*, p.72.

[40] *Op.cit*, p. 37.

[41] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p. 34.

[42] *Op.cit*, p. 35-36.

[43] *Op.cit*, p. 139.

[44] *Op.cit*, p 78.

[45] *Op.cit*, p 78.

[46] *Op.cit*, p 77.

[47] *Op.cit*, p 77.

[48] *Op.cit*, p 75.

[49] Bernard Friot préconise ainsi la suppression du crédit, le financement de l'investissement par des caisses dédiées, financées par une cotisation sociale particulière et pouvant procéder à leur convenance à de la création monétaire, la suppression du salaire direct et son remplacement par une cotisation-salaire payée par des caisses de salaires, une rémunération liée à une "qualification", la suppression de "la propriété lucrative" et son remplacement par une "propriété d'usage"... toutes propositions soulevant chacune d'immenses débats.

[50] *Op.cit*, p. 100 et suiv.

[51] C'est le point commun, que Bernard Friot reconnaît par ailleurs, entre la théorie du "salaire à vie" et celle du "revenu universel".

[52] Bernard Friot, *Emanciper le travail*, *op. cit.*, p.105-106.

1946 change le salaire, et donc le travail

mardi 11 octobre 2016, par [Bernard Friot](#)

Pierre Khalfa [1] fait partie des lecteurs intéressés par *Puissances du salariat* [2] (1998), puis en désaccord avec les propositions nouvelles que j'ai progressivement approfondies, avec des tâtonnements qu'il signale pour certains à juste titre, dans *L'enjeu des retraites* (2010), *L'enjeu du salaire* (2012) et *Émanciper le travail, entretiens avec Patrick Zech* (2014). Il avait été un des premiers responsables syndicaux à me demander de présenter mon travail dans une formation syndicale de Solidaires à la fin des années 1990 et nous avons participé en 1999, comme il le rappelle, à un ouvrage collectif de la Fondation Copernic naissante contre la réforme des retraites. Depuis ces dernières années, il critique une évolution de mon travail qu'il considère comme une dérive tant théorique que politique. De fait, je récusé comme « conduite d'évitement » une série de mots d'ordre syndicaux (mais ni la lutte pour la hausse des salaires, ni la promotion des services publics, comme il le laisse entendre). Cette divergence sur la stratégie syndicale est essentielle. Commençons par l'examiner, et nous verrons que c'est la clé de nos divergences théoriques.

Si j'ai bougé depuis l'écriture de *Puissances du salariat* il y a près de vingt ans, c'est du fait de l'échec de la mobilisation syndicale contre la réforme des retraites, contre la mise en cause de la fonction publique (aux PTT, dans les collectivités territoriales, et partout par la croissance des contractuels) et contre l'étatisation du régime général. Déjà, quand j'écrivais *Puissances du salariat*, j'étais troublé que les syndicats aient pu expliquer leur échec à mobiliser contre la réforme des pensions du régime général menée par Balladur à son arrivée au pouvoir en 1993 en invoquant leur impréparation face à la trahison d'une réforme menée en catimini en plein été... alors que Balladur ne faisait que réaliser le Livre blanc de Rocard dont la mise en œuvre par Bérégovoy avait été interrompue par l'échec électoral. En 1993, depuis trois ans, le contenu de l'entreprise réformatrice était public et l'échec syndical devait s'expliquer autrement que par la surprise. J'étais perplexe également devant le fait que la fiscalisation du régime général par la CSG, commencée sous Rocard pour les allocations familiales, poursuivie sous Balladur pour la vieillesse et affirmée avec force par Jospin pour la santé, se heurte à une si faible réaction syndicale. Mais la réussite de la grève de 1995 contre la réforme des régimes spéciaux – alors même que Juppé menait sans coup férir en 1996-97 les autres volets de la réforme du régime général, en particulier l'étatisation de l'assurance-maladie

parallèle à la montée en puissance des régimes complémentaires commencée par Rocard – nous avait donné à tous de l'espoir : Attac et bien d'autres initiatives sont nées dans la foulée de cette réussite. Si bien que je n'avais pas à l'époque poussé plus loin l'analyse des échecs successifs des années 1990.

C'est l'absence de réaction au recul massif des cotisations au régime général opéré par Jospin à l'occasion des 35 heures, puis l'échec de 2003 contre la réforme des retraites du régime général et du régime des fonctionnaires malgré une mobilisation considérable et une intense activité idéologique des syndicats en direction des salariés, redoublé par celui de 2010 malgré, là aussi, un matériel syndical très au point, travaillé et diffusé de longue date, et une mobilisation populaire encore plus grande [3], qui m'ont conduit à corriger sensiblement mon interprétation de la réforme et, de fil en aiguille, la lecture des institutions du salariat proposée dans *Puissances du salariat*. Car, contrairement à ce qu'écrit ce fin connaisseur de l'action syndicale des dernières décennies qu'est Pierre, ce n'est pas mon propos qui désarme les mobilisations (par quel miracle idéaliste ?), c'est l'absence de bilan, pratique et intellectuel, de l'échec de mobilisations pourtant considérables contre la réforme des retraites, et de l'incapacité à mobiliser contre les atteintes à la fonction publique et le saccage de la gestion

démocratique et du financement salarial du régime général, qui prépare des désillusions encore plus grandes. Ces désillusions sont à notre porte, le désarroi militant est grand. Il est temps que le bilan d'un échec aussi massif et sur une longue période soit mené. Je l'ai fait, quant à moi, en modifiant mon programme de recherche.

Dans *Puissances du salariat*, j'interprète comme « socialisation du salaire » la dynamique portée par l'action syndicale entre 1920 et 1980, en France et plus largement dans l'Europe continentale à tradition bismarckienne. En effet, loin d'être franco-français, le choix de la cotisation, et donc du salaire, pour financer la protection sociale oppose les pays de l'Europe des Six à ceux de l'AELE, à tradition beveridgienne. La réunion de ces deux ensembles dans la CEE a aiguisé au bénéfice du second le conflit entre le salaire socialisé et le système « fisco-financier » (c'est ainsi que je l'analyse) des îles Britanniques et de la Scandinavie. Le « salaire socialisé » dont j'élabore le concept relève, comme le note Pierre, d'une logique de tarif administré à l'échelle de la branche pour le salaire direct et interprofessionnelle pour la cotisation sociale, ce qui tend à homogénéiser les ressources des travailleurs (y compris chômeurs ou en retraite), élément important dans la construction d'un salariat sorti de la logique d'entreprise et émancipé de la nécessité de se constituer un patrimoine sur les marchés financiers ou d'attendre de la solidarité fiscale la couverture du hors-emploi, comme dans les pays à régime de ressources fisco-financier. Au contraire, en détachant le salaire de l'ici et maintenant de l'emploi, du rapport entre des offreurs et des demandeurs sur le marché du travail, la socialisation du salaire en fait le vecteur d'une mutualisation politique de la valeur produite dans les entreprises entre les branches, entre les niveaux de qualification, entre les chômeurs et les occupés, entre les actifs et les inactifs. La « réforme » consiste, contre cette socialisation, à réduire à nouveau le champ du salaire à la tenue de l'emploi, à le redéfinir sur le marché du travail, tout en confiant les ressources hors emploi à des minimas sociaux d'une part et à des régimes complémentaires liés aux marchés financiers d'autre part.

Fort bien, mais quelle est la logique de classe de ce

mouvement de socialisation et de désocialisation du salaire ? Certes, on devine que régimes complémentaires et minimas sociaux sont en cohérence avec la logique capitaliste. Certes, la mise en cause de la logique interprofessionnelle fragmente le salariat et affaiblit certains rapports de force. Mais, après tout, le syndicalisme anglo-nordique qui estime que les rapports de force se construisent d'abord dans l'entreprise a aussi ses raisons. Que le salaire résulte non pas d'une confrontation instantanée de l'offre et de la demande, mais d'institutions et de rapports de force, ne change pas sa logique capitaliste. Les travaux montrant que les marchés capitalistes n'existent que fondés sur des institutions et des rapports de force sont pléthore, le marché du travail ne fait pas exception, et si la socialisation du salaire est ce qu'en dit Pierre, je vois mal comment on peut prendre appui sur elle pour affronter le capital en général et les réformateurs en particulier.

Sauf à invoquer encore et toujours la nécessité de construire un rapport de forces pour un meilleur partage de la valeur ajoutée et à situer la lutte de classes dans la répartition de la valeur et non dans sa production. Or c'est là qu'à mon sens se situe le cœur de l'impuissance des opposants à la réforme, et le texte de Pierre en témoigne à l'envi. Quand il écrit d'entrée de jeu que « dans une logique de salaire différé : « j'ai cotisé tant, je touche donc tant », sont donc exclus du débat public le partage de la richesse produite et la part devant revenir aux retraités », il conteste une mauvaise répartition de la valeur fondée sur la stricte contributivité entre cotisations et prestations, alors qu'elle devrait pour lui relever d'un débat public. Mais il est fondamentalement d'accord avec le cœur de la problématique du différé, à savoir qu'un retraité a produit mais ne produit plus. Il s'exprime en termes de « socialisation du salaire » parce que c'est de la valeur produite aujourd'hui qui est distribuée aujourd'hui entre actifs et retraités, mais il pense en termes de « différé du salaire » parce que pour lui c'est le travail passé des retraités qui, rendant plus productif le travail présent des actifs (cf. son image de la génération nouvelle qui monte sur les épaules de la précédente), légitime la part qui leur revient dans la valeur produite par ces actifs. En

posant comme une évidence (toute société repose sur la solidarité intergénérationnelle, dit-il) que les retraités produisent des valeurs d'usage mais pas de valeur économique parce que seuls ceux qui ont un emploi sont productifs, il partage avec la CFDT et le Medef la même définition du travail productif. Il ne se sépare d'eux que sur le *partage* d'une production dont il n'interroge pas la *pratique* [4]. Pour Pierre, la valeur est par définition capitaliste, elle n'appelle même pas de qualificatif : supposer qu'il puisse y avoir une autre pratique de la valeur, qu'on puisse parler de valeur féodale ou de valeur salariale, n'a pas de sens. La valeur aurait simplement un fondement technique dans la division du travail qui suppose un dénominateur commun aux marchandises. Or une telle position ne peut conduire qu'à la défaite, et a jusqu'ici conduit à la défaite le mouvement social. Pourquoi ?

Pour une raison récente et pour une raison structurelle

La raison récente : la globalisation du capital met en grande difficulté le projet social-démocrate d'un meilleur partage de la valeur. Un capitalisme territorialisé doit faire des concessions à un tel projet, mais un capitalisme déterritorialisé n'a plus besoin de négocier, il délocalise la production là où la rentabilité du capital est la meilleure. À supposer que les conquêtes de 1946 aient été de l'ordre d'un meilleur partage de la valeur (ce que je récusé), de toute façon le capital n'a plus rien à négocier dans ses pays de vieille implantation, si bien que sur le terrain du partage de la valeur le mouvement social n'y a plus aucune prise.

La raison structurelle : quels que soient les malheurs induits chez nous depuis quarante ans par la globalisation du capital, à l'échelle séculaire du combat d'émancipation, celle-ci ne peut porter que sur la production de la valeur et non pas sur sa répartition. De même que les capitalistes ne sont pas venus à bout de l'aristocratie en lui piquant de l'argent mais en produisant autrement, en marginalisant le mode de production féodal et en le remplaçant par un autre, de même aujourd'hui la lutte de classes consiste non pas à prendre de l'argent dans les poches du patronat, mais à produire

sans patronat et donc sans marché du travail, sans propriété lucrative, sans crédit. Or cette lutte de classes a déjà conduit à un déjà-là considérable de production alternative lorsque la classe ouvrière était à l'offensive. C'est à empêcher sa poursuite que les réformateurs veillent, et c'est à ne pas continuer à les combattre sur ce terrain d'une autre production de valeur, comme l'avaient fait les combats victorieux de 1946, que leurs adversaires sont battus. L'enjeu des réformateurs n'est pas de réduire la part du salaire dans « la » valeur ajoutée (sans qualificatif, donc identifiée à la valeur capitaliste), mais d'empêcher que continue à s'affirmer la production d'une valeur non capitaliste, qui commence à s'instituer en 1946 avec le régime général de sécurité sociale, avec le statut de la fonction publique, avec la nationalisation d'EDF-GDF. Mais lire 1946 comme une avancée révolutionnaire (ce que se garde bien de faire Pierre) suppose qu'on en finisse avec la naturalisation de la valeur capitaliste et qu'enfin on mette des adjectifs à « la valeur ». Pierre naturalise la valeur d'échange alors qu'elle n'est qu'une des formes de la valeur.

Se dégager de cette naturalisation est une entreprise difficile. J'y ai été aidé par mes discussions avec Jean-Marie Harribey, qui a élaboré depuis les années 1990 le concept de valeur monétaire non marchande et montré qu'à côté de la validation sociale par le marché existe une autre validation sociale du travail, celle de la puissance publique, de sorte que les fonctionnaires et les soignants produisent de la valeur : la valeur économique ne se réduit pas à la valeur d'échange. C'est là un résultat extrêmement important, mais qui, en faisant du binôme marché/État la clé de la validation sociale du travail, pointe le conflit entre valeur marchande et valeur non marchande mais ne m'aide pas à comprendre en termes de valeur le conflit entre les régimes complémentaires de retraite et le régime général qui est l'enjeu essentiel de la réforme des retraites, comme nous allons le voir. J'ai commencé à le faire intuitivement en 2010 dans *L'enjeu des retraites*, en disant que l'avenir des retraites reposait non pas sur les gains de productivité des actifs [5], mais sur la production des retraités eux-mêmes. J'ai fait une première tentative pour expliciter cela à partir de la catégorie de valeur dans *L'enjeu du salaire*. Après

Alain Bihr, que curieusement il ne cite pas, Pierre critique des formules effectivement discutables des pages 26-27 de l'ouvrage, corrigées depuis dans *Émanciper le travail*. Risquer l'erreur parce qu'on a les yeux ouverts sur le neuf de la lutte de classes est moins grave que ne voir de valeur que dans la valeur d'échange, au risque d'être aveugle sur l'émancipation en train de se faire. Même si cela me conduit à des formulations critiquables, j'entends bien continuer à faire de Marx quelqu'un qui m'aide à penser et non pas à répéter. *L'enjeu du salaire* a été pour moi le moment important d'explicitation de la contradiction entre ce que j'appelle les institutions capitalistes et les institutions salariales de la valeur. Mon problème était d'introduire au cœur de la définition et de la pratique de la valeur, non pas seulement le conflit entre le marchand et le non-marchand comme le fait Jean-Marie Harribey, mais ce que j'observais dans la réforme de la sécurité sociale : la lutte de classes sur les institutions de la valeur que sont le salaire, le marché du travail, la propriété lucrative, le crédit. Je me suis avisé depuis – ce qui m'a confirmé dans ma démarche – que ces lieux de la lutte de classes en matière de sécurité sociale sont décisifs dès la Libération. Si je titre « 1946 change le salaire et donc le travail », et non pas 1945 comme on s'y attend, c'est précisément pour me démarquer de la fable d'une période de convergence politique large sur le programme du CNR : le programme du CNR, dont la dernière mouture est largement due aux communistes, ne sera réellement appliqué que par les ministres communistes entre novembre 1945 et novembre 1946, sur les quelques strapontins qui leur sont concédés pour un temps très court, et cela face à l'hostilité constante du patronat évidemment, mais aussi des ministres SFIO et MRP et de De Gaulle, qui démissionne dès janvier 1946 pour réorganiser la droite. Le statut de la fonction publique, le régime général de sécurité sociale et la nationalisation d'EDF-GDF sont construits de haute lutte par les seuls communistes et les ex-unitaires de la CGT (les ex-confédérés, eux, préparant la scission de 1947). L'intensité du conflit portait sur la définition et la production de la valeur : par la socialisation du salaire, par la nationalisation avec de réels pouvoirs économiques aux travailleurs [6], par les premiers éléments d'un statut politique du

producteur dont le salaire à vie, il s'agissait d'affecter aux travailleurs la capacité de produire sans marché du travail, sans propriété lucrative, et en remplaçant le cycle capitaliste profit/crédit par le cycle subvention/cotisation [7].

Si je suis devenu à ce point critique d'une stratégie de hausse du pouvoir d'achat, de plus juste distribution des richesses grâce à une révolution fiscale, de reconquête des points de PIB perdus par le travail en faveur du capital depuis les années 1980, ça n'est pas du tout par mépris pour les revendications salariales ou pour la justice sociale : je milite au contraire pour que le salaire redevienne le cœur de l'action syndicale, et qu'on en finisse avec la funeste priorité à la lutte pour l'emploi qui conduit à tous les abandons salariaux ; je milite pour que la justice repose sur un statut politique du producteur, et qu'on cesse de l'attendre d'une meilleure fiscalité. Car la lutte pour le salaire et pour le statut politique du producteur a conduit, lorsque la classe ouvrière était à l'offensive, à tout autre chose qu'une hausse du pouvoir d'achat due à un changement du curseur dans le partage de la valeur ajoutée, ou à un meilleur partage de la richesse entre actifs et inactifs dû à un calcul non strictement contributif de la pension. La réduction des inégalités entre les travailleurs du fait de prestations sociales peu ou pas contributives est évidemment positive, mais en quoi est-elle anticapitaliste ? Quant au pouvoir d'achat, c'est ce qui définit le salaire capitaliste : le prix de la force de travail se mesure à ce que le salarié doit acheter pour satisfaire ses besoins. Non seulement la bourgeoisie transforme ceux qui sont les seuls producteurs en « demandeurs d'emploi », mais, en payant leur force de travail, elle les appréhende exclusivement comme porteurs de besoins. C'est contre ce mépris anthropologique que se sont construites dans la lutte les institutions anticapitalistes du salaire porteuses d'une autre pratique de la valeur et donc du travail, celles-là mêmes que Pierre s'obstine à ne pas voir : le salaire à vie, la qualification, la socialisation ouvrière d'une part suffisante de la valeur dans le régime général pour produire autrement, sans marché du travail, sans propriétaire lucratif et sans crédit, comme il a été possible de le faire pour la santé. Il est tout à fait significatif que ce soit sur ces points qu'il

me critique.

L'enjeu du salaire à vie s'est imposé à moi lorsque j'ai mesuré les conséquences désastreuses de la « lutte pour la répartition contre la capitalisation » telle qu'elle a été menée en 2003. Il est vrai que sous Juppé quelques velléités de régimes en capitalisation, poursuivies par Jospin, avaient à juste titre alerté contre ce danger [8]. Mais que cela ait entraîné tout le mouvement de 2003 dans une « défense de la répartition » a empêché de voir que la réforme n'était pas dirigée contre la répartition (ce que la CFDT a eu beau jeu de montrer), mais contre la répartition telle que la pratiquent le régime général et les régimes statutaires. L'enjeu de la réforme des pensions menée avec tant de détermination depuis 25 ans par les gouvernements successifs sous la houlette intellectuelle de Rocard, évidemment canonisé dès sa mort, est d'imposer les pensions fondées sur le décompte des cotisations contre les pensions fondées sur le remplacement d'un salaire de référence, parce que ce qui se joue dans ce conflit, c'est la *production* de la valeur et non pas sa *répartition*. Je note que Pierre prend acte aujourd'hui de l'opposition que j'ai énoncée entre cotisation-prévoyance et cotisation-salaire, mais il n'en tire aucune conséquence, ni stratégique (car alors il devrait interroger lui aussi les mots d'ordre que je conteste), ni théorique (car alors il ne pourrait pas m'adresser les critiques théoriques qu'il m'adresse sur la valeur).

La cotisation-prévoyance, c'est celle du « j'ai cotisé, j'ai droit » qui préside à l'Agirc-Arrco et à tous les comptes personnels que la CFDT et le Medef construisent, ANI après ANI, et que le gouvernement Valls a entrepris de regrouper dans le CPA et d'étendre aux indépendants. La pension est alors un revenu différé né de la « solidarité intergénérationnelle » : quand je suis retraité, j'ai le droit de bénéficier des cotisations des actifs en retour de la part de mon salaire que j'ai consacrée aux inactifs quand j'étais moi-même actif. C'est le fonds de commerce des réformateurs, qui entendent fonder le droit à pension sur les cotisations de la carrière. Ils ont gagné cette bataille idéologique parce que c'est sur ce terrain – leur terrain – qu'a été menée la « défense de la répartition » : certes,

comme je l'ai dit, la stricte contributivité des prestations était contestée par les opposants à la réforme, mais pas du tout la légitimité du fondement du droit à pension des retraités dans leurs cotisations passées. Je n'ai vu nul tract syndical contester la prise en compte de la carrière dans le calcul de la pension et proposer la suppression des annuités. J'ai plutôt assisté avec tristesse, en 2010, à l'enlisement des opposants dans des propositions d'autre calcul de la « carrière complète » (réduire sa durée, inclure des temps non cotisés), ce qui légitimait celle-ci comme fondement du droit à pension.

Contre la cotisation-prévoyance [9] des régimes complémentaires, la cotisation-salaire, elle, a été construite en 1946 par la CGT dans le régime général et dans ceux des salariés à statut, sur le modèle de celui des fonctionnaires. La pension y est construite non pas comme la contrepartie des cotisations de la carrière, mais comme le remplacement du meilleur salaire à un âge politique : les termes essentiels sont ici « 75 % du brut », « salaire des six meilleurs mois », « cinquante-cinq ans (cinquante pour les métiers pénibles) ». Nul droit au loisir après une longue vie de travail dans cette revendication du droit à la continuation à vie du meilleur salaire à un âge où l'on est parfaitement en mesure de produire de la valeur. Mais cette valorisation de l'activité du retraité comme travail dans un salaire à vie libéré du marché du travail, telle qu'en posent les prémisses le régime général, ceux des fonctionnaires ou des salariés à statut, se heurte à une telle hostilité de la classe dirigeante (alors que la cotisation-prévoyance ne lui pose aucun problème, fût-elle en répartition) qu'on ne peut continuer à l'affirmer qu'en reprenant la bataille de la CGT des années 1950 pour le déplaçonnement du régime général et la suppression des régimes à points, en continuant la bataille pour l'abaissement de l'âge de la retraite (de 1945 à 1982, le mot d'ordre est passé de 65 ans à 55 ans, un âge qui, dans l'esprit des dirigeants, devait encore baisser), et en menant une bataille, elle nouvelle, pour la référence au seul salaire des 6 meilleurs mois dans le privé (comme c'est le cas dans la fonction publique et les régimes spéciaux) et pour la suppression des annuités dans le calcul d'une

pension clairement posée comme salaire à vie dont la légitimité vient du travail des retraités.

Mais pour mener cette bataille, il faut théoriser la pratique salariale de la valeur contre sa pratique capitaliste. Pour nous en tenir aux pensions, il y a une pratique *capitaliste* de la répartition qui veut qu'on ne produise que si l'on valorise dans l'emploi le capital des propriétaires et des prêteurs : les retraités (comme les fonctionnaires d'ailleurs) sont de ce fait définis comme improductifs et ont droit à la « solidarité » des actifs tout comme ils avaient eux-mêmes, dans l'emploi, cotisé pour des non productifs. C'est l'Arrco-Agirc et son revenu différé. Mais, contre cette pratique capitaliste, se met en œuvre depuis 1946 une pratique *salariale* de la répartition : comme elle le fait avec le statut de la fonction publique, la classe ouvrière, en instituant dans le régime général et les régimes statutaires le salaire à vie des retraités, institue une autre validation sociale du travail que l'emploi capitaliste, elle commence à élargir le champ du travail productif à l'activité des fonctionnaires et des retraités. Elle modifie la pratique de la valeur, puisque le travail, source de la valeur, n'est plus cantonné à l'emploi capitaliste : des retraités sans employeurs voient leur activité validée par l'obtention d'un salaire.

C'est bien sûr la production de marchandises qui génère la monnaie des pensions, comme toute monnaie. Mais cela ne signifie pas que ce sont les producteurs du marchand qui *financent* les retraités, comme le dit Pierre, pas plus qu'ils ne *financent* les soignants fonctionnaires ou libéraux, pas plus d'ailleurs que les producteurs de chaussettes ne financent les producteurs de chaussures. La production marchande et la production non marchande sont complémentaires, et leurs producteurs sont égaux en droit de tirage sur l'une et sur l'autre. La cotisation-salaire n'est pas un transfert social. Une telle expression suppose que retraités et soignants auraient des activités utiles mais ne produiraient pas de valeur leur donnant un droit de tirage sur les productions marchandes, alors que les producteurs de marchandises ont un droit de tirage sur les productions non marchandes. Que les capitalistes, et les réformateurs à leur service, récusent que les fonctionnaires, les soignants ou les

retraités travaillent, cela renvoie à leur position de classe. Mais combien de batailles perdues faudra-t-il pour que leurs opposants cessent de leur donner raison et, en reconnaissant la validation sociale qu'opère la cotisation-salaire de travaux non capitalistes, mènent enfin la bataille pour marginaliser la production capitaliste dans l'ensemble de la production ?

La légitimité de cette validation sociale du travail par le salaire à vie et non pas par l'emploi est bien sûr suspendue à son ampleur, à sa durée, à sa généralisation à toute la production marchande pour en éliminer la valeur capitaliste. On peut s'appuyer, pour cela, par exemple sur la très forte aspiration des retraités à voir leur activité validée socialement comme travail. C'est pourquoi, plutôt que de faire du droit au loisir une thématique centrale du droit à retraite (et d'ainsi laisser aux réformateurs le champ libre pour que la validation du travail des retraités se fasse par le cumul emploi-retraite, donc sous sa forme capitaliste), il est important d'organiser la contribution des retraités à la production des entreprises marchandes non capitalistes qui se multiplient aujourd'hui et trouveraient un soutien remarquable dans la mobilisation de retraités qu'elles n'auront pas à payer, puisqu'ils le sont déjà par la caisse des retraites. Ajoutons à cette campagne la popularisation de propositions comme l'exclusivité des entreprises propriétés de leurs salariés dans l'accès aux marchés publics, la création d'une cotisation permettant aux entreprises reprises par leurs salariés de ne pas avoir à payer les salaires jusqu'à ce qu'elles trouvent leur viabilité, ou encore le maintien du salaire pour tous les licenciés jusqu'à ce que les entreprises qu'ils créent soient viables, et d'autres propositions encore qui toutes concourent à affirmer l'espace de la production marchande non capitaliste : on voit combien la socialisation salariale de la valeur dans la cotisation-salaire peut porter une offensive anticapitaliste, ce que les mots d'ordre que défend Pierre sont incapables de faire depuis plusieurs décennies. L'argument qu'il m'oppose, à savoir que c'est vouloir sauter 15 mètres alors que nous sommes incapables d'en sauter 5, peut parfaitement se retourner : c'est faute de mobiliser sur des objectifs ambitieux qui assument et

prolongent le déjà-là révolutionnaire des conquêtes syndicales que nous sommes devenus incapables de sortir de la défensive, et donc de la défaite.

Mais justement, Pierre s'enferme à ne voir aucune révolution salariale dans les conquêtes de 1946. Je rappelle que la révolution, c'est le changement du mode de production, c'est une autre pratique de la valeur et donc du travail, avec, pour contrer les institutions de la pratique capitaliste de la valeur, un statut politique du producteur qui assure à ce dernier, dès sa majorité, un salaire à la qualification personnelle et une maîtrise collective de l'investissement rendant possible la propriété d'usage de l'outil de travail par les intéressés, sans appel ni au crédit ni à la propriété lucrative. Un tel statut libèrera la production marchande de sa soumission mortifère à la valorisation du capital, tout en affirmant une production non marchande. Or tout cela existe en puissance, à grande échelle, grâce aux conquêtes passées que tant aujourd'hui sous-estiment ou qu'ils rapportent, au mépris de tout travail d'archives, à une époque « qui voulait ça » (la Libération) pour se consoler de leurs échecs.

Prétendre, comme le fait Pierre, qu'il n'y a pas dans la fonction publique de salaire à vie, à vie parce qu'attaché à la qualification de la personne à travers son grade, et non pas au poste, relève de la volonté de ne pas voir. Il invoque comme cause première de l'absence de chômage des fonctionnaires l'obligation qu'a l'État de leur fournir un emploi. Mais sur quoi repose cette obligation qui n'a pas été édictée pour les employeurs capitalistes ? Sur le fait que l'État est bon alors que les employeurs sont méchants ? Sur l'exigence de continuité du service public ? Mais il y a continuité de la production de pain sans qu'il y ait garantie d'emploi des boulangers. L'obligation d'emploi des fonctionnaires n'est pas une cause, c'est une conséquence, la conséquence de la longue (on retrouve toujours l'importance de la durée et de la taille des institutions) construction, de la monarchie de Juillet à la loi Thorez d'octobre 1946 sur le statut de la fonction publique d'État, d'une logique du grade contre la logique de l'emploi. Ce n'est pas de l'exercice d'une fonction correspondant à un emploi que le fonctionnaire tient ses droits vis-à-vis de l'État, mais du grade, titre personnel, conféré aux

membres de son corps. Alors que l'emploi est confié à titre précaire, le grade est définitivement acquis, et les fonctionnaires s'en sont saisis pour imposer la continuité de leur salaire et donc l'obligation pour l'État de leur fournir un emploi s'il ne veut pas les payer à ne rien faire. Même si c'est sous une forme atténuée, faute que la qualification personnelle y soit instituée dans des grades attachés à la personne, nous observons le même phénomène dans le privé, dans les entreprises ou les branches où les syndicats ont été en mesure d'imposer une continuité de carrière parce qu'un long travail de légitimation dans la convention collective du salaire à la qualification, certes du poste, a rendu possible, indirectement, un salaire à la qualification personnelle, de sorte que, dans ces entreprises ou ces branches, le changement de poste, voire le changement d'entreprise, se fait dans la continuité ou la progression du salaire. Certes, il ne s'agit pas d'un salaire à vie aussi accompli que dans la fonction publique ou dans la pension de retraite, puisque le risque de licenciement pour baisse d'activité ou suppression du poste est toujours là, alors qu'il a été supprimé en 1946 pour les fonctionnaires du fait de l'institution du grade. On voit combien l'institution d'une qualification personnelle est un antidote émancipateur au marché du travail capitaliste.

Venons-en précisément à la qualification, dont Pierre nie qu'elle joue un rôle décisif dans l'affirmation d'une autre production, d'un autre travail, d'une autre valeur, que leurs avatars capitalistes. Quel est le cœur de mon propos ? La pratique capitaliste de la valeur repose sur le déni que les travailleurs sont des producteurs. Certes, ils sont reconnus dans leur travail concret, et le diplôme atteste de leur capacité à produire des valeurs d'usage. Mais la production de valeur économique est le monopole des propriétaires de l'outil de travail. Demandeurs d'emploi sur le marché du travail, ressource humaine dans l'entreprise, les travailleurs sont des mineurs économiques réduits à des êtres de besoins dont le salaire est du pouvoir d'achat. Contre ce déni de reconnaissance comme producteurs ayant droit à la maîtrise de la production, l'imposition du salaire à la qualification, fût-ce des seuls salaires minimaux de la convention collective, est une victoire considérable

obtenue par une très forte mobilisation syndicale autour de la négociation de la convention collective dans les années 1950-70. Alors que la certification renvoie au travail concret producteur de valeur d'usage (y compris bien sûr immatérielle, dans le cas de la licence de mathématiques), la qualification, et le salaire qui lui est attaché, renvoient à cet autre versant de la production qu'est le travail abstrait. Certes, qualification et travail concret ne sont pas étrangers l'un à l'autre, car toute production de valeur suppose la production d'une valeur d'usage. Mais, contre le salaire prix de la force de travail d'un être de besoins nié comme producteur de valeur économique et payé pour le temps de travail (et que ce salaire soit un tarif résultant d'un rapport de forces ne change rien à la chose), le salaire à la qualification affirme que le travailleur est *capable de produire de la valeur*, il le sort de l'illégitimité pour décider de la production de valeur. Si, en plus, la qualification est un attribut de la personne et non pas du poste, la validation sociale du travail commence à s'émanciper de la logique capitaliste du chantage à l'emploi.

Niant le caractère révolutionnaire d'une qualification qui fonde la dignité du travailleur comme producteur de valeur économique et subvertit l'instrumentation capitaliste de sa capacité à produire des valeurs d'usage, Pierre ne peut évidemment que lire à contresens la proposition d'un statut politique du producteur. Il reprend à son compte l'idée reçue selon laquelle le salaire à la qualification personnelle serait une distribution à partir de 18 ans d'un pouvoir d'achat dont bénéficieraient des passagers clandestins tranquilles dans leur hamac. Les conquêtes de 1946 nous disent tout autre chose. En affectant une part suffisante de la valeur aux caisses d'un régime général géré par les travailleurs eux-mêmes, ainsi reconnus comme dignes de décider de la production de valeur, ces conquêtes ont permis, tant que la cotisation-maladie a augmenté, de produire la santé sans marché du travail, par des soignants ayant un salaire à la qualification personnelle, qu'ils soient libéraux ou fonctionnaires,

sans propriété lucrative de l'outil de travail (sauf la production des médicaments), et sans chantage à la dette puisque la hausse du taux de cotisation à l'assurance-maladie a permis aux caisses de subventionner l'énorme investissement qu'a représenté dans les années 1960 la sanitarisation de l'hôpital. Généraliser cette production non capitaliste de santé à toute la production marchande, telle est la boussole d'un statut politique du producteur qui, à 18 ans, enrichirait la citoyenneté de trois droits inséparables pour fonder la souveraineté populaire sur la valeur : premièrement, l'attribution à chacun du premier niveau de qualification et d'un droit à la carrière salariale ; deuxièmement, la copropriété d'usage de tout outil de travail qu'il aura entre les mains au cours de sa vie, et donc le droit de participer à la décision de ce qui est produit, comment et avec quel outil (s'agissant de la part de la valeur ajoutée restant dans l'entreprise pour l'autofinancement), sans tirer de cette propriété aucun revenu ; troisièmement, le droit de délibérer dans les instances de coordination de l'activité économique, qu'il s'agisse des caisses chargées de collecter une cotisation économique pour subventionner l'investissement, y compris par une création monétaire sans crédit, des caisses de salaire ou des jurys de qualification. Dans *Émanciper le travail* ou dans des textes plus récents, j'expose par quel chemin concret nous pouvons continuer à avancer dans cet objectif.

Concluons : la réfutation que Pierre propose de mon travail repose sur ce postulat, hélas si commun dans la science sociale : il n'y aurait qu'une seule classe pour soi, la classe capitaliste, et en face les travailleurs auraient pu se révolter, faire sécession, établir provisoirement des rapports de force localisés, mais n'auraient pas réussi à se constituer en sujet politique en mesure de commencer à instituer à l'échelle macroéconomique une alternative. Sortir de ce postulat est la condition *sine qua non* de la sortie de la défaite.

20 septembre 2016

Notes

[1] Je le désignerai par son prénom dans la suite du texte : Pierre Khalifa est un ami et je souhaite que notre controverse soit le fait de deux personnes également soucieuses de la vitalité du mouvement populaire.

[2] Je rappelle, contre une référence souvent fautive – et y compris chez Pierre – que dans *Puissances du salariat* « puissances » est au pluriel : le salariat tel que je l'analyse est en puissance, il n'est pas puissant au point de l'emporter sur la bourgeoisie capitaliste. Par ailleurs, l'édition de 1998 ne reprend qu'une partie du manuscrit remis à l'éditeur. L'édition complète a été publiée en 2012, toujours à La Dispute.

[3] Pour ne pas parler des trois échecs sans mobilisation importante, face à la réforme des régimes spéciaux en 2007, que la victoire de 1995 n'a donc fait que retarder, face à la réforme des pensions du régime général en 2012, et face à la poursuite délibérée de la suppression ou du remboursement des cotisations patronales au régime général par les gouvernements Ayrault et Valls.

[4] Mon travail est un « work in progress » : j'ai abandonné dans mon dernier ouvrage *Émanciper le travail* le terme de « convention » que j'utilisais dans *L'enjeu du salaire* au bénéfice du terme de « pratique », et je m'étonne que Pierre, qui critique mon usage de « convention », n'en fasse pas état. Cette remarque vaut d'ailleurs pour plusieurs de ses critiques, qui portent sur des passages de *L'enjeu des retraites* ou de *L'enjeu du salaire* que je ne reprends pas à mon compte ou que je corrige dans *Émanciper le travail*.

[5] Alors que je mène le raisonnement sur les gains de productivité en me plaçant du point de vue des réformateurs, pour montrer en interne la faiblesse de leurs projections, point de vue qui n'est évidemment pas le mien, Pierre me lit à contresens en me l'attribuant.

[6] Que s'empressera de supprimer Robert Lacoste, le ministre socialiste de la production industrielle qui succède en décembre 1946 à Marcel Paul.

[7] Je développe tous ces points dans *Émanciper le travail*.

[8] Mais de toute façon la répartition ne peut pas être la réponse à la capitalisation, qui fonctionne elle aussi, évidemment, en répartition au temps T de la valeur produite au temps T.

[9] Je ne peux pas revenir ici sur l'histoire de la création du régime général en 1946, je le fais dans les deux premiers entretiens d'*Émanciper le travail*, auquel je renvoie le lecteur.

Mutations du travail et revenu social garanti comme revenu primaire

mardi 11 octobre 2016, par [Carlo Vercellone](#), [Jean-Marie Monnier](#)

La crise systémique qui traverse le capitalisme contemporain nous impose de penser non seulement des alternatives sur le plan des politiques de court terme, mais aussi des réformes structurelles susceptibles de poser les jalons d'un modèle de société alternatif. Dans ce cadre, pour répondre à l'épuisement de la société salariale fondée sur ce qu'André Gorz nommait le « travail-emploi », la proposition d'un revenu ou salaire social garanti, inconditionnel et indépendant de l'emploi, pourrait avoir un rôle important – à condition de bien préciser ses fondements et le projet de société dans lequel il s'inscrit.

Le propos de cet article est de définir les piliers d'une approche émancipatrice du revenu social garanti (RSG) en les inscrivant dans le cadre de la mutation actuelle du travail. Le RSG est alors pensé à la fois comme un instrument de démarchandisation de l'économie, une institution du commun et un revenu primaire représentant la reconnaissance sociale d'un travail aujourd'hui non rémunéré, ce qui implique une remise en cause de la conception réductrice encore dominante de la notion de travail productif.

La proposition de RSG que nous défendons repose donc sur trois piliers principaux qui la différencient radicalement d'autres projets de revenu de base ou d'« allocation universelle » se situant dans une simple perspective de rationalisation des politiques de redistribution et de réduction de la pauvreté.

I. Le RSG et le statut de la force de travail

Le premier pilier consiste à inscrire le RSG dans une perspective de renforcement du processus de resocialisation de l'économie démarré dans l'après-guerre avec le développement du système moderne de protection sociale et du droit du travail. Le RSG ne se substitue donc en aucune manière à ces institutions, mais il se propose de les compléter, tout en sauvegardant les conquêtes fondamentales liées, par exemple, au système de retraite, de santé ou d'indemnisation du chômage. Dans ce cadre, le rôle du RSG est d'atténuer la contrainte monétaire à la base de la norme sociale du rapport salarial et d'assurer un revenu suffisant pour permettre aux travailleurs de refuser des conditions de travail considérées comme inacceptables. De cette manière, il permettrait de favoriser le passage de l'actuel

modèle de précarité subie à un modèle de mobilité choisie, tout en changeant à partir de la société les rapports de force à l'intérieur des entreprises.

Dans notre approche, le chômage et la précarité sont en effet le produit de la logique structurelle dont dépend la condition du travail salarié dans une *économie monétaire de production* (au sens de Keynes et de Marx) : celle d'être l'expression d'une contrainte monétaire faisant de l'emploi la condition d'accès à la monnaie, c'est-à-dire à un revenu dépendant des anticipations des capitalistes concernant le volume de la production rentable. Ainsi, dans une optique marxienne, le rôle du RSG, en contribuant à resocialiser la monnaie et en déconnectant l'accès au revenu de l'emploi, consiste à renforcer la liberté effective de choix de la force de travail en s'attaquant à la contrainte socio-économique par laquelle, comme le soulignait ironiquement Marx dans le Livre I du *Capital*, son propriétaire est non seulement libre de la vendre, mais se trouve aussi et surtout dans l'obligation de le faire.

De ce point de vue, le RSG constitue un dispositif essentiel de la remise en cause de l'asymétrie dans les conditions d'accès à la monnaie qui institue, dans

la société marchande, le clivage entre capitalistes et force de travail et correspond à ce que Marx appelle la soumission formelle du travail au capital. De cette vision résultent deux corollaires essentiels caractérisant la formulation de notre proposition :

- le montant du RSG devrait être idéalement établi à un niveau suffisamment élevé pour permettre au moins à tout un chacun de refuser la dégradation des conditions d'emploi et de rémunération qui font désormais d'un SMIC à temps partiel la norme d'emploi de référence réglant le montant des minimas sociaux.
- dans sa définition même, le droit au RSG requiert l'expansion de la logique du salaire socialisé et du système de garanties liés aux institutions de l'État-providence. Par conséquent, la mise en place d'un RSG ne comporterait ni la suppression du SMIC, ni celle d'autres prestations assurantielles de l'État-providence, comme par exemple les indemnités de chômage avec lesquelles il pourrait se cumuler.

II. Le RSG comme nouvelle forme de revenu primaire

Le deuxième pilier consiste à affirmer que le RSG ne doit pas être pensé comme une forme assistancielle (à l'image du RSA) liée à la redistribution du revenu. Il ne doit pas avoir non plus exclusivement un fondement de nature éthique, reposant sur la simple reconnaissance du droit à l'existence. Il doit en revanche être conçu et instauré comme un revenu primaire lié directement à la production, c'est-à-dire comme la contrepartie d'une activité créatrice de valeur et de richesse aujourd'hui non reconnue et non rémunérée. Cette définition du RSG, en tant que nouvelle forme de revenu primaire, trouve l'un de ses principaux fondements dans la montée en puissance de la dimension cognitive du travail, qu'il soit matériel ou immatériel. En fait, à la différence des

interprétations en termes de 'fin du travail', la crise actuelle de la forme du travail-emploi est loin de signifier une crise du travail comme source de la production de valeur et de richesses non marchandes.

Plus encore, notre thèse est que le capitalisme cognitif n'est pas seulement une économie intensive en savoir. C'est aussi, et peut-être davantage que ne le fut le capitalisme industriel, une économie intensive en travail, même si ce dernier se déploie de plus en plus souvent à travers des formes qui échappent à la norme classique du travail-emploi.

Le travail cognitif a en effet tendance à s'étendre sur l'ensemble des temps sociaux et à éroder les frontières habituelles entre temps de travail et temps libre. Cette dimension nouvelle du travail échappe à sa mesure officielle et à une conception réductrice l'assimilant à la notion d'emploi salarié. Il en résulte que la raison principale justifiant la mise en place du RSG ne peut reposer sur le seul constat de la crise structurelle des politiques de plein emploi, en risquant de le présenter comme un simple instrument d'atténuation des effets pervers du chômage de masse et de la précarité. Le fondement premier de la proposition du RSG provient en revanche d'un déplacement de la notion de travail productif lié à l'essor du capitalisme cognitif.

À la suite de la montée de la dimension cognitive du travail, deux caractéristiques majeures de la nouvelle organisation sociale de la production témoignent de ce déplacement en rupture avec la logique du capitalisme industriel.

1. La hausse du capital immatériel et le caractère de plus en plus social du travail et des gains de productivité

La première caractéristique renvoie à la dynamique historique par laquelle la part du capital nommé intangible (éducation et formation, santé, R&D), incorporé pour l'essentiel dans les hommes, a dépassé celle du capital matériel dans le stock réel du capital et est devenue le facteur explicatif principal de la croissance. Ce changement signifie que, dans le capitalisme cognitif, les déterminants

principaux de la croissance et de la compétitivité dépendent des facteurs collectifs de la productivité (niveau général de formation de la force de travail, densité de ses interactions sur un territoire, qualité des services collectifs du *welfare*, des infrastructures informationnelles et de la recherche, etc.). Ce sont notamment ces facteurs qui permettent la circulation de la connaissance sur un territoire, en générant pour les entreprises elles-mêmes des externalités de réseau et des économies dynamiques d'apprentissage, bases essentielles de l'innovation et d'une croissance endogène. Sur le plan macro-économique, cette socialisation du travail signifie aussi que les frontières traditionnelles entre travail et non-travail s'estompent et que les conditions de la reproduction de la force de travail deviennent de plus en plus directement ou indirectement productives. Pour paraphraser Adam Smith, mais en aboutissant à une conclusion opposée, la source de la « richesse des nations » repose aujourd'hui toujours davantage sur une coopération productive située dans la société, à l'extérieur des enceintes des firmes (Monnier et Vercellone 2007b, Vercellone 2016). L'essor des *commons* de la connaissance, à l'instar du modèle du logiciel libre, ainsi que la stratégie des firmes promouvant des plateformes d'innovation ouverte, en constituent l'une des manifestations clés (Vercellone & alii, 2015).

2. L'effritement des frontières entre travail et temps libre et l'expansion de nouvelles formes de travail productif

La seconde caractéristique concerne la manière dont le développement conjoint du travail cognitif et de la révolution informationnelle a profondément déstabilisé l'unité de temps et de lieu de la prestation de travail propre à la régulation du rapport salarial fordiste. Le temps de travail consacré directement à une activité de production durant l'horaire officiel de travail ne constitue plus souvent qu'une fraction du temps social de production. En même temps, l'activité créatrice de valeur et de richesse prend des formes nouvelles que les normes traditionnelles de mesure du travail ne parviennent pas à répertorier et à mesurer en la privant de toute forme de reconnaissance et de validation économique et

sociale.

Plusieurs éléments permettent d'illustrer cette mutation et les contradictions qu'elle engendre. Le premier élément renvoie à la nature intrinsèque du travail cognitif. Celui-ci se présente, en fait, comme la combinaison complexe d'une activité de réflexion, de communication, de partage et d'élaboration des savoirs qui s'effectue tant en amont, en dehors, que dans le cadre même du travail immédiat, direct, de production. L'importance de ces caractéristiques du travail cognitif croît avec son expansion dans le nouveau capitalisme. Aussi le temps dit libre se réduit-il de moins en moins à sa fonction cathartique de reproduction du potentiel énergétique de la force de travail. Il s'ouvre sur des activités diverses de formation, d'élaboration de projets, de travail bénévole, de participation à des réseaux de partage et de production des savoirs. Ces activités s'insèrent dans les différentes activités humaines et, de par leur nature, affaiblissent les frontières temporelles entre travail et non-travail. Il est hautement significatif à cet égard que la figure des intermittents du spectacle, considérée à l'époque fordiste comme une exception, tend aujourd'hui à être présentée comme un modèle paradigmatique du travail post-fordiste. Cela dépend justement de la manière dont elle entremêle structurellement des périodes de travail officiel et rémunérées et des périodes de chômage qui sont en réalité les moments d'une activité souvent intense dédiée à la préparation de nouvelles créations culturelles.

La tendance intrinsèque du travail cognitif à rendre poreuses les frontières entre travail et non-travail est par ailleurs démultipliée par la révolution informationnelle. Celle-ci affaiblit considérablement les contraintes spatiales, temporelles et techniques propres au déroulement de l'activité du travail et à l'usage des moyens de production à l'époque fordiste. Cette dynamique a une nature profondément contradictoire et ambivalente. Elle favorise tout autant la mise au point de formes inédites de mise au travail et de captation de la valeur de la part des entreprises que l'essor de formes non marchandes de coopération et d'échange. Il en découle une tension croissante entre la tendance à l'autonomie du travail cognitif et la

tentative du capital d'assujettir l'ensemble des temps sociaux à la logique hétéronome de sa valorisation.

Le second élément concerne précisément les mutations de la régulation du rapport salarial et du régime temporel du travail intervenues dans les firmes à la suite du passage de l'hégémonie d'une division technique et taylorienne du travail à celle d'une division cognitive du travail. Dans ce passage, le capital est non seulement à nouveau dépendant des savoirs des salariés, mais il doit obtenir une mobilisation active de l'ensemble de la subjectivité et des temps de vie des travailleurs. Sur le plan des pratiques de gestion des ressources humaines, la direction des firmes est ainsi conduite à reconnaître au travail une autonomie croissante dans l'organisation de la production, même si cette autonomie est contrôlée et se limite au choix des moyens pour atteindre des objectifs hétéro-déterminés. Comme pour la création de la valeur, les dispositifs managériaux de contrôle du travail se déplacent eux aussi de plus en plus en amont et en aval de l'acte productif direct. La prescription tayloriste du travail cède la place à la prescription de la subjectivité et de l'obligation du résultat. Le travail, dans ce cadre, doit lui-même prendre en charge la tâche de trouver les moyens de réaliser les objectifs fixés par la direction de l'entreprise, souvent de manière délibérément irréaliste. Le but est de pousser ainsi les travailleurs à une adaptation totale aux objectifs de l'entreprise, en intériorisant en même temps comme une faute l'incapacité de les réaliser pleinement.

Sous la pression conjointe du management par le stress et de la précarité, nous assistons ainsi à une amplification de l'emprise du travail sur la vie des travailleurs. Elle empiète désormais sur des domaines cruciaux pour l'équilibre des individus et est en grande partie responsable des nouvelles formes de « souffrance au travail ». Le corollaire de cette évolution est bien évidemment une augmentation considérable du nombre d'heures supplémentaires, non reconnues, non comptabilisées et non rétribuées, selon une logique de rentabilité analogue à celle que Marx appelait l'extorsion de la plus-value absolue.

Le troisième élément marquant cette dislocation des frontières entre temps libre et temps de travail concerne la façon dont les frontières des firmes tendent de plus en plus à intégrer le travail gratuit des consommateurs. Il s'agit de ce que dans la littérature économique et sociologique on analyse à travers la catégorie du *Digital Labour* et celle, plus vaste, de *travail du consommateur*.

Par le concept de *Digital Labour*, (Terranova 2000, Pasquinelli, 2008 ; Fuchs, 2012, Broca 2015, Vercellone et alii 2015), on désigne le travail gratuit et créateur de valeur qu'une multitude d'individus effectue sur internet, le plus souvent inconsciemment, au profit des grandes entreprises du numérique.

En particulier, les grands oligopoles d'internet sont parvenus à créer des écosystèmes dans lesquels les usagers participent à la production de contenus ou d'informations (big data) qui seront valorisés à travers la publicité ou la vente d'autres services par les firmes. Ces activités, en apparence autonomes, sont en réalité souvent contraintes par des protocoles bien précis et des contrats (comme dans le cas exemplaire de Facebook) qui permettent aux entreprises l'appropriation de ces contenus, ce qui conduit certains chercheurs à les apparenter à une véritable forme de travail subordonné (Cardon et Casilli 2015, Fuchs 2014). Cette tendance à convertir l'activité « autonome » des usagers d'internet en un travail productif créateur de valeur semble par ailleurs destinée à accomplir un nouveau bond en avant avec le développement de l'internet des objets et la croissance exponentielle du nombre des données qui constituent la matière première de la stratégie de valorisation des principales grandes firmes d'internet. L'importance croissante du *Digital Labour* dans le fonctionnement du capitalisme cognitif et informationnel est attestée aussi par la réflexion que nombre de chercheurs mènent sur une nouvelle fiscalité adaptée à la nouvelle donne de l'économie de la connaissance et du numérique. C'est ainsi qu'en France, par exemple, le rapport Colin et Collin, en se penchant sur le problème de l'imposition fiscale des grandes firmes du numérique, comme Google et Facebook, préconise de redéfinir la notion d'établissement stable sur la base du lieu de la

création de la valeur (et non de celui de localisation du siège officiel). La notion d'établissement stable est alors appréhendée comme une activité réalisée à travers le suivi régulier et l'exploitation des données produites par les utilisateurs sur le territoire d'un État déterminé. Nous avons là une reconnaissance claire de la réalité du *Digital Labour* menée à partir de la manière même dont la souveraineté fiscale de l'État doit repenser l'impôt en identifiant les sources nouvelles de la création de valeur et des profits appropriés par les entreprises du numérique.

Comme nombre de recherches l'ont montré, (Dujarier, 2008, Triffon, 2015), le *travail du consommateur* ne se limite pourtant pas au seul *Digital Labour*, mais englobe un spectre d'activités beaucoup plus étendu. L'externalisation vers les clients de phases entières du cycle de production réalisées auparavant au sein de l'entreprise est en fait une pratique courante commune à la plupart des grandes firmes de l'ancienne et de la nouvelle économie. Il s'agit d'une logique de mise au travail qui peut aller de tâches simples et/ou répétitives (achat d'un billet on-line, caisses en « libre service », montage d'un meuble), jusqu'à des activités plus complexes de conception du produit lui-même faisant partie de ce que dans le langage du *knowledge management* on appelle le modèle de l'innovation ouverte. Quoi qu'il en soit, la place croissante jouée par le travail productif du consommateur dans la chaîne de la création de la plus-value conduit un observateur attentif de ces phénomènes comme Guillaume Tiffon (2013) à en faire la base même d'une théorie du *néo-surtravail* et de l'exploitation.

Un dernier élément, et peut-être le plus important pour une reconsidération du concept de travail productif, a trait à la capacité du travail cognitif d'auto-organiser la production et à la manière dont cette capacité se concrétise en l'expérimentation de multiples formes de coopération alternatives. La rencontre entre une intelligence diffuse et les TIC a ouvert la voie à des formes inédites de circulation des savoirs, de coopération horizontale et de réappropriation collective des moyens de production. Elle est à l'origine de l'essor d'un nouveau modèle productif, voire d'un nouveau mode de production, organisé selon des principes alternatifs au public

comme au marché en tant que mécanismes de coordination de la production et de l'échange. De surcroît, ce modèle non propriétaire et non hiérarchique fait aussi souvent preuve d'une efficacité supérieure à celle des grandes entreprises, et ce tant sur le plan de la qualité des produits que sur celui du dynamisme de l'innovation. Les cas emblématiques du logiciel libre et du mouvement des *makers* ne constituent par ailleurs que la pointe la plus visible d'une économie des *commons* qui traverse l'ensemble des secteurs productifs, en mobilisant le travail autonome et bénévole d'une multitude de citoyens et de travailleurs.

En dépit de son efficacité économique et sociale, la principale faiblesse qui entrave le modèle des *commons* et met en péril son autonomie se trouve précisément dans l'absence de ressources et de temps dont souffrent les « communiens ». Le caractère non marchand, non propriétaire et bénévole de leur activité de travail met en fait les « communiens » dans la nécessité de se procurer un revenu dans l'univers du rapport salarial et des rapports marchands.

Face au monopole de logique bureaucratique-administrative de l'État et à celle du marché, il n'existe en fait pas encore un mécanisme institutionnel spécifique à l'économie des *commons* à même d'en assurer à la fois la validation économique et la soutenabilité. L'instauration d'un revenu primaire de base inconditionnel distribué de manière forfaitaire reconnaissant le caractère productif du travail réalisée dans l'économie des *commons* serait probablement l'un des dispositifs susceptibles de pallier ce manque. De surcroît, comme le soulignait Gorz, le caractère inconditionnel et forfaitaire du revenu de base, établi en dehors de toute tentation de rétablir une mesure du rapport entre effort individuel et droit au revenu, serait aussi la condition clé pour « préserver l'inconditionnalité des activités qui n'ont tout leur sens que si elles sont accomplies pour elles-mêmes » (Gorz, 1997, pp. 143-144).

3. Une double dislocation du concept de travail productif

Finalement, l'une des conséquences majeures de la

montée du travail cognitif est précisément la crise de la représentation du travail issu du capitalisme industriel, dont l'un des volets essentiels avait consisté à établir une opposition nette entre le temps de travail direct salarié, considéré comme le seul temps productif, et les autres temps sociaux, consacrés à la formation et à la reproduction de la force de travail, considérés eux comme improductifs. Cette évolution doit nous mener à repenser globalement le concept de travail productif et l'articulation des temps sociaux sur lesquels le modèle fordiste était assis. Il en va de même pour une représentation de l'économie fondée sur le monopole du binôme public-privé, État-économie capitaliste de marché, et ce tant pour ce qui concerne l'organisation de la production que pour ce qui concerne les principes de validations économique et sociale des activités.

Continuer à se référer au concept traditionnel de travail productif relèverait aujourd'hui du même anachronisme qui aurait consisté après la première révolution industrielle, à maintenir les anciennes catégories élaborées par les physiocrates qui considéraient que seul le travail agricole était productif. Puisque la coopération sociale précède et dépasse le temps de travail officiel consacré à la production, on peut formuler l'hypothèse selon laquelle le travail, dans le capitalisme cognitif, est toujours, du moins dans une certaine proportion, un travail souterrain, invisible, faisant partie d'une économie non rémunérée. Notons aussi que cette analyse constitue en elle-même une réponse à l'argument de la contrepartie en travail souvent évoquée par les critiques 'éthiques' d'un droit à un revenu garanti indépendant de l'emploi. En dépit de sa contribution productive, ce travail social n'est pas rémunéré et la valeur de cette production est réputée nulle, car elle n'appartient pas ou échappe aux critères de mesure traditionnels du travail dans la sphère monétaire et du rapport salarial.

En conséquence, la contrepartie en termes de travail existe déjà. C'est, au contraire, sa contrepartie en termes de revenu qui manque (Monnier et Vercellone 2007).

Il faut préciser que, de ce point de vue, la proposition

de RSG comme nouvelle forme de revenu primaire nécessite un réexamen du concept de travail productif. Il doit être mené sous deux aspects.

Le premier concerne la notion de travail productif pensée suivant la tradition dominante dans l'économie politique comme le travail qui produit un profit et participe à la création de marchandises. À cet égard, le RSG, en tant que salaire social, correspondrait, du moins en partie, à la rémunération collective de cette dimension toujours davantage collective, d'une activité productrice de valeur qui s'étend sur l'ensemble des temps sociaux et se traduit, sous des formes souvent inédites, par un prolongement du temps effectif de travail.

En poussant ce raisonnement encore plus loin, on pourrait même suggérer que, à partir d'un socle incompressible, la progression du RSG pourrait faire périodiquement l'objet d'une négociation collective rassemblant l'ensemble de la force de travail face au capital et à l'État.

Le second aspect, contre la pensée dominante au sein de la théorie économique, renvoie au concept de travail productif pensé comme travail producteur de valeur d'usage, d'une richesse qui échappe à la logique de la marchandise et du rapport salarial soumis au capital. Il s'agit en somme d'affirmer avec force que le travail peut être improductif de capital, mais producteur de richesses non marchandes et donner donc lieu à un revenu qui, en contrepartie, le consacre par une reconnaissance économique et sociale.

Dans cette perspective, le RSG se présenterait non seulement comme un salaire socialisé, mais aussi comme un premier niveau de la répartition primaire entre salaire, profit et rente.

Notons aussi le rapport à la fois d'antagonisme et de complémentarité que ces deux formes contradictoires de travail productif entretiennent dans le développement du capitalisme cognitif. L'expansion du travail libre va en fait de pair avec sa subordination au travail social producteur de valeur, en raison même des tendances qui poussent vers un brouillage de la séparation entre travail et non-

travail. La question posée par le RSG reste donc non seulement celle de la reconnaissance de cette deuxième dimension du travail productif, mais aussi et surtout celle de son émancipation de la sphère de la production de valeur et de plus-value.

III. Le RSG comme institution du commun

Enfin, le RSG doit être pensé comme une institution du commun pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le RSG ne dépend pas de la sphère publique mais correspond « à la mise en commun de ce qui est produit en commun » (Gorz 2003), et cela en dehors de toute logique contributive fondée sur un rapport de mesure et de proportionnalité entre effort individuel et droit au revenu. Dans cette perspective, en suivant la tradition mutualiste à l'origine du système de protection sociale en France, les ressources collectées pour financer le RSG pourraient être mises dans une caisse commune gérée directement par l'ensemble de ses bénéficiaires. En second lieu, le RSG, en tant que revenu primaire, présuppose et impulse le développement du commun lui-même. Il l'impulse dans la mesure où l'atténuation de la contrainte monétaire propre au rapport salarial autorisée par le RSG constituerait une condition clé pour permettre au travailleur cognitif de se réapproprier la maîtrise de son temps de vie et d'investir le temps et l'énergie psychique ainsi libérés dans des formes de coopération alternatives. Il le présuppose dans la mesure où son instauration implique des mécanismes de resocialisation de la monnaie, de validation de l'activité et d'accès à un revenu qui remettent en cause la logique capitaliste qui lie étroitement le revenu à l'emploi salarié, en faisant du second la pré-condition du premier.

Pour conclure, le RSG se présente à la fois comme une institution du commun, un revenu primaire pour les individus et un investissement collectif de la société dans le savoir. Simultanément au développement des services collectifs du welfare, il favoriserait l'essor d'un mode de développement fondé sur la primauté du non-marchand et des formes de

coopération alternatives au public, comme au marché, dans leurs principes d'organisation.

Bibliographie

- Broca S. (2015). « [Les deux critiques du capitalisme numérique](#) ».
- Cardon D. & Casilli A. (2015), *Qu'est-ce que le Digital Labor ?*, Ina Editions, Bry-sur-Marne.
- Colin N. & Collin P. (2013), [Mission d'expertise sur la fiscalité de l'économie numérique](#), Rapport, janvier 2013.
- Dujarier M.A. (2008), *Le travail du consommateur*, La Découverte.
- Fuchs, Ch. (2014) *Digital Labour and Karl Marx*. New York : Routledge. ISBN
- Gorz A. (1997), *Misère du présente, richesses du possible*, Paris, Galilée.
- Gorz A. (2003), *L'immatériel. Connaissance, valeur et capital*, Paris, Galilée.
- Harribey J.M. & Vercellone C. (Propos recueillis par Sandra Moati) (2015), « [Quelle place pour le travail ?](#) », *L'Économie politique*, n° 67, juillet 2015, p. 62-75.
- Marx K. (1963) *Le Capital. Livre I*, in Œuvres, Économie, Tome I, La Pléiade.
- Monnier J.M. & Vercellone C. (2007), « Fondements et faisabilité du revenu social garanti », *Multitudes*, n° 27, pp. 73-84.
- Monnier J.M. & Vercellone C. (2007b), « Travail, genre et protection sociale dans la transition vers le capitalisme cognitif », *European Journal of Economic and Social Systems*, Vol. 20, n° 1, pp. 15-35.
- Terranova T. (2000). Free Labor. Producing Culture for the Digital Economy. *Social Text*, Vol. 18, No. 2, pp. 335-8
- Tiffon G., 2013, *La mise au travail des clients*, Paris, Economica, Coll. « Études sociologiques ».

- Vercellone C. (2016), « [Les institutions du welfare comme enjeu de la crise. Vers un welfare du commun](#) », *Contretemps* 12/9/2016.
- Vercellone C. (dir.), Bria F., Fumagalli A.,

Gentilucci E., Giuliani A., Vattimo P. (2015), « [Managing the commons in the knowledge economy](#) », Report D3.2, D-CENT, European Project n° 610349, May 2015, 110 p.

Travail collectif, valeur et revenu : l'impossible dissociation

mardi 11 octobre 2016, par [Jean-Marie Harribey](#)

Par certains côtés, on peut se réjouir que, derrière les questions du travail et des revenus, vienne enfin au grand jour celle de la valeur, qui hante l'économie politique depuis ses origines, qui est niée par toute la science économique officielle, mais connaît une nouvelle actualité aujourd'hui. Cela parce que les finalités du travail sont remises en cause par la crise sociale et la crise écologique, parce que les conditions d'exploitation du travail et de la nature arrivent à un point extrême et parce que la répartition des revenus qui résulte de la domination du capital atteint des sommets d'injustice et d'insoutenabilité. L'origine de la valeur et son affectation sont alors sur la sellette. Ce regain d'intérêt mérite d'être approfondi, car les propositions de revenu universel, de salaire à vie et autres mesures de transformation de la protection sociale risquent de nous faire revenir en arrière à cause de leurs présupposés mal assurés. Je repasse en revue ici quelques éléments théoriques et épistémologiques susceptibles d'aider à la discussion : 1) la théorie de la valeur à laquelle je me réfère, 2) l'extension abusive du champ du travail et de la valeur derrière la thèse du salaire à vie, 3) le revenu universel ne peut pas être un revenu primaire.

1. La valeur est du travail social [1]

L'économie politique nous a légué un matériau communément appelé théorie de la valeur-travail, restée au stade du balbutiement avec un Adam Smith reprenant l'intuition d'Aristote qui distinguait valeur d'usage et valeur d'échange, et laissée bancal par David Ricardo qui faisait du travail une caractéristique interne à la marchandise. Reprise par Marx pour la transformer radicalement, cette théorie reformulée se résume ainsi : la *valeur d'usage* est une condition de la *valeur* en tant que forme monétaire du travail socialement validé, laquelle apparaît dans l'échange par le biais d'une proportion, la *valeur d'échange* qui est mesurée par la quantité de travail nécessaire en moyenne dans la société considérée. Le plus important ici est l'idée de *travail socialement validé*. Autrement dit, on n'en a pas affaire à l'opposition binaire des économistes classiques (Smith et Ricardo) entre valeur d'usage et valeur d'échange, fondatrice de l'économie politique. On a affaire à un triptyque au cœur duquel se situe la validation sociale, cruciale pour différencier la théorie de la valeur-travail de Ricardo et ladite loi de la valeur de Marx [2].

C'est ce triptyque que j'ai utilisé depuis les années 1990 pour théoriser la problématique de la

soutenabilité du développement, dans sa double dimension ; sociale et écologique. Ainsi, on peut définir ce que sont la richesse de la nature et la valeur produite par les humains en utilisant celle-ci, et les différencier : la nature est une richesse, mais n'a ni valeur économique intrinsèque, ni ne crée de valeur, cette dernière étant une catégorie socio-anthropologique et non pas naturelle. On mesure l'importance de la rupture épistémologique opérée par Marx qui a réfuté la croyance en l'existence de lois économiques naturelles pour affirmer avec force qu'il n'y avait que des constructions sociales et historiques en matière d'organisation de la société, de production et de répartition de la valeur créée par la force de travail.

De plus, le triptyque de Marx permet d'apporter une réponse à un problème laissé dans l'obscurité complète par le marxisme orthodoxe ultérieur. Dans une société capitaliste concrète, la force de travail employée par le capital produit de la plus-value (qui est une partie de la valeur) si celui-ci réussit à vendre la marchandise. En ce sens, le travail est dit productif pour le capital. Mais, dans cette société, il existe aussi un pan de l'activité humaine qui produit des services non marchands, qui ne sont donc pas vendus et qui ne procurent aucun profit privé. Le travail utilisé est productif de valeurs d'usage, mais

également de valeur qui s'ajoute à la celle produite dans la sphère capitaliste pour constituer le PIB, dont découlera la distribution de revenus. Cela peut sembler étonnant pour les tenants du libéralisme ou du marxisme traditionnel, mais le mystère peut être facilement levé : le marché valide le travail employé pour produire des marchandises, et la collectivité a validé *a priori* par décision démocratique le fait de produire de l'éducation non marchande, du soin non marchand, etc. Le paiement *a posteriori* est individuel dans un cas, via le prix, et collectif dans l'autre, via l'impôt ou les prélèvements sociaux. Autrement dit, la validation sociale du travail est une condition *sine qua non* dans les deux cas : elle résulte soit du marché, soit de la décision politique à un échelon étatique ou local, peu importe. Il s'ensuit d'une part, une double distinction entre le monétaire et le non-monétaire, et entre le monétaire marchand et le monétaire non marchand. D'autre part, la validation sociale est si importante qu'elle est le cœur de la discussion et de la controverse sur le revenu universel ou sur le salaire à vie. [3]

Ajoutons que remettre le travail et sa validation sociale au centre de la discussion permet de prendre ses distances avec le mythe de la fin du travail, ainsi qu'avec les tentations de renvoyer les femmes dans leur foyer [4] et, au final, avec le glissement progressif de pans entiers de la vie humaine dans la sphère de la marchandise.

2. Les champs du travail et de la valeur ne sont pas extensibles à l'infini

Dès lors qu'on a repéré que l'élément déterminant du passage de la simple valeur d'usage à la valeur est la validation sociale, soit par le marché, soit par décision politique, on peut délimiter les frontières de la richesse sociale (l'ensemble des valeurs d'usage disponibles, car produites par les humains ou « données » par la nature) et celles de la valeur au sens économique, bien plus restreintes que les premières. En d'autres termes, tout ce qui est richesse n'est pas valeur. La lumière du soleil est une richesse (et elle sert à produire de la valeur) mais elle n'est pas valeur. Le lien social est une richesse, mais il n'est

pas valeur ; *a fortiori*, il n'est pas valeur monétaire marchande.

La délimitation de la richesse et de la valeur renvoie à la délimitation du travail. Et une première clarification s'impose parce que, trop souvent, le travail est confondu avec le travail salarié et l'emploi avec l'emploi salarié (oubliant le travail indépendant), ou bien le travail est opposé à l'emploi (alors que l'emploi est le cadre juridique dans lequel le travail salarié ou non s'exerce), ou encore le travail est opposé à l'activité (sans que cette dernière soit rapportée à l'exigence de validation sociale pour être créatrice de valeur). [5]

On peut alors se demander si la proposition de salaire à vie de Bernard Friot respecte ces conditions. Nous débattons ensemble depuis environ deux décennies [6] et s'il a cherché comme moi à réexaminer au cours des années passées la théorie de la valeur, nous n'en tirons pas les mêmes enseignements. Il a fait sienne l'idée, que je rappelle brièvement plus haut, selon laquelle le travail productif de valeur dans la société capitaliste actuelle ne se limite pas à la sphère marchande, c'est-à-dire qu'il existe un espace de valorisation qui échappe au capital, mais il ne fixe pas de limite à cette définition. Ainsi, selon lui, le retraité produit la valeur représentée par sa pension, le parent l'allocation familiale et le chômeur son allocation chômage. Il conclut alors en déniait toute pertinence à la notion de transfert social et cela va jusqu'à récuser toute idée de solidarité inter-générationnelle. [7] Or, les prestations sociales formant le « salaire socialisé » sont des transferts sociaux, et non pas un revenu de type primaire. Le critère qui distingue une activité libre (celle du retraité par exemple), productive de valeur d'usage, d'une activité productive de valeur devient décisif : la validation sociale de cette activité n'existe pas par définition pour le retraité, puisqu'elle est libre de toute contrainte sociale.

En réalité, sa thèse souffre, selon moi, d'une contradiction logique, sans même parler des mourants et des grabataires, qui continuent pourtant de recevoir leur pension bien que ne pouvant rien faire : imaginons que tous les salariés des entreprises privées et tous ceux des administrations

publiques se mettent en grève générale illimitée pour faire échouer une « contre-réforme » et que cette grève dure longtemps, pourrait-on payer les retraites ? Si oui, puisque, aux dires de Bernard Friot, les retraités créent la valeur qui sert à les rémunérer, que feraient-ils de leur argent puisqu'il n'y aurait plus rien à acheter (marchandises non produites) et plus rien à payer collectivement (services non marchands non produits) ? Sinon, la thèse centrale de Bernard Friot s'effondre.

Sa construction théorique revient à récuser la distinction valeur d'usage/valeur puisque tout producteur de valeur d'usage est de fait producteur de valeur, et à oublier, bien que se réclamant de Marx, toute la profondeur de la distinction faite par ce dernier entre travail concret et travail abstrait, le passage de l'un à l'autre étant assuré par la vente sur le marché dans le cas des marchandises.

À juste titre, Bernard Friot refuse que la retraite puisse être un revenu tiré de l'épargne individuelle, mais son opposition entre revenu et salaire ne tient pas. Le terme de revenu est un terme générique : dans le capitalisme, trois formes de revenu sont en conflit : le salaire, le profit capitaliste et la rente.

Indépendamment de l'objectif politique louable qui pourrait être de garantir à vie le versement d'un salaire, l'échafaudage théorique pour justifier celui-ci ne peut pas, selon moi, tenir debout, en raison du critère déterminant évoqué ci-dessus : la validation sociale. Bernard Friot confond la validation sociale d'un droit (celui d'un salaire, ou d'un revenu universel diront les partisans de ce dernier) avec la validation sociale du travail qui fournira les biens et services (et donc leur valeur distribuable en revenus) susceptibles de satisfaire ce droit.

Selon Bernard Friot, le produit non marchand serait inclus dans le produit marchand à travers les prix, via les cotisations sociales. Mais, si cela était, on ne pourrait pas considérer que le produit non marchand s'ajoute au produit marchand pour définir le revenu national. Bertrand Bony [8], membre du Réseau salariat, estime que le salaire socialisé est compté deux fois dans le PIB, une première fois dans la valeur ajoutée des entreprises et une seconde fois lorsqu'il

sert à faire l'évaluation des services non marchands au coût des facteurs. Or, c'est confondre les opérations de production et les opérations de répartition définies par la comptabilité nationale.

Bernard Friot propose d'étendre le modèle de la cotisation sociale à l'investissement. Il récuse le crédit et pense que l'investissement peut être financé par le prélèvement d'une cotisation économique sur la production courante. Cette extension de la notion de cotisation a le mérite de rappeler la nécessité de maîtriser collectivement l'investissement. Or, puisqu'il s'agit de socialiser celui-ci, il n'est pas besoin de le ramener à du salaire. Si, en termes de valeur, tout provient du travail, tout ne se réduit pas à du salaire. On comprend l'intention légitime de Bernard Friot : réaffirmer l'origine de la valeur et que l'ensemble de la société a vocation à contrôler tout ce qu'elle produit, au lieu d'abandonner cette maîtrise à ceux qui possèdent le capital. Mais cette cotisation économique prélevée sur la production courante rappelle la notion néoclassique d'épargne préalable, qui nie la nécessité d'une création monétaire pour financer l'investissement net à l'échelle macroéconomique, et qui relève d'une conception exogène de la monnaie renvoyant la création de celle-ci entre les mains d'une unique institution centralisée, la banque centrale ou l'État. Cela rejoint l'idée que partagent les partisans du revenu d'existence favorables à de la monnaie « hélicoptère ». [9]

Au-delà de cette théorisation très fragile, Bernard Friot invite à réfléchir sur l'ambivalence du salariat : à la fois aliénation, parce qu'il est le rapport social du capitalisme, et construction politique d'institutions préfigurant ou préparant son dépassement. Il n'est pas l'un ou l'autre exclusivement, il est les deux.

3. Les externalités au profit du revenu universel prétendument primaire

Le courant de pensée qui est allé le plus loin dans la tentative de mettre en relation les transformations du travail menées par le capitalisme et l'origine de la valeur est le cognitivisme, pour lequel la grande

transformation du capitalisme actuel réside dans la place croissante des connaissances dans le processus productif. [10] « Le travail cognitif est une activité qui, quasiment par essence, se développe tant en amont, c'est-à-dire en dehors de l'horaire officiel de travail que durant l'horaire officiel de travail en traversant l'ensemble des temps sociaux et de vie » [11]. Cette évolution qui verrait la valeur naître hors du système productif serait telle qu'elle conduirait soit, selon certains, à éliminer le travail vivant comme source de la valeur, soit, selon d'autres, à englober dans le travail vivant tout instant de la vie, mais, dans les deux cas, elle obligerait à abandonner toute référence à la théorie de la valeur élaborée par l'économie politique, celle de Ricardo de la valeur-travail incorporé et aussi celle de Marx.

Les théoriciens du cognitivisme ne voient pas que, lorsque le travail vivant et la valeur se réduisent à mesure que la productivité du travail progresse, il s'agit d'un même phénomène. En d'autres termes, la dégénérescence de la valeur n'infirmes pas la loi de la valeur, elle en est au contraire la stricte application. Et la subsumption de l'ensemble de la vie par le capital ne restreint pas la sphère du travail et de la productivité, mais au contraire l'élargit. Enfin, l'élaboration des connaissances et leur mise en œuvre ne sont pas le fait d'initiatives individuelles, mais résultent d'une construction collective. La relation qu'établissent ces théoriciens entre l'activité autonome comme nouvelle source de la valeur, et l'utilisation des connaissances, supposées nées de cette activité, s'écroule donc.

Ces erreurs reproduisent le fétichisme du capital : « L'indépendance de la sphère financière a été largement analysée comme un 'régime d'accumulation à dominante financière ou patrimoniale'. Ainsi, la valeur émerge de la sphère de la circulation monétaire tandis que la sphère de la production industrielle et l'entreprise perdent le monopole de la création de valeur et donc du travail supposé directement productif » [12]. La conclusion est digne de la théorie néoclassique : « la source de la richesse, c'est la circulation » [13].

Une croyance en une distribution du revenu « préalablement » au travail collectif s'installe

progressivement, et qui, de plus, chez d'autres auteurs, confond les notions de flux et de stock, ou encore de revenu et de patrimoine : « Nous proposons [...] de reconnaître un droit à un revenu d'existence véritable contrepartie de la reconnaissance du droit de chacun à l'existence *puisque nous héritons tous de la civilisation* » écrit un autre théoricien du revenu d'existence [14]. Or, aucun revenu monétaire ne provient d'un prélèvement sur le patrimoine, car tous les revenus sont engendrés par l'activité courante.

Que penser des thèses qui voient dans la révolution numérique la possibilité de dissoudre encore davantage les frontières du travail et qui disent que les grandes sociétés réussissent aujourd'hui à reléguer au consommateur une partie des tâches de production autrefois assurées par elles ? Tout un pan de littérature est consacré à traiter de la valeur qui serait créée par le consommateur dans le cadre d'une nouvelle économie dite collaborative. [15] Mais Ikea vend des meubles en kit, pour diminuer ses coûts et donc pratiquer des prix concurrentiels car plus bas. On ne peut pas à la fois dire que la valeur des meubles diminue et que l'acheteur a créé de la valeur, quelle que soit l'impression fâcheuse de ce dernier qui peine à assembler l'objet de son désir. En bref, le discours des acteurs ne peut tenir lieu de théorie. Comme le dit Sébastien Broca à propos des communs numériques, « les entreprises cherchent à capter ces 'externalités positives', en nouant hors du cadre salarial, voire de tout lien contractuel, des alliances avec les 'multitudes' » [16]. On pourrait ajouter que Keynes, pourtant peu enclin à l'indulgence envers les économistes classiques et Marx, demandait expressément de distinguer le seul facteur de production effectif, le travail, et le cadre environnant dans lequel celui-ci s'inscrivait. [17]

Puisque l'essentiel de la production de valeur se fait selon eux hors de la sphère du travail, les théoriciens du cognitivisme considèrent que le revenu d'existence serait un revenu primaire, rémunérant l'activité autonome des individus, définie comme productive. D'autres encore affirment que le lien social est synonyme de valeur au sens économique. Dans les deux cas, c'est encore confondre valeur d'usage et valeur, ou richesse et valeur. [18] L'identification automatique de la valeur à la valeur

d'usage fait l'impasse sur l'indispensable reconnaissance collective politique de l'utilité d'une activité pour la société : par définition, l'utilité sociale ne peut être déclarée par chaque individu isolé, sinon comment prendre en compte la crise écologique qui oblige à redéfinir collectivement les modes de production ? Le « joueur de belote » vanté même sur France culture [19] comme créateur de valeur économique est le comble de l'idéologie en répandant une magistrale erreur de raisonnement économique. Celle-ci consiste à croire que le versement d'un revenu par l'État ou le lâchage de billets par un « hélicoptère » de la banque centrale valideraient les activités individuelles libres.

Dans un débat qui nous a réunis, Carlo Vercellone me demande d'appliquer la thèse de la validation sociale des activités monétaires non marchandes [20] que j'ai élaborée. Or, dans la sphère monétaire non marchande, la validation des activités économiques tient dans une décision politique *a priori*, dont il résultera travail, production de valeur et distribution de revenu. Par exemple, la décision de l'État d'apprendre à lire et à écrire aux enfants, ou bien celle d'une municipalité d'accueillir les enfants dans une crèche, sont suivies de l'embauche d'enseignants et de puéricultrices, dont le travail est validé par cette décision, et qui produisent des services et donc de la valeur, laquelle permet de verser des salaires. Comme on l'a vu plus haut, une fois le produit national augmenté de ce produit non marchand, l'impôt vient en assurer *ex post* le paiement collectif.

Quelles que soient les oppositions déclarées publiquement par les partisans des diverses formes de revenu d'existence entre eux ou avec ceux du salaire à vie, la conception de la monnaie exogène, voire monétariste, les conduit tous à la notion de revenu primaire. Mais la contradiction surgit aussitôt : « Une création monétaire perpétuelle, reconduite d'année en année, équivalente à la totalité du montant d'un RSG suffisant, ne serait pas à même d'assurer la stabilité macro-économique de son financement (au risque d'aboutir à terme à une spirale inflationniste) et surtout de l'asseoir sur une véritable transformation du mode de répartition. » Pourquoi y aurait-il inflation puisqu'une production a,

paraît-il, eu lieu ? Les auteurs répondent : « Notre approche du RSG débouche nécessairement sur l'idée selon laquelle il ne peut être compris que comme une nouvelle forme de revenu primaire lié directement à la production. En tant que tel, c'est la contrepartie d'une activité créatrice de valeur aujourd'hui encore non reconnue, une forme de *salaire social* . » [21] Autrement dit, il s'agit de la même erreur que celle commise par le MFRB et par Mylondo, qui pensent que la validation sociale viendrait d'un versement de monnaie. Or, la validation sociale des activités non marchandes qui *auront* une expression monétaire est une *décision de type politique en amont*, portant sur ces activités et non sur le versement de monnaie qui en est la conséquence, sinon il s'agirait d'un simple transfert de revenu de certaines catégories à d'autres. [22]

Face aux solutions néolibérales ou socio-libérales, il faudra réenvisager la réduction du temps de travail, non pas celle des petits boulots ni celle consistant à sortir « volontairement » (sic) de l'emploi, mais une répartition sur tous du temps de travail collectif nécessaire [23]. La situation de détresse sociale créée par la violence de la crise capitaliste est telle qu'elle appelle sans aucun doute des mesures d'urgence tant qu'un processus de réduction du temps de travail continu n'a pas produit ses effets bénéfiques sur le plan de l'emploi de tous. Une simplification et une amélioration de la protection sociale pourraient être faites de plusieurs manières. Grâce à une allocation garantie à tout adulte de 18 ans disposant d'un revenu inférieur à un seuil déterminé et qui remplacerait la dizaine d'allocations diverses actuelles, le tout accompagné de la garantie d'accès aux services publics non marchands [24]. On pourrait aussi améliorer grandement le dispositif de RSA en le rendant automatique et le porter à hauteur dudit seuil de pauvreté. Ou encore, on compte en France 8,5 millions de pauvres en dessous du seuil fixé à 60 % du revenu médian. Si l'on versait une allocation de 1000 euros par mois à ces personnes, l'enveloppe annuelle serait de 102 milliards d'euros, soit quatre à sept fois moins qu'un revenu versé à tout le monde, du plus pauvre au plus riche, dans le cadre d'une allocation universelle dont les évaluations vont de 400 à 700 milliards par an.

La négation du travail dans toutes ses dimensions, ravalé au rang de marchandise, et la violence qui lui est infligée, ont pour corollaire le fétichisme qui entoure la production de valeur et qui pousse à croire que toute richesse sociale et naturelle est réductible à de la valeur, c'est-à-dire à une somme de monnaie.

Au final, le revenu inconditionnel renvoie à une conception individualiste de la société antagonique avec l'obligation de valider socialement la valeur susceptible d'être créée et distribuée. À cette aporie

théorique s'ajoutent plusieurs risques politiques. Celui de voir le capitalisme en crise se saisir de cette proposition pour libéraliser davantage l'emploi de la force de travail, l'ubérisation sans protection étant le nouveau modèle rêvé par un patronat de combat. Celui de réduire le projet de réduction du temps de travail pour tous à une « sortie de l'emploi » individuelle, le risque étant encore plus grand pour l'autonomie des femmes. Celui de dissoudre un peu plus les collectifs humains, dont les collectifs de travail qui restent un des facteurs de socialisation.

Notes

[1] Pour approfondir : Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, Fondements d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013.

[2] C'est ce point qui a fait l'objet de la confrontation entre mon livre cité ci-dessus et celui d'André Orléan, *L'empire de la valeur, Refonder l'économie*, Paris, Seuil, 2011. Voir aussi mon article « [La valeur, ni en surplomb, ni hors-sol](#) », *Revue de la régulation*, n° 10, 2^e semestre 2011 ; ainsi que « [Du travail à la monnaie, essai de perspective sociale de la valeur, Examen critique de la vision autoréférentielle de la valeur et de la monnaie](#) », Colloque « Institutionnalismes monétaires francophones : bilan perspectives et regards internationaux », Lyon, 1^{er}-3 juin 2016.

[3] Ma thèse a donné lieu à un débat très dense. Voir les [discussions](#) que j'ai eues avec notamment Jacques Bidet, Gérard Duménil, Antoine Artous, Michel Zerbato, Christophe Darmangeat.

[4] Voir Rachel Silvera et Anne Eydoux, « [De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas... à ne pas franchir](#) », dans Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, *Le bel avenir du contrat de travail*, Syros, 2000 ; Stéphanie Treillet, « Revenu d'existence : un danger pour l'autonomie des femmes, Pour une vraie réduction du temps de travail », Commission Genre d'Attac, 2015.

[5] Ces confusions sont la copie conforme des mystifications élaborées pendant les années 1980 à l'OCDE et en France dans les rapports d'Alain Minc (*La France de l'an 2000*, Rapport du Commissariat général du Plan, Paris, O. Jacob, 1994) et de Jean Boissonnat (*Le travail dans vingt ans*, Rapport du Commissariat général du Plan, Paris, O. Jacob, 1995) et qui, pour justifier les politiques laissant filer le chômage, prônaient le remplacement de l'emploi par l'activité.

[6] Voir notamment Jean-Marie Harribey, « [Du travail et du salaire en temps de crise](#) », *Contretemps*, avril 2012 ; « [Les retraités créent-ils la valeur monétaire qu'ils reçoivent ?](#) », *Revue française de socio-économie*, n° 6, second semestre 2010, p. 149-156.

[7] Sur ce point, nous partageons la critique de Pierre Khalfa dans ce même numéro des *Possibles*. La curiosité est que sa critique est faite au nom des catégories de Marx sur la valeur que lui-même récuse.

[8] Bertrand Bony, « [Réponse à la critique de J.-M. Harribey sur L'enjeu du salaire](#) » et ma [réponse](#).

[9] L'image de l'hélicoptère est due à Milton Friedman, « The Optimum Quantity of Money », dans *The Optimum Quantity of Money and Other Essays*, Chicago, Aldine, Publishing Company, 1969. Dans son esprit, il s'agissait de moquer les politiques monétaires cherchant à redynamiser l'économie, parce que, selon lui, cela ne sert à rien. Voir Jean-Marie Harribey, « [Ubu prend l'hélicoptère monétaire](#) », *Médiapart*, 28 avril 2016.

[10] André Gorz, *L'immatériel, Connaissance, valeur et capital*, Galilée, 2003. Carlo Vercellone et Jean-Marie Monnier « Le financement du revenu social garanti, approche méthodologique », *Mouvements*, 2013, n° 1, p. 44-53. Les auteurs disent se référer à un texte célèbre de Karl Marx, *Manuscrits de 1857-1858* (« *Grundrisse* »), Éd. sociales, 1980, tome 2, p. 192-193. Pour une critique de leur interprétation, voir Jean-Marie Harribey, *La richesse, la valeur et l'inestimable*, *op. cit.*

[11] Carlo Vercellone et Jean-Marie Monnier, *ibid.*, p. 47.

[12] Yann Moulier Boutang, « Capitalisme cognitif et nouvelles formes de codification du rapport salarial », in Carlo Vercellone (dir.), *Sommes-nous sortis du capitalisme industriel ?*, La Dispute, 2003, p. 308.

[13] Yann Moulier Boutang, *L'abeille et l'économiste*, Carnets Nord, 2010, p. 221.

[14] Paul Ariès, *La décroissance, Un nouveau projet politique*, Golias, 2007, p. 201 et p. 356, souligné par moi.

[15] Voir par exemple Marie-Anne Dujarier, *Le travail du consommateur, De Mc Do à eBay : comment nous coproduisons ce que nous achetons*, Paris, La Découverte, 2008.

[16] Sébastien Broca, « [Les deux critiques du capitalisme numérique](#) », 2015, p. 5.

[17] « Au lieu de dire du capital qu'il est *productif* il vaut beaucoup mieux en dire qu'il fournit au cours de son existence un rendement supérieur à son coût originel. Car la seule raison pour laquelle on peut attendre d'un bien capital qu'il procure au cours de son existence des services dont la valeur globale soit supérieure à son prix d'offre initial, c'est qu'il est *rare* ; et il reste rare parce que le taux d'intérêt rattaché à la monnaie permet à celle-ci de lui faire concurrence. À mesure que le capital devient moins rare, l'excès de son rendement sur son prix d'offre diminue, sans qu'il devienne pour cela moins productif – au moins au sens physique du mot.

Nos préférences vont par conséquent à la doctrine pré-classique que c'est le *travail* qui *produit* toute chose, avec l'aide de l'art comme on disait autrefois ou de la technique comme on dit maintenant, avec l'aide des ressources naturelles, qui sont libres ou grevées d'une rente selon qu'elles sont abondantes ou rares, avec l'aide enfin des résultats passés incorporés dans les biens capitaux, qui eux aussi rapportent un prix variable selon leur rareté ou leur abondance. Il est préférable de considérer le travail, y compris bien entendu les services personnels de l'entrepreneur et de ses assistants, comme le seul facteur de production ; la

technique, les ressources naturelles, l'équipement et la demande effective constituant le cadre déterminé où ce facteur opère. Ceci explique en partie pourquoi nous avons pu adopter l'unité de travail comme la seule unité physique qui fût nécessaire dans notre système économique en dehors des unités de monnaie et de temps. » John Maynard Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, Paris, Payot, 1969, p. 223.

[18] On lira avec ahurissement que « jouer à la belote au troquet du coin, lire un livre, regarder un film, faire une partie de jeu vidéo [...] toutes ces activités concourent à l'enrichissement de la société, participent de l'utilité sociale, et, à ce titre, doivent être considérés comme des travaux », donc créant de la valeur économique (Baptiste Mylondo, « [Qui n'a droit à rien ? En défense de l'inconditionnalité, réponses à Attac](#) », 2015). À la question : « Mais comment fait-on pour évaluer la valeur d'une partie de cartes ? », il répond qu'elle a une valeur d'usage non nulle qu'il faut évaluer par son coût (Baptiste Mylondo, Entretien, *L'Âge de faire*, n° 110, été, 2016). Or, d'une part, quand on joue aux cartes avec des amis, cela n'a aucun coût, et, d'autre part, cela renvoie la validation au niveau individuel. Pour approfondir voir Jean-Marie Harribey, « [Le revenu d'existence : un piège néolibéral](#) », *Économie et politique*, dossier « Revenu de base ? », n° 744-745, juillet-août 2016, p. 39-43 ; « [Repenser le travail, la valeur et les revenus](#) », in Mateo Alaluf et Daniel Zamora (dir.), *Contre l'allocation universelle*, Éd. Lux, à paraître octobre 2016.

[19] France culture, « [Pourquoi le revenu de base n'existe toujours pas ?](#) », 3 juin 2016.

[20] Carlo Vercellone, « [Quelle place pour le travail ?](#) », Débat entre Jean-Marie Harribey et Carlo Vercellone, *L'Économie politique*, « Faut-il défendre le revenu de base ? », n° 67, juillet 2015, p. 62-75.

[21] Carlo Vercellone et Jean-Marie Monnier, *op. cit.*, p. 49 et 51.

[22] Distinguons bien un transfert de revenu (par exemple les retraites, qui vont des travailleurs actifs vers les retraités, ou un éventuel revenu d'existence) d'un transfert en nature (par exemple le service éducation qui bénéficie même à ceux qui ne paient pas d'impôt sur le revenu).

[23] Voir aussi Michel Husson M., Stéphanie Treillet, « La réduction du temps de travail : un combat central et d'actualité », *Contretemps*, 2014, n° 20 ; Fondation Copernic (P. Khalifa, coord.), *Le plein-emploi, c'est possible ! Éléments pour une politique de gauche*, Syllepse, 2016.

[24] C'est le principe du scénario 3 retenu par le rapport Sirugue, malgré ses hésitations sur le revenu universel, Rapport de Christophe Sirugue, « [Repenser les minimas sociaux, Vers une couverture sociale commune](#) », Rapport au Premier ministre 2016.

Revenu d'existence, une nouvelle piste pour les politiques néolibérales

mardi 11 octobre 2016, par [Stéphanie Treillet](#)

Le « revenu d'existence » (RE), ou « allocation universelle », semble avoir le vent en poupe. Une vague de rapports, tribunes, et projets d'expériences locales dans différents pays contribue à installer l'idée qu'il faudrait voir là la solution à l'échec patent des politiques de l'emploi et à l'extension du chômage et de la précarité. Pourtant nombre de questions, théoriques, politiques et pratiques, soulevées par ces propositions, restent obstinément sans réponse, ou appellent des réponses inquiétantes.

Les problèmes soulevés

On peut considérer que le RE constitue une très mauvaise réponse à de vraies questions. Les politiques néolibérales de l'emploi depuis une vingtaine d'années, à travers la Stratégie européenne de l'emploi [1] et les politiques nationales, dont la loi Travail en France n'est que le dernier développement, sont parvenues à mettre en œuvre la flexibilisation et la précarisation de l'emploi, le démantèlement du droit du travail, des politiques de *workfare* permettant de contrôler et sanctionner les chômeurs. Les effets en sont l'augmentation de la pauvreté (y compris dans l'emploi pour certain-es) et des inégalités, et une pression croissante au travail.

Il ne faut pas confondre les propositions qui font du RE un projet de société, avec l'urgence d'attribuer de façon immédiate un revenu décent aux chômeurs et précaires : les minima sociaux doivent être considérablement augmentés, et toutes les politiques ayant abouti à restreindre l'indemnisation du chômage abolies.

Il n'en reste pas moins que le RE constitue une fausse évidence, et que la bataille pour un revenu déconnecté de l'emploi représente une impasse, théorique et politique, dangereuse. Mais surtout, le point aveugle de cette discussion reste la question de l'autonomie des femmes, et de ce que représente le travail salarié, avec ses dimensions contradictoires, par rapport à cet objectif non négociable.

En réponse à cette impasse dangereuse, il faut

défendre une vraie réduction du temps de travail, pour toutes et tous, à même de parvenir à un véritable plein emploi, débarrassé des régressions que les politiques néolibérales sont parvenues à imposer.

De quoi s'agit-il ?

Rien de totalement nouveau sous le soleil : on trouve là une formulation contemporaine d'une aspiration ancienne, en lien avec de vieilles utopies qui ont traversé le mouvement ouvrier dès ses débuts, comme par exemple en 1880 *Le droit à la paresse*, de Paul Lafargue. Tout un courant de pensée s'est opposé à la valorisation du travail (un « dogme désastreux » pour Lafargue) très présente dans la plus grande partie du mouvement ouvrier.

Plus près de nous, l'ouvrage écrit par le « collectif Adret » en 1977, *Travailler deux heures par jour*, n'est pas tant un ouvrage pour une réduction du temps de travail salarié qu'un plaidoyer pour une société qu'on appellerait aujourd'hui de décroissance, où chacun délaisserait le travail subordonné pour se consacrer à des activités épanouissantes. On y trouve de façon significative un des arguments en faveur d'un recul de la division sociale du travail, chacun étant invité à faire un peu de tout (contribuer à l'entretien des espaces verts de sa ville, remplacer les services publics...). À noter qu'alors, pas plus qu'à la fin du XIX^e siècle, l'utopie de la fin du travail ou d'un revenu garanti n'est avancée comme une réponse au

chômage, mais comme une aspiration en soi.

C'est en revanche d'abord comme une réponse à la situation créée par l'enracinement du chômage de masse que l'idée d'un « revenu d'existence » a été réactivée de façon récurrente depuis les années 1980, notamment dans les mouvements de chômeurs et précaires, une partie des mouvements écologistes... Un revenu d'existence pourrait permettre aux chômeurs comme aux salariés de résister à la stigmatisation et aux pressions. Pour beaucoup, le plein emploi est désormais hors d'atteinte et c'est la « fin du travail » qui est à l'ordre du jour. Des activités librement choisies et autonomes, épanouissantes pour l'individu et utiles à la société, pourraient alors se développer. C'est la distinction établie par A. Gorz [2] entre la sphère du « *travail hétéronome* », et celles du « *travail autonome* », qui seule peut être celle de la liberté.

Au cours de la période récente, l'idée a bénéficié d'un regain d'audience, à la faveur de plusieurs propositions, dans un contexte où les politiques néolibérales, à l'instar de loi Travail en France, font avancer dans tous les pays de façon décisive la flexibilisation des marchés du travail : rapport sur le numérique [3], expérimentations en Finlande, aux Pays-Bas à Utrecht [4], etc.

Dans la plupart des versions, l'allocation serait inconditionnelle (quelles que soient les ressources et la situation), individuelle (cet aspect étant souvent présenté comme un progrès par rapport à des dispositifs de protection sociale encore familialisés, comme en France), et identique (le même montant pour chaque bénéficiaire).

Il faut d'emblée noter qu'il existe différentes versions du RE, plus ou moins directement compatibles avec les conceptions néolibérales et marchandes de l'économie, en fonction notamment du montant du revenu versé et des modalités envisagées de financement de celui-ci, mais aussi des objectifs affichés et des critères de légitimation. Ainsi, le chef de file de l'école monétariste, M. Friedman, est à l'origine de l'idée d'impôt négatif ou crédit d'impôt [5], où l'allocation, très faible, n'est explicitement qu'un filet de sécurité et permet au patronat de ne

pas avoir à payer des salaires complets aux actifs considérés comme les moins qualifiés et insuffisamment productifs, voire « inemployables ». Son projet prévoit notamment la suppression du salaire minimum. Aujourd'hui, cette approche est reprise par M. de Basquiat et G. Koenig dans le projet Liber.

Pour autant, on verra que les versions présentées comme plus progressistes ne sont pas pour autant incompatibles avec les politiques néolibérales, au contraire.

La « fin du travail » : un non-sens

Le postulat de la « fin du travail », sur lequel repose un grand nombre des propositions de revenu d'existence, constitue un non-sens, tant sur le plan économique et factuel et sur le plan politique et normatif.

Sur le plan factuel, l'idée selon laquelle des progrès technologiques d'une ampleur inégalée dans l'histoire rendraient le travail humain quasiment inutile pour la production (autre version de l'« usine sans ouvrier ») est une des justifications avancées pour le RE. Un vaste corpus a surgi au cours de la décennie 1990 à l'appui de ces idées (Gorz, Rifkin, Stiegler), qui resurgissent régulièrement depuis la révolution industrielle à chaque nouvelle vague d'innovations technologiques. Elles ont toujours été démenties par les faits.

En réalité, les gains de la productivité du travail ont considérablement ralenti dans les pays industrialisés depuis les années 1970, y compris dans l'industrie. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) n'ont guère contribué à les relancer. C'est ce qu'on appelle le paradoxe de Solow : « *Les ordinateurs sont partout, sauf dans les statistiques de la productivité* », paradoxe auquel on peut trouver de multiples explications, mais les faits sont là : les gains de productivité sont moins rapides aujourd'hui, avec les ordinateurs et les robots, que dans les années 1950 et 1960 sans eux.

De plus, les gains de productivité ne sont pas une

cause directe du chômage. Entrent en ligne de compte deux variables intermédiaires : d'une part le rythme de la croissance du PIB, qui détermine le nombre total d'heures de travail dont l'économie a besoin, et d'autre part la durée moyenne du travail, donc la façon dont ces gains de productivité se répartissent dans la population. Au cours des années 1945-1970, dans les économies industrialisées, il y avait à la fois des taux moyens annuels de croissance du PIB et de la productivité du travail très élevés (de l'ordre de 5 %), avec un taux de chômage très faible (même s'il s'agissait alors d'un plein emploi largement masculin). Depuis le début des années 1970, la croissance a fortement ralenti et les gains de productivité sont descendus à 1 ou 2 % par an. Dans le même temps, le chômage de masse s'est installé et n'a cessé de croître, du moins en Europe et surtout en France. Comme le résume M. Husson, « *c'est quand les gains de productivité ralentissent que le chômage explose* » [6]. En effet, alors que, pendant la première période, la durée moyenne du travail avait régulièrement diminué de façon importante (la pratique des heures supplémentaires est importante après la guerre et il faut attendre la fin des années 1960 pour que la durée légale de 40 heures hebdomadaires instaurée en 1936 soit effective), cette diminution marque le pas à partir des années 1980, malgré le passage aux 39 heures puis aux 35 heures en France. Le « partage » du travail se fait de façon libérale, à travers l'extension du chômage, de la précarité et du temps partiel. C'est la raison pour laquelle les gains de productivité, si affaiblis soient-ils, deviennent destructeurs d'emplois alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. La raison n'en est pas à chercher du côté des changements technologiques, mais du côté des choix effectués au travers des politiques néolibérales.

Sur une plus longue période, il faut noter que nous travaillons aujourd'hui en moyenne à mi-temps par rapport au milieu du XIX^e siècle. Si la durée du travail était restée la même, il y aurait environ 14 millions de chômeurs en France ! Cette réduction a accompagné les gains de productivité au cours des deux siècles, non comme un processus « naturel », mais comme le résultat de luttes sociales : il suffit de voir aujourd'hui l'offensive déterminée du patronat non

seulement pour augmenter la durée du travail mais aussi pour abolir toute référence à une durée collective et légale du travail. Il s'agit bien d'une lutte historique du salariat.

De plus, parler de « fin du travail », et notamment du travail salarié, revient à occulter sa répartition mondiale, dans l'industrie mais également dans le tertiaire, sous des formes tayloriennes traditionnelles, en lien avec la décomposition internationale du travail organisée par les firmes multinationales. On observe une salarisation croissante de la population active dans le monde, et notamment des femmes, dans les filiales des firmes multinationales partout dans le monde.

Fausse sur le plan du diagnostic économique, cette idée ne tient pas non plus la route sur le plan des valeurs et du sens de la vie en société. L'idée selon laquelle le travail rémunéré aurait cessé d'être au centre de la vie sociale a tout de l'illusion. Toutes les enquêtes sérieuses montrent que, aussi bien pour les chômeur-ses que pour les actif-ves occupé-es, l'emploi reste le vecteur principal de la socialisation, loin d'avoir perdu toute importance et d'être relégué aux marges de l'existence sociale. Une preuve en est l'état de santé dégradé et la surmortalité attribuables au chômage, comme l'a montré par exemple une étude détaillée de l'INSEE [7].

Ceux et celles qui parviennent à retourner une situation au départ subie et affirment tirer parti de leur extériorité à l'emploi pour s'adonner à des activités choisies constituent une infime minorité, aux marges de la très grande majorité de la population concernée.

Contribuer à la production sociale, avoir des collègues, mettre en œuvre son savoir-faire et ses qualifications, constituent toujours pour la majorité de la population un élément essentiel de la vie. La gestion néolibérale utilise cela (désir de reconnaissance, goût du travail bien fait, volonté d'implication, etc.) pour renforcer l'auto-exploitation des travailleurs, comme le montrent toutes les études sur les causes de la souffrance au travail. L'enjeu est donc de reconstruire les moyens de renforcer le salariat comme classe et de lui permettre

de résister à cette offensive diffuse aussi bien qu'à la menace permanente du chômage. Or le RE ne constitue pas une réponse.

C'est encore plus vrai pour les femmes, pour lesquelles l'accès au travail salarié a constitué et constitue encore une condition centrale de l'autonomie, y compris dans des conditions où l'égalité professionnelle est loin d'être une réalité et la précarité ainsi que les discriminations très souvent la norme.

Un projet hors-sol

La question du financement d'une allocation universelle d'un montant qui soit suffisant pour en vivre est évidemment une question essentielle, même si nombre de ses promoteurs semblent l'ignorer ou feindre de croire qu'elle se résoudra d'elle-même. Nous sommes en effet obligés de partir d'un postulat incontournable : *seul le travail humain est créateur de valeur dans l'économie*. Ni la nature en tant que telle, ni le capital (physique ou financier) ne créent en eux-mêmes de valeur, contrairement aux présentations de l'économie dominante (le mythe des « facteurs de production » qui essaie de faire croire que le capital est productif au même titre que le travail, et que le profit en est la juste rémunération). On ne peut répartir dans la société entre la population que le revenu courant produit par le travail à un moment donné, au fur et à mesure. Comme l'a développé J.-M. Harribey, on ne peut donc pas compter sur un stock de richesses accumulées par la production passée, comme l'argumentent certains partisans du RE, pour fournir année après année un stock de revenu, déconnecté du travail. [8] On ne peut pas non plus (en dehors des expériences de troc extrêmement limitées localement et sectoriellement comme les SELs) répartir le produit des activités bénévoles dans la mesure où elles ne font pas l'objet d'une comptabilisation et n'entrent pas dans une circulation monétaire, que ce soit sous la forme d'un échange marchand ou d'une redistribution fiscale. Or c'est bien par là qu'il faudra inévitablement en passer : trouver des recettes publiques (provenant des impôts ou de cotisations sociales) susceptibles d'être

distribuées à des périodes régulières sous forme d'allocation.

De ce point de vue, les deux versions du revenu d'existence ne sont pas à égalité. La version libérale a en effet le mérite d'apporter une réponse claire et cohérente à cette question du financement ; l'allocation serait financée soit par la suppression de toute l'aide sociale conditionnelle (minima sociaux, allocation logement, allocation de rentrée scolaire, bourses d'étude...) voire de toutes les prestations sociales universalistes (allocations familiales, retraites et assurance maladie), soit par une réforme fiscale d'ampleur (projet Liber). La première solution est le dispositif défendu hier par Friedman et Hayek, aujourd'hui par Basquiat et Koenig, et que la Finlande et la ville d'Utrecht se proposent de mettre en place à diverses échelles ; ainsi, l'expérimentation qui doit être mise en place en Finlande en 2017 pour deux ans en direction d'une population test tirée au sort de 2000 personnes prévoit une allocation de 560 € remplaçant tous les minima sociaux, et le projet de loi qui devrait en résulter ciblerait uniquement les chômeurs et bénéficiaires d'aides sociales. La deuxième solution est défendue en France par la Fondation Jean-Jaurès [9] : la protection sociale obligatoire et collective serait remplacée par un système d'assurances privées et facultatives.

La version se présentant comme progressiste, en revanche, n'apporte pas de réponse, ou tout au moins pas de réponse crédible qui se distingue des précédentes [10]. La plupart des auteurs, comme on l'a vu, bottent en touche en évoquant abstraitement une répartition des richesses présentes dans la société, en négligeant de dire par quels circuits monétaires, fiscaux ou autres, cette redistribution pourrait passer. Certains évoquent des pistes complémentaires, comme pour Mylondo la suppression de l'« usine à gaz de la politique de l'emploi », à savoir les différents dispositifs de reclassement, formation, sanction, etc. [11]. Le problème est qu'on est dans des ordres de grandeur qui sont sans commune mesure. On reprendra ici les calculs effectués par D. Clerc dans *L'Économie politique* [12], qui ont le très grand intérêt de confronter différents scénarios et de donner une présentation synthétique des différents coûts et

financements possibles.

- Une allocation universelle de 100 €, soit un cinquième du RSA, coûterait 80 m^{ds} d'€ par an, soit 3,5 % du PIB, c'est-à-dire un montant un peu supérieur à la recette de l'impôt sur le revenu.
- Une allocation de 460 €, le montant du RSA, coûterait 360 m^{ds} d'€, soit 16 % du PIB. C'est le montant proposé par le projet Liber (qui revendique un coût largement inférieur).
- Une allocation de 800 € (inférieure donc au seuil de pauvreté qui est en 2016 de 1000 €), coûterait 650 m^{ds} d'€, soit 28 % du PIB, l'équivalent de l'ensemble de la protection sociale.

Dans tous les cas de figure, les solutions qui sont proposées risquent donc d'être :

- Insuffisantes compte tenu de l'ampleur des montants en cause. Le risque est donc qu'*in fine* l'allocation soit réduite et ramenée à un filet de sécurité, ou que d'autres dépenses soient rognées ou supprimées (prestations sociales ou services publics) sans que cela suffise pour autant à garantir une allocation à hauteur suffisante pour sortir de la pauvreté ceux/celles qui n'auraient pas d'autres ressources.
- Génératrices d'inégalités dans la mesure où elles sont porteuses d'un recul ou d'une disparition des dispositifs de protection sociale collectifs et socialisés, avec en contrepartie un recours aux dispositifs marchands, dont on a vu les effets par exemple aux États-Unis en matière d'assurance maladie ; et/ou d'un recul de la progressivité, pourtant déjà bien entamée par les réformes, dans la période récente, de la fiscalité. D'une façon plus globale, il s'agit là, sous différentes

modalités, d'un projet de recul de la socialisation des dépenses.

Enfin, et peut-être surtout, il s'agit d'instaurer sous des modalités diverses une nouvelle répartition du revenu entre actifs (chômeurs ou occupés), qui ne touche pas au partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits. On retrouve là une version modernisée de la vieille idée selon laquelle ceux qui ont le « privilège » d'avoir un emploi devraient « faire un effort » en faveur de ceux qui n'en ont pas, exonérant ainsi largement le capital de la responsabilité du chômage et mettant ses revenus à l'abri de toute contribution collective.

Un projet de société régressif

Au-delà des contresens économiques, le point commun entre toutes les versions du RE est de promouvoir un projet de société régressif sur plusieurs plans.

Tout d'abord, il dessine en effet les contours d'une société duale, divisée entre ceux/celles qui arriveront à faire reconnaître socialement leur activité et à en vivre, et ceux/celles qui n'y arriveront pas ou s'y refuseront, et toucheront un revenu en contrepartie. Alors que l'objectif affiché par certains est d'éviter la stigmatisation des chômeurs, c'est l'inverse qui risque de se produire : avec le renoncement à tout objectif de plein-emploi, on ne voit pas comment ils/elles pourraient échapper à la stigmatisation actuelle. D'autre part, si l'on prend au sérieux la nécessité de l'existence d'un travail producteur de revenu à répartir, on voit mal par qui et comment serait prise, collectivement, la décision de qui travaille ou pas (si ce n'est, plus comme aujourd'hui, l'exclusion d'une partie de la population par le marché, pour les chômeurs). Si l'on considère que, dans une société fonctionnant sur la base d'un minimum de démocratie, cette répartition ne pourrait se faire de manière autoritaire, on imagine mal concrètement quelle forme de délibération collective pourrait conduire à une telle répartition. La participation à l'activité productive pourrait-elle se faire à tour de rôle, comme l'évoque sans guère de

précisions B. Mylondo ? Dans ce cas, qui l'organiserait ?

En second lieu, le projet de RE constitue une renonciation à la lutte contre le capital, et revient de fait à lui laisser le champ libre : au capital l'entreprise, la sphère du travail hétéronome et de la production, à l'extérieur les activités véritablement autonomes qui lui échapperaient ! C'est oublier que le capitalisme est un système global qui n'exerce pas sa domination seulement à l'intérieur des entreprises, mais dans l'ensemble de la société, l'idéologie, l'éducation, la culture, etc. La sphère de l'« autonomie » est subordonnée à la sphère de l'« hétéronomie », sans doute de plus en plus, à mesure que, comme les théoriciens du capitalisme cognitif le reconnaissent eux-mêmes, la frontière entre travail et non travail tend à s'estomper dans nombre de secteurs professionnels, ce phénomène étant renforcé par la connexion permanente. Loin d'être facteur d'émancipation, cette évolution participe de l'intensification et de la capacité du capital à repousser sans cesse les frontières de l'exploitation de la force de travail. D'une façon plus générale, on ne peut oublier que l'utopie totalitaire du néolibéralisme consiste à créer les conditions, pour le capital, d'une domination de toutes les dimensions de la vie sociale, comme l'ont analysé en détail Dardot et Laval [13]. Cela ne veut pas dire qu'il ne soit pas possible de dégager aujourd'hui et maintenant des espaces d'émancipation et de démarchandisation (services publics, protection sociale, activités associatives, certains secteurs de l'économie solidaire...), mais le RE ne paraît pas la bonne façon d'y contribuer, car il ne permet pas de construire un rapport de force, ni dans l'entreprise, ni en dehors.

On peut donc craindre qu'un tel dispositif n'aille dans le sens de l'actuelle entreprise de démantèlement du salariat (par l'ubérisation, l'autoentrepreneuriat, les différentes formes de franchise...), ainsi que des garanties et des institutions conquises par les luttes du XX^e siècle et qui, dans les pays industrialisés, l'entourent.

Un danger pour l'autonomie des femmes

Par ailleurs, un point commun à toutes les élaborations est *l'occultation presque totale de la situation des femmes*, de leur place dans le travail, dans la famille, et du statut des tâches domestiques et parentales. Pour certains, comme A. Gorz, ces tâches (non évoquées) sont implicitement assimilées à de activités autonomes au même titre que les activités artistiques, culturelles, le bénévolat, le jardinage.... Mais, dans l'ensemble, on a un gigantesque non-dit. Le problème n'existe pas. On peut prolonger cette analyse en notant que la distinction entre monétarisé non marchand et non-monétarisé non marchand, mise en évidence par J.-M. Harribey [14], est centrale par rapport à la situation des femmes : ainsi la garde des jeunes enfants peut être assurée par le monétarisé marchand (crèches privées ou assistantes maternelles), le monétarisé non marchand (crèches collectives dans le cadre du service public), ou le non monétarisé non marchand (mère au foyer, grand-mère...). On voit bien que les trois n'ont pas le même sens en termes de projet de société, que ce soit du point de vue de l'autonomie des femmes, de l'égalité dans la famille ou de la socialisation précoce des jeunes enfants (dont toutes les études montrent les effets positifs par rapport à la scolarisation future, la réduction des inégalités, etc.).

Plus globalement, la monétarisation des relations sociales peut représenter un acquis pour les femmes dans certaines conditions (urbanisation, recul de la communauté traditionnelle, individuation, anonymat...). [15] Plus généralement, il serait bon de considérer avec prudence des approches prônant, au nom de la « convivialité », de « l'autonomie », etc., une régression par rapport à la division sociale du travail : tout le monde fait un peu de tout... mais la division sexuée demeure et les services publics régressent !

Le projet de RE fait l'impasse sur la nature contradictoire du travail, et notamment du travail salarié dans le cadre capitaliste. Le travail, au sens anthropologique du terme, constitue l'être humain comme être social d'emblée : la transformation de la

nature pour vivre (production) ne se fait pas autrement que socialement. Il n'y a pas de Robinson Crusoé ! Pour l'être humain, le travail est donc à la fois obligation et souffrance (étymologie), et facteur d'épanouissement et de construction de lui/elle en tant qu'être social.

Le travail salarié est la fois subordination, aliénation et facteur d'émancipation. Pour le salariat en général, parce qu'il le constitue collectivement comme classe face au capital, même si les facteurs de différenciation contemporains (multiplication des statuts, externalisation) rendent concrètement difficile cette construction, alors même que le salariat est ultra-majoritaire dans la société (93% de la population active en France). Pour les femmes plus spécifiquement, car il constitue la condition de leur autonomie par rapport à la sphère familiale et/ou communautaire. On le voit à propos des nombreuses études sur les conséquences contradictoires pour les femmes de l'extension de la production par les firmes multinationales au Sud [16]. Il faut aussi prendre en considération le démenti factuel des théories des « trappes à inactivité », selon lesquelles les minima sociaux dissuaderaient d'occuper un emploi, nombre de chômeurs ne pouvant pas espérer un salaire supérieur au SMIC : beaucoup de femmes au SMIC à temps partiel continuent à travailler alors que le calcul économique rationnel devrait les conduire à ne pas le faire. [17] Dès le début, tous les débats sur la « fin du travail », au sens normatif du terme, oublient le sens différent de cette proposition pour les femmes et pour les hommes, dans l'organisation sociale actuelle. Cet aspect a été développé en détail par R. Silvera et A. Eydoux, « De l'allocation universelle au salaire maternel, il n'y a qu'un pas... à ne pas franchir ! ». [18]

On l'a dit, la situation des femmes constitue le grand point aveugle des analyses et des argumentaires de tenants du RE, même si quelques-uns laissent entendre qu'il est souhaitable que les femmes puissent « choisir » de rester au foyer (ce choix étant présenté alors comme « libérateur », par exemple par M. Anspach ou par P. Van Parijs [19], entre autres).

Que signifierait pour l'autonomie des femmes, pour leur place dans la famille et dans la société, pour la

répartition des rôles familiaux et sociaux, un revenu généralisé déconnecté de l'emploi ? N'y a-t-il pas là, compte tenu de la faiblesse des salaires féminins (les femmes constituent la grande majorité des salariés au SMIC), de la persistance des représentations sociales attribuant aux femmes la responsabilité principale dans les tâches domestiques et l'éducation des enfants, ainsi que de l'idéologie du salaire d'appoint, le risque de voir remettre en cause l'autonomie conquise, même difficilement par l'accès au travail salarié ? Et le risque de voir se mettre en place une forme non dite de salaire maternel ?

Pour anticiper un tel risque, nous disposons des enseignements imparables de l'expérience. D'une étude réalisée par J. Fagnani [20] sur les conséquences de l'extension en France de l'allocation parentale d'éducation (APE) du troisième au deuxième enfant, il ressort deux enseignements : ce sont majoritairement les femmes les moins qualifiées, en situation d'emploi précaire ou déjà au chômage, qui ont recours à l'APE. Le fait d'habiter une petite ville sans modes de garde collectifs des jeunes enfants accentue cette probabilité. Le recours à l'APE aboutit à leur exclusion durable de l'emploi.

D'autres études montrent aussi les conséquences négatives pour l'autonomie des femmes de tous les dispositifs de congé parental en Europe, même les plus « égalitaires » (cf. H. Périer [21]). Enfin, on sait que le « temps libre » hors travail contraint n'est pas utilisé de la même façon par les hommes et par les femmes. Les *enquêtes Emploi du temps* montrent une répartition différenciée entre hommes et femmes entre tâches domestiques et parentales, loisirs, activités culturelles et sportives, temps personnel (repos), etc.

La possibilité (pour les femmes uniquement) de retrait du marché du travail grâce au RE semble constituer, dans les versions considérées comme « progressistes », la réponse en miroir aux incitations à accepter n'importe quel travail, dans les versions les plus libérales (proches des politiques actuelles de *workfare*) présentant une allocation universelle comme un outil de flexibilisation du marché du travail. Cette idée est présente pour tous, mais pour les femmes elle prend une dimension particulière et

sexuée puisque la sphère du foyer est vue par tous ces auteurs comme leur étant réservée (d'une manière plus ou moins implicite, c'est-à-dire comme un fait allant de soi)

Il y a donc une « pente », non pas naturelle, mais socialement construite, pour qu'un revenu inconditionnel déconnecté de l'emploi se transforme en salaire maternel, dans le contexte des rapports sociaux et des représentations idéologiques actuels.

Conclusion

Il faut répondre aux questions posées, notamment parce que l'enjeu de l'unité entre syndicats de salariés et mouvements de chômeurs-précaires est

un enjeu central. Il est en effet essentiel de porter une alternative radicale aux politiques de l'emploi néolibérales. Le plein-emploi que nous défendons est à l'opposé du « plein emploi » de la Commission européenne (cf. article dans *Les Possibles* sur la Stratégie européenne de l'emploi [22]). Mais en défendant une vraie réduction du temps de travail, sans flexibilité, sans intensification du travail, sans perte de salaire. La question du droit inconditionnel à l'emploi à temps plein des femmes, loin d'être une question annexe, éclaire, par les risques que lui font courir les propositions de revenu d'existence, toutes les dimensions qui doivent être celles d'une politique alternative : consolidation et extension des services publics, bataille contre la précarité, consolidation et extension des droits de tou/tes les salarié-es.

Notes

[1] S. Treillet, « [La Stratégie européenne de l'emploi : une certaine conception de l'emploi des femmes](#) », *Les Possibles*, n° 2, Hiver 2013-2014.

[2] A. Gorz, *Métamorphoses du travail. Quête du sens*, Galilée, 1989.

[3] Rapport « [Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires](#) », janvier 2016,

[4] Un projet analogue a été rejeté par référendum en Suisse en juin 2016.

[5] *Capitalisme et liberté* (1962, traduit chez Robert Laffont en 1971) : au-dessus d'un certain seuil, l'État vous prend de l'argent, en dessous, il vous en donne. Ce qui permettrait ' *de fixer un plancher [...] au-dessous duquel aucun revenu net ne pourrait tomber* '. Ce principe méthodologique sert de support au projet Liber.

[6] M. Husson et S. Treillet, « [La réduction du temps de travail : un combat central et d'actualité](#) », *Contretemps*, n° 20, 2014.

[7] Annie Mesrine, « [La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ?](#) », *Économie et Statistique*, n° 334, octobre 2000.

[8] J.-M. Harribey, « [Un revenu d'existence monétaire et d'inexistence sociale](#) », Colloque « Pour ou contre le revenu d'existence », Paris, 12 janvier 2002. cf. également *La richesse, la valeur, l'inestimable, Fondements*

d'une critique socio-écologique de l'économie capitaliste, Paris, Les Liens qui Libèrent, 2013.

[9] T. Chevandier, J. Héricourt, « [Le revenu de base, de l'utopie à la réalité ?](#) », 22 mai 2016.

[10] On peut citer en effet le scénario de R. Passet, dans *L'illusion néo-libérale*, Fayard, 2000, dont la solution ne diffère pas tellement : suppression d'une grande partie de la protection sociale. Sur ce point cf. également M. Husson, « [Droit à l'emploi ou revenu universel](#) », *Les cahiers de l'émancipation*, Syllepse, 2011.

[11] B. Mylondo, Ne pas perdre sa vie à la gagner : Pour un revenu de citoyenneté, [Éd. du Croquant](#), 2011.

[12] D. Clerc, « Quelques réflexions sur le revenu de base », *L'Économie politique* n° 71, juillet 2016.

[13] P. Dardot et C. Laval, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, La Découverte, Poche, 2010.

[14] op.cit.

[15] Cf. l'ouvrage collectif d'Attac, *Le capitalisme contre les individus, repères altermondialistes*, Textuel 2010, notamment ch. 5, « Genre et individualisme ».

[16] Cf. H. Hirata et H. Le Doaré, « [Les paradoxes de la mondialisation](#) », *Cahiers du GEDISST*, n° 21, 1998,

[17] Sur les théories des « trappes à inactivité » cf. entre autres M. Husson et H. Sterdyniak, « [Faux chômeurs ou vrai dérapage statistique ?](#) », *Le Monde* 16 janvier 2001.

[18] Appel des économistes pour sortir de la pensée unique, [Le bel avenir du contrat de travail](#), Syros, 2000.

[19] M. Anspach M., « L'archipel du welfare américain ; âge d'abondance, âge de pierre », in « Vers un revenu minimum inconditionnel ? », et P. Van Parijs, « De la trappe au socle ; l'allocation universelle contre le chômage », *Revue du MAUSS*, n° 7, 1^{er} semestre 1996,

[20] J. Fagnani, « [L'allocation parentale d'éducation : contraintes et limites du choix d'une prestation](#) », *Lien social et Politiques*, n° 36, automne 1996, pp. 111-121.

[21] H. Périvier, « Débat sur le congé parental : emploi des femmes et charges familiales. Repenser le congé parental en France à la lumière des expériences étrangères. », *Revue de l'OFCE*, n° 90, juillet 2004.

[22] S. Treillet, « [La Stratégie européenne de l'emploi : une certaine conception de l'emploi des femmes](#) », *Les Possibles*, n° 2, Hiver 2013-2014.

Le régime des intermittents du spectacle, un modèle porteur dans une économie de la contribution ?

mardi 11 octobre 2016, par [Olivier Landau](#)

Comme dirait le philosophe Bernard Stiegler, nous vivons dans une « absence d'époque » [1]. Dit autrement, le changement d'époque que nous vivons est violent, rapide et transforme en profondeur notre société. Le numérique, la computation, la société de l'information donnent une place prépondérante au calcul dans la gestion de nos vies quotidiennes, de nos emplois, de la cité, des entreprises...

Le déploiement généralisé des réseaux IP [2], l'équipement de chacun de nous avec des outils connectés en permanence ont permis d'accélérer le transfert de nombreuses fonctions et tâches des entreprises vers leurs clients. Ce transfert enclenché dès la moitié du XX^e siècle [3] (les self-services où l'on se sert soi-même, les meubles en kit que l'on monte soi-même...) a pris une ampleur considérable avec l'informatisation et l'automation de la quasi-totalité des entreprises et des administrations. Ainsi, l'automation ne touche pas uniquement le salarié, mais aussi le client, le citoyen qui se voient obligés (ou satisfaits) d'acquiescer de nouvelles pratiques pour assumer nombre de tâches jadis confiées à des salariés et rémunérés.

Ce « système » est complété par la collecte de données personnelles et/ou environnementales qui sont traitées par des plateformes gérées centralement par quelques entreprises majoritairement californiennes.

Ces différentes évolutions technologiques et du marketing ont conduit à ce qu'on appelle aujourd'hui la *data economy*. C'est ainsi que s'est créé ce que l'on appelle le *free labour*, le travail gratuit qui peut conduire, si l'on ne réagit pas rapidement, à un processus global, c'est-à-dire planétaire et intégral de prolétarisation.

Cette brève description de la réorganisation de la société due au développement conjoint du numérique et des réseaux, ainsi qu'à une nouvelle robotique, tend à montrer que la notion de travail est en train d'évoluer. L'organisation des entreprises structurée

par l'automation computationnelle et informationnelle amène leur « management » à repenser la production, donc la place du travail.

Non seulement nous assistons à une production de plus en plus conséquente résultant de travail gratuit des consommateurs, mais encore, certaines plateformes dites collaboratives (Uber, Air B&B, ...) transforment « l'employé » (chauffeur, loueur,...) lui aussi en client de ces mêmes plateformes. Ainsi se développent très rapidement de nouvelles formes d'emplois précaires, intermittents sans couvertures sociales.

Néanmoins, autour de ces plateformes ont émergé de nouvelles formes d'organisation du travail, en particulier dans les métiers liés à l'informatique, telles que celles proposées par le mouvement du logiciel libre : en l'occurrence des développeurs informatiques, qui vont travailler dans des communautés de *free software*. Ces communautés sont caractérisées d'une part par le fait qu'aucun stade du travail n'est appropriable par quiconque, et d'autre part que ce stade du travail est une avancée dans le savoir partagé, ce savoir est redistribué à tous, pour que tous puissent contribuer à son évolution. Ces mouvements, souvent proches de la théorie économique des « communs », ont une vision sociétale constructive, mais n'ont pour le moment pas trouvé un mode de rémunération du travail contributif satisfaisant.

Cet état de fait rend nécessaire la recherche de nouveaux modèles. Ces modèles doivent garantir que, directement ou indirectement [4], le travail soit

correctement rémunéré et accompagné d'une couverture sociale conséquente. Cette couverture sociale doit pouvoir s'appliquer quel que soit le statut sous lequel le travail est effectué : salariat, emploi intermittent, travail indépendant, travail (ou emploi du temps) du consommateur ou encore travail que nous pourrions appeler « contributif », c'est-à-dire qui contribue au développement d'externalités positives.

Le régime des intermittents du spectacle répond à un certain nombre de ces impératifs. Il est donc intéressant d'examiner s'il peut offrir une transition vers d'autres modèles d'organisation du travail.

En effet, c'est l'un des rares régimes qui reconnaît et rémunère le travail hors emploi. Il reconnaît les temps d'acquisition de nouvelles compétences ou capacités, de pratique, de recherche... C'est-à-dire le travail indispensable et permanent pour maintenir et développer les savoir-faire nécessaires à l'exercice des métiers de comédien, musicien, technicien...

C'est pourquoi on peut se poser la question de savoir si ce régime ne permettrait pas d'intégrer le travail privé au travail social sans l'aliéner.

En quoi le régime des intermittents du spectacle s'applique-t-il à un domaine économique qui repose sur le savoir-faire de ceux qui y travaillent ?

C'est en 1936 que les partenaires sociaux du cinéma créent le régime *salarié intermittent à employeurs multiples* pour les techniciens et cadres du cinéma. À cette époque, une caisse spécifique indemnise les périodes de non-emploi. En 1965, le régime est intégré à l'UNEDIC dans le cadre d'une annexe 8. Puis, en 1968, est créée l'annexe 10 pour les comédiens et musiciens.

Nous nous attacherons à examiner plus précisément l'annexe 8, c'est-à-dire celle des techniciens et des ouvriers, moins spécifique en termes de métiers que celle des comédiens, donc plus facilement généralisable.

Dans de nombreux pays, ces professions sont considérées comme libérales et non salariées, *freelance* comme on dit dans les pays anglo-saxons. En effet, il est légitime de se poser la question de savoir si le lien de subordination qui caractérise le travail salarié est adapté aux métiers de la création qui demandent une autonomie et une liberté d'initiative. D'une certaine manière, le régime des intermittents du spectacle, en reconnaissant le travail hors emploi, comme nous allons le voir, le permet.

Le principe est basé sur des contrats de travail à durée déterminée « d'usage », c'est-à-dire non limités en nombre comme c'est le cas pour les CDD. Le taux des cotisations prend en compte l'intermittence ; en outre, les congés payés sont gérés par une caisse spécifique (congés spectacles).

À l'origine, les conventions collectives de ces secteurs considéraient l'intermittence, donc les CDD, comme la forme d'emploi normal ; les CDI subissaient un abattement de 30 % par rapport aux minimums syndicaux... le monde à l'envers !

Jusque dans les années 1980, l'indemnisation du chômage était calculée sur la base du minimum syndical du poste occupé, quel que soit le salaire de l'intermittent : un cadreur de renom était indemnisé comme son collègue débutant. Une mutualisation non seulement acceptée, mais revendiquée et regrettée aujourd'hui, comme le notait Pascale Ferran lors de la remise de son César il y a quelques années.

L'AFDAS (Assurance formation des activités du spectacle) a été créée en 1972, donnant accès à la formation continue aux intermittents. Ce droit est non seulement un droit, mais une nécessité pour les intermittents, comme nous l'avons noté plus haut. En effet, pour exercer son métier, un intermittent doit être toujours au fait des évolutions techniques, parfaire son savoir-faire de façon à être opérationnel dès le début de sa prise de fonction sur un film, dans un spectacle... Cet impératif est reconnu dans les annexes 8 et 10 de l'Unedic, qui prennent en compte les heures de formation dans le calcul du renouvellement des droits annuels.

Les intermittents du spectacle doivent avoir été salariés [5] 507 heures dans les 10 mois qui précèdent leur demande pour ouvrir des droits d'indemnisation de 243 jours. C'est-à-dire que si l'intermittent arrive « à faire régulièrement ses 507 heures », ses droits se renouvellent tous les ans.

Quelles leçons peut-on tirer de ce régime ?

Ce régime, qui finalement existe de longue date (1936), est fondé sur une économie de projets plus ou moins éphémères, mais industrielle. Le spectacle, le cinéma, ainsi que tous les domaines qui relèvent de la culture, de l'art et plus généralement « des savoirs » sont des industries spécifiques, les tâches ne peuvent pas être répétitives. Les tâches sont toujours nouvelles et demandent des savoir-faire en permanence renouvelés. Certes, le spectacle vivant que l'on pourrait penser récurrent, puisque chaque jour on rejoue la même pièce, le même morceau musical, pourrait donc être pour certains taylorisable. Mais la relation avec le public rend le spectacle chaque jour différent, atypique. De fait, ce n'est que lorsque le contenu de l'œuvre est fixé sur un support master [6] que les tâches deviennent répétitives et automatisables, c'est-à-dire la copie sur de multiples supports. Dans la plupart des industries culturelles, à la différence des industries classiques pré-numériques, la conception et la fabrication sont produites simultanément et représentent la majorité des coûts, le coût de reproduction et de diffusion est marginal. Si on compare avec l'industrie automobile, le coût de conception est séparé du coût de fabrication et ne représente qu'une petite part du coût final du véhicule.

Bien évidemment, on peut noter des différences selon les secteurs culturels (cinéma, théâtre, musique, édition...), mais le principe économique de base est toujours le même : un coût fixe important et des coûts de reproduction plus ou moins faibles. Les technologies numériques et les réseaux IP ont accentué ce modèle, les coûts de distribution devenant marginaux.

L'économie des industries culturelles apparaît donc comme un précurseur, très proche de l'économie des logiciels et aujourd'hui plus globalement de l'économie des plates-formes.

Au moment où l'automation peut remplacer toute tâche répétitive, la valeur remonte à la conception, elle se situe de moins en moins dans la fabrication, donc dans la production de masse (à l'instar des industries culturelles et logicielles) : dès le début des années 2000, les grands industriels (Apple, Philips, Ikea...) se sont débarrassés de leurs unités de production pour se concentrer sur la conception de leurs produits dont ils confient la fabrication à des sous-traitants, qui eux-mêmes s'automatisent (plan de robotisation massif en Chine). Aujourd'hui, les voitures de marques concurrentes sont fabriquées sur les mêmes chaînes de montage comme les smartphones, tablettes ou autres produits électroniques.

On pourrait dire qu'actuellement la valeur d'usage réside essentiellement dans la conception des fonctions logicielles et réticulaire, l'objet matériel devient une enveloppe interchangeable ; les industriels reprennent la maîtrise de la valeur d'échange au moyen de leurs politiques de « marque ».

Dans ce contexte où la conception domine la fabrication dans la chaîne de valeur, de marginal le modèle des industries culturelles ne deviendrait-il pas le modèle dominant s'appliquant à la plupart des productions humaines ?

Ne serait-ce pas l'une des causes du développement massif des CDD et surtout du recours à la régie, aux *freelance* ou aux sociétés de portage dans le domaine de l'informatique ?

Si c'est le cas, on comprend mieux l'opposition du Medef au régime des intermittents du spectacle. Le fondement de cette opposition, loin d'être le déficit des caisses de l'UNEDIC comme le Medef le proclame, repose sur la disparition partielle du lien de subordination en ce qui concerne le travail reconnu hors emploi par le régime des intermittents du spectacle. Car ce régime ne permet ni de

maintenir par l'intermédiaire d'entreprises tierces un lien contractuel de subordination, ni de toucher de plus-value sur l'intermittence du travail des salariés à employeurs multiples. Pour conforter ce point de vue, dès les années 1980, le CNPF souhaitait supprimer les annexes 8 & 10 au bénéfice du régime des intérimaires, donc au bénéfice des multinationales de l'intérim.

Revenons aux raisons pour lesquelles les travailleurs des industries culturelles sont difficilement prolétarisables. Bernard Stiegler entend par travail prolétarisé, un emploi qui ne fait pas appel à un savoir-faire spécifique, le poste peut donc être interchangeable, occupé par toute personne avec une « formation » minimum.

Comme nous l'avons vu, dans ces industries, chaque projet est spécifique, la conception se fait conjointement à son élaboration, à sa fabrication, à sa fixation sur un support. Les équipes ne peuvent être que pluridisciplinaires, les savoir-faire de chacun des métiers se succèdent pour se compléter et aboutir à la réalisation du projet : film, émission, spectacle... Aucun des membres de ces équipes n'est anonyme. Ces équipes se constituent sur la base de savoir-faire, mais aussi de savoir-vivre et de compétences redéveloppées en permanence par les formations proposées par l'AFDAS, mais aussi par la recherche personnelle ou en groupe, des différents corps de métier (image, éclairage, décors, musique, comédie...).

Comme l'a montré Maurizio Lazarato, avec Antonella Corsani [7], le régime des intermittents du spectacle repose sur la mise en valeur de l'acquisition de capacités, c'est-à-dire de savoirs, durant le temps libre que ce régime rend possible, sous condition d'en valoriser le savoir acquis dans des temps de production qui sont des temps d'emploi, reconnaissant la nécessité et la valeur du savoir produit, précisément dans le fait d'y accorder la possibilité de cet emploi.

En quoi ce régime des intermittents du

spectacle converge-t-il avec l'idée d'un « revenu contributif » ?

L'économie contributive telle que l'entend Ars Industrialis n'est pas l'économie décrite plus haut et proposée par les plateformes, la *data economy*. « Cette économie-là est une contributivité négative, c'est-à-dire une contributivité qui est loin de participer à ce qui était rendu possible et désirable par le World Wide Web, à savoir la déprolétarianisation, autrement dit la possibilité pour les consommateurs – aussi bien de biens de consommation que de services ou de contenus culturels – d'en devenir des acteurs, des producteurs et des “sachants” sinon des savants, dans tous les domaines, aussi bien des savoirs scientifiques que des savoir-faire et que des savoir-vivre ; au lieu de cela, cette économie qu'exploitent principalement aujourd'hui ceux qu'on appelle les Big Four ou GAFA [8]..., cette économie conduit vraisemblablement à une hyper-prolétarianisation, c'est-à-dire à la destruction totale de toutes les formes de savoirs, à ce que nous appelons le non-savoir absolu, qui est le résultat de la transformation des savoirs en informations, traitables par des calculs automatiques qui se produisent aux deux tiers de la vitesse de la lumière et qui court-circuitent toute activité de l'esprit. »

L'utilisation des automates, mais aussi des outils connectés, sortes de prothèses réticulaires [9], dont chacun de nous dispose aujourd'hui, permet de gagner du temps dans la production. En contrepartie, il est indispensable de réagir rapidement pour obtenir que ce temps soit redistribué équitablement et conditionnellement aux citoyens. Dans un tel contexte, les robots et les algorithmes (qui sont aujourd'hui à l'origine d'un processus de précarisation et de prolétarianisation généralisées) ont aussi la potentialité de mettre fin à la prolétarianisation et à la précarisation, à la condition cependant de sortir progressivement du modèle de l'emploi salarié/chômage. Ils ont capacité de réhabiliter et revaloriser le travail privé, contributif tel qu'il augmente les savoirs et les capacités des individus tout comme l'intelligence collective.

Il semblera dès lors nécessaire de réfléchir à la mise

en place d'un revenu contributif, valorisant une utilisation contributive du temps rendu disponible, et à la création de structures ou d'institutions de capacitation, donnant aux citoyens les moyens de développer individuellement et collectivement des savoirs, à l'instar du fonctionnement des intermittents du spectacle dans les temps de non-emploi. Ces institutions et ce revenu contributif devront s'intégrer aux organes collectifs d'une économie contributive locale (caisse d'investissements contributifs, organe de qualification et de certification d'établissements contributifs, comptabilité locale de l'économie contributive). Le fonctionnement d'une telle économie pourra s'inspirer à la fois des modèles de l'organisation du travail du logiciel libre (dans lesquelles se forment des communautés de savoir et de capacitation), et du régime des intermittents du spectacle (dans lequel le financement des activités de capacitations préparatoires est conditionnée par le retour du fruit de ces travaux vers la société – via une production publique).

Ce sont ces problématiques qui seront instruites et expérimentées au cours du projet « [Territoire Apprenant](#) » à Plaine Commune [10] en Seine Saint-Denis. Ce projet, sur 10 ans, rare en France, est un dispositif de recherche-action contributive et transdisciplinaire. Il s'agit de mettre en place trois chaires universitaires à la Maison des sciences de l'Homme d'Aubervilliers. Chaque année, une dizaine de doctorants (sélectionnés par appel d'offre) contribueront au projet en étroite articulation d'une part avec les autres disciplines représentées par les autres doctorants et leurs directeurs de recherche, et d'autre part avec les acteurs économiques et citoyens du territoire. Comme le précise l'appel d'offre : « Les résultats seront régulièrement valorisés sur le territoire tout au long des travaux au-delà du seul périmètre des contributeurs issus du

territoire, et en direction de l'ensemble de la population. Pour ce faire, les doctorants s'engagent à coopérer avec des médiateurs qui les accompagneront en vue de rendre les enjeux de leurs travaux sensibles et compréhensibles pour tout habitant du territoire, en accord avec les comités de thèses qui opèreront un suivi rapproché de l'avancée des travaux. »

Marx dans les *Grundrisse* identifiait la spécificité des productions artistiques et la difficulté de les intégrer à son analyse de la production en général. Ne sommes-nous pas dans une situation inversée ? L'automation, la virtualisation de la production numérique et informationnelle ne conduisent-elles pas à considérer que le modèle économique des productions artistiques tend à se généraliser dans un monde numérique, réticulaire ?

Si c'est effectivement le cas, le modèle du régime des intermittents du spectacle représente un apport considérable pour repenser la place du travail dans une économie de la contribution.

Tout au contraire du modèle danois de flexi-sécurité, le régime des intermittents du spectacle légitime et rémunère le travail hors emploi comme nous l'avons vu. Ainsi, d'une certaine façon, il remet en cause le concept de chômage. Généralisé à l'ensemble des CDD, il serait une étape vers un revenu contributif, les périodes d'inter-contrats constituant des temps de capacitation. Celles-ci seraient valorisées, et donneraient donc droit au renouvellement du revenu contributif (qui est conditionnel comme l'est l'allocation des intermittents) à travers des contributions sociales ou des investissements dans la production d'externalités positives, tout aussi bien que par des activités économiques... créant une nouvelle dynamique sociale néguentropique.

Septembre 2016

Notes

[1] Bernard Stiegler *La disruption, comment ne pas devenir fou ?*, Les Liens qui libèrent, 2016.

[2] Internet Protocole

[3] Marie-Anne Dujarier, *Le travail du consommateur. De Mac Do à eBay : comment nous coproduisons ce que nous achetons*, La Découverte, 2014.

[4] J'entends par rémunération indirecte du travail ou de l'emploi du temps, une rémunération qui n'est pas directement associée au travail effectué : c'est-à-dire la prise en compte du travail hors emploi des intermittents du spectacle comme nous le verrons plus tard dans le texte, ou un revenu de base inconditionnel qui rémunérerait le *free labour* des consommateurs (l'emploi de leur temps).

[5] Sont pris en compte dans une certaine limite les heures de formation et les congés maladie.

[6] Support (bande magnétique, disque dur, pellicule négative...) qui va permettre la production de copies pour la diffusion et la distribution.

[7] Antonella Corsani et Maurizio Lazzarato, *Intermittents et précaires*, Éditions Amsterdam, 2008.

[8] GAFA : Google, Apple, Face Book, Amazon.

[9] Smartphones, tablettes, montres connectées, capteurs, internet des objets...

[10] Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-Sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villetaneuse.

Débats

Les nouvelles formes de la parole démocratique

mardi 11 octobre 2016, par [Denis Sieffert](#)

Le quinquennat de François Hollande aura eu au moins un avantage : il aura hâté une prise de conscience collective sur la crise de la démocratie. Celle-ci en vérité préexistait au mandat de l'actuel président. Mais la perspective d'une victoire de la gauche en mai 2012 entretenait l'illusion d'une alternative tempérant au moins un peu le néolibéralisme de la droite. Une illusion largement alimentée par le discours du candidat, auteur d'un fameux « mon adversaire, c'est le monde de la finance », et d'une promesse de renégociation du traité budgétaire européen. On sait ce qui est advenu de ces propos de campagne. Le peu d'alternative que l'on pouvait espérer, et qui faisait la différence avec une simple alternance, s'est rapidement évanoui. C'est ce président qui a finalement été l'artisan de la loi la plus antisociale de l'après guerre. C'est lui qui a attaqué de front le code du travail. Sa politique a été si contraire à ce qu'en attendaient ses électeurs qu'il a fallu à son premier ministre recourir à l'un des articles les plus antidémocratiques de la Constitution de la V^e République, le 49-3. Ainsi, une loi a été imposée aux salariés de notre pays, sans le moindre débat, contre les députés, contre l'opinion, contre la majorité des syndicats, et au mépris de l'électorat de gauche qui avait accordé sa confiance à François Hollande. Au travers de cet épisode, on voit que c'est tout l'édifice institutionnel hérité de De Gaulle qui doit être remis en cause : la figure monarchique du président de la République, son élection au suffrage universel, les modalités de cette représentation parlementaire qu'il est si facile de museler, et cette fonction de Premier ministre, homme de main du président, issu d'aucune volonté populaire.

Mais la réflexion que l'on doit avoir sur la démocratie va bien au-delà. Si le quinquennat qui s'achèvera en 2017 a hâté une prise de conscience, il n'a fait qu'amplifier une crise ouverte dès les années Mitterrand, et qui a une dimension européenne. Selon une étude portant sur les élections législatives dans quinze pays d'Europe occidentale depuis 1945, on a assisté à un triple mouvement à la baisse qui affecte à la fois la participation, les partis de gouvernement de la droite dite modérée, et la social-démocratie [1]. Un déclin qui s'est accéléré à partir des années 1970. La volatilité électorale est particulièrement spectaculaire en Allemagne (moins 10 %), en France (moins 14 %), en Grande Bretagne (moins 13 %) et en Italie (moins 11 %). En France, la social-démocratie a perdu 10 % depuis 1980, année de son apogée qui précède immédiatement son arrivée au pouvoir. Au fond, le quinquennat de François Hollande n'a peut-être fait que porter le coup de grâce. Il a surtout produit un effet nouveau dans son ampleur, car il ne s'agit plus seulement du déclin d'une force politique qui incarne « la gauche de gouvernement », mais du renforcement massif d'une extrême droite désormais candidate au pouvoir. À l'origine de cette faillite, le

sentiment que peuvent avoir les citoyens qu'ils n'ont aucune prise sur la marche du pays. Beaucoup de nos concitoyens finissent par se dire : « À quoi bon voter puisque gauche ou droite ne se différencient que durant les campagnes électorales, pour mener ensuite à peu près la même politique économique, sociale, et écologique, ou même diplomatique ? ». Cette incrédulité peut aussi conduire à des votes de dépit ou de colère. C'est la tendance que l'on nous prédit encore pour les prochaines échéances. Le faible niveau de pratique démocratique expose notre pays à toutes les démagogues. C'est jusqu'à l'État de droit qui est aujourd'hui menacé. On le voit spectaculairement face au péril terroriste. Ce qui était impossible à dire il y a encore quelques années, des dirigeants de la droite traditionnelle le disent sans fard. Parler de « Guantanamo à la française » n'apparaît plus comme une hérésie. Emprisonner à partir d'un simple soupçon est à présent un projet politique sérieux. Et un ancien président de la République peut qualifier la présomption d'innocence d'« argutie juridique ». La psychanalyste Élisabeth Roudinesco parlait récemment d'un « désir inconscient de fascisme » qui envahit notre pays. On

aurait tort de sous-estimer ce péril. La question du renouvellement des formes de démocratie n'est donc pas idéologique. C'est une urgente nécessité.

On mesure bien, face à ce constat, que la crise démocratique ne peut être résolue par des replâtrages institutionnels. Certes, il ne serait pas indifférent que l'on en vienne à un septennat non renouvelable, comme le proposent les écologistes. Ou, mieux encore, que l'on remette en cause cette élection du Président au suffrage universel qui, selon l'expression de la philosophe Myriam Revault d'Allonnes, « hystérise » notre vie politique. Un système qui installe à échéances régulières un monarque républicain, libre ensuite de tous les abus de pouvoirs. Il faudrait, dans tous les cas, en finir avec ces institutions de la V^e République qui encouragent typiquement ce que Castoriadis appelait la « prédisposition des peuples à espérer un homme providentiel (...) pour nous dégager de nos responsabilités de citoyens » [2]. En finir, peut-être pour aller vers une VI^e République par un processus constituant, comme le propose le Parti de Gauche. Mais notre regard se tournera ici vers les mouvements qui, depuis une vingtaine d'années, posent différemment la question démocratique. Des mouvements qui, explicitement ou implicitement, au travers de luttes sociales ou écologiques, ouvrent un champ beaucoup plus vaste que strictement institutionnel.

La question démocratique touche toutes les sphères de la société : les modes de représentation, et le principe même de représentation, mais aussi la nature des instances de décision, la culture, la presse, l'éducation, l'environnement... Il n'y a pas de démocratie véritable lorsque la représentation ne « ressemble plus » à ceux qu'elle prétend représenter [3]. Et pas davantage, lorsque la population subit les assauts de la désinformation, et du conditionnement. La démocratie n'est jamais une pure forme. L'exemple de Notre-Dame-des-Landes est à cet égard particulièrement édifiant. À double titre. D'abord, parce qu'il illustre la turpitude des tenants du système et leur habileté à créer une illusion démocratique. Ensuite, parce qu'il témoigne de l'étendue du combat mené et de sa force. Le référendum du mois de juin est un bel exemple de

démocratie formelle. La question n'est pas de remettre en cause la régularité de la consultation qui a donné une courte majorité au projet. Apparemment, les partisans de l'aéroport n'ont pas bourré les urnes. Et pourtant, on doit évidemment s'interroger sur un scrutin organisé après des mois de contre-vérités massivement relayées par les grands médias audiovisuels, et sur un périmètre qui prédéterminait le résultat. L'exemple doit donc nous amener à nous arrêter à un autre étage de la question démocratique. Celui de l'information et de l'expertise. Le grand mérite des collectifs qui combattent l'installation de l'aéroport (on pourrait prendre d'autres exemples en France) est d'avoir sollicité des experts indépendants qui ont produit une véritable contre-expertise globale, envisageant tous les aspects du dossier, sollicitant tous les métiers et toutes les compétences, juridiques et techniques, et mettant à mal les arguments du gouvernement. Cela n'a pas suffi pour inverser le résultat du référendum, mais cela a suffi pour le délégitimer, et susciter l'incrédulité de l'opinion.

Cet impératif de contre-expertise, qu'Attac a d'abord initié dans le champ de l'économie, est au cœur de la question démocratique. Ce n'est pas nouveau. Platon critiquait déjà la démocratie parce que, pensait-il, elle était le jouet des sophistes, c'est-à-dire de ceux qui ont le monopole de la parole publique, qui savent parler, et qui usent de ces privilèges pour tromper le peuple. Nos sophistes d'aujourd'hui, ce sont les experts officiels, les communicants, les ministres mobilisés sur le dossier. Tous ceux qui ont leurs ronds de serviette dans les grands médias audiovisuels pour assurer la promotion des OGM, du nucléaire, et de tous les productivismes. On ne fera pas ici l'inventaire des grands projets inutiles, économiquement, socialement et écologiquement coûteux, labellisés par des experts intéressés matériellement ou idéologiquement à leur réalisation. Ils sont nombreux dans la France de François Hollande. Et ils ont tous la caractéristique de mobiliser la propagande et le mensonge sous les dehors de la connaissance. La contre-expertise et l'information réinstaurent un débat longtemps interdit au nom de l'exclusivité d'un savoir qui n'est en vérité que l'habillage d'intérêts particuliers.

Depuis quelques années, des forces émergent pour mener ces combats. Signe des temps, il s'agit moins de projets théorisés, finalisés sous forme de programmes, que du produit de mobilisations sociales et écologiques. La nouvelle démocratie avance à tâtons. C'est avant tout une révolte raisonnée contre « TINA », le fameux « there is no alternative » de Margaret Thatcher, repris depuis par tous les dirigeants de la social-démocratie européenne, convertis au social-libéralisme. Après Tony Blair, Gerhard Schröder, Jose Zapatero, Georges Papandréou, et notre tandem Hollande-Valls (liste non exhaustive) ont tous tenté de soumettre les peuples européens au pouvoir de la finance qui se présente sous la forme d'un impérium budgétaire dicté par l'Union européenne. La question est évidemment très concrète. Derrière l'interdiction du débat, et l'exclusivisme libéral, apparaît ce que la militante indienne Vandana Shiva a appelé « l'ultime enclosure des communs » [4]. Autrement dit, l'ultime appropriation privée des territoires, des biens publics, et des concepts scientifiques. Et, plus profondément encore, l'appropriation des instances de décision et, tout simplement, de la politique. D'où cette consanguinité entre représentants politiques, hauts fonctionnaires, grands patrons et dirigeants des groupes multimédias. Où l'on voit qu'avant d'être idéologique, le fossé est matériel. Ce sont des intérêts et des conditions matérielles d'existence qui s'opposent. Le symptôme le plus évident de cette « privatisation » de la politique est le recours à des méthodes de gestion entrepreneuriale à la tête des États. Quand le « gouvernement » est remplacé par la « gouvernance ».

Montrer qu'une autre politique est possible, ce n'est donc pas seulement proposer d'autres pistes économiques et sociales, c'est réinventer le débat, et redonner vie à la démocratie. Il n'y a pas de démocratie sans espaces de conflictualité. Le mot « espace » n'est d'ailleurs pas anodin. L'amorce de soulèvements démocratiques auquel on assiste en Europe, aux États-Unis et dans le monde arabe a d'abord pris la forme de rassemblements sur des places dont les noms s'identifient désormais à un projet politique. La Puerta del Sol de Madrid pour les Indignados, en mai 2011 ; le parc Zuccotti à New York

où est né, en septembre de la même année, le mouvement Occupy Wall Street contre le capitalisme financier ; la place de la République, à Paris, avec la mobilisation Nuit Debout, également synonyme de forum démocratique, qui a essaimé dans de nombreuses villes françaises. Mais aussi, l'avenue Bourguiba de Tunis, et la place Tahrir du Caire, lieux de l'espoir arabe avant l'issue dramatique que l'on sait. Cette énumération non exhaustive est là pour rappeler que si les réseaux sociaux ont joué un rôle premier dans ces mouvements, surtout dans les pays soumis à des dictatures, ils n'ont pas épuisé l'aspiration au côtoiement et à la réunion. Le virtuel est un outil d'alerte ; il peut prolonger ou entretenir le débat, mais il ne remplace pas le rassemblement et la volonté plus que symbolique d'occuper un territoire. Mais, avant tout, c'est un besoin de débats et d'échanges qui s'est manifesté. Une volonté de libérer la parole dans des systèmes étouffants, et de rendre le pouvoir à la politique, au sens premier du mot. La protestation n'est pas apparue comme un désir de réforme institutionnelle. Ce n'est pas non plus l'électeur d'un jour qu'il s'agissait de convaincre, comme dans une campagne électorale, mais un citoyen qu'il fallait informer non par un discours vertical et exclusif, mais par la confrontation des idées, la pluralité des expertises, et l'horizontalité de l'organisation sociale. Un citoyen qu'il fallait d'abord convaincre de « participer », et de s'investir dans la diffusion de l'information.

La philosophe Sandra Laugier dit à juste titre que « la démocratie recouvre (...) l'ensemble des autres revendications formulables » comme « l'exigence de justice sociale ou d'égalité ». Elle souligne que l'affaire ne peut se résoudre à un changement de « régime politique », mais qu'il s'agit d'une « méthode d'action politique et d'organisation sociale » [5]. Pour Sandra Laugier, l'une des caractéristiques fondamentales de ces mouvements, c'est l'absence de chef et d'organisation hiérarchique. Une caractéristique qui, bien sûr, s'inscrit en cohérence avec l'objectif poursuivi. C'est en fait la conception la mieux installée du système qui est remise en cause : la démocratie représentative. La question posée est celle de la participation directe du plus grand nombre aux décisions qui engagent la vie quotidienne de tout

un chacun.

Différentes pistes ont été imaginées au cours de l'histoire. Sans remonter aux conseils ouvriers d'Anton Pannekoek, c'est évidemment l'exemple de démocratie participative de Porto Alegre, au début des années 1990, qui ouvre la voie à des formes modernes de démocratie directe. Les citoyens étaient invités dans différentes structures, dont le conseil de budget participatif, à se prononcer sur les choix d'investissement qui concernaient leur vie quotidienne. En France, plusieurs communes ont emprunté cette voie. La plupart de ces expérimentations sont tombées en obsolescence, ou ont été abandonnées à la suite de changements politiques. Se heurtant sans doute à l'isolement dans un contexte général peu favorable, et alors que les conditions matérielles sont loin d'être réalisées. Les citoyens ont pu également être échaudés par la remarquable aptitude du système à retourner à son profit les concepts les plus subversifs. On se souvient que la « démocratie participative » entrevue par Ségolène Royal en 2007 a eu tôt fait de se transformer en usine à gaz, laissant pour finir les mains libres à son initiatrice au milieu d'un fatras de propositions contradictoires. Cela n'invalide évidemment pas le concept. Encore faudrait-il créer les organes démocratiques qui donneraient aux citoyens un cadre d'intervention et de délibération, et un pouvoir de décision dans les choix budgétaires qui les concernent. L'un des arguments anti-démocratiques que l'on oppose généralement à la démocratie participative est celui de la compétence. Le citoyen « ne sait pas ». Il ne peut donc pas décider. Même pas de ce qui concerne directement sa vie de tous les jours. Le système tourne ainsi en rond. Il s'emploie à désinformer et à dissimuler pour en faire ensuite reproche au citoyen. Il faut citer ici les travaux de la Fondation Sciences Citoyennes, créée par le biologiste Jacques Testart pour former le nouveau décideur-citoyen, et « favoriser le mouvement d'appropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun ». Pour bien combattre les OGM, il faut savoir ce que c'est. On peut citer aussi dans le domaine de la transition énergétique les cahiers Global Chance de Benjamin Dessus, dont

l'objet est de diffuser une expertise indépendante des grands groupes industriels. On voit bien également l'importance du combat pour la reconnaissance d'un statut du lanceur d'alerte. Ceux qui sont à l'origine des WikiLeaks, des LuxLeaks, ou des Panama Papers sont tous en butte à une sévère répression. Le système mène une lutte acharnée contre les briseurs de silence.

Mais si les nouvelles formes de démocratie posent la question de l'information et de l'expertise, elles posent aussi celle de l'échelle de mise en œuvre. Quels rapports avec l'État et ces institutions européennes qui illustrent à la caricature tous les dénis de démocratie ? Ce peut être résolu en partie par le principe de subsidiarité, quand les décisions se prennent au niveau où elles doivent s'appliquer. À moins que la « révolution démocratique » ne remette en cause l'État lui-même au profit d'un système fédéral. Mais on se gardera d'aller plus loin, tant il est évident que la démocratie est une question gigogne. On s'en tiendra ici à l'idée que « le mouvement » est plus important qu'une fin qu'on ne saurait imaginer.

Tout au plus peut-on redire, en guise de conclusion, que la question démocratique est indissociable de la notion d'intérêt général. Il s'agit de la réappropriation de ce que le philosophe Pierre Dardot et le sociologue Christian Laval ont réuni sous le terme générique de « commun », et qui englobe et dépasse la notion d'intérêt général par sa dimension à la fois conceptuelle et matérielle. « Terme central de l'alternative au libéralisme, écrivent-ils, le 'commun' est devenu le principe effectif des combats et des mouvements qui, depuis deux décennies, ont résisté à la dynamique du capital » [6] (6). « Il est, écrivent-ils encore, la formule des mouvements et des courants de pensée qui entendent s'opposer à la tendance majeure de notre époque : l'extension de l'appropriation privée à toutes les sphères de la société, de la culture et du vivant ». Dardot et Laval citent, comme l'un des combats fondateurs, la « bataille de l'eau » de Cochabamba, en 1999, lorsque la population de cette ville bolivienne s'est mobilisée contre la privatisation de l'eau imposée au profit de la firme américaine Bechtel. La question démocratique était contenue dans la revendication sociale. La multiplication de ces combats, leur diversité

thématique et géographique montrent l'unité d'une aspiration démocratique « mondialisée ». Sous toutes les latitudes, les expériences semblent dialoguer et s'enrichir mutuellement. Il est vain aujourd'hui de faire reproche à ces luttes de ne pas « déboucher » politiquement. La prochaine étape devrait être la coordination – ce que le mouvement

altermondialiste avait entamé – et l'institution. Peut-être, comme le suggèrent Dardot et Laval, sous des formes fédératives. Un projet naîtra sans doute d'une façon que l'on pourrait qualifier d'empirique. On pourra alors, comme Dardot et Laval, citer Danton : « On ne détruit bien que ce qu'on remplace. »

Notes

[1] Cité par Pierre Martin, « Le déclin électoral des partis de gouvernement », Les Débats de l'Institut Tribune Socialiste, n°1, septembre 2015.

[2] *Sur la politique de Platon*, Le Seuil (1999), p. 195. « Questions sur l'homme royal, l'homme providentiel et ses avatars modernes ».

[3] Selon une étude du Cevipof, les catégories populaires (ouvriers et employés) représentaient 18,8 % des députés lors de la première législature de la IV^e République (1946-1951), alors qu'aux législatives de 2012, les onze députés ouvriers et employés représentaient à peine 2 % de l'ensemble. » (Les Notes de recherche du Cevipof, juillet 2012).

[4] Cité par Pierre Dardot et Christian Laval, *Commun, essai sur la révolution du XXI^e siècle*, La Découverte (2014), p. 95.

[5] Auteure avec Albert Ogien de *Principe démocratie, enquête sur les nouvelles formes de politique*, La Découverte, (2014).

[6] Dardot et Laval, ouvrage cité.

Le FSM à Montréal : Le défi de rassembler les luttes

mardi 11 octobre 2016, par [Claude Vaillancourt](#)

Les forums sociaux mondiaux (FSM) se sont peu à peu détachés de ce qu'ils étaient à l'origine : une réaction des mouvements sociaux, réunis à Porto Alegre, au Brésil, au Forum économique de Davos. Ils se sont tenus par la suite en d'autres lieux et à d'autres moments dans l'année. L'édition de 2016 a tenté une expérience particulière : pour la première fois, le FSM se déroulerait dans un pays du Nord.

Ce déménagement n'était pas sans risque. Mais plusieurs jugeaient approprié que l'événement se déroule pour une fois dans l'antre de la bête : n'était-il pas intéressant que le forum se rapproche des lieux où se prennent les décisions qu'il a toujours combattues ? Alors que les inégalités sévissent aussi dans les pays du Nord, un travail de sensibilisation de leurs populations pouvait sembler utile.

Un groupe de militants jeunes et très motivés a proposé la ville de Montréal pour tenir l'événement. Ce choix se justifiait par la présence d'un mouvement social particulièrement dynamique au Québec, dans une Amérique du Nord très néolibérale, et par un printemps 2012 marqué par la lutte acharnée des étudiantes et des étudiants québécois contre leur gouvernement et sa vision marchande de l'éducation.

Un FSM peu accessible

Très tôt a été soulevé le problème de l'accessibilité : Montréal est une ville chère et éloignée, la métropole la plus au nord en Amérique. De plus, il était évident que l'obtention des visas serait un obstacle majeur, comme s'en sont inquiétées dès le départ plusieurs organisations québécoises. Malgré l'élection d'un nouveau gouvernement qui se veut plus ouvert que le précédent, celui de Justin Trudeau, le cauchemar anticipé s'est bel et bien réalisé. Les visas ont été distribués au compte-gouttes, les démarches pour l'obtenir étaient difficiles, voire humiliantes, et les raisons des refus offensantes.

Tout en blâmant fortement le gouvernement canadien, plusieurs participants au FSM ont fait

remarquer que son intransigeance risque de se reproduire, et cela, même dans les pays du Sud. La crainte d'une immigration hors contrôle et du terrorisme rend la circulation des individus de plus en plus contraignante. Elle peut même servir de prétexte pour entraver une certaine opposition politique, comme le soulignait d'ailleurs Aminata Traore, interdite de séjour : « je le sais par expérience : il y a des sujets qui fâchent, tous les sujets abordés au Forum choquent l'establishment ».

Le FSM de Montréal faisait aussi face à d'autres difficultés, dont celle de tenir l'événement dans un délai serré. Pour donner son appui, la ville de Montréal a exigé que le forum se tienne en 2016, un an et quelques mois après le dernier FSM, plutôt que de suivre l'échéance des dernières années, soit tous les deux ans. Il ne fallait pas que le forum se déroule l'année du 375^e anniversaire de la ville, trop riche en festivités de toutes sortes, puisqu'il n'aurait pas pu profiter de la collaboration indispensable de la municipalité. Cette échéance rapide a nui au travail de mobilisation et a rendu aux yeux de certaines personnes la rencontre un peu moins pertinente, trop proche du dernier FSM de Tunis.

Tout ceci explique une certaine baisse de la participation au FSM de Montréal, en comparaison avec les éditions précédentes. Il faut ajouter à ces causes la faible densité de la population au Canada et dans la région voisine des États-Unis, qui rend les grands rassemblements plus difficiles à réaliser et complique leur organisation. Des estimations trop optimistes sur la fréquentation du FSM de la part des organisateurs, qui ont annoncé plus de 50 000 participants, alors que 35 000 s'y sont rendus, ont

contribué à donner l'impression d'un certain échec. Pourtant, cette participation a été plus élevée que ce qu'avaient prévu plusieurs organisations, dont Attac Québec.

Convergence et agora des initiatives

Très peu de participants ont remis en question la pertinence de ce FSM. Comme toujours, le forum a permis à des personnes de différents pays de se rencontrer, de développer des alliances. Par ses ateliers et ses grandes conférences, il a favorisé une plus grande sensibilisation d'un large public pas toujours très familier avec les thématiques abordées et qui en a profité pour faire le plein de connaissances.

L'équipe du FSM a beaucoup travaillé sur le plan de la méthodologie, de façon à corriger un problème récurrent dans les éditions précédentes. Certes, les échanges sont riches et variés, a-t-on répété, mais peu d'actions concrètes en résultent. Il est donc nécessaire de mieux coordonner les luttes. Ainsi, les organisateurs ont beaucoup insisté sur la mise en place d'assemblées de convergence pendant lesquelles les participants devaient déterminer des actions à poursuivre après le FSM. Elles avaient aussi comme objectif de rassembler les individus et les organisations préoccupés par des sujets similaires, mais qui ont tendance à travailler « en solo ».

Ces assemblées se sont conclues la dernière journée par une ambitieuse « agora des initiatives », pendant laquelle des orateurs présentaient au public ce qui avait été décidé. De tout cela résultera un « calendrier des initiatives » qui permettra de fixer ces actions dans un agenda bien rempli et d'en assurer le suivi. Comme il fallait le prévoir, les résultats ont été très aléatoires. Les assemblées de convergence n'ont pas toutes été aussi productives, et, pendant l'agora des initiatives, déplacée dans un parc loin du centre-ville, les participants énuméraient une longue liste de projets, dont plusieurs étaient très stimulants, mais dont la profusion les faisait ressembler à une litanie.

L'une des assemblées les plus concluantes a sans doute été celle intitulée *Droits à l'éducation*. Le

document qui en est ressorti fait une analyse à la fois succincte et très bien ciblée des atteintes aux droits à l'éducation dans le monde. Il en résulte une liste d'objectifs, certains assez flous, d'autres plus précis, afin de développer une plus grande solidarité face à la marchandisation de l'éducation. Un « plan d'action » annonce une série de projets concrets : entre autres, soutenir la lutte pour le salaire minimum à 15\$ (au Canada et aux États-Unis), demander l'exclusion de l'éducation des accords de libre-échange, solliciter les gouvernements pour rendre l'éducation plus accessible.

Attac s'est associée à Global Alliance for Tax Justice pour organiser l'assemblée « Désarmer la finance et atteindre la justice fiscale ». Il en est résulté un long document avec de multiples revendications pour transformer de façon significative à la fois la finance et la fiscalité. L'idée d'une journée internationale de lutte contre les paradis fiscaux a bénéficié d'un fort appui, avec comme date proposée, le 3 avril, pour souligner l'anniversaire de la révélation des *Panama Papers*.

Attac s'est aussi impliquée dans une assemblée portant sur le libre-échange, l'extractivisme et le pouvoir corporatif. Si cette rencontre s'est révélée plutôt confuse et a accumulé un nombre élevé de témoignages, il en est tout de même résulté une volonté très forte d'organiser une résistance dès l'automne, avec une journée et une semaine internationale d'actions qui auront lieu tant au Nord que dans le Sud. Les participants du Canada et de l'Europe se sentaient particulièrement concernés par l'AÉCG/CETA, dont le processus de ratification s'enclenchera bientôt. Un blocage de cet accord menacerait les autres grands projets à venir, encore plus ambitieux, mais dont l'AÉCG deviendrait le modèle : le Partenariat transpacifique, le TAFTA et l'Accord sur le commerce des services (ACS/TISA).

Il est difficile d'évaluer maintenant les résultats de telles initiatives et de prévoir quelle sera la volonté de les actualiser. Pour plusieurs d'entre elles, le FSM de Montréal aura été un relais permettant de raffermir des luttes déjà en cours, ce qui devrait faciliter leur accomplissement. Chose certaine, les mouvements sociaux ont devant eux d'importants

projets, certains précis, d'autres plus vagues, dont la liste reste impressionnante.

Luttes à finir

Les Québécois ont profité du FSM pour faire connaître l'une de leurs luttes les plus importantes : l'opposition à l'oléoduc Énergie Est. Ce projet servirait à transporter le pétrole archi-polluant des sables bitumineux de l'Ouest canadien jusqu'à l'océan Atlantique afin d'en permettre l'exportation en grande quantité. Il est très dangereux pour le Québec, puisqu'il traversera des centaines de cours d'eau et mettra en péril un écosystème très fragile, celui de la vallée et du golfe Saint-Laurent.

Mais il concerne aussi l'ensemble des populations, et particulièrement les Européens, qui pourraient devenir parmi les principaux acheteurs de ce pétrole. Puisque des projets similaires ont été empêchés aux États-Unis et en Colombie britannique, il s'agit du combat de la dernière chance pour les compagnies pétrolières : cet oléoduc est le seul moyen pour elles d'exporter massivement le pétrole toxique des sables bitumineux. Et cela, alors que le GIEC recommande de garder 80 % des réserves d'énergie fossile sous terre. Le FSM a permis de rassembler davantage les forces contre ces terribles adversaires, qui ont contre eux une coalition assez surprenante unissant environnementalistes, autochtones, syndicalistes, et même les maires de nombreuses municipalités, habituellement plutôt à droite.

Tout n'a pas fonctionné rondement dans ce forum. La présence insuffisante d'Africains et d'Asiatiques nuisait à la représentativité des débats. Le forum se

déroulait dans des lieux d'une trop grande disparité : certains ateliers se trouvaient dans des locaux éloignés et peinaient à faire le plein de participants ; aucune grande place, au cœur de l'événement, ne favorisait les rassemblements hasardeux et spontanés. Les grands médias se sont beaucoup trop attardés sur la prétendue faible participation et sur les refus de visas, plutôt que sur les idées politiques diffusées pendant le FSM. Il s'agit là de couacs difficiles à éviter et qui n'ont pas trop entravé la bonne marche de l'événement.

De nombreuses questions restaient en suspens : comment canaliser la grande insatisfaction des populations devant les ratés du système économique vers des projets progressistes ? Comment répondre aux démagogues d'extrême droite ? Comment relancer l'altermondialisme alors que la gauche s'effondre dans une des régions qui l'a fait naître, l'Amérique du Sud ? Il s'est posé aussi la question de l'avenir du FSM : doit-il rester une plateforme où s'échangent les idées, ou prendre clairement position sur des sujets brûlants, comme la situation en Palestine ou le coup d'État au Brésil ?

Le FSM de Montréal, comme ses prédécesseurs, a reflété les inquiétudes qui sont les nôtres et raffermi notre envie de nous battre pour changer le monde. Avec ses conférences et ateliers très souvent remplis à craquer, ses débats riches et stimulants, ses rencontres imprévues, il a rappelé l'importance du dur devoir de persister. Entre l'enthousiasme déclenché par un événement indubitablement réussi dans son ensemble, et la déception de ne pas le voir aussi grand qu'on aurait voulu, il s'est justifié une fois de plus, dans un contexte particulièrement difficile, par la nécessité de bien coordonner les luttes à l'échelle internationale.

Le transfert de la compétence GEMAPI, une malfaçon législative de plus

mardi 11 octobre 2016, par [des membres de la commission Eau](#)

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) fait partie de la réforme territoriale portée par les lois MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) de 2014 et NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) de 2015. Cette réforme territoriale, voulue par les gouvernements de droite et de gauche qui se sont succédé depuis près de dix ans, se propose de simplifier et rationaliser la décentralisation à la française. Cependant, les délais très courts d'application de la réforme et une prise en compte bâclée de l'histoire et des spécificités des territoires impactés font courir le risque que l'exercice des compétences par les collectivités locales et territoriales soit gravement perturbé pendant les quatre ou cinq années à venir.

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

La compétence GEMAPI comprend l'aménagement d'un bassin ou sous-bassin versant (milieux aquatiques), l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, plans d'eau, berges (milieux aquatiques mais aussi prévention des inondations), la défense contre les inondations et la mer (prévention des inondations), la protection et restauration des écosystèmes aquatiques (milieux aquatiques).

Le transfert de la compétence GEMAPI doit se faire au plus tard le 1^{er} janvier 2018, de l'État, des départements et des communes vers les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI à FP), c'est-à-dire les intercommunalités de types métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes. En Île-de-France, le transfert de la compétence doit se faire vers la Métropole du Grand Paris, un EPCI à statut particulier et à fiscalité propre créé le 1 janvier 2016 et constitué de 131 communes dont Paris.

Le transfert de la compétence GEMAPI ne va chambouler ni la gestion des milieux aquatiques mise en place avec la transposition de la Directive-cadre sur l'eau en 2006 (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques), ni la gestion du risque d'inondation mise

en place avec la transposition de la Directive Inondations en 2010 (Loi Grenelle II). Mais il va y avoir une redistribution des compétences et des responsabilités entre les différents acteurs. Les effets en seront d'autant plus difficiles à prévoir que nous sommes déjà face à un monstre bureaucratique et technocratique d'une grande complexité.

La gestion du risque d'inondation avant le transfert de la compétence GEMAPI

En 1856, Napoléon III, en visite à Arles suite à des graves inondations dues à la crue du Rhône, déclare : « Tout me fait espérer que la science parviendra à dompter la nature. Je tiens à ce qu'en France les fleuves, comme la révolution, rentrent dans leur lit, et qu'ils n'en puissent plus sortir. » Cette phrase explique comment et pourquoi l'État va se saisir de la gestion du risque d'inondation d'une manière très volontariste dans les 150 ans qui suivront. Comment ? Par la croyance en la toute-puissance de la science. Pourquoi ? Pour mieux exercer un contrôle politique sur les territoires.

La politique de gestion du risque d'inondation qui se met en place de 1858 à 2007 obéit largement à cette logique : en 1858, dispositif législatif d'actions de protection ; en 1935, plans de surfaces submersibles, ancêtres des Plans de prévention des risques

d'inondation (PPRI) ; en 1982, loi instaurant le système Catastrophe naturelle (CATNAT) ; en 1987, loi risque réformant la sécurité civile ; en 1995, loi instaurant le fonds Barnier et les PPRI ; en 2003, loi risque instaurant les Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ; en 2004, loi instaurant les Plans communaux de sauvegarde (PCS).

Priorité est donnée à la construction d'infrastructures de protection (digues, barrages, bassins de rétention...). Les ingénieurs des grands corps de l'État (Ponts-et-chaussées, Eaux-et-forêts), relayés progressivement par des bureaux d'études privés, vont s'en donner à cœur joie et artificialiser de nombreux cours d'eau (par exemple, le Rhône est maintenant artificialisé sur 80 % de son parcours).

L'État a aussi mis en place le système CATNAT tel que nous le connaissons actuellement. Lorsque l'État décrète qu'une inondation est une catastrophe naturelle, la solidarité nationale s'applique. Les sinistrés (individus, entreprises, collectivités locales) sont indemnisés en totalité ou en partie pour leurs dégâts des eaux.

L'indemnisation des sinistrés s'effectue à l'aide du fonds Barnier. Ce fonds est géré pour l'État par une société publique, la Caisse centrale de réassurance (CCR). Le fonds est alimenté essentiellement par les assureurs, ou plus exactement par les assurés. Les assureurs versent actuellement 12 % du montant des polices d'assurance et sont couverts en cas de catastrophe naturelle. Le fonds Barnier est utilisé aussi par l'État pour participer au financement des actions de prévention des inondations.

Jusqu'à 2007, les projets d'action de prévention des inondations sont élaborés par des bureaux d'études privés pour les acteurs locaux (collectivités locales ou territoriales, syndicats mixtes) puis soumis et discutés par les services de l'État et les acteurs locaux avant d'être labellisés par l'État (c'est-à-dire adoptés) dans le cadre d'un PAPI de première génération (PAPI 1). Selon les cas, on va trouver parmi les co-financeurs du projet l'État (budget général et surtout fonds Barnier), les collectivités locales et territoriales, voire l'UE (fonds FEDER). Enfin, lorsque

l'action consiste à construire une infrastructure de protection, l'entretien de l'infrastructure est confié à l'État, à un département, à un syndicat mixte, à une commune ou à un riverain privé (agriculteur ou autre).

Loin de simplifier et de rationaliser, la transposition « à la française » de la directive Inondations a ajouté de la bureaucratie et de la technocratie dans la gestion du risque d'inondation qui en était déjà bien pourvue.

La directive établit un cadre permettant d'évaluer, de cartographier et de réduire les risques d'inondation en Europe. Elle introduit un nouveau paradigme venu des Pays-Bas et des États-Unis. Ce paradigme part du constat qu'il n'est ni possible ni souhaitable d'empêcher à tout prix les inondations, et qu'il faut donc privilégier adaptation et résilience. La directive fait deux préconisations. La première, d'ordre environnemental, met en avant la restauration des zones humides et des forêts alluviales, les coulées vertes et bleues dans les villes plutôt que la construction de digues, barrages, etc. La deuxième préconisation, d'ordre néolibéral, demande que soit effectuée une analyse coût-bénéfice avant toute action de prévention du risque d'inondation.

La transposition de la directive Inondations a été plus que laborieuse en France. En 2011, 122 territoires à risque d'inondation (TRI) ont été identifiés. Chaque TRI chevauchant totalement ou partiellement un ou plusieurs bassins versants.

La France a décidé de s'appuyer sur une Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) alors que la directive ne le réclamait pas. La première Stratégie nationale a été élaborée en 2014 par une Commission mixte inondation, composée de représentants de l'État, du Comité national de l'eau, des collectivités locales et territoriales et de la société civile. Cette commission a été chargée par ailleurs de labelliser les projets des PAPI de deuxième génération (PAPI 2) d'un montant supérieur à 3 millions d'euros.

La SNGRI chapeaute plusieurs plans de gestion du risque d'inondation (PGRI), un plan par district hydrographique. Par exemple, le PGRI Rhône-Méditerranée couvre 31 TRI. Le PGRI est donc le

pendant du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) qui est le plan de gestion des milieux aquatiques du district hydrographique. La Commission européenne a validé le premier PGRI pour la période 2016-2021. Chaque PGRI comprend une cartographie du risque d'inondation, une orientation stratégique et un plan d'actions à l'échelle du district hydrographique.

Enfin, au moins une Stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) doit être élaborée pour chaque TRI, en parallèle et en cohérence avec le PGRI. La Stratégie locale est donc le pendant du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) qui est le plan de gestion des milieux aquatiques d'un bassin ou sous-bassin versant. Chaque SLGRI comprend une cartographie des risques d'inondation selon des critères hydrauliques et socio-économiques, une orientation stratégique et un plan d'action à l'échelle d'une partie ou de la totalité du TRI. On retrouve, dans la cartographie, la carte du PPRI qui reste donc le seul document opposable au Plan local d'urbanisme et au Schéma de cohérence territoriale ; le plan d'action pour les SLGRI 2016-2021 est le PAPI 2.

Les PGRI et SLGRI sont discutés et proposés par les mêmes acteurs présents dans les Comités de bassin et les Commissions locales de l'eau.

Qu'est-ce qui va changer avec le transfert de la compétence GEMAPI ?

Comme avec le reste de la réforme territoriale, la loi sur la sécurité intérieure, la loi travail et la loi biodiversité, nous avons affaire, avec le transfert de la compétence GEMAPI, à une véritable malfaçon législative. Le texte de loi et les décrets qui l'accompagnent (décret digues du 12 mai 2015, décret EPTB-EPAGE du 20 août 2015...) sont particulièrement obscurs concernant les modalités de transfert de la compétence, ainsi que les responsabilités et les charges financières qui en découleront pour les EPCI à FP, comme l'ont dénoncé plusieurs parlementaires et l'Association des maires de France. Il y a aussi une confusion entre

compétence (finalités) et missions (moyens).

La maîtrise d'ouvrage peut être prise en charge directement par les EPCI à FP mais elle peut aussi être déléguée à des syndicats mixtes, des Établissements publics territoriaux de bassins (EPTB) ou des Établissements publics d'aménagement des eaux (EPAGE). La loi encourage d'ailleurs le regroupement des EPCI à FP dans ces organismes afin d'exercer plus efficacement la compétence GEMAPI. Pour cela, les syndicats mixtes actuels (syndicats de rivières, syndicats gérant des digues...) devront changer leurs statuts et la composition de leur comité syndical (les représentants des EPCI à FP remplaçant la plupart des conseillers généraux et régionaux), voire se transformer en EPTB et/ou EPAGE. Dans l'esprit de la GEMAPI, chaque EPTB est censé coordonner la maîtrise d'ouvrage d'un ou plusieurs EPAGE.

Le transfert de la compétence GEMAPI pose le problème du financement en plus du problème technique de la maîtrise d'ouvrage. Par exemple, les EPCI à FP vont devoir financer l'entretien et l'aménagement des systèmes d'endiguement qu'ils géreront à la place de l'État, des régions ou des départements. Pour cela, la loi leur offre la possibilité de créer un impôt local appelé aquataxe pour alimenter un budget annexe GEMAPI. Cette aquataxe est d'un montant maximum de 40 euros par habitant et par an. L'augmentation des impôts locaux étant une mesure très impopulaire, seules sept EPCI à FP ont pour l'instant créé une aquataxe.

La gestion des eaux pluviales et du ruissellement n'est pas considérée comme faisant partie de la compétence GEMAPI, alors qu'elle est une composante essentielle de la gestion du risque d'inondation. Comprenne qui pourra. Le ministère de l'Intérieur a répondu le 30 juin 2016 à une question sénatoriale que la gestion des eaux pluviales et du ruissellement relèverait de la compétence assainissement lors de son transfert aux EPCI à FP dans le cadre de la loi NOTRe. La gestion des eaux pluviales et du ruissellement était jusqu'alors financée sur le budget général des collectivités locales. Elle sera donc désormais financée sur le budget annexe de l'assainissement, lui-même

alimenté par la facture d'eau des usagers. Une fois de plus, les usagers domestiques de l'eau vont devoir payer à la place des contribuables locaux. La part assainissement de la facture d'eau augmente déjà plus vite que la part eau potable, parions qu'elle augmentera encore plus avec la prise en charge des eaux pluviales, que les réseaux soient unitaires ou séparatifs. Avec pour résultat davantage d'injustice sociale.

Enfin, il y a tout lieu de penser que les conflits d'intérêt au sein des EPCI à FP entre gestion du risque d'inondation et urbanisation vont s'aggraver. Certaines actions des PAPI de troisième génération ne seront-elles pas des prétextes pour continuer à urbaniser dans des zones à risques ?

L'imbroglio de la gestion des digues

L'État a répertorié 9 150 km de digues. Ces digues sont souvent mal ou pas entretenues. L'État en gère 750 km, les collectivités locales/territoriales 3 700 km, les riverains privés 4 700 km. Et 3 600 km de digues n'ont ni propriétaire ni gestionnaire ; ces digues sont dites « orphelines ». Le coût de l'entretien et des réparations des digues est exorbitant ; il représente 70 % du budget annuel de la lutte contre les inondations.

Le décret digues introduit la notion de système d'endiguement (digues, remblais, dunes...). Les EPCI à FP sont libres de décider quels systèmes d'endiguement ils vont gérer. Le décret digues demande à chaque EPCI à FP de définir le système d'endiguement qu'il prend en charge, la zone de protection et le niveau de protection (par exemple, une crue centennale). L'EPCI à FP doit ensuite passer une convention de mise à disposition avec son propriétaire. Lorsque le propriétaire est l'État, cette convention s'accompagne d'une obligation de remise en état par celui-ci. *A priori*, seuls 3 000 à 4 000 km de digues trouveront un EPCI à FP disposé à en être le nouveau gestionnaire.

Avant de pouvoir effectuer des travaux sur un système d'endiguement, l'EPCI à FP doit au préalable réaliser une étude technique très complexe appelée

étude de dangers. Or, l'arrêté sur les études de dangers version GEMAPI n'a pas encore été publié.

Que se passera-t-il en cas de rupture de digue ou de débordement pour un événement inférieur au niveau de protection ? L'indemnisation des dégâts des eaux dans la zone censée être protégée incombera-t-elle au fonds Barnier ou à l'EPCI à FP, gestionnaire du système d'endiguement ? En l'absence de réponse claire par le législateur, que vont faire les EPCI à FP ? Il est probable qu'ils ne prendront aucun risque et fixeront un faible niveau de protection, évitant ainsi que leur responsabilité soit engagée.

Quel avenir pour la GEMAPI ?

Dans un rapport d'information rendu public le 20 juillet 2016, le sénateur LR du Cher, Rémy Pointereau dresse un bilan mitigé de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 et dévoile 28 propositions pour apporter « plus de pragmatisme » dans la gestion de l'eau en France. Ce rapport, couplé au rapport sénatorial Tandonnet-Lauzach du 8 juin 2016, peut être considéré comme la feuille de route de la politique de l'eau qu'appliquera la droite si elle arrive au pouvoir en 2017.

La proposition 28 « Attribuer la compétence GEMAPI à l'État, aux régions ou aux agences de l'eau » reviendrait non seulement à détricoter le transfert de la compétence GEMAPI, mais aussi à faire un grand bond en arrière pour nous ramener avant la transposition de la directive cadre sur l'eau. Le rapport enfonce le clou en parlant même des « risques d'un excès de surtransposition de la directive cadre sur l'eau ».

Plus grave encore, le « plus de pragmatisme » serait d'abord un cadeau à la FNSEA, Vinci, Engie, EDF, Veolia and co, puisqu'il est proposé de simplifier et raccourcir les procédures de déclaration d'utilité publique et d'étude d'impact environnemental, d'abandonner la police de l'eau exercée actuellement par les agents de l'ONEMA, de placer l'hydroélectricité sous la tutelle de la direction de l'énergie et non plus de l'environnement, d'accorder plus de place aux acteurs industriels et agricoles

dans les instances de gestion des milieux aquatiques, les associations environnementales étant considérées comme sur-représentées dans ces instances... Les enquêtes publiques, déclarations d'utilité publique et études d'impact environnemental étaient déjà largement biaisées. Elles deviendraient alors une pure formalité au bénéfice des bétonneurs et pollueurs.

Ce rapport laisse aussi apparaître un soutien sans faille au type d'agriculture que promeut la FNSEA et qui met une pression insoutenable sur les milieux aquatiques :

- développement tous azimuts de l'irrigation en réutilisant les captages d'eau abandonnés, en favorisant les retenues collinaires, en facilitant la création de réserves en eau, en pratiquant la recharge artificielle des nappes phréatiques dont Suez Environnement se dit le spécialiste ;
- ralentissement de la lutte contre la pollution par les nitrates et les pesticides en multipliant les cas d'exemption motivés par des coûts disproportionnés ou la faisabilité technique ;
- aides publiques aux agriculteurs pollueurs, promus au rang d'acteurs environnementaux.

Lors d'un récent colloque, Patrick Ollier, député-maire LR de Rueil-Malmaison et président de la Métropole du Grand Paris (MGP), reconnaissait que la MGP n'avait pas les moyens techniques et financiers d'exercer correctement la compétence GEMAPI. Il annonçait dans la foulée l'adhésion de la MGP à l'EPTB Seine-Grands Lacs et appelait de ses vœux la transformation des syndicats mixtes d'Île-de-France en EPAGE, qui seraient alors coordonnés par Seine-Grands Lacs.

Le bilan de la GEMAPI depuis la première loi sur l'eau

de 1964 n'est pas brillant. L'état qualitatif et quantitatif des milieux aquatiques s'est dégradé du fait des pollutions agricoles et industrielles, de la surconsommation et du gaspillage de l'eau. Le risque d'inondations s'est aggravé du fait d'une urbanisation irresponsable et menace désormais un Français sur quatre et un emploi sur trois.

Le transfert de la compétence GEMAPI n'apportera aucune amélioration. Les EPCI à FP et les EPTB-EPAGE n'auront en réalité ni la volonté, ni les moyens d'intervenir sur les politiques publiques d'aménagement du territoire et d'exploitation des écosystèmes, qui sont à l'origine des problèmes qui affectent la GEMAPI et qu'accroît le changement climatique avec l'intensification des phénomènes météorologiques extrêmes. Le curatif inopérant et la résilience continueront à être privilégiés pour le plus grand bénéfice des entreprises privées d'ingénierie écologique.

Pour en savoir plus :

- [Remparts ou menaces ? Trajectoires politiques de l'endiguement en France, aux Pays Bas et aux États-Unis](#)
- [Le chêne ou le roseau : quelles stratégies de gestion du risque d'inondation en France ?](#)
- [Inondations : les somnambules](#)
- [Intercommunalité : Le casse-tête de la gestion des digues](#)
- [Présentation de la GEMAPI par le CEPRI](#)
- [Ingénierie écologique appliquée aux milieux aquatiques. Pourquoi ? Comment ?](#)
- [Gestion de l'eau : agir avec pragmatisme et discernement](#)

La transformation néolibérale revisitée,

mardi 11 octobre 2016, par [Michel Cabannes](#)

Le néolibéralisme fait l'objet d'un nombre croissant de travaux, notamment en raison de son renforcement depuis la crise et de son impact négatif sur la démocratie. Dans cette perspective, Pierre Dardot et Christian Laval présentent dans leur dernier ouvrage *Ce cauchemar qui n'en finit pas* une actualisation de leur analyse de *La nouvelle raison du monde* [1]. Leur définition du néolibéralisme déborde l'économie pour intégrer les aspects institutionnels et sociétaux : « une raison-monde qui étend et impose la logique du capital à toutes les relations sociales jusqu'à en faire la forme même de nos vies » (p. 10). Le déploiement historique du capital suppose à chaque étape une mise en forme symbolique et une mise en œuvre institutionnelle. Le néolibéralisme, forme singulière du capitalisme, crée un nouvel ensemble de règles définissant non seulement un régime d'accumulation, mais plus largement un type de société, marqué par l'imaginaire entrepreneurial et des comportements individuels centrés sur l'accumulation. Les auteurs évoquent notamment le rôle actif du politique, l'absence de recul de l'État, le renforcement du néolibéralisme, les atteintes à la démocratie et une alternative possible.

L'État promoteur du néolibéralisme

P. Dardot et C. Laval soulignent le rôle majeur du politique dans son développement. « L'imaginaire néolibéral n'est pas l'utopie libertarienne, il ne condamne pas l'État à l'inexistence ; il l'enrôle dans la logique de la concurrence, ce qui est tout autre chose ». (p. 223-224). L'essor du néolibéralisme a résulté d'une chaîne de décisions politiques prise par des gouvernements « entraîneurs ». Les autres gouvernements ont suivi en arguant qu'il aurait été économiquement suicidaire de ne pas s'aligner sur ces pratiques, seules à même d'attirer les capitaux (baisse des normes salariales et des prélèvements fiscaux et sociaux notamment). L'émergence du néolibéralisme a répondu à une crise de gouvernementalité et pas seulement à une crise d'accumulation au cours des années 1970, ce qu'André Gorz avait déjà mis en relief [2].

Les auteurs détaillent surtout le processus en Europe. Le programme ordolibéral pour un « ordre de concurrence » a influencé la construction européenne dès l'origine et surtout à partir des années 1980. La règle fondamentale de la « constitution économique » européenne est la concurrence libre et non faussée. Le grand marché européen a permis de contourner les résistances

sociales aux politiques néolibérales nationales. Les bâtisseurs du marché ont visé l'intensification des logiques de concurrence entre les États et à l'intérieur de chaque État. Le renforcement du pouvoir des institutions européennes a servi la stratégie de marché. La création de normes a contribué à la construction du marché.

L'indépendance des institutions européennes à l'égard des pouvoirs nationaux a permis d'échapper aux compromis nationaux et d'obtenir un cadre monétaire stable. « Cette puissance du droit est de plus en plus ouvertement ordonnée à la légitimité absolue et sans contrepoids de l'accumulation du capital et de la concurrence généralisée » (p. 132).

Les auteurs peuvent d'autant plus valoriser le rôle de l'État dans le néolibéralisme qu'ils privilégient le cas des pays européens influencés par l'ordolibéralisme. Mais l'implication de l'État comme instituteur du marché nous paraît moins importante dans le néolibéralisme anglo-saxon d'inspiration ultralibérale. La révolution conservatrice (R. Reagan, M. Thatcher) a provoqué un choc politique et social très important mais elle ne s'est pas appuyée sur une multiplication des normes comme en Europe. C'est d'ailleurs cette révolution qui a marqué le démarrage de la trajectoire néolibérale dans le monde, alors que l'influence de l'ordolibéralisme en Europe a été bien

plus progressive avec une accélération au cours des années 1980.

L'ultralibéralisme, notion contestée

P. Dardot et C. Laval contestent l'assimilation du néolibéralisme à un ultralibéralisme, conçu comme un ensemble de politiques économiques procédant d'une volonté d'affaiblir l'État au profit du marché. « Il faut cesser de penser l'avènement du néolibéralisme d'une manière exclusivement négative, comme un démantèlement des règles existantes, un rétrécissement de la marge d'action des États, un amoindrissement de la souveraineté nationale-étatique réduite à une peau de chagrin ou encore un dysfonctionnement de la démocratie libérale » (p.71). Ils considèrent que le néolibéralisme ne peut se ramener à un « ultralibéralisme » conçu comme un projet d'affaiblissement des États au profit du marché, et que l'ultralibéralisme n'est pas l'aboutissement d'un néolibéralisme livré à lui-même. L'idée de dépérissement de l'État par la « globalisation ultralibérale » impliquerait aussi l'ignorance de la régression démocratique. « Cette vision rend aveugle au phénomène majeur de ces dernières décennies : non pas le dépérissement de l'État, mais sa transformation profonde dans un sens qui est celui non d'une simple « restriction du périmètre de la démocratie », mais d'un évidement de celle-ci à l'initiative de l'État. » (p. 221). Les concepts d'ultralibéralisme, de totalitarisme néolibéral ou de capitalisme réduit à un système de production ne pourraient pas non plus saisir le processus d'auto-renforcement du néolibéralisme.

Les auteurs s'opposent avec raison aux approches largement répandues qui assimilent le néolibéralisme à l'ultralibéralisme fondé sur la croyance dans l'autorégulation des marchés. Ils évitent ainsi une erreur très partagée dans la gauche européenne consistant à se limiter à la seule critique de l'ultralibéralisme anglo-saxon (R. Reagan et M. Thatcher) en ignorant l'ordolibéralisme qui joue un rôle essentiel en Europe, ce qui permet de paraître anti-néolibéral sans remettre en cause le néolibéralisme européen. Ils évitent aussi un

contresens fréquent, notamment dans les médias, consistant à décréter « la fin du néolibéralisme » chaque fois que l'on constate un « retour de l'État » dans l'économie.

Toutefois, les auteurs nous paraissent sous-estimer la dimension de recul de l'État qui existe dans toute forme de néolibéralisme au niveau de la finalité. Le rôle de l'État dans l'institution du marché, par la création de normes et par un encadrement sécuritaire, peut très bien s'accompagner d'un reflux de l'État interventionniste par ses interférences dans le marché et par la production non marchande. On peut avoir à la fois un renforcement d'un État instituteur du marché au service de sa logique et un reflux d'un État interventionniste limitant la domination de sa logique. Dans l'ordolibéralisme, l'utilisation accrue de la compétition pour discipliner les comportements aboutit à l'expansion de la logique du marché au détriment de la capacité d'action des politiques.

La radicalisation du néolibéralisme

P. Dardot et C. Laval décrivent le renforcement du néolibéralisme qui produit le « *devenir monde du capital* » : « Le capital ne connaît plus de frontières géographiques, ni de séparations entre les sphères dans la société. C'est une logique de *l'illimitation* qui tend à s'imposer dans tous les domaines. Tout individu est appelé à devenir lui-même « capital humain » ; tout élément de la nature est regardé comme ressources productive ; toute institution est considérée comme instrument de production » (p. 87).

La concurrence dans le cadre de la mobilité du capital joue un rôle essentiel. Elle englobe la mise en concurrence des salariats, des systèmes sociaux et fiscaux, des institutions politiques et des sociétés. La liberté de mouvement du capital implique des politiques favorables au capital afin de l'attirer, ce qui est à la base des politiques de l'offre, menées par tous les gouvernements dans le cadre de la mondialisation. La concurrence entre capitaux à l'échelle mondiale suppose la généralisation de la politique de compétitivité, d'où une chasse aux

obstacles à la liberté capitaliste et à la valorisation du capital. Le système se renforce par les contraintes qu'il fait subir aux acteurs privés et publics. Les politiques néolibérales construisent des dynamiques qui obligent les gouvernements à obéir aux effets des politiques antérieures qu'ils ont conduites. Le néolibéralisme est même capable d'enrôler dans sa logique le conservatisme islamiste et d'autres idéologies conservatrices.

Le néolibéralisme s'est radicalisé à la faveur de la crise et il s'est renforcé en se radicalisant. Les auteurs rejoignent sur ce point l'approche de Colin Crouch [3]. « Le néolibéralisme ne cesse, par les effets d'insécurité et de destruction qu'il engendre, de s'autoalimenter et de s'auto-renforcer » (p.16). « Plus la logique dominante se déploie, plus elle détruit ce qui pourrait la contenir, plus elle se renforce selon une logique proprement infernale » (p. 30). Les politiques néolibérales construisent des dynamiques qui obligent les gouvernements à obéir aux effets des politiques antérieures qu'ils ont conduites. La crise de la dette publique a été utilisée récemment pour faire accepter de nouvelles réformes.

La thèse du renforcement du néolibéralisme est empiriquement tout à fait fondée. Elle est manifestement bien plus réaliste que la thèse de « la fin du néolibéralisme » qui fut souvent annoncée et à chaque fois démentie, surtout depuis la crise de 2008-2009. L'intensification du processus se réalise sur la base des engrenages néolibéraux par le jeu de la compétition entre les États, chaque mesure néolibérale entraînant des pressions pour de nouvelles réformes, comme l'a montré Jean Coussy [4].

Toutefois, les auteurs nous paraissent sous-estimer le frein de la défense de l'État social que Christophe Ramaux a par ailleurs analysé [5]. Le néolibéralisme a dû, pour progresser, privilégier initialement les réformes suscitant le moins de résistance car sans impact direct visible sur les populations (la déréglementation et les privatisations notamment). Les institutions de la démocratie politique ont permis aux populations de limiter les attaques contre l'État social. C'est surtout depuis la crise qu'on en arrive à la mise en cause de la protection sociale, des

services publics et du droit du travail, mais des obstacles au reflux de l'État social persistent, surtout en France. En fait, l'État n'est pas seulement le fidèle exécutant des intérêts du capital, c'est aussi un facteur de légitimation de l'ordre existant, ce qui suppose des concessions aux électeurs tant que subsistent des structures démocratiques.

Le néolibéralisme contre la démocratie

P. Dardot et C. Laval considèrent que le néolibéralisme défait la démocratie, comme l'indique le sous-titre du livre, rejoignant à cet égard les préoccupations d'un nombre croissant d'auteurs parmi lesquels Wendy Brown [6]. Il ne s'agit pas d'un totalitarisme, mais il ne s'agit plus d'un État de droit classique.

La gouvernance néolibérale est « un mode hybride d'exercice du pouvoir qui tient à la fois du gouvernement du petit nombre ou de l'élite, au sens d'une expertocratie et d'un gouvernement pour les riches, au sens de sa finalité sociale » (p. 24). Les auteurs rappellent que, pour Aristote, « il y a oligarchie quand ce sont ceux qui détiennent les richesses qui sont souverains dans la constitution, démocratie au contraire, quand ce sont ceux qui ne possèdent pas beaucoup de richesses mais sont des gens modestes » (p. 22-23). Le bloc oligarchique néolibéral est « cette coalition de groupes élitaires qui ont à la fois des intérêts spécifiques dans les différentes institutions et sphères sociales où ils dominent, et des intérêts communs dans la mesure où ils ne peuvent dominer que par la solidarité organique qui les unit. » (p. 179-180). Cela comprend quatre composantes : l'oligarchie gouvernementale et la haute caste bureaucratique, les acteurs financiers et le top-management des grandes entreprises, les grands médias d'opinion et de divertissement, les institutions universitaires et éditoriales. L'interpénétration du monde des affaires, de la bureaucratie d'État et de la politique professionnelle a pris un caractère inédit. Le pouvoir politique des grandes entreprises redouble le pouvoir social du capital sur l'organisation du travail et sur les modes de vie. En France, les organes du dirigisme

d'État sont devenus des leviers de la rationalité néolibérale. Le système oligarchique s'accompagne d'une tendance à l'interdiction de penser qu'il puisse exister une autre logique politique. Rawi Abdelal a montré le rôle des concepteurs français de la politique économique dans l'édification des codes de la finance globale [7].

Le projet néolibéral restreint la démocratie par des règles réduisant les choix politiques. « Au cœur du projet néolibéral, il y a un antidémocratisme foncier qui procède d'une volonté délibérée de soustraire les règles du marché à l'orientation politique des gouvernements en les consacrant comme règles inviolables s'imposant à tout gouvernement, quelle que soit la majorité électorale dont il est issu » (p.45-46). Ceci vaut pour la version hayekienne et pour la version ordolibérale de la constitutionnalisation de l'ordre économique.

Le néolibéralisme allié à un « sécuritarisme d'État » accélère une sortie de la démocratie. Comme système de « raison politique unique », « le système néolibéral mondial ne tolère plus d'écart par rapport à la mise en œuvre d'un programme de transformation radicale de la société ». (p.12). En concentrant le pouvoir dans les mains des acteurs économiques, la raison politique néolibérale désactive la démocratie et fragmente la société.

En Europe, les traités ont fixé un cadre qui soustrait en partie les politiques économiques à la démocratie. « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens » a rappelé J.-C. Juncker (*Le Figaro*, 29 janvier 2015). Depuis le début de la crise, le nœud coulant de la dette est un instrument d'asservissement des peuples, particulièrement en Grèce. « La constitutionnalisation de la concurrence, de l'équilibre budgétaire et de la politique monétaire par les traités ne suffit pas (...). La « constitutionnalisation économique » doit être redoublée en cas de crise grave par le gouvernement direct d'un pays membre exercé par des autorités economico-financières qui s'arrogent le droit de changer ou d'édicter les lois de ce pays » (p. 153). Le pouvoir coercitif de la dette passe aussi par le pouvoir des créanciers au niveau des marchés. La peur des créanciers est le principal motif des

politiques d'austérité et la conditionnalité des prêts permet d'imposer des réformes structurelles.

Les auteurs insistent avec raison sur les effets délétères du néolibéralisme sur la démocratie. On peut considérer que le recul de la démocratie passe davantage par les normes et les traités en Europe et davantage par d'autres mécanismes dans les pays anglo-saxons.

Quelle alternative ?

P. Dardot et C. Laval dénoncent la responsabilité de la gauche au pouvoir dans le processus néolibéral : elle n'est pas seulement victime d'une réalité qui s'est imposée à elle, mais elle est aux avant-postes de la mise en place de la rationalité néolibérale. Cela vaut en particulier pour les normes et l'hégémonie de la concurrence en Europe. « Construisant avec zèle le marché puis la monnaie unique, la « gauche » française et européenne a activement œuvré à édifier un système normatif qui interdit toute politique de gauche et entraîne pour finir sa propre disparition au profit de la droite la plus dure, de la xénophobie et du nationalisme » (p. 140). L'intégration européenne par la concurrence est devenue le déterminant majeur des politiques de la gauche, qui ne cherche plus à corriger le cours des choses et qui parfois le précipite. Il est peu contestable que la gauche a accompagné la dynamique néolibérale de la construction européenne sans la freiner, y compris quand elle a été majoritaire en Europe, et qu'elle n'a pas empêché l'hyper-austérité dans les pays atteints par la crise de la dette [8].

D'après les auteurs, on ne vaincra pas l'imaginaire néolibéral en préconisant le « grand retour » de l'État ou la restauration de la Loi, et on ne peut rien attendre des partis et des appareils qui se disputent la reconnaissance de l'État.

Ils préconisent de promouvoir un autre imaginaire pour une autre forme de vie. « On ne peut combattre le néolibéralisme qu'en opposant à son imaginaire un imaginaire alternatif, c'est-à-dire un imaginaire qui doit être à la hauteur de celui qu'il veut supplanter en s'élevant jusqu'à la proposition d'une forme de vie

désirable » (p. 94). La gauche doit reprendre l'initiative en contestant le néolibéralisme comme forme de vie, en ouvrant l'horizon d'une « vie bonne », sans rien céder au courant libertarien qui récuse toute norme.

Ils estiment que l'élaboration d'une alternative ne peut venir que d'*en bas*, c'est-à-dire des citoyens par la mise en question de la logique de la représentation politique. « Si comme nous le croyons, le contenu ne peut être que celui de la démocratie politique poussée jusqu'au bout, l'élaboration de l'alternative doit *déjà* elle-même consister en l'expérimentation d'une telle démocratie, c'est-à-dire en l'expérimentation d'un commun politique » (p. 225). Ils prônent la remise en cause de la forme du parti. Il s'agit de reprendre l'expérimentation à ras le sol par l'invention de nouvelles pratiques collectives. Ils préconisent de construire un bloc démocratique international, non pas un cartel de partis, mais un bloc qui serait composé de toutes les forces politiques, de toutes les organisations syndicales, associatives, écologistes, savantes et culturelles. « L'Europe ne peut être fondée qu'à partir du bas, par une citoyenneté démocratique transnationale qui ne peut être que l'œuvre des citoyens eux-mêmes » (p.142).

La portée de ces préconisations paraît limitée pour bâtir une alternative au néolibéralisme. S'il est nécessaire de mettre en cause l'imaginaire néolibéral, on ne peut attendre qu'une majorité se soit ralliée au nouvel imaginaire (d'autant qu'il peut y en avoir plusieurs) pour amorcer la transition. S'il est nécessaire de s'appuyer sur une multitude d'initiatives dans la société pour créer de nouveaux rapports sociaux, on ne peut attendre que se généralisent les nouveaux comportements pour créer une alternative. Quel que soit le degré d'avancement des progrès du nouvel imaginaire et des nouvelles expériences sociales, de nouvelles politiques économiques définies et appliquées par les États, quelles que soient leurs limites, seront nécessaires. La coordination de milliers d'initiatives ne suffira pas si on n'utilise pas les capacités d'action des gouvernements. Les critiques certes justifiées des auteurs envers l'État néolibéral les conduisent à sous-estimer les possibilités d'utiliser l'État pour aller vers une société alternative. Si le néolibéralisme se nourrit des mécanismes de la concurrence généralisée et de la mobilité des capitaux, il faut limiter ces deux processus, ce qui implique des interventions publiques pour promouvoir une alternative au social-libéralisme.

Notes

[1] Dardot P. et Laval Ch. (2016), *Ce cauchemar qui n'en finit pas*, La Découverte ; (2009) *La nouvelle raison du monde, Essai sur la société néolibérale*, La Découverte (poche 2011).

[2] Gorz A. (1997), *Misère du présent, richesse du possible*, Galilée.

[3] Crouch C. (2011), *The strange non-death of neoliberalism*, Polity, Cambridge.

[4] Coussy J. (2003), Les politiques publiques dans la mondialisation, *L'Économie politique*, 17.

[5] Ramaux Ch. (2012), *L'État social*, Mille et une nuits.

[6] Brown W. (2015), *Undoing the demos*, Zone Books, New York.

[7] Rawi Abdelal (2007), *Capital rules. The construction of global finance*, Harvard University Press, Cambridge.

[8] Cabannes M. (2015), *La gauche à l'épreuve du néolibéralisme*, Le Bord de l'eau.

Le débat sur l'école : le camp progressiste doit se battre sur deux fronts

mardi 11 octobre 2016, par [Alain Beitone](#), [Raphael Pradeau](#)

Il est sans doute inutile de souligner l'importance que joue l'école dans le débat social et politique. Les contenus des discours des candidats à l'élection présidentielle suffiraient à souligner l'importance de l'enjeu, sans compter les innombrables articles de presse et publications plus ou moins polémiques qui paraissent, surtout en période de rentrée scolaire. Fort heureusement, il existe une abondante production scientifique sur les questions scolaires dans laquelle il est possible de puiser pour tenter d'y voir clair.

Le constat des difficultés de l'école est assez peu discutable : situation d'échec d'un nombre important d'élèves dès l'école primaire, creusement des inégalités au collège, tri social explicite à partir du lycée où l'enseignement professionnel et, dans une certaine mesure l'enseignement technologique, sont utilisés comme voie de relégation pour les élèves en difficulté [1]. Au niveau de l'enseignement supérieur, les échecs massifs marquent les premiers cycles universitaires, tandis que la diversification des voies de formation s'accompagne d'une importante offre privée, notamment dans le secteur des écoles de management, mais aussi avec le développement des « écuries » accompagnant les étudiants en médecine ou en droit.

S'agissant de l'école et du collège, les enquêtes du ministère de l'Éducation nationale (DEPP) et celle de l'OCDE (PISA) mettent en évidence des difficultés très sérieuses du système éducatif. Par exemple, en fin de collège, 15 % des élèves ne possèdent pas les connaissances langagières leur permettant la poursuite d'études (mais 25 % des élèves de ZEP sont dans ce cas). L'enquête PISA montre que le système éducatif français est celui où les résultats scolaires des élèves est le plus influencé par l'origine sociale. Le résultat d'ensemble est très clair : le niveau baisse [2] et les inégalités se creusent.

Face à cette situation, perçue bien souvent par la population à travers l'expérience scolaire des enfants et petits-enfants, et compte tenu notamment des enjeux de l'insertion professionnelle, les attentes à l'égard de l'école sont très fortes (surtout dans les

milieux populaires) et parfois déçues. C'est sur cette déception et sur la construction médiatique de la « crise de l'école » que jouent notamment les responsables politiques, ainsi que divers groupes de pression qui préconisent des réformes de l'école et parfois (pour ceux qui exercent le pouvoir) tentent de les mettre en œuvre.

Les forces politiques de droite et du centre portent deux discours assez différents

D'une part, un discours conservateur centré sur la restauration de l'ordre et de l'autorité, la nostalgie d'une école du passé (exemple classique d'illusion rétrospective) où les maîtres étaient respectés et où les élèves apprenaient les fables de la Fontaine, le roman national et les tables de multiplication. Cette perspective conservatrice conduit à proposer le retour de l'uniforme, des leçons de morale, des sanctions, du redoublement, etc. Assez logiquement, dans cette perspective on cherche à revenir en arrière sur la massification de l'enseignement en proposant de rétablir l'examen d'entrée en 6^e, l'orientation vers l'apprentissage en fin de 5^e et de mettre en place une sélection à l'entrée de l'université. L'école en général et le « collège unique » en particulier souffriraient de proposer à tous les élèves un type d'étude qui n'est accessible qu'à une minorité. Il faudrait donc revenir à la valorisation du travail manuel, à l'entrée précoce dans la vie active pour les élèves qui (par nature ?) ne sont pas portés vers les questions abstraites. Ce

discours conservateur que l'on trouve dans certaines publications de droite ou d'extrême droite, dans un syndicat comme le SNALC, dans le collectif Racine impulsé par le Front national, s'articule volontiers avec des orientations xénophobes (l'école serait victime elle aussi du « grand remplacement » et de l'invasion des immigrés imposant une approche communautariste, etc.). L'exaltation du mérite et de l'excellence sert ici à justifier une politique scolaire malthusienne et élitiste et privilégie un entre-soi social qui alimente des stratégies familiales de choix des écoles et du logement. Dans ce contexte, la présence d'une offre de formation privée renforce encore la ségrégation sociale et ethnique.

D'autre part, il existe un discours libéral. Ce discours met l'accent sur une transformation radicale de la coordination du système éducatif. Constatant l'échec du pilotage hiérarchique (le fameux thème de l'impossibilité de réformer l'école), les tenants de cette approche libérale proposent de mettre en place une gestion par le marché [3]. Il n'est même pas nécessaire de privatiser le système éducatif, il suffit de renforcer considérablement l'autonomie des établissements et de pousser un peu plus loin ce qui existe déjà : projets éducatifs locaux et projets d'établissement, possibilité pour les chefs d'établissement de recruter le personnel enseignant (ou de jouer un rôle important dans le recrutement) sont au cœur de cette logique. Dès lors, il y a une offre différenciée et il suffit de laisser les parents choisir l'offre qui leur convient le mieux (on dira aussi l'offre qui est la plus adaptée aux enfants, puisqu'ils n'ont pas tous les mêmes besoins et les mêmes aptitudes). La version la plus radicale de la mise en place de cette régulation marchande conduirait à instaurer un système de chèque éducation : au nom de la liberté individuelle, chaque famille serait en droit de choisir à quel établissement elle alloue les crédits publics auquel son enfant a droit. Cette logique présente aux yeux de ses promoteurs deux avantages considérables :

- Elle permet de « réformer » de façon décentralisée et donc d'éviter un conflit central avec le corps enseignant. Les batailles se mèneront établissement par

établissement, car la présence syndicale y est inégale et le rapport de force y est le plus défavorable aux personnels.

- Elle permet de mettre en place en douceur (au nom de la différenciation des parcours, de l'individualisation de la formation, de l'épanouissement des enfants, de la libre initiative des enseignants, etc.) une ségrégation douce. Car, bien évidemment, tous les écoles, collèges et lycées ne se vaudront pas en termes d'acquis cognitifs. Les parents choisiront « librement » d'affecter leurs enfants à tel ou tel projet éducatif. Ici on fera des maths, là du macramé, ici on lira Racine et là on réduira drastiquement l'enseignement général pour privilégier le lien avec l'entreprise et le métier, dans une perspective utilitariste d'insertion professionnelle à court terme.

Le piège est que ce courant libéral se présente volontiers comme « modernisateur ». Il dénonce l'école traditionnelle, la pédagogie verticale, la culture « académique » et « encyclopédique » et promeut les compétences « non cognitives » [4]. L'école « 42 » lancée par X. Niel (école privée hors contrat qui délivre un diplôme non reconnu par l'État) en est caractéristique : école ouverte 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, formation et évaluation par les pairs (pas de cours magistraux, pas de travaux dirigés), pédagogie de projet, etc. Logique marchande et modernisme pédagogique peuvent donc se combiner.

En 2011, P. Cahuc, S. Carcillo, O. Galland et A. Zylberberg ont publié aux éditions Eyrolles (spécialisées dans les publications managériales) un ouvrage intitulé *La machine à trier*. Ils y développent une critique de l'institution scolaire, trop archaïque, trop traditionnelle, ne faisant pas assez de place aux « compétences non cognitives », etc. Une occasion de rappeler que les « libéraux » s'opposent souvent aux « conservateurs ». Voici le [commentaire élogieux](#) que faisait de ce livre *Les Cahiers pédagogiques* : « Réduire le primat des disciplines, supprimer les notes jusqu'à un certain stade de l'enseignement,

développer des méthodes 'horizontales' d'apprentissage : programme d'un quelconque mouvement d'éducation nouvelle, certes, mais c'est aussi ce qu'on trouve en conclusion de cet ouvrage, rédigé par une équipe pluridisciplinaire (économie et sociologie). Une vision lucide et stimulante de ce que devrait être davantage notre système d'enseignement, que les auteurs esquissent à partir d'enquêtes et d'études » [5].

Ainsi, *Les Cahiers Pédagogiques*, figure emblématique de l'éducation nouvelle, dont les militant(e)s sont progressistes et attachés à la démocratisation scolaire, saluent des propositions qui s'inscrivent explicitement dans la logique de la mise en œuvre au sein de l'école d'une approche très clairement inspirée du libéralisme économique.

Loin d'être anecdotique, cette note de lecture est révélatrice. Tout un discours porté par les mouvements pédagogiques, par un certain nombre d'intellectuels de gauche, de militants syndicalistes, de responsables du système éducatif, converge avec le discours libéral sur le plan économique. Par exemple, un [rapport](#) publié par la Fondation Terra Nova (réputée proche du Parti socialiste) en mai 2016 est consacré à la question des savoirs enseignés. Ce rapport se veut un accompagnement de la réforme des collèges promue par la ministre de l'Éducation nationale. Cela conduit les auteurs du rapport à remettre en cause les disciplines scolaires [6], à relativiser les savoirs pour souligner l'importance des compétences [7], à préconiser une approche en termes de curriculum en lieu et place des programmes scolaires et à préconiser la mise en place de curricula locaux. Cette idée, consistant à pousser encore plus loin la décentralisation du système éducatif en mettant en place des « projets éducatifs locaux » est portée notamment par l'association « Prisme », animée par des élus locaux de gauche. Sous prétexte de s'adapter aux contextes locaux, aux intérêts et aux motivations des élèves, il s'agit d'adapter les contenus d'enseignement et les méthodes pédagogiques. Dès lors, le pilotage du système éducatif ne peut plus revenir à l'administration centrale, il doit être confié à des autorités locales (en particulier aux élus locaux). Cette évolution des méthodes pédagogiques fondée

sur des projets locaux est évidemment très appréciée par les responsables de l'enseignement privé sous contrat. À la limite, chaque école (et plus seulement les établissements privés) aura son « caractère propre » et les familles choisiront le projet éducatif qui leur convient le mieux.

Parmi les auteurs de cette note de Terra Nova sur les contenus d'enseignements on trouve un inspecteur général de l'Éducation nationale (R.-F. Gauthier), un responsable du syndicat des chefs d'établissement du second degré (Ph. Tournier) et un responsable des *Cahiers pédagogiques* (Ph. Watrelot).

Une autre initiative très révélatrice est la publication dans le quotidien *Libération* du 15 février 2015 d'un appel intitulé « Refondons l'école ». On y trouve la traditionnelle remise en cause de la « transmission descendante du savoir ». L'école doit être le lieu d'une « communication apaisée », etc. Parmi les signataires de ce texte on trouve des intellectuels progressistes : E. Fassin, Ph. Meirieu, F. Dubet, C. Lelièvre, Ph. Frémeaux (d'*Alternatives économiques*), mais aussi des responsables syndicaux et associatifs : G. Jean (vice-présidente de l'Institut de recherche de la FSU), S. David (ancien président de l'Association des professeurs de sciences économiques et sociales). La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) signe en tant que telle, de même que le Cercle de recherches et d'action pédagogique (éditeur des *Cahiers pédagogiques*). Mais on trouve aussi la fille de P. Rahbi (qui a développé des écoles privées hors contrat dans le cadre du mouvement Colibri) et A. Verdiani (présidente du Printemps de l'éducation). Ces deux dernières signataires s'inscrivent clairement dans une logique marchande, puisqu'il s'agit de « changer l'école » par la création d'un réseau concurrentiel d'écoles privées hors contrat. Le mouvement du Printemps de l'éducation se propose d'éduquer les élèves à la joie et à une véritable spiritualité, mais surtout A. Verdiani explique dans une [interview](#) : « *je n'ai jamais avoué cela, mais je pense en réalité que l'école n'est pas nécessaire* ». Et elle insiste sur le fait que le plus important, c'est que chacun puisse « *choisir son école* ». La boucle est bouclée : on peut en appeler à l'émancipation des élèves, à leur épanouissement, le cœur du projet, c'est la diversification de l'offre

éducative, dans un cadre qui sera nécessairement concurrentiel.

Les raisons d'un combat douteux à gauche

Comment donc, des individus et des organisations, clairement situés à gauche de l'échiquier politique, défenseurs de l'égalité devant l'éducation et de la laïcité, en viennent-ils à faire front commun avec des groupes contestables et à engager à leur côté un combat douteux visant à la remise en cause du système éducatif public et républicain ?

L'explication se trouve dans l'histoire du système éducatif et des débats qui l'ont traversé. Pendant longtemps, le système éducatif français a été très centralisé, a mis en œuvre une pédagogie très directive, voire autoritaire, s'est peu intéressé au sens du savoir pour les élèves, etc. C'était particulièrement vrai dans l'enseignement secondaire, et la dénonciation du « lycée caserne » en mai 1968 est caractéristique d'une remise en cause de cette institution totale et des savoirs souvent formels qu'elle véhiculait. Face à cette école traditionnelle, à sa pédagogie « magistrale », à sa discipline quasi militaire, se sont dressés les mouvements d'éducation nouvelle qui ont défendu un autre rapport entre enseignants et élèves, un autre rapport des élèves aux savoirs, une évolution des savoirs enseignés.

Le mouvement de Mai a eu une indiscutable fonction émancipatrice : il fallait remettre en cause le conservatisme scolaire. Mais, à l'école comme dans l'entreprise (voir les analyses de L. Boltanski et E. Chiappelo [8]), les dominants se sont montrés capables de changer leurs pratiques et leurs discours, sans rien abandonner de leurs objectifs. Ils ont donc intégré la critique « artiste » de l'école et se sont approprié toute une partie des thèses de l'éducation nouvelle en les dépouillant de leurs aspects subversifs et en les mettant au service d'un projet d'adaptation de l'école au capitalisme mondialisé (salariés mobiles et adaptables, entreprises apprenantes, mise en avant des

compétences plutôt que des qualifications, ringardisation des syndicats au profit d'un management « cool » des ressources humaines, etc.). Le « nouvel esprit du capitalisme » passe, à l'école, par une « modernisation pédagogique » qui s'attaque aux savoirs et à la revendication d'égalité d'accès aux savoirs.

L'action militante en faveur d'une éducation nouvelle est ainsi relayée, à partir du milieu des années 1960 et plus encore après 1968, par une part croissante des responsables du système éducatif qui entendent réformer les contenus d'enseignement et les méthodes pédagogiques pour s'adapter à la massification progressive de l'enseignement secondaire. Les idées des mouvements d'éducation nouvelle vont dès lors structurer la formation des enseignants : certains inspecteurs pourchassent et condamnent le cours magistral ; on ne jure plus que par les méthodes actives, l'innovation, le travail autonome, etc [9].

Dès lors, le débat qui se structure oppose les tenants de l'approche conservatrice (qui dénoncent toutes les réformes au nom de la tradition) et les défenseurs de l'innovation pédagogique qui détiennent le pouvoir au sein de l'institution éducative et de la formation des enseignants. Ces derniers bénéficient de l'appui des militants pédagogiques et d'un certain nombre de syndicats (SGEN, UNSA).

Face à ce débat, dont le caractère caricatural est accentué par l'opposition entre « pédagogues » et « républicains », aucune autre position ne semble pouvoir se faire entendre.

Pourtant, de nombreux travaux montrent que la mise en œuvre du paradigme pédagogique actuellement dominant contribue à accentuer les inégalités au détriment des élèves issus des catégories sociales les moins dotées en capital culturel. Le modèle pédagogique dominant a recours très massivement à une pédagogie invisible qui résulte d'une volonté de « déscolariser » l'école. Sous prétexte de donner du sens aux apprentissages (ce qui est évidemment indispensable) on met en place des « projets », des activités qui se veulent ludiques, qui sont en rupture avec la forme scolaire. On somme les enseignants de

cesser de transmettre et de se percevoir plutôt comme des « animateurs », des « médiateurs » ou des « facilitateurs ». On préconise le concret (puisqu'on part de l'idée que la plupart des élèves sont rétifs à l'abstraction), etc. Et on pense qu'à l'occasion de ces activités qui permettent « d'ouvrir l'école sur la vie », les élèves vont réaliser, de façon largement informelle et donc implicite, les apprentissages visés par l'école. En réalité, cette doxa de l'école [10] produit des malentendus des apprentissages [11] : certains élèves perçoivent les enjeux cognitifs des activités proposées, d'autres pas du tout. Évidemment les principales victimes de ces malentendus sont les élèves dont la socialisation ne les conduit pas à être en connivence avec les attentes (largement implicites) de l'école. Et c'est le cumul de ces malentendus, au fil du temps, qui produit (et qui creuse) les inégalités d'apprentissage.

Par conséquent, si on veut lutter contre les inégalités sociales d'apprentissage, il nous semble qu'il faut se battre sur deux fronts :

- contre les conservateurs qui veulent restreindre à une minorité d'élèves l'accès aux savoirs conceptuels ;
- contre les « modernisateurs » qui, sous prétexte de démocratisation, d'individualisation des apprentissages et d'innovations pédagogiques, contribuent involontairement à creuser les inégalités d'apprentissage.

Un nouveau paradigme pédagogique s'impose donc [12] qui est notamment défendu par le Groupe de recherche sur la démocratisation scolaire (GRDS). Il suppose de se fixer comme objectif la réussite de tous les élèves dans les apprentissages proposés dans une école obligatoire, gratuite et laïque [13].

Il s'agit donc bien d'assurer à tous les élèves la maîtrise d'une culture commune relevant à la fois des humanités, des sciences de la nature, des sciences sociales, des technologies, des pratiques artistiques, de l'éducation physique. Pour atteindre cette réussite de tous les élèves, il faut mettre en place des démarches pédagogiques qui reposent sur des pédagogies explicites (ce qui ne veut pas dire magistrales), sur un cadrage fort des activités d'apprentissage, sur une classification forte des savoirs (qui distingue clairement les savoirs communs et les savoirs scolaires reposant sur des disciplines savantes de référence). Il faut donc se fixer des objectifs cognitifs ambitieux, seuls à mêmes de permettre aux élèves de goûter la « saveur des savoirs » [14]. Il faut pour cela faire éprouver par les élèves le caractère émancipateur des savoirs, de la rigueur, de l'exigence intellectuelle.

Cela suppose que les militantes et militants progressistes cessent de s'identifier à la doxa pédagogique en vigueur. Au mieux, ils se trompent de combat, au pire, ils servent sans s'en rendre compte les projets libéraux.

Septembre 2016

Notes

[1] Voir les travaux de U. Palheta et notamment son livre *La domination scolaire. Sociologie de l'enseignement professionnel et de son public*, PUF, 2012. Un rapport de l'inspection générale paru en juillet 2016 indique : « Sept mois après l'obtention d'un diplôme sous statut scolaire, 57 % des titulaires d'un CAP et 46 % des bacheliers professionnels sont au chômage (DEPP, 2014). Le chômage recule mais persiste après plusieurs années. Selon l'enquête du CEREQ Génération 2010, réalisée en 2013, trois ans après l'obtention d'un CAP, un jeune sur trois est encore en recherche d'emploi. C'est également le cas d'un bachelier professionnel sur cinq. L'entrée sur le marché du travail se fait, de plus, souvent au prix d'une sortie du secteur d'activité pour lequel le jeune a été formé ou de l'acceptation d'emplois sous-qualifiés » [Rapport 2016-041](#).

[2] C'est ce qu'affirment à la fois [A. Prost dans Le Monde](#) du 20 février 2013 et [R. Establet sur le site Educpros.fr](#) le 12 mars 2009.

[3] La Fondation pour l'école, par exemple, se propose de diversifier l'offre éducative par la création d'écoles privées hors contrats libres de leurs méthodes pédagogiques.

[4] Cette thèse est notamment soutenue par [O. Galland](#).

[5] La note de lecture est signée par J.-M. Zakhartchouk, un des responsables historiques des Cahiers pédagogiques. Elle est suivie d'un entretien avec P. Cahuc.

[6] Sur les disciplines scolaires, voir [la contribution d'A. Beitone](#) sur le site du Groupe de Recherche sur la Démocratisation Scolaire (GRDS).

[7] On sait que l'approche par les compétences est au cœur des préconisations de l'OCDE et de la Commission européenne en matière de politique éducative. Voir sur ce point les analyses critiques de N. Hirtt et A. Del Rey.

[8] L. Boltanski, E. Chiappelo, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 1999

[9] La récente réforme des collèges, avec la mise en place des Enseignements pratiques interdisciplinaires, s'inscrit dans cette logique.

[10] Voir la contribution d'E. Bautier au récent rapport du CNESE : « [Pratiques scolaires dominantes et inégalités au sein de l'école](#) » Ce texte montre comment les pratiques scolaires dominantes qui résultent des injonctions ministérielles et d'une pression des « doxas de l'école » contribuent à produire les inégalités sociales d'apprentissage.

[11] E. Bautier et P. Rayou (2009), *Les inégalités d'apprentissage. Programmes, pratiques et malentendus*, PUF.

[12] Pour une présentation synthétique et percutante, voir J.-P. Terrail (2016), *Pour une école de l'exigence intellectuelle. Changer de paradigme pédagogique*, La Dispute, Coll. L'enjeu scolaire.

[13] Le GRDS propose d'étendre la scolarité obligatoire de 3 ans jusqu'à 18 ans.

[14] J.-P. Astolfi (2008), *La saveur des savoirs. Disciplines et plaisir d'apprendre*, ESF.

Revue des revues

Revue des revues

mardi 11 octobre 2016, par [Jacques Cossart](#)

Les institutions de Washington, Banque mondiale et Fonds monétaire international, disposent d'une panoplie considérable d'études sur la marche du monde et emploient de très nombreux économistes, souvent de qualité. Il eût été étonnant que certains d'entre eux ne finissent par faire partager leur interrogation à propos de la pertinence du Consensus de Washington [1]. Bien entendu, ni le FMI ni la Banque mondiale ne reconnaissent, officiellement, devoir aller à Canossa. Quand même, l'ancien économiste en chef, Olivier Blanchard, précise « il n'y a pas revirement doctrinal, mais évolution ». Quant au nouveau, il confirme qu'il s'agit d'évolution et non de révolution.

Néolibéralisme ! Quoi, se serait-on trompé ?

Sans grande surprise cependant, de plus en plus de leurs études empruntent ce chemin depuis plusieurs années (lire entre autres [D'où les inégalités de rémunération peuvent-elles bien venir ?](#)) N'empêche, les propagandistes de la « vraie » doctrine veillent au grain ! C'est ainsi qu'un des économistes les plus connus du *think tank* Bruegel [2], Nicolas Véron, déclarait à propos de l'étude qui va être présentée ici, « c'est le label néolibéralisme, qui donne une dimension idéologique au débat. C'est ce qui a créé un malaise dans la communauté des économistes, car le FMI, comme toutes les institutions financières internationales (IFI) n'est pas supposé être idéologique. Sa force, précisément, est de ne pas l'être ». Tout y est : les économistes qui ne sauraient être qu'une « communauté », le FMI tirant sa force de n'être point... « idéologique ». Tous les tenants du capitalisme continueront de prêcher pour le maintien de son fondement – même s'il leur faut être « modernes » en maniant algorithmes et autres accélérateurs de profit – mais il serait paradoxal de faire la fine bouche, un peu comme le renard gascon de La Fontaine devant de magnifiques raisins : « Le galand en eût fait volontiers un repas ; /Mais comme il n'y pouvait atteindre :/ 'Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats'/ ».

Quel est donc ce « brûlot » qui embrase le Landerneau néolibéral ? La revue trimestrielle

Finance & Development (F&D) a publié en juin 2016 « [Neoliberalism : Oversold ?](#) », de trois économistes du FMI, Jonathan D. Ostry, Prakash Loungani, and Davide Furceri ; tous trois travaillent pour le département de la recherche du Fonds. [3]

Il faut dire que, dès l'introduction de leur article portant sur ce néolibéralisme « survendu », ils ne s'embarrassent guère des précautions de langage habituellement de mise dans ce type d'institutions. Ils présentent ainsi leur travail : « au lieu de permettre la croissance, plusieurs politiques néolibérales ont augmenté les inégalités, compromettant en retour une expansion durable ».

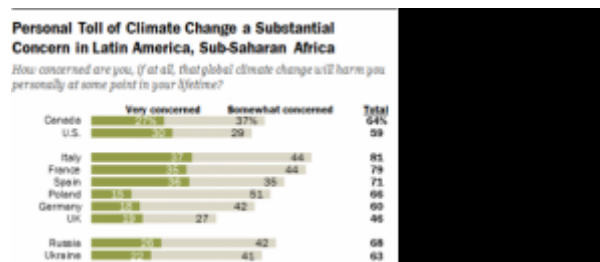
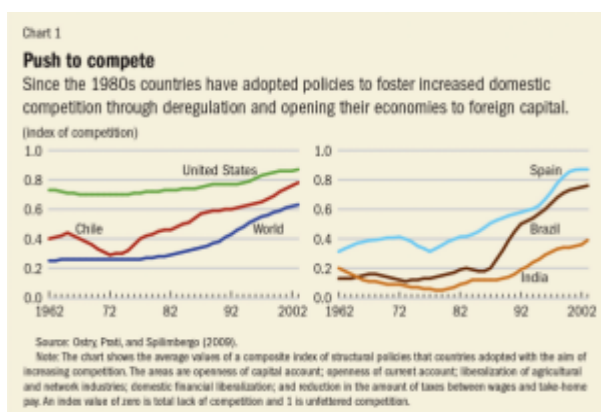
Bien entendu, on reste au FMI. On remarquera, par exemple, que le dogme de la croissance reste intangible sans même que, dans cet article, la vraisemblance de sa durabilité soit soulevée. En revanche, ce n'est pas tous les jours que le « *economic miracle* » du Chili, tant vanté au début des années 1980 par Milton Friedman et bien d'autres, soit quelque peu écorné. Mais surtout, cet article, qui n'est pas le seul [4] produit désormais au sein des IFI, définit explicitement les principales caractéristiques du Consensus de Washington pour en montrer la nocivité : concurrence sans limite, y compris sur les marchés financiers, et répudiation des politiques budgétaires qui, péché contre l'esprit, conduisent à la dette publique.

Les économistes cités ont bâti un *index of competition* mesurant l'efficacité des dispositions adoptées pour favoriser la concurrence. Sur un

graphique portant sur quarante ans, ils ont tracé l'évolution de cet indice pour cinq pays, les États-Unis, le Chili, l'Espagne, le Brésil et l'Inde en même temps qu'une courbe portant sur l'ensemble du monde. On voit sur le graphique reproduit ici en *chart 1*, l'augmentation considérable sur la période, jusqu'à un facteur 4 pour le Brésil. Les auteurs du rapport montrent, en face de cette évolution, les trois plus graves conséquences du néolibéralisme :

- l'augmentation de la croissance ne peut guère être démontrée comme conséquence des dispositions néolibérales arrêtées ;
- en revanche, l'augmentation des inégalités, comme aboutissement desdites mesures, est clairement établie ;
- l'augmentation des inégalités met en cause la persistance de la croissance elle-même.

Peut-être est-ce utile de mettre en parallèle ces conclusions – corroborées par de très nombreuses études d'horizons divers – avec les politiques mises en œuvre par la plupart des gouvernements, en particulier ceux des pays européens et l'Union européenne elle-même. Non seulement ils appliquent ces « bonnes pratiques », dites de l'offre par exemple, mais encore le font-ils avec une si spectaculaire conviction qu'elle en devient presque touchante. En réalité cette conviction, sincère ou affichée, ne sert qu'à permettre d'obtenir le résultat présenté dans [Alors, ce machin ?](#) et dont la figure 2 reproduite ci-dessous illustre cette réalité aussi stupéfiante que sinistre.



En ces temps où les propriétaires du capital savent parfaitement, grâce aux gouvernements qu'ils promeuvent et qui les protègent, réclamer les mesures d'austérité les plus fortes au prétexte qu'elles permettraient de faire face à d'éventuelles crises financières, on ne saurait trop recommander ces appréciations des experts du FMI : « pour les pays ayant un bon bilan [face aux marchés financiers], le bénéfice de la réduction de la dette, comme une assurance contre une crise financière future, se révèle être remarquablement faible, même à des niveaux très élevés de dette par rapport au PIB ». Plus précis, ils montrent que « les épisodes de consolidation [restriction] budgétaire ont été suivis, en moyenne, par des périodes de faible croissance plutôt que par la progression de la production. En moyenne, une réduction de la dette de 1 % du PIB augmente le taux de chômage à long terme de 0,6 % et les inégalités de revenus, mesurées par le coefficient de Gini [5], de 1,5 % ». Quand on sait que ces conclusions sont très largement documentées, par de très nombreuses études, on est en droit de se demander pourquoi les « bonnes pratiques » invoquées à satiété et justifiées par le fameux TINA [6] de Madame Thatcher sont presque universellement appliquées. On ne peut pas croire que ce pourrait être pour accroître la fortune des ultra-riches, comme ils sont dénommés dans le rapport annuel *World wealth report* de Capgemini ! Le dernier paru indique que le nombre de ceux qui sont désignés sous l'appellation « individus fortunés » devrait être en 2017 de quelque 16 millions de personnes, soit moins de 0,3 % de la population mondiale ; ils disposeront d'une fortune financière de quelque 70 000 milliards de dollars courants [7]. Mais, à vrai dire, ce ne sont pas même tous ceux-là qui comptent. Seuls ont vraiment voix au chapitre, les extrêmement riches qui détiennent au moins 30 millions de dollars d'actifs financiers par individu : ils

ne seront pas même 1 % du total des individus fortunés mais disposeront de plus de 35 % du total des 70 000 milliards qui viennent d'être évoqués. Ces « gens-là », comme les chantait Jacques Brel il y a cinquante ans, seraient à peine 160 000 sur la planète ! Aujourd'hui, le président du Medef français se refrène sans doute quand il estime qu'il y a véritablement des comportements de voyous. Il s'agit plutôt de bandits !

La conclusion des auteurs du rapport quant à la taille des États et à l'importance de la dette publique qu'ils contractent est claire : « en somme, les avantages de certaines politiques qui sont une part importante du programme néolibéral, ont été quelque peu surjoués ». Allons bon !

Ils insistent : « il y a maintenant des preuves solides que l'inégalité peut significativement réduire à la fois la croissance et sa durabilité ». Ils vont même jusqu'à donner des exemples de ce qui devrait être fait : « les politiques pourraient être conçues pour corriger certains effets néfastes en amont, par exemple grâce à l'augmentation des dépenses en matière d'éducation et de formation, qui augmente l'égalité des chances ». Ils préviennent les sceptiques : « Par chance, les craintes que ces politiques [impôt et transferts de revenus] nuisent à la croissance sont sans fondement ».

Au-delà des données arguant contre la pensée unique néolibérale et les « potions » qu'elle entend imposer au monde entier, il y a tout intérêt à ce que les mouvements sociaux dans le monde sachent se saisir de ces *mea culpa* provenant du Saint des saints néolibéral. Bien sûr, ce n'est pas ce qui signera l'arrêt de mort du capitalisme – il y faudra encore bien des luttes et, sans doute, des revers – mais il serait irresponsable de la part de ces mouvements de ne pas proclamer, avec ces économistes du FMI que « les décideurs politiques et les institutions qui les conseillent comme le FMI, doivent être guidés non par la foi, mais par des preuves de ce qui a fonctionné ». Un ancien directeur général du Fonds monétaire international (1978-1987), Jacques de Larosière déclarait au quotidien français *Les Échos*, le 10 juin 2016, « Le système est très financiarisé, autrefois après la guerre, on pensait que c'était les

gouvernements qui étaient maîtres de leurs politiques économiques et du système de change, aujourd'hui, ce sont les fonds financiers, les mouvements de capitaux. Il y a eu une sorte de démission des gouvernements, des pouvoirs publics face aux grands mouvements de capitaux internationaux qui, en réalité, conduisent le jeu ».

Pour autant, on ne saurait s'emparer de ces *mea culpa* pour en conclure que le FMI aurait quitté le navire du néolibéralisme, ou qu'il serait en train de repérer les chaloupes de sauvetage. Il y faudra sans doute encore bien des tempêtes. On lira, à cet égard, l'excellente [analyse](#) de Michel Husson à propos des trois mémorandums encadrant « l'aide » consentie à la Grèce. Il y décrit parfaitement d'une part l'influence, aussi néfaste que déterminante, de l'Eurogroupe [8] – en clair l'Allemagne et la France – d'autre part, le travail, souvent de grande qualité, produit par les centaines d'économistes du Fonds mais qui, en cas de mise en danger du bateau-amiral, seront recadrés, si nécessaire !

Quoi, le néolibéralisme tuerait ?

On n'évoquera pas ici les morts provoquées par la faim dans le monde ; selon le Programme alimentaire mondial (PAM), près de 800 millions de personnes souffraient, en 2015, de la faim. On imagine les morts prématurées engendrées par pareil désastre. D'ailleurs, le PAM dénonce cette sinistre précision : 3,1 millions d'enfants de moins de cinq ans meurent, chaque année, de la malnutrition ! Pas davantage ne seront analysées les terribles, nombreuses et diverses conséquences de la situation économique et environnementale de la planète qui participent à des taux de mortalité élevés ; on pourra se reporter aux Rapports sur le développement humain publiés chaque année par le PNUD, en particulier le [rapport 2015](#). Le lien entre maladie et économie avait déjà été abordé par la revue *Les Possibles*, en particulier avec [La maladie, un poids pour l'humanité ?](#) Toutefois, on nous permettra – en sorte d'incise de 300 pages – de signaler le [rapport](#) qu'a publié en août 2016, l'agence états-unienne *National Oceanic and Atmospheric Administration*. L'étude à laquelle plus de 450

experts, travaillant dans plusieurs dizaines de pays différents, ont apporté leur contribution, pourrait être résumée ainsi : la terre est chaude et devient de plus en plus chaude ! 2015 est l'année la plus chaude, enregistrée depuis 1861. Selon eux, des dizaines de « records » ont été battus. Il y a quelque 15 ans, les spécialistes craignaient que le dépassement durable d'un seuil de 350 ppm [9], entraînerait un dérèglement irréversible du climat. Le taux atteint en 2015 est de 399,4 ppm.

Ne sera présentée ici qu'une étude beaucoup plus circonscrite et, pourtant, tout aussi terrible. Elle est publiée le 25 mai 2016 dans la revue britannique à comité de lecture, aussi ancienne que mondialement réputée, *The Lancet*. Il s'agit d'une [investigation](#) portant sur la période 1990-2010 visant à évaluer, dans les pays à revenus élevés et revenus intermédiaires, la surmortalité par cancer à la suite de la crise de 2008.

Les médecins-auteurs ont, à partir des données de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale de la santé, agrégé les informations obtenues pour le cancer du sein chez la femme, celui de la prostate chez l'homme et le cancer colorectal pour l'ensemble de la population. Ils présentent ainsi leur travail : « La crise économique mondiale a été associée à une augmentation du chômage et une réduction des dépenses publiques en matière de soins de santé (PEH) [10] Nous avons estimé les effets de l'évolution du chômage et des PEH sur la mortalité par cancer et l'influence de la couverture universelle de santé à cet égard ».

Les auteurs évaluent, en raison de la hausse du chômage et des coupes budgétaires dans le secteur de la santé, consécutives à la crise financière de 2008, la surmortalité par cancer à de plus d'un demi-million de personnes dans le monde. Prudents, les auteurs parlent de « corrélation chronologique ». « On associe la récente crise économique à 260 000 morts supplémentaires par cancer dans les pays de l'OCDE entre 2008 et 2010, dont 160 000 au sein de l'Union européenne ». Le docteur Mahiben Maruthappu, qui a dirigé les recherches, estime à « bien plus de 500 000 morts supplémentaires par cancer pendant cette période », au niveau mondial. Il poursuit : « nous

avons découvert que la hausse du chômage était associée à une augmentation de la mortalité par cancer mais que la couverture de santé générale protégeait la population contre ces effets. En particulier, dans le cas de cancers pour lesquels il existe un traitement comme le cancer du sein, de la prostate et le cancer colorectal [...] à l'inverse, des économies dans les soins de santé peuvent coûter des vies ». Peut-être serait-ce utile de transmettre cette étude à Madame Touraine, la ministre française des affaires sociales et de la santé, qui a créé une agence nationale de santé publique, Santé publique France, dont l'objectif serait « la promotion de la santé, la surveillance et l'observation de l'état de santé de la population » mais qui fait passer ce louable dessein par d'importantes coupes budgétaires et le soutien accordé aux assurances privées.

Une étude portant sur les conséquences médicales du chômage en France menée par des chercheurs de l'INSERM, a été publiée le 11 novembre 2014 par [International Archives of Occupational and Environmental Health](#). Elle estimait le nombre de morts qui en résultaient entre 10 000 et 20 000 personnes par an [11].

Oxfam publiait en juillet 2016, [Des fruits au goût amer](#). Il s'agit d'une étude conduite au Costa Rica et en Équateur pour l'ananas et la banane. L'exergue est sans appel et dénonce de manière documentée, les conditions de travail « indécentes » pour près de 27 000 travailleurs dans l'ananas au Costa Rica et plus de 200 000 pour la banane en Équateur ! La grande distribution, en particulier allemande, a fait baisser les prix de manière telle que leur rémunération a été la variable d'ajustement toute trouvée. En outre, la quantité et la multiplicité des pesticides utilisés vont croissant, au péril de la santé des employés et de l'environnement.

Ils sont bien plus nombreux que les cinquante Danaïdes qui furent condamnées, dans les Enfers, à devoir remplir le fameux tonneau percé, ceux qui, sans relâche, nous approvisionnent d'études démontrant les considérables méfaits du système capitaliste. Bien au-delà de la réprobation morale qu'elles peuvent susciter, ces études démontrent, les

unes après les autres, que les dégâts s'appliquent de manière beaucoup plus large que sur les victimes immédiatement concernées. En août 2016 est publiée, sous un très large patronage, [The Cost of Hunger in Africa](#), ce coût de la faim en Afrique s'appuie sur une étude menée au Ghana pour évaluer les conséquences sociales et économiques à long terme de la malnutrition infantile. « Quand un enfant est sous-nutri, les conséquences négatives poursuivent cet enfant pour toute sa vie. Ces conséquences négatives ont de graves conséquences sur les économies où il vit, travaille et apprend ». Le rapport s'attache à trois séries de séquelles économiques et sociales portant sur 2012 :

- en matière de santé ; les auteurs ont répertorié 1,4 million de cas cliniques de malnutrition infantile ; et entre 2008 et 2012, 72 000 morts d'enfants lui étaient attribuées ;
- en matière d'éducation ; les retards de croissance ont accru de 1 % le taux de redoublement ; les retards de croissance dans l'enfance conduisent à une baisse des revenus lors de l'arrivée à l'âge adulte ; la population concernée est estimée à plus de 37 % de l'ensemble ;
- en matière de productivité ; aussi bien pour les travailleurs manuels que pour les non-manuels, les retards de croissance ont entraîné une baisse de productivité estimée à 0,44 % du PIB chez les premiers et 0,86 % chez les seconds ; la perte des heures travaillées en raison de la sous-nutrition et les conséquences de celle-ci sur la mortalité ont provoqué une baisse du PIB équivalent à 5,8 %.

En résumé, les auteurs chiffrent la perte, pour le pays, due à la malnutrition infantile à 6,4 % du PIB ghanéen 2012, soit quelque 2,6 milliards de dollars ! Pour la mise en perspective de ces données, il convient de rappeler que le Ghana est classé au 140^e rang des pays classés selon l'indice de développement humain (IDH) du PNUD ; il y en a donc

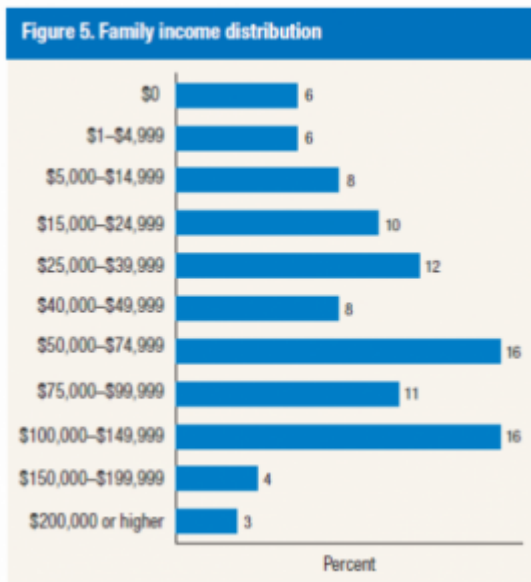
48 derrière lui !

États-Unis : comment y vivent ses habitants ?

Les États-Unis, qui comptent plus de 320 millions d'habitants disposaient, selon les données de la Banque mondiale en 2015, d'un PIB de près de 18 000 milliards de dollars courants, celui de l'Union européenne, la même année, s'établissait à plus de 16 000 milliards [12] ; ils étaient suivis par la Chine (10 500 milliards environ) ; le Japon arrivait au troisième rang des pays avec un PIB quatre fois moindre que le géant états-unien. Le PIB/habitant, s'élevait à près de 55 000 \$. Isolé, ce chiffre n'a guère de signification, c'est ainsi que le Qatar, Macao, les Bermudes ou le Luxembourg présentent des chiffres allant jusqu'au double. De leur côté, la Norvège, la Suisse, l'Australie, le Danemark et la Suède enregistrent des chiffres supérieurs. Toutes ces données ne disent évidemment rien des inégalités à l'intérieur des pays, pas davantage qu'entre les pays eux-mêmes. Les États-Unis se retrouvent ainsi, avec 0,411, en milieu de tableau des pays classés en fonction de l'indice de Gini, au même niveau que l'Uruguay ou la Turquie mais très loin de la Slovaquie (0,249), la Suède (0,261), la République tchèque (0,264) ou la Norvège (0,268) [13].

La Réserve fédérale états-unienne publie en mai 2016 [Report on the Economic Well-Being](#), une étude portant sur le bien-être des ménages en 2015.

Selon le rapport basé sur une enquête conduite auprès de la population, le niveau de vie général s'est un peu amélioré en 2015, mais un ménage sur deux n'est pas en mesure de faire face à des dépenses imprévues de 400 dollars et 25 % des travailleurs doivent cumuler au moins deux emplois. La figure 5 reproduite ici indique la répartition des revenus des ménages pour l'année 2015. On remarquera que 20 % des ménages doivent vivre avec moins de 15 000 dollars par an.



Il n'est pas inutile de mettre à côté de cette photographie une autre qui ressort des données présentées dans le rapport annuel sur la richesse dans le monde établi par [Capgemini](#) : moins de 5 millions sur l'ensemble de la population états-unienne dispose d'avoirs financiers d'un montant total supérieur à 16 000 milliards de dollars. Il n'est, dès lors, guère étonnant de noter que les dividendes distribués pèsent lourd. Dans [La distribution de dividendes](#), on lira que le rapport Henderson nous apprend qu'en 2015, le montant des dividendes versés dans le monde par les 1 200 plus importantes capitalisations boursières – qui représentent 90 % des dividendes payés par les 3000 compagnies recensées dans le monde – s'est élevé à 1 150 milliards de dollars, dont 440 milliards distribués aux États-Unis. On peut, sans craindre de se tromper, supposer que les bénéficiaires états-uniens de ces centaines de milliards se trouvent répertoriés dans les 3 % des ménages ayant perçu un revenu supérieur à 200 000 dollars en 2015 ! C'est-à-dire quelque 9 millions. Mais, dans ce petit groupe, il faut distinguer les ultras-riches, comme les appelle avec élégance Capgemini ; selon le dernier rapport Forbes, ils seraient 400, disposant ensemble de 2 340 milliards de dollars, sachant que chacun des ces 400 personnages possède, au moins, un patrimoine de 1,7 milliard, générant des revenus annuels qui seront scrupuleusement recensés dans ces 3 % de la Réserve fédérale ...

Celle-ci donne à son étude une conclusion qu'il a

paru utile de traduire en partie : « Cependant, les nombreuses « poches » de consommateurs qui présentent des niveaux élevés de stress financier et sont sous risque de rupture financière dans le cas où ils [ces consommateurs] devraient faire face à des difficultés supplémentaires, demeurent une préoccupation. Alors que les trois années de données du SHELD [enquêtes conduites par la Réserve fédérale] ne permettent pas de déterminer si ces risques élevés pour certains consommateurs sont le résultat résiduel de la Grande Récession, ou reflètent la réalité de leurs finances, il faut continuer à suivre ces populations pour apprécier dans quelle mesure elles sont, ou ne sont pas, pleinement bénéficiaires d'une meilleure croissance économique ».

Ainsi, les auteurs prennent bien en compte la multiplicité de personnes sous « stress financier », mais il s'agit de « consommateurs ». Peut-être, espèrent-ils qu'une relance de la consommation résoudra leur « problème » ; d'autant que les auteurs ne peuvent pas dire s'il s'agit d'une simple habitude contractée lors de la crise ou... d'un véritable manque de ressources.

Par ces temps de chômage allant croissant, et alors que des « experts » nous avertissent que nous allons vers la fin du travail, on peut se reporter à un rapport de [McKinsey & Company](#) qui, au-delà des seuls États-Unis, s'interroge explicitement : « Plus pauvres que leurs parents ? ». Le puissant cabinet international de conseil aux entreprises relève qu'environ 2/3 de ménages dans les 25 économies avancées étudiées sur la période 2005-2014, ont vu leurs revenus stagner ou décroître. Le conseiller des directions générales mondiales estime que, sans mesure pour y remédier, le monde s'expose à de graves conséquences économiques et sociales !

Un petit dernier pour la route ? Bien que cet addendum ne s'applique pas, explicitement, au cas des États-Unis, on a estimé que la référence à cette note du [CAE](#) (Conseil d'analyse économique) valait la peine d'être donnée. On y trouve une sorte de quintessence de la pensée qui prévaut partout, notamment au sein de l'Union européenne, et consistant à faire admettre par l'ensemble de la société ce qui devrait être admis comme norme

universelle, à savoir le marché et la concurrence. Trois auteurs ont participé à la rédaction de ce pamphlet : Jean Tirole, désormais célèbre en France pour avoir reçu en 2014 le prix de la Banque de Suède en sciences économiques, adepte de l'économie néolibérale, Augustin Landier, de l'École d'économie de Toulouse, lui aussi pouvant être considéré comme économiste néolibéral, enfin, Marie Ekeland présentée comme co-fondatrice de France Digitale, qui vise à faire de la France une championne du numérique. Ces trois importants personnages se font les ardents avocats d'un véritable développement, sur l'Hexagone, du capital risque. Il y aurait, dans le pays, quelque 500 de ces instruments destinés à lancer des projets innovants qui seraient parvenus à lever 1,8 milliard d'euros [14]. Fort bien, mais pourquoi donc toutes les grandes banques hexagonales sont-elles derrière ces capital-risqueurs ? Ne serait-ce pas leur travail de base que d'étudier un projet, de l'améliorer si nécessaire et de participer à son financement ? Mais enfin, comment voulez-vous qu'une *start-up* comprenne ce langage d'un autre âge ? Il nous faut, en France, créer ces *business angels* qui sauront accélérer le mouvement. Pensez, rien que le nom ! Mais les trois avocats cités savent parfaitement qu'un bon investisseur privé n'est jamais que celui qui sait s'adosser à un organisme public. Aussi recommandent-ils que la Banque publique d'investissement (Bpifrance) observe une gouvernance adaptée, notamment en adoptant les « bonnes pratiques » internationales. Ah, si le capitalisme perdait, tout à coup, ces fameuses « bonnes pratiques » ! Mais nos trois thuriféraires savent qu'il faut aller chercher l'argent là où il est. Une des meilleures cachettes est encore la recette publique ; non qu'elle soit abondante par ces temps de vaches maigres, mais elle présente un avantage déterminant pour les propriétaires du capital, elle est gratuite. Aussi, sur les sept recommandations formulées par ces experts, trois ont-elles trait à la fiscalité ; il faudra, disent-ils « allouer de manière optimale l'effort budgétaire consenti à la création d'un écosystème entrepreneurial optimum ». On voit là que, non seulement ils parlent anglais, mais encore pratiquent-ils couramment la langue de bois. Reconnaissons que c'est plus élégant que si on avait lu, sous leur plume, « il faudra savoir plumer la

volaille » !

Fin du travail ? Vraiment !

Ce numéro des *Possibles* a retenu pour thème central, l'avenir du travail. On connaît la chanson : la révolution numérique supprime une quantité considérable d'emplois. Moralité pour nos experts néolibéraux, chacun doit se prendre en charge et vivre l'ubérisation de notre monde. Quoi, direz-vous, que deviennent les conditions du travail et sa rémunération ? Elles se dégradent bien sûr, mais que voulez-vous, c'est la rançon du progrès !

Ce n'est pas totalement faux, à condition d'aller jusqu'au bout du constat. Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la productivité horaire du travail a été multipliée jusqu'à un facteur de 3,5 aux États-Unis. Cela aurait dû permettre, toutes choses égales par ailleurs, d'affecter la durée moyenne du travail d'un coefficient diviseur équivalent. En France, selon l'INSEE, la moyenne annuelle du temps de travail salarié est passée de quelque 1 900 heures en 1949 à 1 400 soixante ans plus tard, soit une baisse d'un quart seulement.

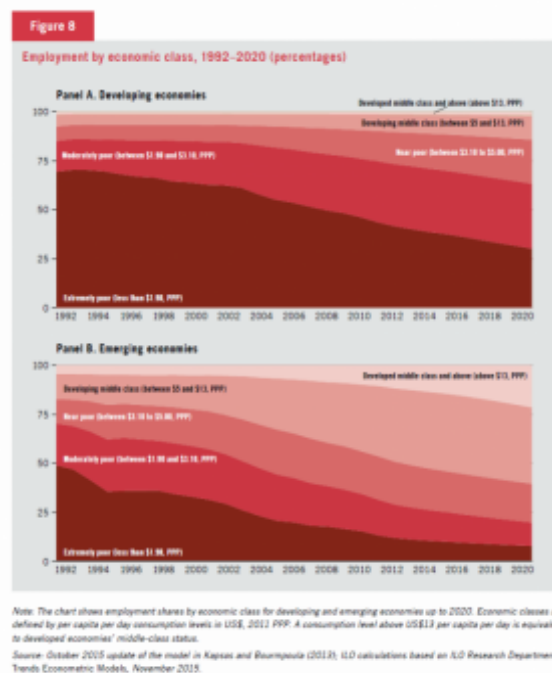
Dans un entretien avec Guillaume Duval datant de 1997, Jeremy Rifkin déclarait [15] : « ce que je reproche surtout aux syndicats des États-Unis, c'est d'avoir perdu de vue cet objectif central de tout syndicat qui réussit : réduire le temps de travail. Il ne doit pas s'agir d'abord de meilleurs salaires, mais de semaines de travail plus courtes ». Cette citation est intéressante dans la mesure où Jeremy Rifkin prétend qu'il n'y aura plus de travail pour tout le monde ; c'est ce pourquoi il défend, notamment, le revenu de base. Ce n'est pas le lieu d'étudier, ici, le revenu universel qui ne serait plus la contrepartie de la contribution, socialement validée, à la création de valeur, mais « distribué » à chaque individu et avec lequel il devra se débrouiller. Notons cependant qu'il plaît de plus en plus à tous ces néolibéraux qui voient là une sorte de baguette magique capable de faire disparaître, enfin, protection sociale et autres fariboles comme le salaire minimum.

L'Organisation internationale du travail (OIT)

Lors de la présentation du rapport 2016 [Emploi et question sociales dans le monde](#), publié en anglais, de l'Organisation internationale du travail, Guy Ryder, son directeur général, déclarait, en particulier : « La pénurie d'emplois décents pousse les gens à se tourner vers l'emploi informel qui se caractérise habituellement par une faible productivité, une maigre rémunération et aucune protection sociale. Cela doit changer. Il est indispensable de répondre rapidement et vigoureusement à l'ampleur du défi mondial de l'emploi si nous voulons réussir à mettre en œuvre le nouveau Programme de développement durable pour 2030, récemment adopté par les Nations unies ». C'est dans ce document que l'OIT prévoit que près de 200 millions de personnes seront au chômage en 2016 et devraient être plus nombreuses encore en 2017. On reproduit ici la figure 8 qui est représentée à la page 18 du rapport. Elle synthétise sur la période 1992-2020 l'évolution du nombre de travailleurs répartis par tranches de revenu : de moins de 1,90 \$/jour à 13 \$/jour d'une part pour les pays réputés en développement, d'autre part pour les pays émergents (pour ces derniers, est quantifiée une classe moyenne, au dessus de 13 \$/jour). On remarque que le nombre de travailleurs extrêmement pauvres aura, sur la période, diminué, y compris dans les pays les plus pauvres. À l'évidence, la remarque du directeur de l'OIT quant à la nécessité d'emplois décents n'est pas une lubie pour dames patronnesses. Toutes les rodomontades sur la fin du travail ne changeront rien. En 2020, 70 % des titulaires d'un emploi salarié ne disposeront que d'un revenu inférieur à 3,10 \$/jour ! À peine les trois quarts des salariés de la « classe moyenne supérieure » disposeront d'un revenu supérieur à 13 \$/jour.

Une autre série de données présentées par la table 3 page 20, montre combien les propriétaires du capital savent protéger, pour le moins, leurs intérêts. On compte dans le monde plus de 2 milliards d'êtres humains, en âge de travailler, qui ne sont pas sur le « marché » du travail. Il y a un siècle et demi, Marx, à partir des idées nées dans la première moitié du 19^e siècle ouvrier britannique, explicite sa pensée dans le

fameux chapitre XXV du Livre premier du *Capital*, « elle [la surpopulation ouvrière] forme une *armée de réserve industrielle* qui appartient au capital d'une manière aussi absolue que s'il l'avait élevée et disciplinée à ses propres frais ». Quelle aubaine pour les capitalistes [16] ! Les larmes qu'ils font semblant de verser sur la pauvreté et la faim dans le monde, sur les immigrés qui meurent par milliers, sur les chômeurs et autres calamités « naturelles », ne sont que de crocodiles. Ils n'en supportent pas le coût, qu'ils laissent à la collectivité. En revanche, comme nous tous, ils s'exposent aux risques vitaux que font courir ces monstrueuses calamités ; mais cela est une autre histoire déjà abordée par Socrate et, plus récemment, par Keynes quand il évoquait la pulsion de mort du capitalisme qu'il désignait comme une « règle autodestructrice du calcul financier [qui] régit tous les aspects de l'existence ».



CNUCED

La Conférence des Nations unies pour le commerce et le Développement (CNUCED), avec le PNUD mais dans un autre registre, a su prendre un rôle singulier au sein des institutions internationales. Sans doute, cette singularité, à l'heure où la Banque mondiale et le FMI empruntent de plus en plus régulièrement la route de Canossa [17], est-elle moins visible ; il reste

cependant que, depuis des années, la CNUCED tente avec opiniâtreté de faire en sorte que le commerce, qui figure dans ses prérogatives, serve le développement des populations, en particulier celles du Sud, et non la mondialisation financière. Vaste ambition, encore cependant corsetée çà et là par la pensée dominante, comme on le verra plus loin !

La CNUCED a tenu à Nairobi du 17 au 22 juillet 2016 sa quatorzième conférence ministérielle. Tous les quatre ans, les 194 pays membres définissent le programme fixé pour les quatre années à venir.

Chacun des pays dispose, statutairement, des mêmes droits. On imagine volontiers, cependant, que la voix du Burkina-Faso n'a pas exactement la même portée que celle des États-Unis. Échapper au principe de compétition exige un rude combat, aussi a-t-on pu se réjouir de voir apparaître, dès l'origine en 1964, le G77 qui réunissait 77 pays en développement ayant décidé de faire entendre, au sein de l'ONU et sur la scène mondiale, une voix coordonnée. Aujourd'hui, ils sont 134 qui comptent plus des trois quarts de la population mondiale et représentent plus de 40 % du produit mondial.

Toutefois, la CNUCED est une organisation des Nations unies et n'échappe pas totalement à l'idéologie dominante. C'est ainsi qu'elle a pesé de tout son poids pour obtenir plus de 3 000 accords bilatéraux entre les pays membres pour « réguler » les échanges et investissements ; l'essentiel de ces conventions prend pour modèle la doctrine établie par l'OMC et pour objectif majeur la protection des investisseurs. Malgré une bataille acharnée des pays du Sud et de nombreuses ONG, tout au long de la semaine de Nairobi, pour obtenir des avancées en matière de fiscalité, investissement ou commerce, aucun mandat précis n'a pu être donné à la CNUCED : les États-Unis et l'Union européenne, principalement, sont parvenus à contrer toutes les décisions qui tentaient de faire passer les impératifs de développement durable avant l'intérêt des transnationales. Ce sont, une fois encore les règles de l'OMC qui prévaudront, sauf... quand des accords particuliers seront plus favorables aux sociétés commerciales. En particulier, aucune avancée n'a pu être obtenue quant à la dette du Sud, pas davantage

qu'à l'égard des pertes fiscales considérables qu'il doit affronter.

CNUCED et pays les moins avancés(PMA)

Malgré les entraves mises par les pays riches, il reste que la CNUCED porte une attention toute particulière aux PMA. Rappelons que, selon le dernier rapport du PNUD, il s'agit de plus de 900 millions de personnes en 2014 qui devraient être près de 1,3 milliard en 2030. Leur PIB/tête (en parité de pouvoir d'achat) s'établissait à un peu plus de 2 100 dollars par an alors que c'était 20 fois plus (41 000 dollars) pour 1,1 milliard de personnes à très hauts revenus (elles seront 1,3 milliard en 2030). En 2013, la CNUCED publiait une étude de première importance [18] (60 chercheurs associés) dont les exigences étaient les suivantes : forte réduction des monocultures ; diminution de l'usage des différents intrants d'origine industrielle ; soutien des petites exploitations ; préférence au développement de la production et de la consommation locales.

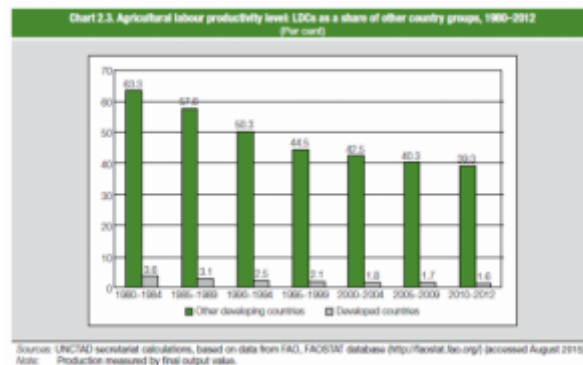
En 2015, elle récidive avec un rapport, en anglais, sous-titré [Transformer les économies rurales](#). C'est là, en effet, que vivent les 2/3 des habitants des PMA, où l'agriculture fournit 60 % des emplois mais où la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est le double de celle qui prévaut en milieu urbain. En outre, la croissance de la population active dans les zones rurales des PMA est plus importante que dans le reste du monde. Il a été rappelé plus haut qu'en 15 ans, la population aura crû de 44 % dans les PMA et de 18 % dans les pays à très hauts revenus. La question de l'emploi – alors même que la « fin du travail » est totalement ignorée – y est donc de première importance. Les impératifs exigés dans ce document montrent à la fois l'ampleur des retards et la relative simplicité pour les combler. Il s'agit : d'améliorer la productivité globale du travail pour poser les fondements d'un processus de développement durable ; d'ouvrir des possibilités d'activités productives à l'ensemble de la population active ; de porter les niveaux minimaux de productivité du travail à un échelon suffisant pour générer un revenu supérieur au seuil de pauvreté,

même dans les ménages où la proportion d'inactifs est la plus forte ; de veiller à ce que les gains de productivité se répercutent entièrement sur le revenu des ménages. On est bien loin, en effet, de la « fin du travail ». Mais, après tout, il ne s'agit que du milliard parmi les plus pauvres des êtres humains de cette planète ! C'est précisément ce milliard que le PNUD ambitionnait de sortir de l'extrême pauvreté en fixant, en septembre 2015, les 17 objectifs de développement durable (ODD) [19].

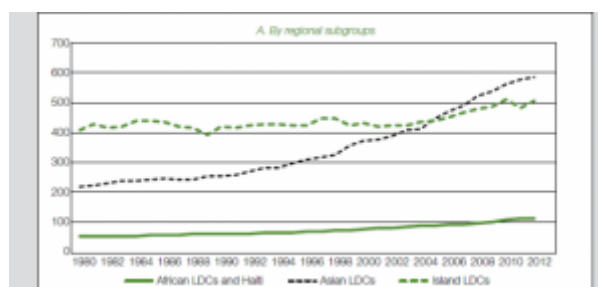
Les PMA sont les pays où les populations sont les plus fragiles ; c'est précisément pourquoi la CNUCED en fait la pierre angulaire de la réussite, ou de l'échec, du développement pour les quinze prochaines années. L'axe central du succès passera par l'atteinte d'un développement rural sain exigeant autant de fixer de nouveaux objectifs que de nouvelles méthodes. Il y faudra fournir des emplois correctement rémunérés qui permettront de faire passer les populations au-dessus du seuil de pauvreté.

Le capitalisme peut-il permettre d'atteindre de tels objectifs ? Tous les articles de cette revue, et bien d'autres, démontrent le contraire. L'objectivité requiert d'ailleurs de constater que telle n'est pas son ambition.

La route est longue et ardue ; il y faudra d'importantes ressources dont les PMA ne disposent pas par eux-mêmes. Cinq données doivent être prises en compte : disponibilités physiques (terres, matériel etc.) ; capacités humaines et techniques ; investissements et politiques publiques ; agroécologie et changement climatique ; diversification rurale. Chacune d'elles participe à la création d'emplois décents. C'est, évidemment, un tout autre modèle que celui de l'agriculture industrialisée [20] qui, non seulement pèse lourdement dans la détérioration climatique, mais qui, selon la FAO et à l'encontre du discours ambiant, parvient à nourrir à peine 80 % de la population [21]. On voit dans le tableau ci-dessous, présenté page 46, le chemin à parcourir. Il compare la productivité agricole, mesurée par la valeur des productions obtenues, dans les PMA et les autres pays en développement.



Un autre graphique fourni à la page 48 devrait véritablement interpeller tous les propagandistes de l'Afrique, continent du XXI^e siècle. On l'espère véritablement, mais où seront les emplois dont l'Afrique subsaharienne aura un besoin vital et où la population était d'un peu plus de 800 millions en 2000 et qui, selon les prévisions, devrait être supérieure à plus de 3,8 milliards en 2100, conduisant à un ratio 2100/2000 de 6 alors qu'il ne sera que de 1,8 pour l'ensemble du monde ? Cette référence apparaît dans un article paru dans [Science](#) en octobre 2014, dont le titre annonce que la stabilisation mondiale est peu probable au cours de ce siècle. Les auteurs ont représenté l'évolution 1980-2012 de la productivité agricole, mesurée en dollars de 2006, d'un hectare moyen, en particulier pour les PMA (LDC) africains et ceux d'Asie. On remarque que, pour ces deniers, la productivité a été presque triplée, ce qui est loin d'être le cas pour les pays africains. Or, en raison de la place de l'agriculture dans l'emploi dans les PMA, on comprend qu'une augmentation des emplois décents dans les PMA y exige une augmentation de la productivité agricole, comme ce fut le cas pour les autres secteurs économiques de ces même PMA.



Les auteurs du rapport démontrent que la création d'emplois de qualité dans les PMA passe aussi par le développement des activités non fermières dans les

zones rurales. À mesure que la population rurale disposant d'un emploi décent s'accroît, elle a besoin de services extérieurs (entretiens divers, par exemple). Il faut se souvenir que, en moyenne, les deux tiers de la population subsaharienne vivent en zone rurale et que, malgré l'urbanisation croissante, cette proportion s'établirait encore, selon la CNUCED, entre 50 % et 60 % en 2030 ; c'est dire l'importance des politiques qui y seront conduites. On verra aussi, page 102, la très faible part de l'agroécologie dans les PMA. C'est pourtant un secteur riche, précisément, en besoins extérieurs à la production agricole (formation, assistance, approvisionnement des zones urbaines, transport, etc.). Tout comme, bien menée, elle augmente les rendements sans augmentation proportionnelle des intrants industriels (pesticides, engrais etc.).

Tout le chapitre 4 est consacré à la place des femmes dans le processus préconisé. C'est évidemment la plus élémentaire dignité humaine qui est ainsi prise en compte à l'égard de la moitié de la population, mais ce sont aussi les plus simples constats statistiques qui l'exigent. Les tableaux très intéressants présentés pages 129 et 130 montrent que, en 2014, les femmes constituent, dans l'ensemble des PMA, 73 % de la main-d'œuvre agricole employée. Dans le même temps, la FAO indique que l'ensemble de la force de travail du secteur agricole dans les PMA est passé, de 1980 à 2014, de 160 000 personnes à 410 000 parmi lesquelles 50 % de femmes. Les rédacteurs voient dans ces chiffres un reflet de la forte influence des facteurs culturels et institutionnels. Pour les éclairer, on peut prendre l'exemple du Burkina-Faso comptant 17 millions d'habitants, dont près de 85 % travaillent dans le secteur agricole, et classé, selon l'indice de développement humain (IDH) du PNUD, au 183^e rang des 188 pays recensés. Alors que l'IDH pour la Norvège s'établit à 0,940, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, il n'est que de 0,376 pour celles-ci au Burkina-Faso et 0,427 pour les hommes. Évidemment, tous les indices sectoriels s'inscrivent dans cette tendance discriminatoire. Ainsi, le taux d'alphabétisation chez les plus de 15 ans est de 33 % pour les femmes contre 47 % pour les hommes ; il s'ensuit, mécaniquement, chez les

plus de 25 ans, que seulement 0,9 % des femmes ont commencé des études secondaires contre 3,2 % pour les hommes. On est ici au cœur aussi bien des inégalités Nord/Sud quand on sait qu'en Norvège ce sont plus de 97 % (hommes ou femmes) qui sont dans cette situation, que celles des inégalités hommes/femmes !

Cette disparité hommes/femmes pèse lourdement sur celles qui doivent, dans la grande majorité des PMA, assurer la quasi-totalité des travaux ménagers en même temps qu'elles fournissent un travail non rémunéré dans l'agriculture, y compris en raison du temps partiel et du travail saisonnier. Elles ont ainsi moins de temps pour se former ou pour profiter de loisirs ou, tout simplement, se reposer ou se détendre. On veut croire que ce n'est pas cette perspective que souhaitent, sous nos contrées, les prophètes de la fin du travail. Il faut ajouter que, malgré la part prépondérante que les femmes assurent dans le travail du secteur agricole, elles n'ont qu'un rôle modeste dans l'utilisation des revenus qu'il génère. De la même manière, elles ont un accès plus restreint que les hommes aux informations économiques générales, en particulier relatives aux marchés.

À l'évidence, si la marche du monde perdure, selon la formule BAU [22], célébrée par tous les possédants, la plupart des gouvernements et des institutions internationales, il faudra des siècles avant que la situation de la population féminine dans les PMA et d'abord en Afrique subsaharienne, ne s'améliore vraiment. Cela veut dire que c'est l'ensemble de la population qui en pâtit, de même que la planète évidemment.

Afrique, avenir de l'humanité ?

Par ces temps où la croissance – vous savez, ce qui permet, conduite comme elle l'est actuellement, de dévaster l'avenir vital de l'humanité – dans nos contrées développées fait grise mine, à 1,7 % pour la zone euro [23] et semble ne pas dépasser 2 % pour les États-Unis [24], celle de l'Afrique [25] pourrait-elle laisser, malgré tout, un parfum d'espoir pour l'économie capitaliste et, accessoirement pour les

Africains ?

En publiant le [Développement économique en Afrique](#) rapport 2016, la CNUCED pose quatre questions fondamentales. En guise d'introduction, on pourra lire [Afrique subsaharienne, avenir salvateur ?](#)

- L'Afrique peut-elle concilier objectifs de développement et maîtrise de la dette ?
- Comment l'architecture mondiale peut-elle contribuer à gérer la dette de manière durable ?
- Quels sont les principaux facteurs de risque ?
- Quels financements durables pour assurer les besoins essentiels ?

À partir de ces questions, elle examine les réponses qui sont sur la table en pointant les risques qui s'y attachent :

- Eu égard à l'ampleur et à la diversité des besoins qui pèsent sur le continent, le recours à la dette, aussi bien externe qu'intérieure, est envisageable, cependant, l'instabilité du prix des produits de base [26] et les réalités des marchés financiers rendent « problématique » ce recours.
- La viabilité d'une telle ressource serait fortement compromise par le ralentissement de la croissance, mais surtout en raison du prix des matières premières d'exportation et des taux d'intérêt repartis à la hausse.
- Du fait, notamment, de l'insignifiance de l'APD, le recours à la dette intérieure va grandissant, ce qui, compte tenu du nombre et de la diversité des créanciers concernés, multiplie les risques des États.
- Face à ces risques, la CNUCED préconise la fin de la fraude fiscale qui, selon une étude de l'ONG états-unienne ONE [27] s'élèverait, pour les pays en voie de développement (PVD), à au moins 1000

milliards de dollars par an, les contraignant au partenariat public-privé (PPP). En la matière, la CNUCED semble avoir sous-estimé l'ampleur du préjudice et n'avoir pas pris la dimension des risques qui s'attachent à ces fameux PPP, dangers largement relatés dans la presse française et internationale. On voit mal d'ailleurs, comment dans un contexte où l'APD n'augmente pas, le privé se transformerait tout à coup en saint-bernard de l'Afrique sans se soucier de la rentabilité des contrats passés. Et si l'APD augmentait véritablement, que viendraient faire des fonds privés qui ne peuvent qu'attendre un « retour sur investissement ».

- Enfin, la CNUCED voit dans l'amélioration de la coopération internationale et régionale un moyen d'améliorer l'efficacité du recours à la dette. Qu'il faille corriger ladite coopération et la renforcer ne fait aucun doute pour quiconque a, tant soit peu, l'expérience des interventions de coopération en Afrique. De là à imaginer que l'on peut y trouver les centaines de milliards qui manquent, paraît relever davantage de l'espoir des personnages de Samuel Beckett, de voir arriver ce fameux Godot qui, bien entendu, ne viendra jamais.

Au-delà de cette discussion qui ressemble davantage aux controverses sur le sexe des anges, il reste indispensable de savoir quels sont les montants évalués pour atteindre les 17 Objectifs du développement durable arrêtés par les États membres des Nations unies en septembre 2015. Il faudra disposer, annuellement, pour les seuls PMA et les pays intermédiaires du niveau inférieur, de jusqu'à 640 milliards de dollars [28]. Pour ce faire, la CNUCED remarque que « l'Afrique ne peut pas bâtir son avenir en comptant sur l'APD, qui dépend davantage des conditions imposées par les donateurs

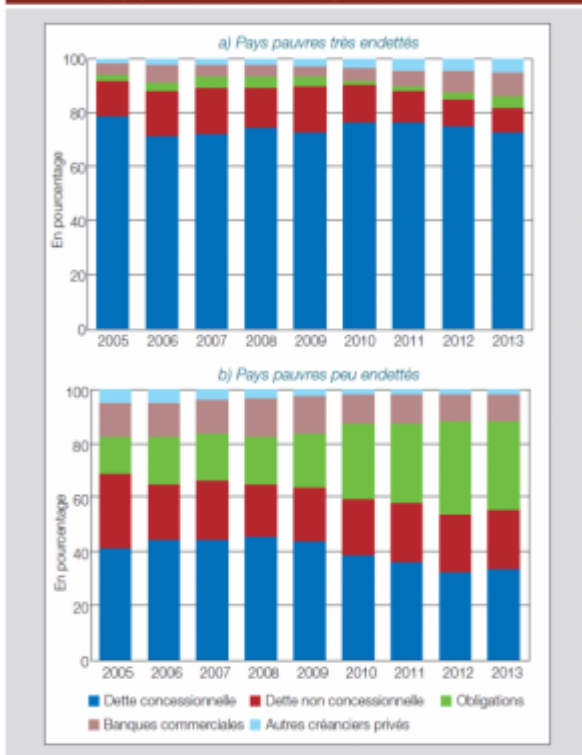
que de son propre programme de développement ». Sans doute, de surcroît, ce ne sont pas les quelque 130 milliards attribués à tous les pays en développement qui pourraient être à la hauteur de l'enjeu et des besoins. C'est bien dans une tout autre logique qu'il faut s'inscrire, celle de biens communs qui doivent être financés en tant que tels. Au milieu des années 2000, Attac avait activement participé à l'établissement du rapport [Les nouvelles contributions financières internationales](#). Sa teneur sera très majoritairement approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU en juin 2005. À l'époque, il y a plus de dix ans, on pouvait lire que, au-delà de la taxe sur les transactions financières (TTF), des taxes globales devaient pouvoir rassembler 800 milliards de dollars pour financer ces biens publics mondiaux dont a tant besoin le monde, et en particulier les PMA. Il n'y avait, disait ce rapport, aucune contre-indication théorique ni aucun obstacle technique ; seule devait exister la volonté politique ! En 2016, nous en sommes toujours au même point ; la pauvre TTF, dont l'Union européenne nous affirmait, COP 21 obligeant, que l'on allait voir ce qu'on allait voir, en est toujours aux vagissements. Le seul espoir est bien l'action déterminée des citoyens. Ils doivent ne pas hésiter à s'appuyer, quand c'est possible, sur des institutions comme la CNUCED et à se servir des *mea culpa* [29] que, parfois, le Saint des saints, professe. Surtout quand un tel acte de contrition provient de trois économistes qui publient dans la revue *Finance et développement* du FMI. Leur fréquence ne peut qu'être un signe encourageant pour la lutte que mènent les militants.

Tout le chapitre 2 du rapport CNUCED 2016 consacré à l'Afrique a trait à l'examen de la dette. Il y est noté, à juste titre, que la première question à poser est l'objet de la dette contractée. En la matière, on se souvient des « éléphants blancs » des années 1960-70 qui paraissaient jouir de toute la bienveillance des instances internationales au prétexte qu'ils étaient, dans la forme, décidés par les pouvoirs publics africains, en oubliant au passage que les intérêts seraient à la charge des États et allaient conduire, notamment, à la « crise de la dette » du début des années 1980. Ce n'est pas le recours à l'emprunt qui est contestable, mais d'abord l'objet du

financement qui doit déterminer si une telle mobilisation de ressources sert un objectif justifié socialement. Comment, par exemple, avançant l'argument que le pays recelait du pétrole et que son chef, Mouammar Kadhafi, prétendait qu'il devait être autosuffisant, un projet, entièrement mécanisé, de production de blé sur 50 000 hectares irrigués à partir de réserves d'eau fossile puisée jusqu'à 300 mètres dans le Sarir Libyen, pourrait-il être tant soit peu légitimé ?

La figure 6 de la page 39, reproduite ici, montre l'évolution sur la période 2005-2013, de l'origine des emprunts pour les pays pauvres très endettés et ceux qui le sont moins. On remarquera l'augmentation de la part détenue par les banques commerciales et autres prêteurs privés pour les plus endettés et, pour les autres, réputés moins risqués puisque modestement endettés, l'augmentation des emprunts obligataires privés. On est très loin du processus souhaitable de financement des biens publics mondiaux. Comment peut-on envisager en effet que, entre autres, toutes les infrastructures nécessaires à l'éducation et à la santé puissent être financées de manière satisfaisante si elles le sont sur une base commerciale ? Il s'agit là de biens publics mondiaux, élémentaires de surcroît, qui doivent être mis en œuvre comme tels ; c'est-à-dire sur des ressources pérennes collectées au niveau mondial. Comment imaginer que le Niger ou le Bangladesh, par exemple, pourraient être en mesure d'y consacrer les fonds nationaux nécessaires ? Pourtant, ces biens publics sont des biens mondiaux dans la mesure où une bonne santé et une éducation satisfaisante d'un pays interfère très directement avec l'ensemble. Croit-on que la lutte contre le réchauffement climatique et pour la biodiversité pourra être menée avec des populations peu éduquées ou à la santé précaire ? Pourtant, ce sont bien les sept milliards d'humains qui sont en cause !

Figure 6. Dette publique et garantie par l'État dans les pays pauvres très endettés et les pays pauvres peu endettés, par catégorie de détenteur, 2005-2013



Source : World Bank, 2015a.

« Le renforcement du secteur des pensions de retraite et du secteur des assurances augmentera le montant des fonds à long terme dont les marchés intérieurs de la dette ont besoin. Les pays devraient examiner les sources tant traditionnelles que nouvelles de financement du développement. Le recours accru à l'emprunt comme instrument de mobilisation des ressources intérieures pour le financement du développement pourrait contribuer à réduire l'exposition du continent à la volatilité de l'investissement étranger direct et de l'aide publique au développement et lui redonner de la marge d'action ».

On est en droit de se sentir quelque peu mal à l'aise à la lecture de ce chapitre 3 consacré à l'endettement. Non pas, évidemment, parce que le recours à l'emprunt est préconisé pour financer l'investissement, même s'il est appelé « développement », mais par la musique de fond qui est servie ; on pouvait espérer les économistes de la CNUCED moins inféodés à la politique de l'offre et moins enclins à vanter l'efficacité des marchés. Enfin quoi, les pays en développement et particulièrement les plus pauvres, vont s'en sortir sur le principe que pour investir 100, il faut d'abord avoir épargné un tel

montant ? admin2016-09-07T21:15:00a ???

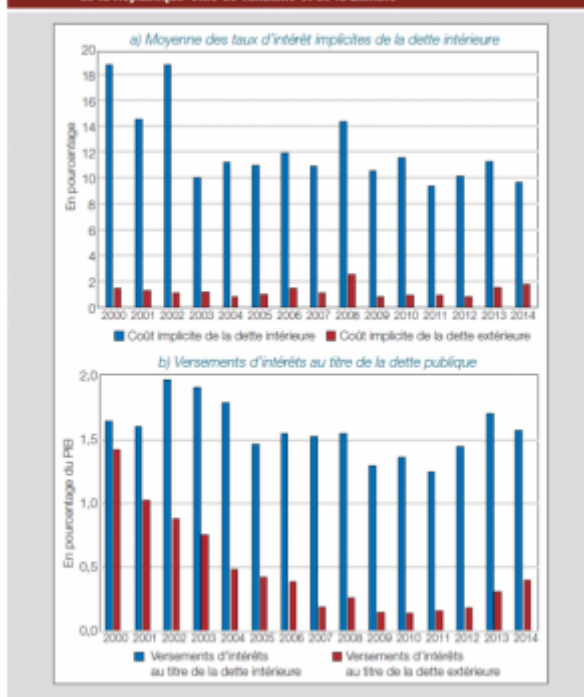
Il faudrait vite donner cette vieille recette aux marchés financiers, eux qui n'hésitent pas à prêter 100 à ceux qui présentent, pour tout viatique, le 1 qu'ils détiennent ; il est vrai que, eux, sont riches. Faudrait-il donc que les pays pauvres puissent, pour ne plus l'être, accéder à la table des produits dérivés dont la Banque des règlements internationaux nous dit que leur total équivaut à plus de 10 fois le montant du produit brut mondial ? Que les PVD mobilisent leurs disponibilités intérieures, bien entendu, et même que cette mobilisation se fasse grâce à des moyens « modernes », soit ! Mais pourquoi donc faudrait-il que ces pays satisfassent aux canons néoclassiques de l'épargne préalable à l'investissement ? On connaît la chanson, il faut installer les populations dans l'austérité pour satisfaire les propriétaires du capital [30]. Ne consommez pas et vous serez sauvés ! Quand on sait que ce discours s'adresse, en particulier, à 1,2 milliard de personnes vivant dans les pays dont le PIB est près de quinze fois moindre que celui des pays réputés les plus riches où vivent 1,2 milliard d'habitants, on reste ahuri. Rêvons de posséder ce fouet magique capable de chasser les marchands du temple ! Marx, Keynes, revenez, ils sont devenus fous !

On verra cependant la figure 15, présentée en page 73 et reproduite ci-dessous, montrant que si la moyenne des taux d'intérêt sur la dette intérieure a baissé depuis 2000, elle s'établit encore à près de 10 %, contre moins de 2 % pour la dette extérieure. Une fois encore, vouloir chercher des ressources pour les PVD dans tout ce qui peut ressembler, de près ou de loin, à un marché financier, ne leur sera d'aucune utilité véritable mais accroîtra, au contraire, leur vulnérabilité. On n'a aucune chance de passer des heures à chercher, et trouver, un trousseau de clefs au seul pied d'un lampadaire. À qui fera-t-on croire que, chaque année, les PMA seront en mesure de mobiliser les quelque 640 milliards de dollars, calculés par la CNUCED, qui leur sont nécessaires pour atteindre les 17 objectifs du développement durable fixés par l'Organisation des Nations unies ? Seul le 1 % de la population du globe, qui en 2020 détiendra 54 % de la richesse mondiale affectera de le croire ; c'est précisément grâce à cette farce que

cette minuscule fraction a pu, en dix ans, accaparer 10 % supplémentaires des richesses qui sont créés par les 7,5 milliards d'êtres humains. Il y a plus de dix ans les taxes globales, dans leur version moyenne, devaient pouvoir s'élever à 800 milliards de dollars ; à l'époque, selon la Banque mondiale, le PIB mondial était de 47 000 milliards de dollars courants, en 2015, ce sont 73 000 milliards.

On est quelque peu confondu de constater que les auteurs ont cru devoir consacrer le chapitre 4 dans son entier aux partenariats public-privé. Que sont donc ces fameux PPP qui, selon eux, devraient être un complément, si ce n'est une alternative, aux financements traditionnels ? Contrairement à ce qui se dit, ce ne sont pas des fonds privés qui viendraient abonder des fonds publics permettant ainsi la réalisation d'investissements, mais bien plutôt l'opportunité offerte à des investisseurs privés de se placer dans des secteurs jugés rentables en bénéficiant du parapluie public. On a là un bel exemple de ce qu'a réussi le néolibéralisme : il ne s'est pas contenté de fourbir l'accumulation, l'âme du capitalisme, il est parvenu à tordre la société tout entière en en modifiant les normes elles-mêmes. On ne compte plus ceux qui, désormais, estiment « naturel » le principe de concurrence ?

Figure 15. Moyennes des taux d'intérêt implicites de la dette intérieure et versements d'intérêts au titre de la dette publique pour l'échantillon composé du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie



Sources : Banques centrales nationales.
 Note : Le taux d'intérêt nominal implicite est égal aux versements d'intérêts pour l'année en cours divisé par l'encours moyen de la dette pour la même année.

Le malaise s'accroît à la lecture du chapitre consacré aux conclusions de l'étude. Il est bien mentionné que « les flux financiers illicites pourraient devenir une source de financement », mais on peut craindre que cette source soit sensiblement minimisée. En effet, la CNUCED chiffre à 854 milliards de dollars la perte enregistrée par l'Afrique en près de quatre décennies, entre 1970 et 2008. Pourtant, comme déjà mentionné dans cet article, d'autres chiffres sont disponibles ; ainsi, [Oxfam](#) estime que l'usage des seuls paradis fiscaux prive l'Afrique de 170 milliards de dollars par an. Les *Panama Papers* ont mis en évidence une fraude fiscale, due à des « personnalités », de quelque 50 milliards de dollars. L'étude la plus documentée sur les pertes fiscales supportées par l'ensemble des PVD est, sans doute, l'étude ONE signalée en note 25 qui les chiffre à, « au moins » 1000 milliards de dollars par an, il est vrai pour tous les PVD. Elle s'appuie en particulier sur les données fournies par le FMI et la BRI et recense trois sources de « fraude » dont la manipulation des prix de transfert [31] qui, avec la fraude fiscale, représenteraient 60 % à 65 % du total. Elle se réfère aussi aux données relatives au blanchiment dû au crime et à la drogue que le FMI chiffre en 2014, au niveau mondial, entre 2 % et 5 % du PIB mondial.

Quoi qu'il en soit, on est donc bien au delà de l'estimation de la CNUCED, dont on se demande bien pourquoi elle fait montre d'une telle frilosité.

Dans le répertoire des recommandations pour l'avenir, on ne trouve aucun mot pour préconiser la mobilisation de ressources pérennes pour financer les biens publics africains. En revanche, est mentionné en bonne place le recours à la dette intérieure au motif premier que l'APD est inadaptée. C'est tout à fait exact, mais pourquoi alors ne pas recommander qu'elle le soit ? Bien entendu, les merveilleux PPP et le développement des transferts financiers des migrants – notamment en formalisant les envois de fonds, encore beaucoup trop informels selon les auteurs – figurent dans les recommandations générales. Les transferts de fonds des migrants vers l'ensemble des PVD dont ils sont originaires se sont élevés, en 2015 selon la [Banque mondiale](#), à quelque 430 milliards de dollars. Quand on compare ce montant aux 130 milliards, ensemble, que tous les pays riches allouent – avec quelle difficulté – aux pays pauvres, on demeure stupéfait que les plus déshérités parviennent à transférer chez eux plus de trois fois cette somme. Peut-être nos élites n'ont-elles jamais pensé à taxer ces transferts ; ce serait toujours ça de pris !

Les transnationales

Si elles ne sont pas l'épicentre de la formulation de la « la fin du travail » elles sont, en revanche, l'artisan efficace de l'augmentation de sa durée, aussi bien quotidienne que sur toute une vie. La revue *Les Possibles* a souvent évoqué ces idolâtres du capitalisme, pygmalions sans âme, pas même capables de donner vie à leur Galatée mais se contentant, tel un vampire, de lui soutirer son sang.

On pourra lire l'article [Les grandes gagnantes : les transnationales](#), qui montre qu'une cinquantaine d'entre elles seulement mènent la danse mondiale. On imagine leur pouvoir ! Olivier De Schutter, ancien Rapporteur spécial auprès de l'ONU pour le droit à l'alimentation, dont il a été question dans [Sécurité alimentaire mondiale](#), vient de publier [Contrôle des sociétés transnationales : bilan d'étape](#). Cet article

est paru dans la *Revue Projet* dont Jean Merckaert, ancien du CCFD-Terre Solidaire, est rédacteur en chef.

Olivier De Schutter remarque que, « après la période coloniale, les grandes entreprises, que l'on commençait à appeler « transnationales », prétendaient opérer avec le moins de contraintes possible, exigeant le droit de rapatrier leurs profits et d'échapper à des obligations de « performance », par exemple celle de transférer des technologies ou de se fournir auprès de producteurs locaux. On voit dans « Afrique, avenir de l'humanité ? » de ce même numéro, que « rapatrier leurs profits » signifie, en fait, spolier, chaque année, les PVD de 1000 milliards de dollars de recettes fiscales.

L'auteur rappelle, fort à propos, que les espoirs nourris, dans les années 1960 et 1970, de voir les forces progressistes, au Sud et au Nord, capables d'instaurer un nouvel ordre économique ont été brutalement balayés. Les transnationales ont parfaitement su quels truchements efficaces elles pouvaient utiliser, « le souvenir de la chute de Salvador Allende au Chili, renversé en septembre 1973 par un coup d'État encouragé par les États-Unis, soucieux de protéger les intérêts des sociétés nord-américaines, était encore frais dans les têtes ». Il leur suffit de trouver – ou de faire nommer – les personnes idoines pour défendre leurs intérêts, quel que soit le contexte. On sait, par exemple, le rôle joué par Henry Kissinger dans la guerre du Vietnam et les centaines de milliards abondamment déversés sur les compagnies américaines en même temps que plus de 7 millions de tonnes de bombes sur les populations vietnamiennes ; il ne sera pas en reste lorsqu'il s'agira de mettre fin à la présidence de Salvador Allende en l'assassinant quand, bien au-delà de prétendre satisfaire celles qui défilaient dans les rue de Santiago en tapant sur leurs casseroles, il s'agissait, avant tout, de protéger les transnationales. Quatre décennies plus tard, les mêmes sauront trouver, entre autres, un Jean-Claude Juncker qui ne redoutera pas, quelque temps après la décision du peuple grec d'accorder ses suffrages à Syriza, de déclarer « il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens » ; là encore, les transnationales financières ne pouvaient

souffrir de se sentir menacées. D'ailleurs, on a vu une fois les fariboles démocratiques matées, la « fin du travail » immédiatement mise en œuvre, à travers les retraites, le chômage, etc. !

L'annonce de ce Nouvel ordre mondial avait suscité des espoirs aux pays du Sud qui, dans le cadre des discussions entamées en 1970, entendaient faire reconnaître les contraintes qui devraient être imposées aux transnationales. Si espoirs il y a eu, ils furent vite trahis ; les Pays de l'OCDE eurent tôt fait de faire savoir que si obligations il devait y avoir, elles devraient être contrebalancées par de sérieuses dispositions, notamment pour garantir les investissements des transnationales. Enfin, vint le [discours](#) du Président Bush du 11 septembre 1990 où, avant d'invoquer la bénédiction de Dieu sur l'Amérique, et comme pour prouver qui gérait les affaires du monde, il déclara « c'est simplement ainsi que les choses vont se passer. (...) ». Le 16 janvier 1991, la guerre du Golfe, commençait. Elle allait entraîner des dizaines de milliers de morts, un coût financier de plusieurs centaines de milliards de dollars et d'importantes conséquences écologiques. Pire encore, si on ose écrire, la situation morale, politique, économique et pacifique de toute la région, est celle, que l'on connaît aujourd'hui, vingt-cinq ans après que le Président états-unien eut averti le monde sur ce qu'il allait advenir. Cette situation s'est lourdement aggravée après que le fils Bush, lui-même alors président des États-Unis, déclenche en mars 2003 l'invasion de l'Irak. Le désastre que l'on observe aujourd'hui dans tout le Moyen-Orient et au-delà, accentué par cette guerre à laquelle la Grande-Bretagne de Tony Blair avait apporté tout son appui, aurait entraîné un coût, estimé par Joseph Stiglitz, de 3 000 milliards de dollars [\[32\]](#) et provoqué jusqu'à juillet 2006, selon une estimation de [The Lancet](#), plus de 650 000 morts. Ces 3 000 milliards sont allés, pour la majeure partie, aux grandes compagnies états-

uniennes, toutes recensées parmi les transnationales. Plusieurs apologistes ont voulu tempérer les « inconvénients » constatés par le soutien à l'emploi dont ils auraient été la contrepartie ! La fin du travail n'était pas pour tout le monde.

Olivier De Schutter note les tentatives pour réguler l'activité des transnationales, toutes sont restées des « recommandations » non contraignantes. Quelque peu désabusé, il dénonce, « privatisations à grande échelle, passage à l'économie de marché d'un grand nombre d'États qui figuraient jusqu'au début des années 1990 dans le camp socialiste, abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges commerciaux, encouragé par la mise sur pied, en 1994, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), renforcement de la protection des droits des investisseurs par une succession de traités bilatéraux d'investissement que l'Accord multilatéral sur l'investissement négocié au sein de l'OCDE entre 1995 et 1998 aurait pu venir codifier de manière encore plus visible. Tout, au cours de ces deux décennies frénétiques, encourage un rôle accru pour les sociétés transnationales, dont le terrain de jeu est devenu mondial ».

Il espère que les avancées en matière de droits humains et de coopération judiciaire, globalement soutenues par le G77, pourraient constituer des étapes salutaires ; il observe cependant que, toutes sont rejetées par l'Union européenne et les États-Unis... Malgré cela, optimiste, il conclut : « c'est précisément parce que le chemin est encore long qu'il faut dès à présent se mettre en marche ».

On ne peut que soutenir ces prises de positions mais, gageons que, sans l'action déterminée des peuples, elles ne suffiront pas. Mieux vaut périr sur la fin du travail ou un mirifique revenu universel que de diminuer, fortement, le temps du travail !

Notes

[1] Consensus de Washington, terminologie définie à la fin des années 1980 par John Williamson pour révéler la

recette de la « bonne gouvernance » économique à base, notamment, de libéralisation et de privatisations tous azimuts. C'est cette doctrine qui inspira les politiques appliquées par Thatcher et Reagan et imposées, notamment, aux pays du Sud à travers les désastreux programmes d'ajustement structurels (PAS)

[2] Bruegel, dont le président d'honneur est Mario Monti qui a été consultant de Goldman Sachs, est présidé aujourd'hui par Jean-Claude Trichet.

[3] Jonathan D. Ostry, Prakash Loungani, Davide Furceri, « [Neoliberalism : Oversold ?](#) », IMF, *Finance and Development*, vol. 53, n° 2, juin 2016. F&D paraît chaque trimestre en anglais, espagnol et français.

[4] Lire, entre bien d'autres, [FMI Perspectives économie mondiale, Il est vraiment temps de faire baisser la température !](#), [Une politique budgétaire pour combattre le chômage ?](#), [Réguler pour éviter les crises ?](#), [Une autre politique ?](#), [Séparer les activités bancaires ?](#), [Quand le FMI renforce les évidences](#).

[5] Coefficient de Gini : mesure statistique pour apprécier la dispersion d'une caractéristique, par exemple les revenus, d'une population

[6] TINA *There is no alternative*.

[7] Les prévisions de la Banque mondiale indiquent que le PIB global de 2017 devrait être de quelque 86 milliards de dollars courants.

[8] Groupe informel, créé en 1997 par le Conseil européen (chefs d'État ou de gouvernement) censé coordonner les politiques monétaires de la zone euro. Il est présidé, depuis sa création par un néolibéral (le Luxembourgeois Juncker et aujourd'hui le Néerlandais Dijsselbloem et a, dans la pratique, supplanté le Conseil des ministres des finances européens.

[9] Ppm, particules par million ; en l'occurrence, il s'agit du nombre de particules de CO₂ dans un volume de million de particules au total.

[10] PEH *Performance Enhancement & Health*, soins de santé.

[11] Le nombre de tués à la suite d'accidents de la route était de 3 461 personnes en France en 2015.

[12] Le PIB en dollars courants 2015 s'est élevé à 2 848 milliards de dollars

[13] L'indice de Gini s'étale de 0, qui marquerait, en l'occurrence, une égalité parfaite, à 1 qui signifierait l'attribution de la totalité du revenu national à une seul individu.

[14] BNP Paribas annonce, à fin 2015, un total de bilan de quelque 2 000 milliards d'euros

[15] « La fin du travail, une bonne nouvelle », *Alternatives économiques*, n° 144, janvier 1997.

[16] Lire dans ce même numéro *Néolibéralisme ! Quoi, on se serait trompé ?*

[17] Se reporter à la note 13

[18] Voir [Sécurité alimentaire mondiale](#), *Les Possibles* n° 4, « La Revue des revues ».

[19] Voir *Alors ce machin ?*, *Les Possibles* n° 9, *La Revue des revues*.

[20] Voir [L'agriculture chimique, une nécessité ?](#), *Les Possibles*, n°10.

[21] [La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture](#), FAO, 2014.

[22] BAU : *business as usual*, statu quo.

[23] [Eurostat](#) : taux de croissance du PIB réel.

[24] [World economic outlook](#)

[25] [Banque mondiale](#), Afrique vue d'ensemble, mai 2016.

[26] Lire [Sécurité alimentaire mondiale](#), *Les Possibles*, n° 4.

[27] [Le Casse du siècle](#), publié par le CADTM.

[28] Selon la Banque mondiale, le PIB 2014 de tous les PMA était évalué à quelque 900 milliards de dollars.

[29] Lire dans ce même numéro : *Néolibéralisme ! Quoi, se serait-on trompé ?*

[30] L'expression « propriétaires du capital » est une sorte de raccourci qui inclut selon l'excellente description de Pierre Dardot et Christian Laval dans *Ce cauchemar qui n'en finit pas*, et comporte « l'oligarchie gouvernementale et la haute caste bureaucratique [...] les acteurs financiers et le top management [...] les grands médias d'opinion et de divertissement [...] les institutions universitaires et éditoriales », *La Découverte*, 2016.

[31] Il s'agit des prix pratiqués pour les échanges de biens ou services, au sein d'une même transnationale, qui influent très directement sur les résultats de la firme dans le pays considéré.

[32] Le PNUD chiffrait, dans son rapport 2004, le PIB en dollars courant des PMA à 205 milliards en 2002.

Les Possibles, Automne 2016

mardi 11 octobre 2016

Adresse

Attac, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Directeur de la publication

Jean-Marie Harribey

Secrétariat de la rédaction

Isabelle Bourboulon, Jacques Cossart, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Esther Jeffers, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Pascal Paquin, Jeanne Planche, Dominique Plihon, Jean Tosti, Aurélie Trouvé

Responsables techniques

Edgard Deffaud, Serge Gardien, Éric Le Gall, Wilfried Maurin, Pascal Paquin, Tom Roberts, Rémi Sergé, Olivier Tétard

Comité éditorial

Sylvie Agard, Christophe Aguiton, Verveine Angeli, Paul Ariès, Geneviève Azam, Daniel Bachet, Jacques Berthelot, Catherine Bloch-London, Martine Boudet, Isabelle Bourboulon, Thierry Brugvin, Thierry Brun, Alain Caillé, Claude Calame, Christian Celdran, François Chesnais, Françoise Clement, Pierre Concialdi, Philippe Corcuff, Jacques Cossart, Thomas Coutrot, Christian Delarue, Vincent Drezet, Cédric

Durand, Guillaume Duval, Mireille Fanon-Mendès-France, Daniel Faugeron, David Flacher, Fabrice Flipo, Pascal Franchet, Bernard Friot, Jean Gadrey, Susan George, Jérôme Gleizes, Gérard Gourguechon, André Grimaldi, Janette Habel, Nicolas Haeringer, Jean-Marie Harribey, Michel Husson, Esther Jeffers, Isaac Johsua, Pierre Khalifa, Serge Le Quéau, Frédéric Lemaire, Christiane Marty, Gus Massiah, Antoine Math, Dominique Méda, Georges Menahem, Denise Mendez, Pascal Paquin, René Passet, Évelyne Perrin, Dominique Plihon, Thierry Pouch, Daniel Rallet, Jean-Claude Salomon, Catherine Samary, Denis Sieffert, Vicky Skoumbi, Jean-Louis Sounes, Daniel Tanuro, Bruno Tinel, Michel Thomas, Jean Tosti, Éric Toussaint, Stéphanie Treillet, Aurélie Trouvé, Patrick Viveret

Contact avec la revue et soumission d'articles

Les propositions d'articles nouveaux ainsi que les contributions répondant à des textes publiés dans les numéros précédents de la revue doivent être adressées au secrétariat de la revue : revue-cs-secretariat@list.attac.org

La revue a noué un partenariat avec Mediapart à travers une « édition » créée sur ce site :

<http://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-conseil-scientifique-dattac>. À chaque parution trimestrielle de la revue, un des articles sera mis en ligne sur Mediapart.